

RAPPORTS DE SYNTHÈSES

SCIENCES SOCIALES

SOCIOLOGIE

N° 1

1995

Essais sur le secteur rural mélanésien contemporain

Patrick PILLON

RAPPORTS DE SYNTHÈSES

SCIENCES SOCIALES

SOCIOLOGIE

n° 1

1995

Essais sur le secteur rural mélanésien contemporain

Patrick PILLON



**L'INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE
POUR LE DÉVELOPPEMENT EN COOPÉRATION**

CENTRE DE NOUMÉA

© ORSTOM, Nouméa, 1995

/Pillon, P.

Essais sur le secteur rural mélanésien contemporain

Nouméa : ORSTOM. Avril 1995. 181 p.

Rap. Synth. : Sci. Soc. ; Sociologie ; 1

Ø106ANTHROØ1

ACTIVITE AGRICOLE ; MODERNISATION ; TRADITION ORALE ; SOCIETE TRADITIONNELLE ;
RAPPORTS SOCIAUX ; COLONISATION AGRICOLE ; DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ;
REFORME FONCIERE ; ELEVAGE / MELANESIE

Imprimé par le Centre ORSTOM
Avril 1995

Avant-propos

Cet ouvrage est un recueil de neuf textes écrits entre 1985 et 1992, de nature et d'importance variables ; six d'entre eux sont des articles ayant été publiés antérieurement : ils forment l'essentiel du recueil ; deux d'entre eux ont été le support de communications orales ; le dernier est un rapport de mission. Ces anciennetés respectives et ces conditions différentes de composition ne devraient toutefois pas entacher l'unité d'écrits qui portent sur l'analyse du secteur rural mélanésien contemporain en Nouvelle-Calédonie -bien que de façon plus incidente pour deux d'entre eux, de ce fait placés en annexe. L'angle d'approche du milieu rural mélanésien, des modalités de ses transformations, amenées par plus d'un siècle de présence européenne, à ses articulations actuelles, est celui de l'agriculture commerciale et des actions de développement impulsées par le secteur administratif -qu'il ait été étatique et territorial, tel naguère, ou étatique et provincial, tel qu'il est aujourd'hui. La caféiculture et l'élevage bovin, deux des trois productions marchandes qui ont le plus compté dans l'histoire du secteur mélanésien de la Grande-Terre¹, ont alors été retenues : la troisième d'entre elles, la cocoteraie et la production de coprah, ayant surtout touché des bordures côtières ou des îles et n'ayant plus qu'une présence marginale aux îles Loyauté (*Direction de l'économie rurale, s. d. : 124, 126*). Les textes, qui sont disposés comme suit, se réfèrent, pour les trois premiers, à l'horticulture et à la caféiculture et, pour les quatre suivants, à l'élevage bovin.

--"**Production et relations sociales en Nouvelle-Calédonie**" : texte d'une communication orale visant à dégager les traits généraux des rapports sociaux constitutifs de l'horticulture néo-calédonienne précoloniale, celle-ci étant replacée dans le contexte de l'aire culturelle mélanésienne.

--"**Unités domestiques et unités économiques en Nouvelle-Calédonie**" : cet article aborde les recompositions des unités domestiques mélanésiennes contemporaines

¹ A l'exclusion des tribus et des individus tournés vers l'exploitation de la mer -en situation minoritaire sur la Grande-Terre- pour lesquels, hormis certains produits de traite, tels que les holothuries et les carapaces de tortue, ayant fait très tôt l'objet de transactions marchandes (*de la Hautière, 1980 : 7, 252-253 ; Leblic, 1988 : 98*), la commercialisation se met surtout en place après la Seconde Guerre mondiale, pour prendre une importance accrue depuis la fin des années soixante-dix (*Leblic, Teuillères, 1987 : 15 ; Leblic, 1988 : 110*).

-saisies en relation à la caféiculture-, au regard du modèle d'organisation domestique précolonial.

- "**Développement et enjeu sociaux en Nouvelle-Calédonie : L'Opération café**" : analyse d'une opération de développement -concernant en majorité des agriculteurs mélanésiens- appréhendée au travers de ses objectifs économiques et techniques et rapportée aux traits constitutifs du milieu de destination ; la conception de l'opération est également située dans ses déterminations socio-économiques (la place du secteur rural mélanésien dans l'ensemble social néo-calédonien) et politiques (la montée du mouvement indépendantiste mélanésien) : dans un contexte qui dégage rapidement le secteur mélanésien en tant qu'enjeu politique et social -à partir duquel la notion de "développement économique" trouvera son support le plus large-, l'analyse tente d'identifier les rapports sociaux qui sont au coeur des recompositions contemporaines.
- "**Mobilisations ethniques et genèse des organismes de développement du milieu rural mélanésien**" : cet article traite de la mise en place, sur plusieurs décennies, des organismes affectés au développement du secteur rural mélanésien en les replaçant dans un contexte de redistribution des positions respectives des ethnies mélanésienne et européenne aux plans démographique, politique, économique et culturel.
- "**Réformes foncières et groupements d'élevage mélanésiens en Nouvelle-Calédonie**" : article traitant de la mise en place des réformes foncières -à partir de 1978- et de l'expansion des groupements d'élevage mélanésiens formalisés en liaison avec les obligations de mise en valeur des terres redistribuées ; les revendications et les redistributions foncières, tout comme l'utilisation des terres pour l'élevage bovin de groupe, renvoient alors à un renouvellement du rapport à l'espace et au foncier au regard des pratiques précoloniales.
- "**D'un mode de produire à l'autre : un siècle d'élevage bovin mélanésien en Nouvelle-Calédonie**" : cet article aborde trois modalités successives d'élevage en secteur mélanésien dans leur relation aux différentes politiques administratives, foncières, législatives et économiques et aux transformations de la structure sociale néo-calédonienne à partir desquelles les Mélanésiens intègrent de nouvelles catégories sociales : de ce fait, les différentes modalités d'élevage n'apparaissent pas nécessairement comme étant dans le prolongement les unes des autres, au contraire de ce qu'une approche évolutionniste ou un regard rapide sur le milieu mélanésien constitué en entité entièrement autonome pourraient laisser penser.
- "**L'Impact des politiques administratives coloniales sur les pratiques sociales autochtones à Tahiti et en Nouvelle-Calédonie**" : cet article compare les colonisations françaises à Tahiti et en Nouvelle-Calédonie afin d'en identifier les caractéristiques communes quant aux transformations des sociétés précoloniales : les actions de l'état français et de son administration sont alors identifiées comme ayant porté plus particulièrement sur les configurations centrales des rapports sociaux précoloniaux régissant l'organisation de l'espace, du foncier et du politique.
- "**Groupements d'élevage mélanésiens et recompositions sociales en Nouvelle-Calédonie**" : après 1982, les modifications juridiques relatives à l'accession des Mélanésiens à la terre² consacrent de nouvelles conditions de contrôle foncier : celles-ci entraînent une multiplication des modalités d'organisation des groupements d'élevages formalisés. L'article se propose d'identifier les conditions pouvant conduire à la mise en place des différentes formes de contrôle foncier en les replaçant dans le contexte général d'une recomposition du système de réserve consécutif à l'éclatement du statut juridique de la terre mélanésienne et aux impulsions économiques caractéristiques de la période.

Deux textes sont placés en annexe :

² Ces dispositions juridiques spécifiques sont gagées sur le statut de "droit particulier" qui régit les populations autochtones en vertu de la constitution française (Bensa, 1990 : 21) ; les autres composantes de la population territoriale relèvent du statut de "droit commun".

- "**Rapport de mission en Papouasie-Nouvelle-Guinée du 23 août au 6 septembre 1985**" : compte-rendu d'une mission effectuée en Papouasie-Nouvelle-Guinée portant sur le secteur rural et sur les politiques de développement impulsées par l'État dans les domaines de la caféiculture et de l'élevage bovin ; le rapport se termine par une rapide comparaison des situations en Papouasie-Nouvelle-Guinée et en Nouvelle-Calédonie quant à la constitution des formations sociales précoloniales en paysanneries.
- "**Du rural à l'urbain : dénominateurs communs et différenciations : Nouvelle-Calédonie, Polynésie et Vanuatu**" : texte d'une communication orale s'efforçant de dégager les traits généraux et les différentes modalités de l'impact des phénomènes de concentration urbaine sur les arrière-pays ruraux dans trois pays du Pacifique.

Ces écrits ont, pour la plupart, fait l'objet d'une publication antérieure, signalée pour chacun d'eux : seule la forme a été légèrement remaniée pour la présente publication³ ; deux d'entre eux, "*Réformes foncières et groupements d'élevage mélanésiens en Nouvelle-Calédonie*" et "*L'impact des politiques administratives coloniales sur les pratiques sociales autochtones à Tahiti et en Nouvelle-Calédonie*", ont pour co-auteurs respectifs Clothilde Giry et François Sodter ; tous, cependant, ont été composés dans le cadre de travaux de recherche portant sur la structuration contemporaine du secteur rural mélanésien ; deux ouvrages complètent, par ailleurs, ces travaux menés entre 1981 et 1987⁴.

Durant la période considérée -qui est globalement celle des années quatre-vingts- la structure de la société néo-calédonienne et celle de sa composante mélanésienne ont été profondément remaniées sous l'impact de facteurs d'ordre culturel, économique et politique qui ont pu largement se traduire en termes d'affrontements sociaux : les analyses rassemblées ici -tant les plus anciennes menées au travers de la production caféicole que celles menées au travers de l'élevage bovin- s'en font largement l'écho, le secteur rural mélanésien et ses transformations étant alors devenus des enjeux politiques majeurs. La question foncière en a sans doute alors représenté la dimension centrale, de même qu'elle a pu être l'un des principaux vecteurs idéologiques des tensions politiques et économiques internes à la société néo-calédonienne puis, par la suite, des redistributions sur lesquelles ont débouché les différents *aggiornamento* politiques de la période. L'année 1978 voit ainsi le lancement de la première réforme foncière qu'a connue le territoire et elle marque, rétrospectivement, l'ouverture d'une période de réformes foncières de longue durée toujours

³ De même, les cartes qu'ils contenaient, lors de la première publication, ont-elles été déplacées ou supprimées en cas de double-emploi.

⁴ Il s'agit respectivement des ouvrages publiés sous les références suivantes :

Kohler, J-M., Pillon, P. 1986. Économie domestique mélanésienne et développement. L'Opération café. Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (O.R.S.T.O.M.), Office culturel, scientifique et technique canaque, Nouméa, 195 p.

Pillon, P., Ward, A. 1990. Groupements d'élevage autochtones dans le Pacifique sud. Trois études de cas : Nouvelle-Zélande, Nouvelle-Calédonie, Papouasie-Nouvelle-Guinée. Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (O.R.S.T.O.M.), Paris, Les Éditions de l'O.R.S.T.O.M., coll. : *Études et thèses*, 118 p.

engagée à ce jour. Toutefois, aucune des recherches présentées ici qui ont été menées en 1981 et 1982 à partir de la caféiculture ne s'en fait l'écho car l'impact des réformes foncières ne commence à se faire sentir qu'à partir de 1982, (et plus encore après 1985, avec la première stabilisation de la situation politique), et les premières mises en valeur des terres redistribuées ont essentiellement pour support l'élevage bovin. Les relations appréhendées au travers de la caféiculture sont ainsi globalement placées sous le signe des mises en réserve arrêtées, pour l'essentiel, entre 1894 et 1903, et sous celui des contraintes foncières, souvent extrêmement rigoureuses, qu'elles ont pu engendrer dès leur mise en place, et plus sûrement encore avec la remontée démographique mélanésienne et le développement des cultures marchandes : elles portent la marque d'une pression foncière issue d'une situation historique qui touche à son terme. S'il n'est pas le lieu de refaire l'historique de la question foncière et des contraintes qu'elle a pu signifier au regard de la production agricole mélanésienne⁵, il n'est sans doute pas inutile de rappeler quelques relevés effectués par le Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (C.N.A.S.E.A.), organisme dépendant du ministère de l'agriculture, lorsqu'il fut chargé d'assister l'administration territoriale dans la mise en place de la réforme foncière de 1978. C'est ainsi qu'avant toute redistribution, certaines réserves situées sur la commune de Poya pouvaient, pour l'une, être constituée d'un peu plus de 1 100 ha -dont une trentaine seulement de cultivables-, pour une autre, de 300 ha de terres accidentées et de médiocre qualité et, pour une autre encore, d'un peu plus de 2 500 ha, dont une quarantaine seulement de cultivables ; le tout revenant à des populations allant de cinquante à trois cents habitants (Dalloz, 1991 : 110-121).

A l'inverse des trois premiers écrits du recueil, ceux consacrées aux groupements d'élevage mélanésiens s'inscrivent dans le contexte des réformes foncières : la superficie des réserves mélanésiennes de la Grande-Terre étant de 165 000 ha à la veille de 1978, 41 320 ha ont été rétrocédés à des collectivités mélanésiennes sur les dix années qui suivent (Mapou, s.d. : 4)⁶. Les rétrocessions se sont accéléré dans la période récente puisqu'entre les années 1989 et 1991, elles s'élèvent à plus de 51 000 ha dont 48 400 ha reviennent à des groupements d'élevage (A.D.R.A.F., 1992 : 4) : l'élevage bovin, sous forme de groupements formalisés, devient ainsi la principale activité productrice à laquelle sont utilisés les transferts fonciers.

Le secteur rural mélanésien ne saurait toutefois être appréhendé en dehors des évolutions et des transformations internes à la société néo-calédonienne : sur la décennie, celles-ci induisent ou renforcent la formation de nouvelles catégories sociales en milieu mélanésien par un effort de scolarisation soutenu et par l'accroissement du nombre de salariés. Scolarisation et salariat, quoique

⁵ La question foncière en Nouvelle-Calédonie a été largement traitée en soi ou en tant que donnée de base de la compréhension du secteur mélanésien par de nombreux auteurs, ainsi que dans différents écrits du présent recueil ; l'ouvrage d'Alain Saussol (1979) en reste la référence majeure.

⁶ Les chiffres relatifs aux redistributions foncières qui sont avancés ici et certains de ceux contenus dans les articles peuvent ne pas coïncider : en effet durant les dernières années d'exercice de l'Office foncier, des terres rétrocédées dans la pratique et utilisées à ce titre n'avaient pas fait l'objet de cession juridique. Elles furent, pour certaines, l'objet de transferts ou de tentatives de transfert à d'autres personnes que les membres des lignages ou des tribus revendicatrices durant les années d'exercice de l'Agence de développement rural et d'aménagement foncier (A.D.R.A.F.) qui était sous statut territorial (Guïart, 1988 : 22-23, 56, 66-67 et, par ailleurs, Pillon, Ward, 1990 : 58).

fort peu dirigés vers l'activité agricole, n'en ont pas moins eu des effets sur celle-ci, soit du fait de la crise économique et du chômage qui ont pu maintenir en secteur villageois des salariés potentiels, soit du fait de la tertiarisation sur place des actifs par le canal des emplois municipaux qui se met alors en place (Antheaume, 1981). Elles ont également pu réagir sur le secteur rural au travers de la crise politique traversée par le territoire, et de par les caractéristiques sociales des élites mélanésiennes partie-prenante : celles-ci ont en effet mis le milieu rural en avant dans les enjeux politiques de la période et leur influence se retrouve dans la création des organismes de développement à destination du secteur mélanésien (Pillon, 1989), lors des mises en place de groupements d'élevage formalisés (Pillon, Ward, 1990) et, de manière plus forte encore, dans l'acquisition des pouvoirs de gestion provinciale et dans la distribution des aides économiques que ceux-ci commandent. L'insertion des élites mélanésiennes au sein du champ politico-administratif, ainsi que dans différents secteurs relevant de l'administration ou de l'État -qui fut largement le produit de mobilisations politiques effectuées sur des bases ethniques à partir de revendications culturelles- contribue ainsi fortement à la mise en place des réformes foncières et au renforcement des interventions et des aides financières en milieu rural ; ces mobilisations ont pu également aboutir à la recherche de formes de développement différentes⁷. Par ces entremises, trois domaines ayant leur logique propre, mais étant étroitement associés, furent constitués ou réorganisés entre 1975 et 1985 : celui du développement et des organismes de développement ; celui du foncier et des réformes foncières ; et celui du contrôle politique régional ou provincial⁸. Entre 1980 et 1990, l'insertion des Mélanésiens au sein de la structure sociale néo-calédonienne s'effectue toutefois dans des limites qu'il reste à préciser.

En 1983, la population territoriale est de 145 368 personnes ; les Mélanésiens -qui sont alors au nombre de 61 870- forment, avec plus de 42% de la population totale, le premier groupe démographique ; la structure socio-économique du territoire reste, quant à elle, caractérisée par la grande disparité existant entre le pôle urbain de Nouméa et de ses communes périphériques et le reste de la Grande-Terre associé aux îles : ce pôle urbain élargi regroupe 82% des emplois hors secteur agricole et 58% de la population (I.N.S.E.E., 1984 : 64, 194-198) tandis qu'hormis des centres d'extraction minière et des emplois tertiaires, l'arrière-pays vit essentiellement de l'agriculture. Un tel déséquilibre se retrouve dans la répartition des ensembles ethniques qui composent la population territoriale puisque 78 à 95% de chacune des populations allochtones réside dans ce qu'il est convenu d'appeler "le grand Nouméa" et que cette proportion tombe à 27% pour les populations autochtones (I.N.S.E.E., 1984 : 61) ; de tels chiffres traduisent une situation contrastée opposant une population autochtone tendant vers la ruralité et vers les activités agricoles à des populations allochtones qui seraient plutôt formées d'urbains relevant des secteurs secondaire et tertiaire. Ces convergences entre appartenances ethniques et insertion sociale caractérisent également la structure de l'emploi ; en secteur primaire minier, comme en secteurs secondaire et tertiaire, les sur-

⁷ Des développements similaires sont notés dans différents pays du Pacifique sud (Pillon, Ward, 1990 : 73-91).

⁸ Entre 1985 et 1988, le pays est divisé en régions ; il est, depuis, divisé en provinces.

représentations et les sous-représentations de la répartition des actifs de chaque ethnie au sein de regroupements socioprofessionnels, évaluées par rapport aux forces de travail inter-ethnique moyennes correspondantes, peuvent être situées de la manière suivante :

		Méla.	Euro.	Walli.	Tahi.	Indo.	Viet.	Ni-va.	Autr.	Effect.
Force de trav. inter-ethnique en %	100	21,81	55,89	6,74	4,41	4,56	2,46	1,13	2,96	
Catégories socio-profes. regroupées	Force de travail inter-ethni. en %									
1	0,50	-0,4	+0,2	-0,50	-0,30	-0,39	+0,40	-0,50	-0,22	177
2	8,87	-6,7	+2,1	-6,60	+0,50	+0,50	+18,00	-5,00	+8,90	3 093
3	5,71	-4,6	+3,5	-5,10	-5,00	-4,60	-3,20	-4,80	-1,60	1 992
4	15,31	-0,4	+3,9	-9,70	-11,80	-11,50	-7,40	-12,10	-3,00	5 340
5	27,80	-6,4	+4,8	-14,00	-5,80	+0,60	+7,80	-19,00	-1,70	9 694
6	15,06	-2,6	-1,6	+12,00	+9,00	+4,70	-2,70	+9,60	+1,60	5 253
7	26,70	+21	-13	+24,00	+13,00	+10,00	-13,60	+32,00	-3,60	9 309
Total	100	0	0	0	0	0	0	0	0	34 858

Insertions socio-économiques et appartenances ethniques hors secteur agricole en 1983 : écarts entre effectifs réels et effectifs théoriques dans le cadre d'une accession identique aux différentes catégories socio-économiques, en pourcentages (I.N.S.E.E., 1984 : 185)

Catégorie 1 : Chefs d'entreprises (10 salariés et plus).

Catégorie 2 : Commerçants et prestataires de service ; Artisans.

Catégorie 3 : Professions libérales ; Cadres de la fonction publique, cadres administratifs et commerciaux ; Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises ; professeurs ; professions scientifiques ; Professions de l'information et des spectacles.

Catégorie 4 : Instituteurs et assimilés ; Clergé, religieux ; Policiers et militaires ; Contremaîtres, agents de maîtrise.

Catégorie 5 : Professions intermédiaires de la santé et du travail, administratives fonction publique, administratives et commerciales d'entreprise ; Employés et agents de service de la fonction publique, administratifs d'entreprise, de commerce.

Catégorie 6 : Techniciens, Ouvriers qualifiés industriels et artisanaux ; Chauffeurs.

Catégorie 7 : Ouvriers non qualifiés industriels et artisanaux ; Ouvriers de la manutention et des transports ; Personnel des services directs aux particuliers.

En 1983, les Mélanésiens ne représentent que 21% d'une force de travail de 34 858 personnes employées dans les secteurs économiques hors agriculture ; ils sont, en outre, sur-représentés dans les emplois peu qualifiés. Le secteur primaire agricole -toutes activités et toutes ethnies confondues- concerne, pour sa part, une force de travail estimée à 9 802 individus, les seuls Mélanésiens représentant plus de 88% du total (I.N.S.E.E., 1984 : 185)⁹. De même que le gros

⁹ Ces chiffres ont toutefois tendance à minimiser la part des Mélanésiens, Isabelle Leblic et Marie Hélène Teulière (1987 : 137) indiquent ainsi que les pêcheurs mélanésiens professionnels ne sont pas comptabilisés en tant que tels.

des activités économiques se concentre à Nouméa et dans ses communes périphériques, les activités du secteur primaire agricole sont massivement localisées dans l'intérieur de la Grande-Terre et dans les îles : ces dernières ne rassemblent en effet que 18% des emplois hors secteur agricole mais près de 95% des agriculteurs (I.N.S.E.E., 1984 : 194-195). Les structures agricoles reposent toutefois sur une juxtaposition d'ethnies, de superficies et de modes d'exploitation du sol qui oppose une agriculture européenne, souvent grosse consommatrice d'espace, et une agriculture mélanésienne aux superficies par actif réduites qui est encore largement tournée vers l'autoconsommation. De ce fait, les différenciations économiques internes au milieu rural mélanésien ancrées dans l'agriculture demeurent faibles et ne semblent pas avoir été capitalisables¹⁰ : elles se développent, par contre, à partir du salariat, ainsi qu'il ressort de l'enquête socio-économique effectuée par l'I.N.S.E.E. en 1980 qui porte sur une approche comparative des revenus selon les critères conjoints de l'appartenance ethnique et de la localisation géographique. Des ensembles ainsi définis, celui des collectivités rurales mélanésiennes se distingue par la modicité de ses revenus et par l'importance qu'y affecte l'agriculture d'autosubsistance : les ressources familiales annuelles moyennes y sont plus de trois fois inférieures aux revenus les plus élevés qui sont ceux des familles européennes urbanisées (I.N.S.E.E., S.T.S., s. d. : 31) ; mais, bien que constituant l'insertion spatiale et socio-économique la plus défavorisée, les tribus n'en renferment pas moins des disparités : 15% des ménages n'y disposent, au mieux, que d'un cinquième des rentrées monétaires moyennes par ménage et 24% d'entre eux forment la couche suivante accédant à la moitié, au plus, des revenus monétaires moyens : 40% des ménages mélanésiens vivant en tribu n'obtiendraient ainsi -et au maximum- que la moitié du revenu monétaire moyen de leur catégorie (I.N.S.E.E., S.T.S., s. d. : 35). Au début de la décennie,

10 Les travaux de Jean-Pierre Doumenge sur la caféiculture mélanésienne montrent que les écarts entre producteurs dans l'accès aux terres à caféiers peuvent aller de moins de 50 ares à plus de 3 hectares (1974 : 130) ; ces inégalités n'ont cependant pas débouché sur des différenciations sociales comme cela a pu être le cas ailleurs en Mélanésie, avec le même support culturel (Amarshi et alii, 1979 : 42) : les raisons en tiennent, peut-être, à l'absence de disponibilités en terres et en main-d'oeuvre, à un climat impropre au développement d'une gamme élargie de produits tropicaux, et, dans une période ancienne où les prix d'achat étaient plus favorables, à la monopolisation du commerce du café par les firmes et par les colons.

plus de 60% des ménages de tribu, soit près de la moitié de l'ensemble des ménages mélanésiens du territoire, relevaient uniquement du secteur agricole (I.N.S.E.E., S.T.S., s. d. : 14) : 40 à 41 000 Mélanésiens vivaient alors en réserve, 6 à 7 000 dans les communes de l'intérieur, mais hors réserves, et 14 à 15 000 dans les communes du grand Nouméa, et hors réserves.

Six ans plus tard, au recensement de 1989, la force de travail du territoire hors secteur primaire agricole passe à 46 584 individus, soit un accroissement supérieur à 33% ; la part prise par l'ethnie mélanésienne s'est sensiblement modifiée puisqu'elle est désormais supérieure à 25%.

		Méla.	Euro.	Wall.	Tahi.	Indo.	Viet.	Ni-va	Autr.	Effec.
Force de travail inter-ethnique en %	100	25,32	49,83	8,00	3,52	4,48	2,51	1,22	5,11	
Catégories socioprof. regroupées	Force de travail inter-ethni. en %									
1	0,20	+0,20	-0,20	+0,20	+0,20	+0,20	0,0	+0,20	-0,10	95
2	9,47	+7,10	-3,10	+6,90	-0,30	+1,40	-24,20	+4,70	-5,60	4 411
3	5,14	+3,90	-3,80	+4,70	+4,50	+4,30	+1,50	+4,60	+1,60	2 394
4	14,73	+2,00	-4,20	+6,40	+7,30	+10,40	+6,50	+10,70	+1,40	6 860
5	29,48	+3,50	-5,00	+13,70	+6,70	-3,10	+1,80	+21,00	+1,90	13 735
6	20,12	-1,70	+3,60	-8,20	-12,50	-6,40	+3,10	-6,90	+0,30	9 373
7	20,86	-15,10	+12,70	-23,60	-5,90	-6,70	+11,20	-34,30	+0,50	9 716
Total	100	0	0	0	0	0	0	0	0	46 584

Insertions socio-économiques et appartenances ethniques hors secteur agricole en 1989 : écarts entre effectifs réels et effectifs théoriques dans le cadre d'une accession identique aux différentes catégories socio-économiques, en pourcentages (I.T.S.E.E., I.N.S.E.E., 1991 : 192)

Catégorie 1 : Chefs d'entreprises (10 salariés et plus).

Catégorie 2 : Commerçants et assimilés ; Artisans.

Catégorie 3 : Professions libérales ; Cadres de la fonction publique, cadres administratifs et commerciaux d'entreprise ; Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises ; professeurs ; professions scientifiques ; Professions de l'information, des arts et des spectacles.

Catégorie 4 : Instituteurs et assimilés ; Clergé et religieux ; Policiers et militaires ; Contremaîtres, agents de maîtrise.

Catégorie 5 : Professions intermédiaires de la santé et du travail social, professions intermédiaires administratives de la fonction publique ; professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises ; Employés civils et agents de service de la fonction publique ; Employés administratifs d'entreprise ; Employés de commerce.

Catégorie 6 : Techniciens (sauf techniciens tertiaires) ; Ouvriers qualifiés ; Chauffeurs ; ouvriers qualifiés de la manutention et des transports.

Catégorie 7 : Ouvriers non qualifiés ; Personnel des services directs aux particuliers ; Employés de maison.

De 1983 à 1989, le nombre d'actifs européens hors secteur agricole passe de 19 596 à 23 213, soit une progression de 18,45% ; les actifs mélanésiens correspondant passent de 7 653 à 11 797, soit une augmentation de 54,14%. La force de travail du secteur primaire agricole -toutes activités et toutes ethnies confondues- est désormais de 7 646 personnes : 6 413 d'entre elles, soit plus de 83% du total, sont mélanésiennes ; le nombre d'actifs mélanésiens du secteur primaire agricole ayant

été évalué à 8 692 en 1983, la baisse entre deux recensements serait supérieure à 26%, la part relative de l'ethnie diminuant également. La seconde partie de la décennie enregistre ainsi un transfert important des actifs mélanésiens en dehors du secteur agricole et un renforcement de leur mise au salariat ; au recensement de 1989, 45 993 Mélanésiens résident en tribu -dont 40 361 dans leur propre tribu-, 8 319 résident dans une commune de l'intérieur mais hors réserve et 19 286 dans les communes du grand Nouméa et hors tribu¹¹.

Le secteur rural a vu son importance relative au sein de la structure socio-économique du territoire régresser dans des proportions considérables sur les trente dernières années : sa part dans la composition du produit intérieur brut n'a cessé de se dégrader puisqu'elle passe de 10% en 1960, à 5% en 1971, pour tomber en dessous de 2% après 1980 (I.N.S.E.E., S.T.S., s. d. : 10 ; D.T.S.E.E., 1985 : 147) ; elle n'est plus que de 1,8 à 1,9% de 1983 à 1987, une relance de la production étant toutefois notable en 1989 (Direction de l'économie rurale, s.d. : 119). A cette dernière date, et selon un rapport de la Direction de l'économie rurale (s.d. : 12-16), les surfaces agricoles du territoire sont utilisées à 94% par l'élevage, à 3% par les cultures industrielles -dont la caféiculture-, à 1% par les cultures vivrières et à 2% par d'autres types de culture ; 98% des superficies et 47% des exploitations relèvent de l'agriculture marchande, tandis que 2% des superficies et que 53% des exploitations sont consacrées à l'économie vivrière : avec 23% de la production agricole, l'élevage bovin reste la première production agricole pour un cheptel de 120 824 bovins ; arrivent ensuite, et par ordre décroissant d'importance, les productions de fruits (18% du total), de légumes (17%), d'oeufs (12%) et de viande porcine (10%). Les autres secteurs de production sont marginaux quant à la valeur dégagée, bien que deux d'entre eux, celui de la production vivrière et celui de la caféiculture -qui représentent chacun 2% du total agricole-, concernent un nombre important de producteurs : 2 000 d'entre eux sont ainsi concernés par la caféiculture, soit presque autant que ceux impliqués dans l'élevage bovin. Ainsi, de même que perdure un dualisme dans la structure d'une production agricole aux contours considérablement remodelés entre une économie marchande et une économie vivrière, autrefois bien plus strictement qu'aujourd'hui balisées par les appartenances ethniques, il existe un dualisme dans les moyens économiques et dans le dynamisme des deux productions, la caféiculture et l'élevage bovin, qui forment le support des analyses du présent recueil : pour être d'implantations aussi anciennes dans le territoire et avoir connu une évolution similaire les ayant fait passer d'activités essentiellement menées par des colons à des activités largement répandues en milieu mélanésien, elles relèvent aujourd'hui de dynamiques sensiblement opposées. En effet, si l'élevage bovin continue à tenir le haut du pavé dans la hiérarchie des productions du secteur rural -en continuité avec une tradition historique bien établie-, et à bénéficier de la plus grande part des aides à la production¹², la caféiculture ne cesse, quant à elle -et à s'en tenir aux tonnages produits-, de perdre du terrain¹³ ; ceci, malgré une importante opération de relance menée à partir de

¹¹ François Sodter, communication personnelle, d'après le recensement des populations ; environ 10% de la population mélanésienne relève du statut de droit commun (*Pourquoi pas?*, 1992 : 26).

¹² En 1987, la production bovine a reçu 32% des aides et 49% des prêts du secteur rural (Tissier, 1990 : 67).

¹³ Ainsi que le rappelle José Tissier (1990 : 56), la valeur du travail investi dans l'agriculture vivrière et dans celle des anciens produits de traite, tels que le café, s'est détériorée dans des proportions considérables, celles-

1978 afin de substituer une caféiculture intensive, pratiquée sans ombrage, à la caféiculture sous ombrage implantée depuis les années trente en milieu mélanésien et dont les pratiques s'apparentent à des activités de cueillette. Avec une production de 107 t en 1988 et de 271 t en 1989, la production caféicole -tout comme celle du coprah- est déficitaire quant aux besoins du territoire (**Direction de l'économie rurale, s. d. : 120, 121**). L'extension de la caféiculture reste toutefois estimée à 3 600 ha dont 400 relèvent de la caféiculture intensive¹⁴ : 40 à 50% de la production provient de ces dernières, la production des plantations sous ombrage ayant tendance à diminuer chaque année ; seuls 400 à 500 ha de caféiers sous ombrage auraient été récoltés en 1989 (**Direction de l'économie rurale, s. d. : 16, 199, 206**)¹⁵. En milieu mélanésien, les revenus du travail par actif obtenus avec la caféiculture sont néanmoins supérieurs à ceux tirés d'un élevage bovin dont la productivité reste faible¹⁶ ; vu la structure économique du territoire et la nature actuelle du foncier mélanésien, toute activité salariale y reste plus rémunératrice que n'importe quelle production agricole, y compris vivrière¹⁷.

La recherche sociologique ne saurait guère tenter de saisir son objet en dehors d'un cadre préconstruit puisque toute saisie d'éléments et toute démarche analytique engagent une définition de l'objet de recherche ainsi qu'un découpage et qu'une reconstruction d'un univers social qui ne peut être rendu dans sa totalité ni dans la mouvance et la complexité des interactions de ses éléments constitutifs. Toutefois, si les constructions *a priori* des objets d'analyse relèvent, pour partie, de l'état des disciplines scientifiques concernées et de leurs acquis par rapport aux prénotions du sens commun, elles relèvent également -et plus particulièrement sans doute en sciences sociales-, de l'univers de celui qui les engage ainsi que de l'univers social étudié et de ses enjeux ; ce surtout si ces

ci étant encore plus défavorables pour les seconds que pour la première : la valeur d'une quantité donnée de café ou de coprah équivaut à la même valeur en bien de consommation qu'il y a un siècle, et au tiers de la valeur, à cette même époque, des outils manuels (barre à mine, hache ...).

¹⁴ Ces 400 ha consistent en près de 300 ha correctement entretenus, le reste étant irrégulièrement ou mal entretenu mais non abandonné (**Direction de l'économie rurale, s. d. : 206**).

¹⁵ La relance de la production caféicole faisant l'objet de l'un des articles les plus anciens du recueil, des données plus récentes (**Tissier, 1990 : 59-60**) peuvent préciser la portée de celle-ci : l'important taux d'abandon enregistré dans les années initiales de l'opération serait redescendu ces dernières années de façon significative ; le rendement effectif observé en moyenne sur une plantation en pleine production est, compte-tenu des recépages qui font chuter la production, de 580 kg à l'hectare sur une période de vingt-deux ans, soit une production supérieure à celle des caféicultures sous ombrage mais inférieure aux prévisions d'une tonne à l'hectare sur la même période. La part de la valeur ajoutée reste faible, ce qui n'empêche pas, semble-t-il, les agriculteurs mélanésiens de la côte est de manifester un certain intérêt pour la caféiculture intensive. Le coût important de l'opération (111 millions de francs C.F.P. engagés depuis 1980, soit plus de 105 millions de francs métropolitains) constitue l'injection financière la plus massive jamais réalisée en milieu mélanésien, mais débouche sur la création d'une quantité de richesse inférieure à celle investie.

¹⁶ L'élevage bovin intensif, gros consommateur d'espace et d'argent public, ne réunit ainsi pas l'intérêt du producteur à celui de l'économie territoriale (**Tissier, 1990 : 61, 66**). Dans une étude effectuée sur la région de Thio, dans le sud-est de la Grande-Terre, José Tissier (**1990 : 65**) évalue l'exploitation d'élevage européenne type à une superficie de 500 ha, à un capital d'exploitation de vingt millions de francs C.F.P. et à une unité de travail agricole : le revenu mensuel net équivaut à deux S.M.I.G. ; le groupement d'élevage mélanésien correspondant possède 400 ha, un capital d'exploitation de cinq millions de francs C.F.P. et dix unités de travail agricole : le revenu mensuel net est inexistant.

¹⁷ José Tercinier (**1990 : 67**) indique ainsi qu'un travail salarié rémunéré au S.M.I.G., et débouchant sur l'achat de riz blanc, est près de dix fois plus rentable que son équivalent en travail horticole d'autoconsommation.

deux derniers se recourent. Il n'échappera ainsi à personne qu'entre les écrits qui composent ce recueil, certains ancrages analytiques relevant de la discipline en viennent à changer d'une période d'écriture à l'autre, et il apparaîtra tout aussi clairement que les analyses se réfèrent également aux discours sur le milieu rural mélanésien véhiculés par le corps social. Si ceux-ci ne sauraient être entérinés et utilisés tels quels pour l'analyse, ils sont toutefois d'une grande importance pour la compréhension des phénomènes étudiés, surtout lorsqu'ayant été érigés en enjeu dans des périodes de compétition ou d'affrontements ils participent de la dynamique sociale¹⁸. Bien que, sur la décennie, les discours dominants émis sur le secteur mélanésien aient changé du tout au tout -enregistrant en cela les modifications des positions respectives des catégories sociales qui en étaient partie-prenante, soit activement en tant qu'émettrices de discours, soit passivement en tant qu'objet de celui-ci¹⁹-, ils n'en sont pas moins homogènes. Les discours ou catégorisations du début de la décennie se réfèrent ainsi à la notion de "société traditionnelle" qui reflète la vision statique d'un milieu perçu en tant que totalité sociale close ; les bouleversements politiques de la seconde partie de la décennie promeuvent les notions d'"identité culturelle" ou d'"identité kanak" et, à leur suite, des formes de développement en prise sur celles-ci. Ces conceptions surgissent toutefois dans un contexte social bien plus turbulent que celui de la période précédente, et qui implique davantage de travail de mise en forme au travers de prises de position d'un plus grand nombre d'acteurs, dont davantage d'Européens et de Mélanésiens résidant en France. De ce fait, les constructions qui donnent son contenu à la notion d'identité culturelle ne sont ni univoques ni entièrement fixées, leur tendance dominante initiale ayant néanmoins été de considérer l'identité culturelle en tant qu'état intemporel sur lequel asseoir la recherche de modalités d'organisation contemporaines²⁰ : la conception de la société y est alors tout aussi statique que celle précédemment développée. Ces débats et luttes symboliques font que le thème de la préservation de l'identité culturelle peut se retrouver sans grand recul réflexif dans l'un ou l'autre des écrits présentés²¹. La majorité d'entre eux s'appuie toutefois sur une option théorique différente : ainsi, et de même qu'ils ne retiennent pas, dans la période antérieure, l'assomption selon laquelle réserves et tribus relèveraient d'une société "traditionnelle" -et donc d'un développement séparé, ou, pour être plus en prise avec la prénotation,

¹⁸ Confer, par exemple, sur ce point l'analyse développée par Luc Boltanski (1982) sur l'apparition du statut de "cadre" dans la société française, ou celle, développée par Pierre Bourdieu (1984), sur la construction nominaliste des catégories sociales en "classes sociales".

¹⁹ Ce passage d'un type de discours à un autre est lié aux nombreuses transformations politiques amenées par la décennie : avènement d'une majorité socialiste à l'Assemblée nationale, montée en force du mouvement indépendantiste et passage des organismes chargés du développement mélanésien du statut territorial à celui d'organismes d'État. Ces évolutions ont été poussées plus avant avec les découpages du pouvoir de gestion économique et politique en régions, puis en provinces, dont plusieurs sont contrôlées par des partis mélanésiens.

²⁰ Les alternatives de la réflexion sur une identité faite d'invariants culturels ou, au contraire, d'élaborations en devenir, se retrouvent dans des ouvrages tels que Kohler, Pillon (1982), Dardelin, (1984), Wamytan (1985) ou Centre Thomas More (1990).

²¹ Ce qui ne saurait signifier qu'une telle démarche soit dépourvue de toute valeur : ce sont les mécanismes du raisonnement culturaliste qui sont ici mis en question -et plus encore la reprise, telles qu'elles, de notions qui relèvent non pas d'une démarche analytique mais d'enjeux sociaux ; les formes pratiques sur lesquelles de telles démarches peuvent déboucher relèvent, quant à elles, d'un développement historique sur lequel il ne saurait être question de porter de jugement *ex cathedra*. Des décennies de politiques de développement conduites, sans grand succès, sur l'application, à des sociétés et à des milieux tropicaux, de formules élaborées en Europe ont, en outre, amené une réévaluation de la place des connaissances et pratiques traditionnelles dans les efforts d'accroissement de la production des états en voie de développement (David, 1992).

préservé ou coupé de l'ensemble du champ social néo-calédonien-, de même n'endossent-ils pas, dans la période actuelle, l'analyse des formes d'organisation qui se mettent en place en tant que simple reconduction culturelle ; ceci même lorsque ces dernières s'inscrivent également -comme tel est le plus souvent, sinon toujours, le cas- dans des matrices culturelles et qu'elles sont, de ce fait, distinctes des formes d'organisation européennes²². En effet, un groupement d'élevage établi sur des bases lignagères ne traduit pas le seul recours à une forme d'organisation culturelle, mais tout autant l'appréhension, selon des grilles de déchiffrement du monde léguées par les passés tant précoloniaux que coloniaux²³, de questions façonnées par des situations contemporaines qui sont étrangères aux déterminations précoloniales ; les réponses qui peuvent leur être apportées sont, de même, multiples et souvent conflictuelles. Il devrait être ainsi devenu banal de dire que, quels que soient leur modèle d'historicité, les sociétés s'insèrent dans l'histoire, qu'elles sont, de ce fait, soumises au changement, et qu'il en va de même de leurs modèles ou de leurs référents culturels²⁴ : ce sont ces mécanismes, ces mouvements par lesquels sociétés et milieux se transforment, ces délimitations et structures successives des champs considérés qui font l'objet des recherches présentées ici. Dans cette perspective, schémas et orientations culturels perdurent, se modifient, deviennent autre ou prennent, sous les mêmes dénominations, des contenus différents ; les formes d'organisation mises en oeuvre ne peuvent dès lors être perçues en tant que transcription d'un développement idéal de valeurs intemporelles ou en tant qu'essence car, bien que formant un sous-champ ayant ses règles et sa logique propre -et donc, ses formes d'autonomie²⁵-, le secteur rural mélanésien ne saurait rendre compte ni de sa structuration ni des transformations successives de celle-ci : il s'insère, en effet, dans des ensembles plus vastes qui sont ceux du territoire, de l'espace politique et social français et du système mondial²⁶. Les approches analytiques développées dans ce recueil permettent dès lors de souligner les phénomènes suivants :

---en premier lieu, que le système de réserve est un système spécifique, irréductible aux formations précoloniales, ayant ses contraintes propres en ce qui concerne le rapport à la terre et, au-delà, les conditions de développement d'activités agricoles marchandes, et qu'il convient de prendre

²² L'identité est, en fait, relationnelle et, plus que la reconduction d'invariants culturels, c'est le maintien ou la mise en place de modalités différentes d'existence qui permettent de structurer des identités distinctes : les intégrations, par une génération donnée, d'éléments culturels ou de modes d'organisation exogènes sont au fondement de l'identité des générations ultérieures.

²³ Vuarin (1988) insiste ainsi sur le fait que les opérations dites de "développement" -interventions par excellence externes- font elles-mêmes partie du passé et de la culture des sociétés paysannes auxquelles elles ont été appliquées.

²⁴ Sur l'analyse des transformations des matrices culturelles elles-mêmes, confer Marshall Sahlins (1989) ; s'agissant de la Nouvelle-Calédonie et de l'"identité kanak", l'affirmation selon laquelle sociétés et identités culturelles sont soumises au changement est notamment reprise par Jean-Marie Tjibaou (1981), Alban Bensa (1990) ou José Tercinier (1990).

²⁵ Les formes d'autonomie du champ sont notamment contenues dans les enjeux qui lui sont propres ou dans les résultantes des actions individuelles ou collectives de ses membres aux opérations de développement impulsées par l'administration.

²⁶ Sur l'impact du contexte national citons par exemple, la Loi cadre de 1956 qui accorde citoyenneté et droit de vote aux Mélanésiens, (alors que les Aborigènes d'Australie devront attendre celle-ci jusqu'en 1969) ou bien encore les visions opposées entretenues par l'administration coloniale française sur les populations autochtones de Tahiti et de Nouvelle-Calédonie, et leurs résultantes. L'impact du système mondial se traduit par l'extension du modèle national européen et des regroupements établis en fonction d'appartenances linguistiques, religieuses, etc.

en compte cette structure imposée lors de la mise en place coloniale pour comprendre ses formes d'organisation passées et présentes :

---que des forces de différenciation extérieures aux situations précoloniales s'exercent depuis longtemps au sein du secteur rural mélanésien -qu'elles aient été, dans les temps les plus anciens, la résultante plus particulière de rapports coloniaux ou, depuis quelques décennies, celle des élargissements successifs du nombre de salariés et de l'allongement de la scolarisation-, et que de telles forces ont eu, et continuent d'avoir sous des formes renouvelées, un impact sur la structuration des formes d'organisation ;

---que les différenciations ont leurs traductions idéologiques et politiques et que celles-ci, couplées aux enjeux hérités du passé précolonial ainsi qu'à ceux constitutifs de l'histoire propre de chacune des réserves, interviennent également dans la structuration du secteur : la composition d'un groupement d'élevage donné résulte ainsi autant ou davantage de telles confrontations que de choix culturels implicitement établis sur des unanimités qu'aucune société -fût-elle précoloniale- n'ait jamais connues²⁷ ;

---que la structuration du secteur doit également aux facteurs économiques, que ceux-ci balisent de nouveaux rapports à l'espace et à l'utilisation de la terre ou qu'ils approfondissent des transformations des relations familiales et parentales amorcées de longue date (Métais, 1954) : les études centrées sur la caféiculture, dans un contexte de réserve et de pression foncière, laissent ainsi penser que la diversité des unités domestiques (qui fait suite à l'éclatement des unités domestiques et résidentielles précoloniales) trouve tout à la fois son origine dans la diffusion de nouveaux modèles et dans des contraintes économiques ; il pourrait être ajouté que ces nouveaux alignements parentaux régissent à leur tour une transformation des modalités de transmission des droits fonciers.

A s'en tenir aux accès fonciers et aux conditions d'élargissement d'une agriculture marchande, le secteur mélanésien aura connu durant les années quatre-vingts des bouleversements majeurs, largement issus de mobilisations politiques à recrutement ethnique ; ainsi qu'il l'a été mentionné précédemment, ceux-ci se sont traduits par le lancement de réformes foncières et par l'obtention d'un élargissement, tant quantitatif que qualitatif, des superficies disponibles, par la mise en place d'organismes de développement intervenant en secteur mélanésien, et par l'acquisition du pouvoir de contrôle provincial. Les flux financiers et les interventions technico-politiques en direction du secteur ont été multipliées, son insertion accrue dans l'économie marchande étant devenue un objectif politique et social partagé par les partis politiques, contrairement à ce qui pouvait être le cas durant la montée en force du mouvement indépendantiste. Conflits et tensions ont ainsi été un élément majeur des transformations du secteur qui, bien que s'inscrivant, pour certaines, dans le prolongement de situations antérieures, débouchent sur un large renouvellement : il en va ainsi de l'expansion sans précédent des formes associatives d'exploitation économique sous le statut de groupements d'intérêt économique (ou G.I.E.) et, plus récemment, sous celui de groupements de droit particulier (ou

²⁷ Confer, notamment, sur ce point l'analyse menée par Marshall Sahlins (1989) sur la réception des biens européens par les populations hawaïennes lors des premières rencontres.

G.D.P.L.)²⁸. C'est ainsi également, qu'outre les groupements d'élevage formalisés qui font l'objet de plusieurs des analyses regroupées ici, de nombreux G.I.E. de pêcheurs ont été créés (**Leblic, Teulières, 1987 : 137-163**) ; de même, les réorganisations du plan de relance caféicole à partir de 1984 ont-elles recouru aux terres rétrocédées par les réformes foncières, ainsi qu'au regroupement de planteurs sur des superficies minimales de cinq hectares, ceci afin de promouvoir les structures du groupement ou de la coopérative (**Agel, Cabrit, s. d. : 7**). L'ouverture des statuts juridiques du foncier est une autre dimension de la période : alors que, jusqu'à présent, les terres sous contrôle mélanésien relevaient essentiellement du statut de droit particulier définissant la réserve, nombre de terres rétrocédées l'ont été au titre du droit commun, et selon des formules plus en prises que la propriété privée individuelle sur la façon dont est actuellement posée la question des droits fonciers mélanésiens ; terres claniques et G.D.P.L. fonciers sont devenus la norme des redistributions de terre. De ce fait, la réserve, qui était encore naguère un espace social, foncier et économique en vase clos, paraît être, sous cette forme, un phénomène du passé. S'il n'est pas acquis que les formes associatives d'exploitation élargie de la terre telles qu'elles existent à l'heure actuelle (dans une période encore récente d'un renouvellement de structure), soient appelées à devenir des formules ayant pour elles la rentabilité économique et la durée²⁹, la nature collective du contrôle foncier devrait, par contre, se maintenir : l'histoire des dépossessions foncières et des mises en réserves y est tout autant inscrite que la continuité culturelle.

Patrick Pillon
O.R.S.T.O.M., Nouméa
avril 1995

Références

- Agel, C., Cabrit, A.-M.** (avec la collaboration de Ph. Poulain). s.d. Évaluation de la troisième phase de l'Opération café en Nouvelle-Calédonie. Mission effectuée du 26 février au 11 mars 1988. Caisse centrale de coopération économique, 37 p., *plus annexes*.
- Agence de développement rural et d'aménagement foncier (A.D.R.A.F.).** 1992. Rapport annuel d'activité 1991. A.D.R.A.F. Aménagement foncier, Nouméa, 26 p.
- Amarshi, A.** 1979. The Development of Peripheral Capitalism. In : Amarshi, A., Good, K., Mortimer, R. : *The political economy of Papua New Guinea*, Oxford University Press, Melbourne, 1 : 1-60

²⁸ Les travaux présentés font peu de place aux groupements de droit particulier (ou G.D.P.L.) du fait qu'ils commençaient tout juste à se mettre en place lorsque les dernières recherches de terrain ont été menées et qu'ils rencontraient alors des difficultés ; ils se sont toutefois depuis largement répandus : Maryline Wagino (1991) indique ainsi que, sur deux des quatre communes sur lesquelles porte sa recherche, le G.D.P.L. est désormais la seule formule juridique utilisée pour les attributions foncières et les mises en place de projets de développement.

²⁹ Les groupements d'élevage formalisés connaissent de nombreux déboires dans tous les pays de Mélanésie, les groupements d'élevage ne rémunérant pas, ou fort mal, le travail de leurs membres (**Pillon, Ward, 1990 ; Tour de côte, 1992 : 6-8**) ; il semble en aller de même, en Nouvelle-Calédonie des G.I.E. de pêche (**Leblic, Teulières, 1987 : 137-163**). Ces difficultés font que des formes plus restreintes d'utilisation de la terre apparaissent comme des alternatives moins contraignantes et plus rémunératrices de la force de travail ou que les services concernés voient dans la dissociation des droits sur la terre -relevant d'un G.D.P.L. foncier- de l'exploitation de celle-ci par un ou plusieurs exploitants, (et moyennant location et sécurité de la tenure), une réponse aux situations actuelles.

- Antheaume, B.** 1981. Emplois et activités en 1976. In : *Atlas de la Nouvelle-Calédonie*. Paris, O.R.S.T.O.M., planche 38.
- Bensa, A.** 1990. L'identité kanak. Questions d'ethnologie. In : *Comprendre l'identité kanak*, Dossiers du Centre Thomas More, pp. : 9-35
- Boltanski, L.** 1982. Les cadres. Paris, Les Éditions de Minuit, 523 p.
- Bourdieu, P.** 1984. Espace social et genèse des "classes". Actes de la recherche en sciences sociales, 52-53, pp. : 3-12.
- Centre Thomas More.** 1990. Comprendre l'identité kanak. 75 p.
- Daloz, A.** 1991. Les opérations de réforme foncière à Poya (Nouvelle-Calédonie) : le rôle de l'Office foncier. Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (O.R.S.T.O.M.), Centre de Nouméa, coll. : "*Rapports scientifiques et techniques*", Sciences humaines, géographie, n°1, 173 p.
- Dardelin, M.-J.** 1984. L'avenir et le destin. Regards sur l'école occidentale dans la société kanak (Nouvelle-Calédonie). Paris, O.R.S.T.O.M., coll. : "*Travaux et documents*", n° 173, 155 p.
- David, G.** 1992. The Modern Value of Traditional Village Fishing in Fisheries Development Planning in the Island Pacific : Some Thoughts on the Case of Vanuatu. In : *Contribution de l'équipe Analyse et synthèse régionale à la conférence : Sciences des peuples du Pacifique insulaire, University of South Pacific, Suva, Fidji, 6-10 juillet 1992*, Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (O.R.S.T.O.M.), Centre de Nouméa, coll. "*Rapports de missions*", Sciences sociales, géographie, n° 2, pp. : 51-67.
- Direction de l'économie rurale.** s. d. L'année agricole 1989. Nouméa, Territoire de la Nouvelle-Calédonie, 230 p., *plus annexes*.
- Direction territoriale de la statistique et des études économiques.** 1985. Tableaux de l'économie calédonienne. Nouméa, 272 p.
- Doumenge, J.-P.** 1974. Paysans mélanésiens en pays canala. Bordeaux, Centre d'études et de géographie tropicale, Centre national de la recherche scientifique, 220 p.
- Guiart, R.** 1988. Développement mélanésien en situation coloniale. Atelier populaire international, 88 p.
- Hautière (de la), U.** 1980. Souvenirs de la Nouvelle-Calédonie. Nouméa, Les Éditions du Cagou, fac-similé de l'édition originale de 1869, Paris, Challamel aîné, 267 p.
- Institut national de la statistique et des études économiques.** 1984. Résultat du recensement de la population dans les territoires d'Outre-mer, 15 avril 1983. Nouvelle-Calédonie et dépendances, Paris, 201 p.
- Institut national de la statistique et des études économiques, Service territorial de la statistique.** s. d. Enquête socio-économique 1980-1981. Vol. III : Les ressources. Nouméa, 111 p.
- Institut territorial de la statistique et des études économiques, Institut national de la statistique et des études économiques.** 1991. Recensement de la population 1989. t. 3 : Activités-individus, tableaux, coll. "*Notes et documents*", n°57, 313 p., *plus annexes*.
- Kohler, J.-M., Pillon, P.** 1982. Adapter l'école ou réorienter le projet social. Le problème d'un enseignement spécifique pour les Mélanésiens. Nouméa, Institut culturel mélanésien, coll. : "*Le sillon d'igname*", 92 p.
- Leblic, I.** 1988. L'évolution des techniques de pêche en Nouvelle-Calédonie. Techniques et culture, 12 : 81-119
- Leblic, I., Teulières, M. H.** 1987. Systèmes techniques et sociaux d'exploitation traditionnelle des ressources marines des pêcheurs kanaks du nord et du sud de la Calédonie. Ministère de la Culture, Mission du patrimoine ethnologique, 549 p.
- Mapou, L.** s.d. De la réforme foncière aux accords de Matignon. Dix années de réformes foncières. Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (O.R.S.T.O.M.), 24 p., *ms*.
- Métais, P.** 1954. L'évolution moderne de la famille autochtone. Études mélanésiennes, 8 : 27-33
- Pillon, P.** 1989. Mobilisations ethniques et genèse des organismes de développement du milieu rural mélanésien. In : *Nouvelle-Calédonie. Essais sur le nationalisme et la dépendance*, édité par Michael Spencer, Alan Ward, John Connell, Paris, L'Harmattan, pp. : 159-185.

- Pillon, P., Ward, A.** 1990. Groupements d'élevage autochtones dans le Pacifique sud. Trois études de cas : Nouvelle-Zélande, Nouvelle-Calédonie, Papouasie-Nouvelle-Guinée. Les Éditions de l'O.R.S.T.O.M., Institut de recherche scientifique pour le développement en coopération (O.R.S.T.O.M.), coll. : "*Études et thèses*", 118 p.
- Pourquoi pas ?** 1992. Statut de droit civil particulier et autres textes. 25 : 26-36
- Sahlins, M.** 1989. Des îles dans l'histoire. Gallimard, Le Seuil, coll. : "*Hautes études*", 189 p.
- Saussol, A.** 1979. L'héritage. Essai sur le problème foncier mélanésien en Nouvelle-Calédonie. Publication de la Société des Océanistes, n° 40, Paris, 493 p.
- Tissier, J.** 1990. Les Kanak, l'agriculture et le développement. In : *Comprendre l'identité kanak*, Dossiers du Centre Thomas More, pp. : 51-70.
- Tjibaou, J.-M.** 1981. Etre mélanésien aujourd'hui. Esprit, 57, pp. : 81-91.
- Tour de côte.** 1992. Les GIE d'élevage s'essoufflent. Réflexion sur des structures en mutation. 25 : 6-8
- Vuarin, R.** 1988. Abandonner le développement ? Information sur les sciences sociales, 27, 1 : 47-81
- Wagino, M.** 1991. Le H du Nord. La stratégie d'aménagement de la Province Nord (Nouvelle-Calédonie). Mémoire de D.E.A., Université de Bordeaux III, U.E.R. de géographie, géographie des espaces tropicaux, option : société et aménagement, s. p.
- Wamytan, R.** 1985. Culture et développement kanak. Production agricole et commercialisation. Nouméa, Office culturel scientifique et technique kanak, 19 p.

Production et relations sociales en Nouvelle-Calédonie

1. La Nouvelle-Calédonie et l'ensemble Mélanésien

La Nouvelle-calédonie forme, avec les autres pays de Mélanésie, un sous ensemble géographique et culturel distinct à l'intérieur du Pacifique sud (Sahlins, 1963: 286). Cette unité de la Mélanésie vis à vis de la Micronésie et de la Polynésie est d'abord une unité physique : face à la multitude de petites îles qui constituent la Micronésie et la Polynésie, la Mélanésie oppose l'importance de ses terres immergées d'origine continentale ; entièrement circonscrite à l'ouest du Pacifique sud, les variations climatiques qu'elle connaît en fonction de l'altitude et du régime des pluies n'empêchent pas une certaine unité des conditions d'exploitations de la zone de se traduire au niveau de la flore et des techniques horticoles. Si la diversité des espèces cultivées va diminuant d'ouest en est -soit de la Mélanésie à la Polynésie (F. Doumenge: 1966 : 323)-, les techniques mises en place dans l'ensemble mélanésien constituent, d'une île à l'autre, des réponses similaires aux grands types d'écosystèmes et aux variations pluviométriques de la zone (Barrau, 1958 : 11 ; Brookfield, Hart, 1971 : 44-53).

La Mélanésie est caractérisée par sa diversité écologique : cette diversité des conditions du milieu induit la mise en place de plusieurs types d'activité (pêche, cueillette, horticulture, élevage du porc), la diversification des productions disponibles d'un groupe à l'autre (poisson, sagou, igname, taro, patate douce) comme l'existence de différentes variétés cultivées de plantes d'une même espèce : de ce fait, des groupes situés dans des niches écologiques distinctes disposent d'une gamme de produits propres, plus ou moins importante selon la richesse de leur environnement (Lacey, 1977 : 24) ; ces variations écologiques sont à la base des systèmes d'échange nombreux et diversifiés -et impliquant parfois des déplacements sur de longues distances-, qui se retrouvent un peu partout en Mélanésie, que ce soit à l'intérieur des terres ou entre les îles (Hugues, 1973 ; Malinowski, 1960 ; Oram, 1982). De tels échanges concernaient autrefois deux types distincts de produits dont la circulation pouvait s'effectuer au cours du même déplacement : il s'agit, d'une part, de produits d'utilisation quotidienne, tels que des tubercules, des poteries, du poisson, du sagou, des armes et des magies, dont la circulation permet l'élargissement de l'implantation humaine (Godellier,

1969 ; Testard, 1982) et, d'autre part, de produits de prestige, tels les monnaies et les parures de coquillages ou les haches cérémonielles, qui sont liés à la reproduction des hiérarchies sociales et politiques (Bedford, 1973 : 191-195 ; Lacey, 1977 : 34 ; Sing Uberoi, 1962). Toutes sortes de produits pouvaient ainsi s'acquérir lors d'échanges aussi formalisés que les expéditions *Kula* des Trobriandais parcourant la mer à la recherche de brassards et de parures de coquillages ou lors d'échanges internes à une vallée entre gens de bord de mer, fournisseurs de poisson, et gens de l'intérieur, fournisseurs de tubercules.

Ces deux types d'échange se retrouvent en Nouvelle-Calédonie, sur la Grande-Terre comme sur les îles : le premier renvoie aux échanges périodiques, en des lieux spécifiques, entre les habitants des deux ou trois zones écologiques qui constituent le pays : le bord de mer fournisseur de poissons, les plaines alluviales productrices d'ignames et les zones de montagne fournisseuses de taros ; le second type d'échange est représenté par le "circuit du jade" qui, à partir de l'île Ouen -où se trouve la jadéite-, impliquait les chefferies de l'île Ouen, de l'île des Pins, des îles Loyauté et de la côte est de la Grande-Terre, en un circuit formalisé au bout duquel les objets repassaient, des années plus tard, par leur point de départ : en cela, ce circuit ressemblait à celui de la *Kula* (Doumenge, 1982 : 90 ; Leenhardt, 1953 : 93-96).

2. Aspects techniques de la production horticole en Mélanésie et en Nouvelle-Calédonie

Pour la plupart des habitants de Mélanésie, l'horticulture est l'activité principale autour de laquelle s'articule l'ensemble de la vie sociale. Cette horticulture repose sur la culture de plantes à tubercules (ignames, taros, patates douces) et de végétaux complémentaires (bananiers, cocotiers, canne à sucre...) ; elle implique, selon les zones, la pratique de jachères plus ou moins prolongées. Trois aspects techniques pourraient la caractériser :

1°- La satisfaction de besoins alimentaires et sociaux par la mise en culture de superficies modestes : dans son inventaire des cinq grands types d'écosystèmes qui constituent la Mélanésie, Jacques Barrau note que, dans les trois écosystèmes où l'horticulture est l'activité principale -les deux autres étant basés sur la pêche et sur la cueillette-, les superficies mises en culture chaque année par individu sont comprises entre 0,06 et 0,12 ha (Barrau, 1958 : 11, 31 ; Brookfield, Brown, 1963 : 114-115). A ces trois écosystèmes, concernant chacun l'un des trois tubercules de base, correspond une production moyenne : en Nouvelle-Calédonie, où les écosystèmes conviennent à l'igname et au taro, la superficie moyenne des jardins était estimée, en 1956, à 800 m² par adulte -soit 8 ha pour 100 adultes (Barrau, 1956 : 136) ; elle a depuis régressé (J-P. Doumenge, 1982 : 287).

2°- La dispersion des champs en fonction des cultures et de la nature des sols : assez fréquemment, un groupe social sera en mesure d'utiliser plusieurs zones écologiques cultivant, dans des sites différents, ignames et taros ou taros et patates douces ; cette dispersion et cet éloignement des jardins par rapport au site d'habitat entraînent souvent la construction d'abris temporaires. A la fin

du siècle dernier, un observateur notait ainsi la présence, en Nouvelle-Calédonie, de jardins se trouvant à 5, voire à 10 kilomètres des sites d'habitat (Saussol, 1979) : selon Alain Saussol, cet éloignement de certaines cultures était lié au choix d'un site d'habitat privilégiant la proximité de l'eau et l'existence de sols légers et faciles à travailler : "Dans ce contexte, le voisinage des cases privilégiait certains sites : alors que les champs les plus éloignés servaient de volant régulateur de la production et se trouvaient soumis à une exploitation tournante comportant de longues jachères, les sites les plus proches, préférentiellement cultivés, se trouvaient soumis à une exploitation plus suivie sans atteindre pour autant à la culture continue" (Saussol, 1979 : 32).

3°- L'intensité du travail de la terre : la Mélanésie connaît des systèmes extensifs du travail de la terre, avec utilisation raccourcie du sol, jachères prolongées et absence d'aménagements permanents ; elle connaît également des systèmes plus intensifs, avec cultures prolongées, utilisation de compost et aménagements permanents du sol, dont les réalisations les plus poussées se trouvent dans les hautes montagnes de Nouvelle-Guinée. La Nouvelle-Calédonie relève, quant à elle, des systèmes semi-intensifs, avec raccourcissement des jachères et édification d'aménagements du sol permanents : ces aménagements du sol sont liés à la production de l'igname impliquant la construction de larges billons et celle de systèmes de drainage ; ils sont également liés à la culture du taro d'eau qui nécessite la mise en place de vastes systèmes d'irrigation qui sont les plus élaborés de toute la Mélanésie (Barrau, 1958 : 21, 36 ; Glaumont, 1987 ; Spriggs, 1980).

3. Horticulture et rapports sociaux en Nouvelle-Calédonie

3.1 L'organisation de la production

L'organisation de la production est avant tout caractérisée par le système de production domestique dans lequel l'essentiel de la production est assuré par, et pour, le groupe domestique ; l'unité domestique dispose de tous les moyens nécessaires à la production, tels les outils, les hommes et la terre : elle contrôle les produits de son travail et leur consommation. Cette unité domestique est formée d'une famille élargie constituée d'un noyau d'hommes apparentés en ligne patrilinéaire (frères, père, fils) et de leurs épouses et descendants ; elle est représentée en la personne de l'aîné du groupe familial qui peut-être le père ou le frère aîné ; le regroupement domestique dispose d'un site d'habitat distinct de celui des autres unités domestiques. Dans le cadre d'une tenure foncière lignagère, il possède son propre accès foncier, chaque famille conjugale et chaque adulte -voire, chaque adolescent- cultivant ses propres jardins¹. La famille élargie cultive en

¹ L'analyse du système de production qui est développée ici est tirée -notamment en ce qui concerne les temps de travaux-, de l'ouvrage publié sous la référence Kohler, J. M., Pillon, P. 1986. Économie domestique mélanésienne et développement. L'Opération café. Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (O.R.S.T.O.M.), Office culturel scientifique et technique canaque, Nouméa, 195 p.

Pour de plus amples précisions sur les pratiques horticoles, confer Jean Pierre Doumenge (1982) et, sur les systèmes sociaux, Alban Bensa et Jean-Claude Rivierre (1982).

outre -en la personne de son aîné ou d'un célibataire-, un billon particulier destiné à recevoir les variétés d'ignames les plus valorisées. L'unité domestique fondée sur la famille élargie apparaît ainsi comme l'une des unités de base de l'organisation sociale, puisque la réalisation du travail horticole repose sur l'autonomie de ce groupe familial. Les éléments suivants peuvent alors caractériser la division du travail réalisée par ce système :

1°-la faible amplitude de la division du travail : bien qu'il existe des spécialistes pour des activités telles que la fabrication de poterie ou la construction de pirogues et que certains individus aient le contrôle de rituels ou de pratiques nécessaires au bon fonctionnement de l'ordre social², tous les individus sont producteurs, et, pour une insertion écologique donnée, producteurs des mêmes choses.

2°-une organisation du travail de production qui, bien qu'elle puisse regrouper plusieurs individus, est le plus souvent axée sur l'individu (Connell ; F. Doumenge, 1966 : 311) : si les travaux initiaux de défonçage et de labour des billons d'igname ou les travaux de mise en place des tarodières sont effectués en commun par les membres de l'unité familiale élargie (Barrau, 1956), par la suite, chaque individu -et, aujourd'hui, chaque couple-, effectuera seul les travaux de culture sur ses propres parcelles ; à l'occasion, le cultivateur bénéficiera d'une aide de la part d'un parent -le plus souvent membre de l'unité domestique élargie-, mais aussi de parents extérieurs.

3°-une division sexuelle du travail : il s'agit là du plus vieux type de division sociale du travail, présent, à un titre ou à un autre, dans toutes les sociétés passées et présentes³ ; mais, dans les systèmes d'économie domestique, la division sexuelle du travail constitue l'épine dorsale de la production : le travail de l'homme et celui de la femme sont complémentaires et assurent la quasi-totalité des tâches. Des recherches sociologiques effectuées sur un village de la Grande-Terre donnent les indications suivantes quant à la place respective de l'homme et de la femme dans la division du travail : les hommes apparaissent plus présents que les femmes dans les activités de production (les chiffres étant respectivement de 55% et de 45% environ), alors que les femmes occupent une place prépondérante dans les activités liées à l'habitat et à la vie domestique (les parts respectives passant alors de 42% à 58% environ) ; de manière générale, les hommes sont plus actifs que les femmes en ce qui concerne la culture de l'igname -notamment dans la phase initiale de préparation du billon (68% et 31% respectivement) ; inversement, la part des femmes est supérieure pour les autres cultures vivrières ainsi que pour la culture du taro (respectivement 34 et 66%). La prépondérance d'un sexe sur l'autre dans la participation au travail horticole est donc liée à la nature des cultures : elle renvoie à des considérations relevant de la symbolique, l'igname, plante sèche, étant associée à l'homme, le taro, plante humide, à la femme.

² Tels les maîtres de l'igname, les faiseurs de pluie ou de beau temps et, de manière plus générale, les détenteurs d'herbes curatives (Guiart, 1981).

³ Sur les rapports entre les sexes en Mélanésie, confer Maurice Godelier (1982) ; sur la division du travail selon les sexes en Nouvelle-Calédonie, confer Pierre Métais (1972).

3.2 La circulation

L'approche du travail se doit d'inclure les rapports sociaux unissant les hommes entre eux, toute technique, toute répartition du travail et de ses produits participant des rapports entre les hommes. L'organisation de la production par et pour l'unité domestique qui vient d'être présentée -et qui est qualifiée par certains ethnologues de "mode de production domestique" (Sahlins, 1976)-, n'est pas, telle qu'elle, un système viable ; il convient donc que des relations sociales transcendent l'unité familiale domestique et réunissent les unités domestiques entre elles : ce sont les principes politiques de la parenté patrilinéaire et par alliance de mariage ainsi que les principes de la chefferie qui assurent cette fonction (Firth, 1965). Ces principes agissent directement sur la production, lui assignant des objectifs au-delà de la simple reproduction biologique des individus : ils structurent la société et rendent compte de la rationalité de son attitude vis à vis de la production ; ils régissent l'utilisation de la production -et, partant, les motifs, les incitations, à la production-, les formes élargies d'organisation du travail, ainsi que l'intensité de la production.

L'utilisation de la production est surtout marquée par la circulation des produits entre les individus, qui se donne comme l'une des caractéristiques les plus apparentes des systèmes sociaux de Mélanésie et de Nouvelle-Calédonie (Mauss, 1969). Cette circulation des produits est d'abord une circulation quotidienne entre unités domestiques : un relevé des échanges quotidiens au sein d'une unité domestique montre qu'il n'est pas de jour où les membres d'une unité domestique ne reçoivent, ou ne donnent, quelque produit vivrier, dans le cadre de relations de parenté patrilinéaires ou par alliance de mariage. Cette circulation est une circulation "ouverte", non comptabilisée, chacun donnant au gré de ses dispositions ou de ses disponibilités pour un impératif social contenu dans les obligations de la parenté : affirmer et maintenir vivants les liens de parenté qui sont l'un des principes directeurs de l'organisation sociale, c'est les actualiser par la circulation des produits, donneurs et récipiendaires disposant fréquemment des mêmes produits (Panoff, 1972).

La circulation des produits ne se limite toutefois pas au quotidien : elle est également cérémonielle et concerne alors les lignages et les chefferies. De telles cérémonies (connues sous le nom de "coutume" ou de "pilou"), sont les temps forts de la vie sociale. Elles impliquent des groupes élargis dépassant les unités domestiques : lignages, clans, chefferies ; elles scandent les moments privilégiés de la vie sociale et politique des groupes, tels que les naissances, les mariages, les deuils, les intronisations de chefs, la conclusion d'alliances militaires et les remerciements pour services rendus (Lambert, 1900 ; Leenhardt, 1922). Les motifs qui président à la tenue d'une cérémonie coutumière sont divers et correspondent au règlement de "dettes sociales" entre les groupes, ainsi qu'à la réaffirmation des liens qui les unissent. Au regard de la production horticole, deux aspects peuvent alors être relevés :

--en premier lieu, que les cérémonies de coutume sont marquées par des distributions massives de produits vivriers et artisanaux (nattes, tapa, monnaies de coquillage). Ces distributions se font avec ou sans contrepartie immédiate ou sans que la contribution des uns ait de rapport d'équivalence avec celle des autres (Bensa, Rivierre, 1982 : 114 ; Lambert, 1990 ; Leenhardt, 1922 : 236). Il n'y a

pas toujours équilibre terme à terme ou stricte comptabilisation, les groupes étant tour à tour, et au gré des cérémonies, en position de récipiendaires ou de donateurs ; les dons ont un caractère de prestige marqué, l'abondance et la qualité des produits offerts, les discours prononcés, renforçant la renommée et le statut relatif du groupe vis-à-vis des autres (Doumenge, 1982). Ce phénomène de distribution ostentatoire est marqué dans toute la Mélanésie : il constitue l'une des formes du politique, puisqu'il assigne la place des individus ou des groupes les uns par rapport aux autres.

--en second lieu, il ressort que l'intensification de la production est fonction des cycles cérémoniels. Les cérémonies de coutume les plus importantes pouvaient avoir lieu à des intervalles de plusieurs années, et elles se préparaient des années à l'avance (Guiart, 1969 ; Lambert, 1900) ; un accroissement de l'effort de production était alors rendu nécessaire pour nourrir la foule des individus de différentes chefferies qui assistaient aux réunions, l'abondance étant de mise. Cet effort continué sur plusieurs années faisait intervenir des interdictions de récolte ou de pêche sur les autres produits. Les cérémonies de coutume pouvaient durer jusqu'à trois semaines pendant lesquelles se tenaient danses, discours, dons et échanges de produits entre diverses chefferies, alliées, mais aussi, potentiellement ennemies (Lambert, 1900 ; Leenhardt, 1922) ; ces temps forts, ces réunions cérémonielles, étaient indissociables de la reproduction de la société précoloniale et des efforts périodiques d'intensification de la production. Le relevé des emplois du temps mentionné *supra* (Kohler, Pillon, 1986) assigne aux cérémonies de deuil contemporaines des durées correspondant au quart du temps consacré à la production.

4. Conclusion

En conclusion à cette brève présentation des aspects sociologiques de l'horticulture vivrière en Nouvelle-Calédonie, un certain nombre de points pourraient être soulignés :

1°--l'aspect de "phénomène social total" de l'horticulture vivrière mélanésienne qui fait que cette activité n'est pas simplement économique, qu'elle n'est pas isolable du contexte social, mais qu'elle est intimement associée à tous les aspects de la vie mélanésienne, qu'il s'agisse de ceux relatifs aux conceptions de l'homme et de la femme, aux rapports à la terre et aux ancêtres, à la personne du chef, aux rituels agraires, aux rapports entre parents et alliés ou aux réunions cérémonielles (Malinowski, 1921 ; Godelier, 1974).

2°--le rapport à la production et au travail étant toujours un rapport socialement constitué, le support de la production mélanésienne, dans le cadre d'une horticulture aux forts rendements, est le prestige qui s'attache au bon jardinier et l'incitation à produire en abondance pour valoriser son clan, sa chefferie et ses alliés utérins lors des cérémonies de cérémonielles : c'est pourquoi ces cérémonies marquent, en Nouvelle-calédonie comme dans le reste de la Mélanésie, les cycles longs de la production, ceux de la production maximale (Brookfield, 1973).

3°--la distribution de produits vivriers sans contrepartie terme à terme est l'une des composantes essentielles du système : l'accumulation et l'appropriation ne sont pas un but et elles sont

incompatibles avec le système ; c'est, tout au contraire, le don qui permet d'actualiser les liens de parenté, comme le regroupement autour de la chefferie, laquelle fournit les incitations à la production maximale. De ce fait, ainsi que le montre Marshall Sahlins sur un exemple fidjien, alors qu'une partie des maisonnées des villages mélanésiens ne produit pas suffisamment pour assurer la couverture de ses besoins, il n'existe pas de villageois qui manque du nécessaire, la production étant répartie selon les principes de la parenté : dans un tel système, les incitations à la production sont liées au prestige, à la parenté et à la chefferie, et les possibilités d'élargissement de la production sont relativement limitées ; inversement, dans un système paysan articulé à une économie de marché -comme ce fût le cas en Occident-, les maisonnées s'isolent les unes des autres et ne destinent réellement la production d'un surplus qu'à l'extérieur du village, vers le circuit monétaire : de ce fait, les écarts dans la satisfaction des besoins peuvent se creuser (Sahlins, 1976). Les incitations à la production, liées au marché, à l'accroissement des besoins et aux stratifications sociales, connaissent cependant des possibilités d'extension plus importantes.

Patrick Pillon
O.R.S.T.O.M., Nouméa
juin 1985

Références

- Barrau, Jacques.** 1956. L'agriculture vivrière autochtone de la Nouvelle-Calédonie. Nouméa, Commission du Pacifique sud, 153 p.
1958. Subsistence agriculture in Melanesia. Bernice P. Bishop Museum, Bulletin 219, Honolulu, 111 p.
- Bedford, Richard.** 1973. A Transition in circular mobility. In : *The Pacific in Transition*. Harold Brookfield editor, Canberra, Australian National University Press, pp. : 187-227.
- Brookfield, Harold.** 1973. Full cycle in Chimbu. In : *The Pacific in Transition*. Harold Brookfield editor, Canberra, Australian National University Press, Canberra, pp. : 127-160.
- Brookfield, H.C., Brown, Paula.** 1963. Struggle for land. Agriculture and groupe territories among the Chimbu of the New Guinea Highlands. Oxford University Press, 193 p.
- Brookfield, H.C., Hart, Doreen.** 1971. Melanesia. A geographical interpretation of an island world. Methuen and Co., 464 p.
- Connell, John.** The emergence of a peasantry in Papua-New-Guinea. University of Papua New-Guinea, History of agriculture, working paper n° 27, 59 p.
- Doumenge, François.** 1966. L'homme dans le Pacifique sud. Paris, Publication de la Société des Océanistes n° 19, 633 p.
- Doumenge, Jean-Pierre.** 1982. Du terroir... à la ville. Bordeaux, Centre d'étude et de géographie tropicale, Centre national de la recherche scientifique, 488 p.
- Firth, Raymond.** 1965. Primitive Polynesian Economy. London, Routledge and Keagan Paul, 385 p.

- Glaumont, M.** 1887. La culture de l'igname et du taro en Nouvelle-Calédonie. Travaux gigantesques des indigènes. Réimprimé dans *Etudes Mélanésiennes*, n° 7, sept. 1953, pp. 25-34.
- Godelier, Maurice.** 1969. La monnaie de sel des Baruya de Nouvelle-Guinée. *L'homme*, IX (2) : 5-37
1982. La production des grands hommes. Fayard, 370 p.
- Guiart, Jean.** 1969. Programmation et agriculture en Mélanésie. *L'Homme*, IX (3) : 107-112
1981. Clans autochtones en situation pré-coloniale. In : *Atlas de la Nouvelle-Calédonie*, planche 18, Paris, O.R.S.T.O.M.
- Hugues, Ian.** 1973. Stone-age trade in the New Guinea Inland. In : *The Pacific in Transition*. Harold Brookfield editor, Canberra, Australian National University Press, pp. : 97-126.
- Kohler, J. M., Pillon, P.** 1986. Economie domestique et développement. L'Opération café. Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (O.R.S.T.O.M.), Office culturel scientifique et technique canaque, Nouméa, 195 p.
- Lacey, R.** 1977. Dynamics of precolonial agriculture : an exploratory essay. University of Papua New Guinea, History of agriculture, discussion paper n°8, 44 p.
- Lambert, Pierre.** 1900. Moeurs et superstitions des néo-calédoniens. Nouméa, Publication de la Société d'Etudes historiques de la Nouvelle-Calédonie n° 14, 367 p.
- Leenhardt, Maurice.** 1922. La fête du pilou en Nouvelle-Calédonie. *L'Anthropologie*, tome 32, pp. : 221-263.
1953. Gens de la Grande-Terre. Gallimard, 228 p.
- Malinowski, Bronislaw.** 1921. L'économie primitive des îles Trobriand. In : Maurice Godelier : *Un domaine contesté : l'anthropologie économique*, 1974, Mouton, 374 p.
1960. The argonauts of the Western Pacific. New-York, E.P. Dutton and company, 527 p.
- Mauss, Marcel.** 1969. L'extension du potlatch en Mélanésie. Oeuvres, tome III, Les Editions de Minuit, pp. : 29-34.
- Métais, Pierre.** 1972. La Nouvelle-Calédonie. Encyclopédie de la Pléiade, pp. : 1100-1129.
- Oram, Nigel.** 1982. Pots for sago : The hiri trading work. The hiri in history. Further aspects of long distance motu trade in Central Papua. The Australian National University, Pacific Research Monograph n°8, pp. : 1-33.
- Panoff, Michel.** 1972. La naissance de l'anthropologie économique. *La Recherche*, n° 20, pp. : 129-136.
- Sahlins, Marshall.** 1963. Poor man, rich man, big man, chief : political types in Melanesia and Polynesia. *International Quarterly*, vol. v, number 3, Mouton and Co. editors, pp. : 285-303.
1976. Age de pierre, âge d'abondance. Paris, Gallimard, 409 p.
- Saussol, Alain.** 1979. L'héritage. Essai sur le problème foncier mélanésien en Nouvelle-Calédonie. Paris, Publication de la société des Océanistes n° 40, 493 p.
- Sing Uberoi, J.P.** 1962. Politics of the kula ring. Manchester University Press, 162 p.
- Spriggs, Matthew.** 1980. Un thème de recherche à approfondir : l'irrigation du taro en Océanie. *Bulletin du Pacifique Sud*, premier trimestre 1980, pp. : 15-18.

Testard, Alain. 1982. Les chasseurs-cueilleurs ou l'origine des inégalités. Paris, Société d'Ethnographie, 254 p.

Unités domestiques et unités économiques en Nouvelle-Calédonie⁴

1. Les données d'un débat

Dans le cadre d'un groupe de travail A.M.I.R.A. sur les "unités d'observation", plusieurs notes se succédaient dans le but d'élaborer une démarche appropriée à l'appréhension des unités économiques : une controverse s'ensuivait. Plus récemment, Claude Robineau relançait le débat en déclarant que, pour sa part, il renverserait volontiers la proposition à l'origine de la réflexion selon laquelle "le choix d'une unité d'observation semble tout autant lié au type d'enquête, et surtout aux objectifs de l'enquête, qu'au type de société étudiée". Ce faisant, il proposait une méthodologie inversant le sens des démarches antérieures : alors que, précédemment, l'on se donnait pour objet la définition d'unités économiques en partant de leur construction au niveau domestique, Claude Robineau faisait valoir sur trois exemples de terrain diversement situés (Comores, Congo, Tahiti), qu'une unité économique ne pouvait se saisir qu'à partir du complexe des relations sociales constitutives de l'ensemble national dont elle relève, et à condition de réinsérer celui-ci dans sa genèse historique. Mettant plus particulièrement l'accent sur une approche esquissée par René Hallu (1975), il soulignait que l'unité domestique ne pouvait être uniquement abordée en termes conceptuels et que son appréhension passait par une approche quantitative (Robineau, 1983).

En contribution à ce débat, nous nous proposons de présenter les difficultés rencontrées dans l'approche des unités domestiques et des unités de production d'une économie domestique soumise à l'extension des rapports marchands et offrant, de par des inégalités de développement régional, des configurations variables ayant évolué à partir d'une situation précoloniale globalement identique. Cet exemple néo-calédonien est tiré de l'aire mélanésienne dont Mauss soulignait qu'elle se caractérisait, tout comme la côte nord-ouest de l'Amérique du nord, par l'existence de cette institution de prestation totale antagoniste qu'est le "*Potlatch*" (Mauss, 1969).

⁴ Cet article fut écrit dans le cadre d'un débat du groupe de réflexion Amélioration des méthodes d'investigation et de recherche appliquées au développement (A.M.I.R.A.) et publié en 1987 dans la Série enquêtes et outils statistiques. Vol. I, Le choix d'une unité, 2ème édition, modifiée et complétée, brochure n° 49, pp. : 271-283.

2. L'Opération café et son insertion dans l'ensemble néo-calédonien

Les matériaux présentés sont tirés d'une recherche portant sur la relance caféicole en Nouvelle-Calédonie par l'introduction d'une caféiculture sans ombrage devant être substituée aux cultures sous ombrage en place depuis plus d'un siècle sur le territoire (Kohler, Pillon, 1986). L'introduction de nouvelles variétés végétales de "*robusta*" et d'"*arabica*", l'apport de nouvelles techniques (utilisation d'engrais, plantation en plein soleil sans cultures intercalaires, maîtrise des plantes de couverture), une intensification du travail, la possibilité d'une mécanisation, tranchent avec les pratiques de la caféiculture sous ombrage. Cette relance s'inscrit dans le cadre de l'histoire contrastée d'une activité originellement coloniale par excellence -puisque visant à l'implantation d'un petit colonat européen utilisant une main-d'oeuvre prestataire indigène-, dont l'entrée en crise a été concomitante de son expansion dans les réserves autochtones entre 1955 et 1965 : la période d'expansion minière de la fin des années soixante fait chuter la production par l'appel de main-d'oeuvre des réserves mélanésiennes vers les centres miniers et vers les pôles d'expansion du territoire (Nouméa et ses communes limitrophes), dans un mouvement d'amplitude qui s'insère dans une tendance marquée depuis le début de la décennie. Entre 1969 et 1976, la production commercialisée passe de 1 331 à 465 tonnes, la relation causale étant d'autant plus apparente que la principale commune productrice de café, située en plein massif minier, rétrograde largement durant la période ; dans les communes caféicoles de la côte est, plus éloignées des pôles d'expansion, la production se maintiendra davantage. Avec l'inversion de la tendance économique en stagflation qui provoque la baisse de la demande nickélique, la crise du secteur métallurgique et minier s'installe ; à partir de 1978, la chute de l'activité minière est brutale : sa part passe de plus de 24% du produit intérieur brut, entre 1970 et 1977, à 10%. La relance de la caféiculture et le passage à la phase de vulgarisation d'un projet ayant débuté sur station expérimentale dix ans plus tôt deviennent d'autant plus à l'ordre du jour qu'un certain nombre de salariés mélanésiens auront vocation à se rabattre sur l'économie domestique. L'instabilité économique et politique de la période -avec le renforcement du mouvement indépendantiste mélanésien entre 1975 et 1978- favorise le choix, par le secrétariat d'État aux D.O.M.-T.O.M. de l'époque, d'une insufflation massive de crédits dans l'économie domestique mélanésienne, en doublant, puis en quadruplant, les projets antérieurs de relance territoriale, à la limite des possibilités d'infrastructure rurale. De 500 ha, le projet passe à 2 000 ha de plantations pour un coût estimé à deux milliards de francs C.F.P., soit 110 millions de francs français⁵ ; mille producteurs, à 85% d'entre eux mélanésiens -de par la structure de la production caféicole-, devraient être concernés.

Malgré les discours et présentations techniciennes dont il est l'objet, le projet de relance caféicole ne peut se saisir que rapporté aux conditions sociales de sa constitution, comme aux

⁵ De 1977 à 1979, les recettes du budget territorial sont comprises entre 13 milliards et 15 milliards cinq cents millions de franc C.F.P. (Service de la statistique, 1980).

caractéristiques du milieu auquel il est destiné. En dépit de déboires techniques surprenants et d'un développement incertain, la nouvelle caféiculture peut faire état de réussites -à certains égards importantes- qui sont susceptibles de déboucher sur une augmentation de la production, laquelle serait alors propre à masquer les faiblesses inhérentes à l'économie générale du projet. S'insérant dans un projet social lui donnant une portée politique accentuée, l'objectif socio-économique supportant l'opération café consiste à pallier le déclin caféicole en offrant à chaque caféiculteur mélanésien, avec trois hectares de caféiculture intensive, la possibilité d'un revenu d'exploitation supérieur au salaire minimum. Le vide, quant à la portée sociologique des introductions technologiques (redéfinition du travail, introduction de l'engrais et possibilités de mécanisation), comme l'absence de réflexion sur les structures sociales en place (tenure foncière, production et reproduction sociale, temps de travaux), ne pouvait que déboucher, pour la recherche sociologique, sur une approche du système d'économie domestique.

Le déroulement des recherches qui font la matière du présent article est ainsi à l'image de la démarche présentée par Claude Robineau : à partir d'une étude socio-économique située, dès le départ, à un niveau relativement général de la structure sociale, l'on débouche sur l'analyse de l'économie domestique et sur l'approche des unités économiques. Rien d'étonnant en cela, tant il est banal de dire que les relations sociales ne se découpent que pour les besoins de la compréhension et de l'analyse.

3. Une approche du système de production

L'économie d'ensemble du projet de relance caféicole repose sur une transposition du système d'économie paysanne de petite production marchande à la société mélanésienne : disposant de terres qu'il cultiverait en propre, le Mélanésien pourrait augmenter ses surfaces caféières jusqu'à trois hectares et consacrer le temps de travail nécessaire à l'entretien d'une telle superficie et à la mise en pratique de nouvelles techniques de production ; il lui reviendrait alors, en tant que chef d'une unité domestique et budgétaire indépendante, un revenu mensuel suffisant pour le maintenir à la terre. Implicitement -mais de manière plus explicite dans un premier projet-, le remplacement de la caféiculture sous ombrage par la caféiculture sans ombrage étant souhaité, une redistribution entre agriculteurs mélanésiens devrait être induite, aboutissant à la constitution de producteurs de café intensif (gros consommateur de main-d'oeuvre au moment de la récolte), distincts des caféiculteurs sous ombrage et des producteurs plus ou moins dépourvus de café, aptes, pour ces deux dernières catégories, à fournir la main-d'oeuvre des premiers. Les démarches de terrain montrent toutefois l'inadéquation entre les conceptions et quantifications de l'opération et l'organisation des relations sociales mélanésiennes : autant par ses approches que par ses vides, le projet est en décalage. Le relevé, sur un échantillon de producteurs, des activités et de leurs durées, des modalités d'accès foncier, de la composition des groupes de travail, de la circulation des produits et des relations de parenté mises en jeu en fait, sur de nombreux points, la démonstration :

--en premier lieu, le système de tenure lignagère, dans un contexte de pénurie foncière induite par la colonisation et par l'augmentation démographique, ne permet pas d'accéder à la superficie de 3 ha de nouvelles caféries par caféiculteur, la superficie moyenne étant de 0,50 ha en 1982.

--en deuxième lieu, le relevé des temps de travaux effectués par les producteurs masculins mariés -qui est la catégorie la plus active au niveau de la production- montre que, sur une année, l'ensemble du travail de production (cultures vivrières, caféiculture ancienne, chasse et pêche, salariat agricole temporaire) -qui est environ de 800 heures-, correspond au temps de travail nécessaire à la culture d'un hectare de caféiers intensifs les deux premières années, celui-ci étant estimée à 80 heures par hectare et par mois.

--en troisième lieu, l'organisation sociale mélanésienne fait une large part, dans sa reproduction de l'identité lignagère et clanique, comme dans celle des relations entre alliés matrimoniaux et des positionnements statutaires entre lignages et chefferies, aux activités de "coutume", réunions rassemblant les membres des divers lignages et chefferies dans des cérémonies de deuil, de mariage, d'intronisation de chef : ces réunions cérémonielles sont l'occasion de distributions importantes de produits vivriers, de denrées alimentaires manufacturées, d'étoffes et d'argent. Les activités coutumières et sociales représentaient ainsi 50% du temps de production, et, en l'état actuel des rapports sociaux, une part incompréhensible du temps disponible.

Ces différents résultats ne sauraient cependant masquer les difficultés rencontrées lors de l'analyse des données de terrain, lesquelles sont circonscrites par le débat du groupe A.M.I.R.A. : identification des unités domestiques et des unités de production, place des salariés en relation à leur unité domestique d'origine et place de la circulation des produits vivriers, des individus et du travail entre unités domestiques. L'ensemble de ces questions se complique des mécanismes de dissolution et de recombinaison affectant de manière différentielle les unités domestiques et les aires géographiques sous l'effet de la proximité des zones de développement, du type de cultures commerciales développées, de l'histoire propre de la colonisation, comme de la nature des systèmes sociaux précoloniaux (notamment au regard de la coupure entre les systèmes sociaux de la Grande-Terre et ceux des îles Loyauté).

Au niveau de l'économie domestique, l'unité sociale traditionnelle de base est celle de la famille élargie, de profondeur généalogique variable, qui se forme à partir des noyaux patrilinéaires d'un homme marié, en position d'aîné, et de ses frères ou de ses fils mariés ou non. En principe, la famille élargie ne rassemble pas ses membres au-delà de la troisième ou de la quatrième génération : les scissions interviennent au niveau des frères mariés suivant que les parents sont ou non encore en vie et que les frères aient ou non leur propre descendance. Cette famille intégrant les adultes veufs ou célibataires forme une unité résidentielle matérialisée au sol par un site d'habitat distinct de celui des autres unités de même type. En son sein, les unités conjugales sont identifiables, chaque homme marié ayant sa propre case à proximité de laquelle se trouvent celle de son ou de ses épouses. L'unité familiale élargie précoloniale ainsi composée est désignée du nom du tertre (au sens de site d'habitation) où elle se trouve, du nom du tertre (au sens de l'emplacement surélevé de case) de l'aîné

du groupe ou du nom d'un ancêtre ayant habité le site ; ce groupe familial s'insère dans un lignage patrilinéaire dont il compose tout ou partie des membres locaux et dans un regroupement clanique nommé.

L'accès foncier relève, en dernière instance, de l'ensemble des membres du lignage local et des adultes ou des aînés respectifs des différentes familles élargies qui le composent. (Il n'est pas de chef de lignage, même si les familles élargies d'un même lignage ont des statuts et des fonctions différenciées). A ce niveau, le contrôle foncier ne semble guère concerner que des questions de dons ou de prêts de terres à des membres de lignages extérieurs ou de re-répartition des terres et des hommes à l'intérieur de la parenté lignagère. La gestion quotidienne du foncier revient à la famille élargie dont l'espace propre est distingué en tant que terres de cultures : au sein de la famille élargie, chaque couple -et tout adulte- dispose de son ou de ses propres billons de cultures vivrières ; mis à part les travaux initiaux de défonçage du sol, réalisés en commun, le travail s'effectue sur une base individuelle ou en couple, complétée à l'occasion d'une aide parentale. La famille élargie cultive en tant que telle, un billon d'ignames destiné à la production des variétés distinguées dans les cérémonies de coutume ; les ignames cérémonielles, auxquelles s'adjoignent d'autres produits vivriers, tels que taros et cannes à sucre, provenant des différents jardins, constituent la contribution particulière de la famille élargie aux offrandes du lignage local lors des réunions coutumières. Aucune comptabilité ne sera faite quant à la part des individus ou des familles élargies dans la constitution des offrandes du lignage, lesquelles seront fondues à leur tour avec les dons de l'ensemble plus vaste dont le lignage fera partie à l'occasion de telle ou telle cérémonie ; la culture du billon effectué au titre de la famille élargie ne pouvant revenir qu'aux hommes, relève des soins de l'aîné ou de ceux d'un aîné des générations ultérieures. Lors d'une estimation, le géographe Jean Pierre Doumenge a pu avancer qu'un tiers de la seule production d'ignames était destiné aux distributions cérémonielles.

Chaque couple et chaque adulte produisant ses propres cultures vivrières -mais la consommation étant collective au sein de l'unité résidentielle-, la famille élargie, dans la mesure où elle constitue une unité résidentielle et une unité sociale -identifiée par un nom ou par une localisation propre, et ayant à sa tête, et la représentant, la personne de l'aîné-, dans la mesure où elle constitue une unité d'accès foncier, une unité de consommation et d'entraide, apparaît porteuse des attributs d'unité de production de base ; ceci bien qu'elle soit composée de noyaux conjugaux et d'adultes cultivant des jardins distincts. La production de l'unité résidentielle qualifiée "d'unité de production de base" est ainsi la résultante de la production des différents champs individuels ou conjugaux : ce choix de l'unité résidentielle en tant qu'unité de production articulée à deux niveaux, au détriment de l'unité conjugale, repose sur l'option selon laquelle une unité de production ne saurait être perçue en fonction de la seule division du travail.

4. Les phénomènes de dissolution et de recomposition des unités domestiques précoloniales

La situation précoloniale réalisait la coïncidence de la famille élargie, de l'unité résidentielle, de l'unité de production et de l'unité de consommation ; or, pour des raisons tenant globalement à la subordination des systèmes sociaux précoloniaux aux rapports de production marchands et capitalistes, cette coïncidence d'un ensemble de traits constitutifs de l'unité domestique précoloniale ne se retrouve désormais plus en tant que norme. L'impact des rapports sociaux issus de la colonisation sur l'unité domestique a pu se traduire diversement selon le niveau de développement des emplois salariés et leur proximité, selon le développement des cultures commerciales et leur nature, selon l'acuité de la pression foncière -induite par le double mouvement de dépossession foncière et d'augmentation des besoins en terre liée à la production marchande- et selon l'intériorisation des valeurs chrétiennes ; à la place de l'unité précoloniale, et, sur la Grande-Terre tout au moins, le chercheur est confronté à un continuum dans la composition du regroupement familial en tant qu'unité domestique allant de la famille élargie, basée sur le modèle précolonial (mais le plus souvent amputée par rapport à ce modèle et se maintenant pour des raisons spécifiques), à l'unité conjugale nucléaire, en passant par la famille de type composite dont Marshall Sahlins faisait remarquer, sur un exemple mélanésien, qu'elle était dominante, contrairement à l'idée répandue d'une nucléarisation de l'unité domestique⁶. Cet éclatement dans la composition de l'unité domestique se retrouve au niveau des rapports de production -en liaison aux accès au foncier et aux produits du foncier, dans les relations de travail, dans les relations entre unités d'habitat et dans l'accès à l'argent-, sans qu'il soit permis de dire que les transformations de l'unité précoloniale se soient toujours accompagnées d'une rupture des rapports de production unissant les différents noyaux conjugués constitutifs de l'ancienne unité domestique élargie.

C'est ainsi que la culture commerciale du café a suscité un rapport plus individualisé à la terre que ne le réalisait le système précolonial : sur le modèle de la possession de la plante cultivée par celui qui l'a plantée (opposé à la possession du sol par la famille élargie et par le lignage local), la culture d'une plante pérenne commerciale, en prolongeant l'occupation du sol, induit un rapport plus étroit de l'individu à la portion d'espace familial et lignager qu'il cultive ; dans certaines zones caféicoles marquées par le salariat, des femmes célibataires accèdent -tant qu'elles ne sont pas mariées-, à la culture d'une caféière. Cette dernière disposition, qui marque l'importance monétaire du café dans une société ou l'accès foncier est régi en ligne patrilinéaire, est aussi le signe d'une transformation du groupe familial par le salariat, par l'urbanisation et par la conception d'enfants hors mariage. Les cas de figure relatifs aux accès fonciers et aux compositions domestiques des différents noyaux issus de la famille précoloniale sont alors multiples : un accès en indivis des terres vivrières, voire caféicole, est la marque des familles élargies qui continuent à se constituer en tant qu'unités domestiques sur le modèle précolonial ; celles-ci sont le plus souvent dues à la présence d'un ou de deux membres de la

⁶ La famille composite, telle que la définit Marshall Sahlins (1962), comprend plusieurs adultes regroupés autour d'un noyau conjugal et non plus, comme en situation précoloniale, plusieurs unités conjugales incluant éventuellement un ou des adultes isolés.

première génération, alors que leurs descendants sont eux mêmes mariés et ont leur propre descendance. Ces familles se constituent sur le modèle précolonial du fait d'une autorité paternelle toujours efficace, de la présence d'une mère veuve ne pouvant subvenir seule à ses besoins ou du fait de la jeunesse des membres de la troisième génération ; d'autres raisons, telles que l'inexistence, chez les frères, d'une descendance dont l'importance nécessite la séparation, peuvent s'ajouter. Ce type de regroupement est donc étroitement lié aux facteurs démographiques et à l'état des ressources foncières et financières d'un groupe de parents ; dans les autres types de regroupement domestique, l'accès aux terres vivrières et aux caféiers est plus individualisé : les exemples de terrain dessinent alors la multiplicité des relations centrées sur la terre et ses produits, sur le travail, sur l'habitat et sur l'argent dans lesquelles les unités conjugales constitutives de l'ancienne famille élargie peuvent entrer.

Rapportée à l'ancienne coïncidence entre résidence, unité domestique, accès foncier et groupe familial élargi, l'identification d'unités économiques et sociales s'avère des plus problématiques. Ainsi que le souligne Marshall Sahlins, à propos de l'île fidjienne de Moala, la famille élargie n'est plus systématiquement circonscrite dans l'espace, les membres d'une unité domestique élargie pouvant ne se distinguer que par la consommation collective des produits du travail ; mais, bien que constituant des unités distinctes, les membres de la famille élargie continuent -avec des intensités variables-, à former un groupe de relations privilégiées au niveau du travail, de la circulation et de la consommation, par l'importance des produits vivriers et manufacturés et de l'argent circulant entre eux. Bien qu'individualisée par le travail et par l'accès privilégié, la récolte des terres à café reste accessible aux membres de l'unité élargie alors que celle-ci s'est scindée en différentes unités domestiques : l'égalité des parents proches face aux produits de la terre reste ainsi affirmée.

Dans l'ensemble, il s'avère qu'il n'est plus guère possible d'identifier une unité de production de base, sauf à dire que celle-ci demeure domestique, mais qu'elle a varié dans sa composition, et que la double articulation précoloniale du noyau conjugal et de la famille élargie cède la place à des articulations différentes -au niveau foncier comme à celui de l'accès aux cultures commerciales et à l'argent- des relations entre des unités domestiques contemporaines qui entretiennent entre elles des rapports de production constitutifs de la situation précoloniale, ceux-ci étant toutefois modifiés par la monétarisation des échanges et par la pression foncière. Ces nouveaux rapports sociaux se traduisent par des modalités variables d'accès foncier et d'accès à l'argent en provenance du salariat. L'unité économique de base n'est plus immédiatement saisissable : elle se concrétise de manières différentes ne permettant guère d'identifier une unité économique en tant que telle, sans se pencher à chaque fois sur les rapports unissant différentes unités domestiques.

5. Unités comptables et circulation

A grands traits, et en référence aux exemples présentés dans le cadre du débat A.M.I.R.A., les systèmes précoloniaux de Nouvelle-Calédonie se distinguent :

1°- par la non accumulation : l'économie n'est ni le lieu d'une accumulation, comme dans les systèmes africains, ni la médiation de relations de pouvoir, comme dans les systèmes mélanésiens à "big-man", mais le support de relations de prestige entre les groupes (lignages, clans, chefferies) dont les statuts et les positions réciproques sont largement fixés par ailleurs -au travers des systèmes de parenté, des disponibilités démographiques et de la guerre, comme au travers du capital historique des groupes.

2°- par la convergence sur l'unité domestique d'un ensemble de rapports sociaux relatifs à l'habitat, aux accès fonciers, à la personne de l'aîné et aux unités de production et de consommation, alors que les exemples africains mossi et comorien dissocient, pour le premier, le lieu de production du lieu de l'accumulation, et, pour le second, le lieu de la production des accès à la terre et au produit du travail (Robineau, 1983).

3°- par les mécanismes de circulation généralisée que les systèmes mélanésiens mettent en place. La recherche sociologique en Nouvelle-Calédonie pourrait ainsi faire siennes les conclusions de Wadell et Krinks (1968) sur les Orokaïva de Nouvelle-Guinée selon lesquelles : "seuls 9% du temps total sont consacrés à des relations d'entraide au profit d'autres unités domestiques. Néanmoins, la distribution journalière de nourriture tient une telle place dans la vie des Orokaïva qu'elle va à l'encontre de l'idée d'individualisme qui pourrait être retirée de l'organisation de la production. L'aspect communautaire des relations sociales se marque davantage par la circulation que par le travail en commun". L'appréhension de la circulation des produits de la terre, des produits manufacturés ou de l'argent montre que celle-ci est quotidienne entre membres de l'ancienne unité domestique élargie (que ceux-ci soient ou non rassemblés au sein d'une même unité domestique), comme elle peut l'être avec des parents proches (dans l'alliance ou la filiation) ; elle s'estompe avec l'éloignement des liens de parenté. Cette circulation quotidienne et *ego*-centrée est reproduite à un niveau élargi focalisé, non plus sur l'individu, mais sur l'appartenance de groupe lors des échanges cérémoniels : ceux-ci tendent idéalement vers une équivalence, sinon toujours immédiate, du moins à terme. Aucune comptabilité n'est alors faite quant à la part que chaque unité domestique peut fournir, les redistributions en sens inverse (dits "retour de coutume") ou en position de récipiendaires lors d'une autre cérémonie, ne renvoyant pas terme à terme à la contribution initiale. Les implications d'une telle redistribution quant à la quantification économique sont manifestes, aussi bien au niveau de la production agricole et de la disposition des produits vivriers (Sahlins, 1972)⁷, qu'au niveau de la circulation monétaire. A cet égard, l'île de Lifou se distingue de l'ensemble de la Grande-Terre et des îles par la redistribution monétaire exacerbée qu'elle organise : les seules distributions monétaires, lors de mariages -et en excluant produits vivriers, produits alimentaires manufacturés, cochons...-, peuvent atteindre plusieurs millions de francs C.F.P.⁸. De ce fait, quantifications et enquêtes budgétaires -qui ne pourraient être ramenées à une unité domestique standard- laisseraient en outre de côté l'une des caractéristiques essentielles des rapports sociaux dont la signification et l'impact ne

⁷ Marshall Sahlins montre que, dans un certain nombre de sociétés basées sur l'économie domestique, la production est répartie entre les unités domestiques.

⁸ Un franc C.F.P. équivaut à 0,055 francs français métropolitains.

peuvent être abordés uniquement en termes de quantification. L'impact des redistributions se mesure alors moins en termes de quantification que dans ses effets au niveau de la stratification sociale et de la façon spécifique dont les rapports capitalistes sont actualisés en milieu mélanésien.

L'exemple néo-calédonien, en situation de transition, pourrait alors servir à repréciser les contours d'une réflexion sur les niveaux d'observation, les quantifications et les relations entre sociologie et planification : s'il ressort que le cas néo-calédonien relève d'une économie domestique à faible division du travail et que l'unité domestique est le niveau d'observation de base, il n'apparaît guère cependant possible de constituer ou de désigner un lieu de quantification micro-social stable, de par la diversité des situations domestiques et productives, comme du fait de rapports sociaux de production qui ne se traduisent pas par la constitution d'une entité économique nettement circonscrite telle l'exploitation agricole ou l'unité budgétaire des formations sociales européennes ; comme il ne semble pas qu'il puisse y avoir de quantification univoque au niveau de la totalité sociale en ce qui concerne les unités économiques domestiques, le lieu de la quantification se devrait d'être à chaque fois construit par l'approche sociologique.

Patrick Pillon
O.R.S.T.O.M., Nouméa
mai 1985

Références

- Amélioration des méthodes d'investigation et de recherche appliquées au développement.** (A.M.I.R.A.). 1987. In : *Les unités d'observation*. Série enquêtes et outils statistiques, volume I : Le choix d'une unité, 2ème édition, modifiée et complétée, brochure n° 49, 283 p.
- Hallu, R.** 1975. Réflexion autour d'un document : "Les unités économiques en pays Serer". A.M.I.R.A., Série : "Enquêtes et outils statistiques", volume I, Le choix d'une unité.
- Mauss, M.** 1969. L'extension du potlatch en Mélanésie. Oeuvres, tome III, Les Editions de Minuit, pp. : 29- 34.
- Kohler J.M., Pillon, P.** 1986. Économie domestique mélanésienne et développement. L'Opération café. Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (O.R.S.T.O.M.), Office culturel scientifique et technique canaque, 195 p.
- Robineau, Cl.** 1983. A la recherche des unités économiques. Trois approches : Comores, Congo, Tahiti. Cahiers O.R.S.T.O.M., série Sciences humaines, vol. XIX, n°1, pp. : 119-135.
- Sahlins, M.** 1972. Stone Age Economics. Tavistok Publications, 348 p.
- Waddell, E.W., Krinks, P.A.** 1968. The organisation of production and distribution among the Orokaiva. New Guinea Research Unit n°24, Canberra, Australian National University, 334 p.

Développement et enjeux sociaux en Nouvelle-Calédonie : L'Opération café¹

1. L'insertion économique et sociale des Mélanésiens dans l'ensemble territorial

La Nouvelle-calédonie est caractérisée par la composition ethnique de sa population et par une structure économique qui repose essentiellement sur la production minière et métallurgique du nickel et sur le secteur tertiaire. Troisième producteur mondial de nickel après l'U.R.S.S. et le Canada, les exportations de minerais et de produits de fusion représentent, en 1981, plus de 89% de ses exportations et encore près de 85% l'année suivante ; ceci, malgré une baisse de la demande supérieure à 15%². Le produit intérieur brut qui s'élève, en 1982, à 108 milliards de francs C.F.P., est composé à 26,3% par le commerce, à 25,7% par l'administration, à 20% par les services et les transport, à 12,5% par les mines et la métallurgie et à 10,9% par le bâtiment, les travaux publics et les industries diverses ; l'agriculture -qui ne représente que 1,7% du P. I. B.-, participe pour moins de 1% aux exportations sous forme de trocas, de coprah et de café. La faiblesse du secteur industriel et celle d'une agriculture qui n'assure que 59% des besoins du marché intérieur, induisent le recours massif aux importations : en 1982, celles-ci représentent 43,7 milliards de francs C.F.P., soit plus de 40% du produit intérieur brut. La dépendance à l'égard de la métropole est marquée et les transferts monétaires, principalement redistribués sous forme de salaires, atteignent, cette même année, 32,1 milliards, soit 30% du P.I.B. En progression moyenne de 18% l'an au cours des dernières années, les transferts tendent à compenser au niveau du P.I.B les effets de la crise et de la baisse de la production. Cette structure économique

¹Cet article a fait l'objet d'une première parution dans la revue Les Temps modernes, 1985, 464 : 1423-1453 ; il reprend les données de travaux menés entre 1981 et 1983 et publiés sous la référence Kohler J. M., Pillon, P. 1986. Économie domestique et développement. L'Opération café. Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (O.R.S.T.O.M.), Office culturel scientifique et technique canaque, Nouméa, 195 p.

² Sauf mention contraire, les données économiques utilisées dans ce texte sont tirées de : Direction Territoriale de la statistique et des études économiques. Comptes économiques 1981 - 1982, Nouméa, Notes et documents n°26, 74 p.

déséquilibrée et dépendante de l'extérieur s'est traduite par la concentration de la population dans la ville de Nouméa et dans les communes proches -celles du Mont Dore, de Dumbéa et de Païta-, à l'extrémité sud-ouest d'un territoire par ailleurs faiblement développé : à l'exception de sites miniers qui demeurent des centres d'extraction, le reste du territoire est essentiellement couvert par le secteur agricole, des activités de service (dont le secteur public) et des activités commerciales³ ; la ville de Nouméa, avec plus de 60 000 habitants, représente 41% de la population ; cette proportion dépasse 58% si l'on inclut les communes du Mont Dore, de Dumbéa et de Païta.

La colonisation, l'immigration européenne et les recours successifs à une main-d'oeuvre extérieure, qui ont ponctué son histoire, ont fait de la Nouvelle-Calédonie l'un des deux seuls pays de Mélanésie (avec Fidji), où la population autochtone soit devenue minoritaire et le seul pays où la diversité ethnique soit aussi importante : au recensement de 1983, le Territoire compte 145 368 habitants, dont 42,56% de mélanésiens, 37,12% d'Européens, 8% de Wallisiens et de Futuniens, 3,83% de Polynésiens du Territoire de la Polynésie Française, 3,65% d'Indonésiens, 1,63% de Vietnamiens et 0,85% de Ni-vanuatu⁴. La bipolarisation économique entre Nouméa et sa périphérie d'une part, et le reste du territoire d'autre part, se double, à grands traits, d'un clivage dans la répartition spatiale des ethnies : Mélanésiens, colons européens et Indonésiens, liés aux activités de la terre, forment -à l'exception des centres miniers-, le peuplement des zones rurales ; mais, tandis que la majorité des Mélanésiens s'y concentre, les membres des autres composantes ethniques sont essentiellement localisés dans Nouméa et sa grande périphérie : les communes de Nouméa, du Mont-Dore, de Dumbéa et de Païta regroupent ainsi 79% des Européens, 76% des Indonésiens, près de 90% des Polynésiens, 94% des Vietnamiens, 89% des Wallisiens et Futuniens mais seulement 27% des Mélanésiens. La composition de la ville de Nouméa est sensiblement différente de la moyenne territoriale puisqu'elle comprend 53% d'Européens et près de 21% de Mélanésiens ; entre les recensements de 1976 et de 1983, la proportion des Mélanésiens dans la ville de Nouméa s'est accrue de 3%. L'urbanisation d'une part non négligeable de la population mélanésienne (et, à Nouméa, il conviendrait d'ajouter les communes périphériques, tout comme les centres urbains secondaires), constitue ainsi l'un des phénomènes marquants de ces vingt dernières années.

³ Sur 44 842 individus répertoriés comme ayant une activité, lors du recensement de 1983, 84% résident dans leur commune de travail. Sur les 16% restant, près de 13% résident dans les communes de Nouméa et de sa périphérie. Ces derniers travaillant essentiellement à Nouméa, l'on peut considérer que la population dont le lieu d'activité, rapporté au lieu de résidence, n'est pas identifié, représente moins de 3% du total : la commune de résidence correspond donc, dans l'ensemble, au lieu d'activité. Les communes de Nouméa, du Mont-Dore, de Païta et de Dumbéa regroupent ainsi 79% des actifs du bâtiment, des travaux publics et des industries diverses (dont celle du nickel) ; elles regroupent également 86% des actifs du secteur commercial, 84% de ceux des transports et des télécommunications, 85% des actifs de l'énergie, 87% de ceux du secteur financier et des activités de services du secteur marchand et 73% des individus employés dans les activités de service du secteur public ; à l'inverse, seul 5% des actifs agricoles sont répertoriés sur ces quatre communes.

⁴ Institut national de la statistique et des études économiques. Résultats du recensement de la population dans les territoires d'Outre-mer, 15 avril 1983. Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Paris. Il est à noter que 12 174 Wallisiens vivent en Nouvelle-Calédonie, soit l'équivalent de la population de Wallis et Futuna qui s'élève à 12 408 personnes (Institut national de la statistique et des études économiques. Résultats du recensement de la population dans les territoires d'Outre-mer, 15 février 1983, Wallis et Futuna, Paris).

L'inégal développement du territoire se construit donc sur une insertion spatiale et sociale différentielle des ethnies, polarisée par la coupure entre les Mélanésiens et l'ensemble des autres ethnies ; ces caractéristiques de la structure socio-économique se traduisent par de fortes disparités dans la répartition du revenu moyen appréhendée en fonction du lieu d'activité (urbain, rural, minier) et de l'ethnie : c'est ainsi que l'Institut national de la statistique et des études économiques, qui pallie par des enquêtes socio-économiques au manque de données statistiques concernant certains secteurs de la production et des revenus, aboutit, dans son enquête de 1981, aux évaluations suivantes :

	Européens	Mélanésiens	Wallisiens	Autres
Urbain	2 433	1 240	1 596	1 622
Rural	1 625	1 137	-	1 068
Minier	1 776	1 373	1 545	1 761
Localités mélanésiennes	-	716	-	-

Ressources familiales annuelles moyennes en milliers de francs C.F.P.⁵

L'écart entre les revenus supérieurs (famille européenne urbanisée) et les revenus inférieurs (famille mélanésienne en milieu villageois) est de 1 à plus de 3 ; il passe à plus de 5, si l'on tient compte des différences de compositions familiales⁶ : quelle que soit la localisation de l'activité -et l'insertion économique à laquelle elle renvoie-, l'ethnie européenne accède aux revenus les plus élevés ; cette propension -qui s'atténue sur centres miniers-, se traduit en secteur urbain par des écarts compris entre 1,5 et 2. Les différences accentuées de revenus traduisent ainsi la prépondérance des Européens dans les secteurs de l'économie marchande, prépondérance renforcée en milieu urbain par la présence de métropolitains expatriés et détenteurs de diplôme ou de formations auxquels le territoire, qui ne possède pas de structures universitaires, ne donne pas accès ; inversement, et quelle que soit leur insertion, les Mélanésiens disposent massivement des revenus les plus faibles : par actifs, les rentrées monétaires des mélanésiens en zones urbaines et minières sont inférieures à celles de toutes les autres ethnies. Bien

⁵ Ces données sont tirées de l'ouvrage du Service territorial de la statistique, Institut national de la statistique : Enquête socio-économique 1980-1981. Nouméa. Le tableau inclut les ressources monétaires et non monétaires (produits agricoles auto-consommés). La part des revenus non monétaires dans les localités mélanésiennes est estimée à un peu plus de 20%, chiffre très supérieur à celui de toutes les autres composantes du territoire. Les termes de "localités mélanésiennes" ont été substitués à ceux de "secteur traditionnel" utilisés dans l'enquête I.N.S.E.E..

Le secteur urbain comprend l'ensemble des communes de Nouméa, du Mont-Dore, de Dumbéa et de Païta. Les trois autres secteurs comprennent le reste de la Grande-Terre et des îles. La zone minière comprend les centres miniers de Kouaoua, de Poro, de Népoui, ainsi que la commune de Thio, à l'exception des localités mélanésiennes qui se trouvent au voisinage des centres miniers.

⁶ La composition de l'unité domestique est traduite en "unité de consommation familiale", somme des coefficients affectés aux membres du groupe familial selon les trois paramètres de "chef de famille", d' "individu de 14 ans et plus" et d' "individu de moins de 14 ans".

que les moyennes dissimulent des disparités qui peuvent être importantes à l'intérieur des catégories, la corrélation entre catégorie ethnique et ressources moyennes est forte. Au dernier rang de l'échelle des revenus, et loin derrière les autres catégories sociales et la majorité des ressortissants du Territoire, se situent les habitants non salariés des villages mélanésiens dont l'économie est axée sur une production d'autosubsistance et la recherche de revenus monétaires complémentaires par la vente de produits agricoles ou par le salariat temporaire ; or, avec plus de 90% des actifs agricoles du territoire, l'économie domestique mélanésienne -qui représente environ 70% des actifs de l'ethnie⁷-, constitue l'insertion prépondérante des Mélanésiens.

	Européens		Mélanésiens		Wallisiens		Autres	
	% de la popula.	% des actifs de l'ethnie	% de la popula.	% des actifs de l'ethnie	% de la popula.	% des actifs de l'ethnie	% de la popula.	% des actifs de l'ethnie
Urbain	73,17	79,01	21,89	27,08	91,71	94,73	80,69	84,39
Rural	23,73	18,33	05,64	06,05	--	--	12,87	10,67
Minier	03,09	02,65	02,96	03,64	07,92	05,26	05,91	04,92
Localités mélanésiennes	--	69,36	63,21	--	--	--	--	--

Répartition de la population et des actifs en fonction de l'appartenance ethnique et de la localisation (d'après l'enquête socio-économique de l'I.N.S.E.E. 1981-1982)

L'absence de données statistiques d'ensemble ou d'études récentes localisées ne permet guère d'aborder de façon précise la composition des revenus en milieu villageois mélanésien. Au-delà d'une production domestique qui couvre une part importante des besoins alimentaires, la part des produits vivriers commercialisés reste faible et, à l'échelle territorial, elle est principalement le fait des îles Loyauté (Antheaume, 1981)⁸ : pour de nombreuses localités de la Grande-Terre, la culture du café imposée par l'administration vers 1930 -et qui fût longtemps l'une des rares sources de revenus-, demeure l'activité commerciale assurant l'essentiel des rentrées monétaires ; mais, quels que soient les produits écoulés sur le marché, la faiblesse de la production et les écarts entre revenus agricoles et salariaux font que le niveau atteint par le revenu moyen est directement lié au salariat et aux prestations familiales qui lui sont associées. En 1974, sur les trois principales communes productrices de café, la part de la caféiculture dans le revenu monétaire s'établissait, avec quelques variations, autour de 10% ; le reste provenait des salaires et des prestations familiales : à l'échelle du territoire, le revenu agricole moyen tiré de la caféiculture représentait l'équivalent de moins de deux mois de salaire (Doumenge, 1973). La faible

⁷ Selon la façon dont l'on choisit d'appréhender les catégories, le recensement de 1983 permet d'arriver aux approximations suivantes, relativement à l'insertion des actifs mélanésiens : secteur marchand entre 27 et 33% ; secteur non marchand, entre 73 et 67%.

⁸ En 1976, la production vivrière mélanésienne aurait été de 22 500 tonnes pour une commercialisation de 4 000 tonnes.

proportion des actifs de l'ethnie salariés à plein temps -tout comme l'accès inégal selon les régions aux emplois salariés-, ont induit des disparités de revenus entre individus, entre localités villageoises et entre régions, que le revenu moyen tiré de l'enquête de l'I.N.S.E.E. ne permet pas de distinguer : en dehors des migrations de travail et de l'urbanisation -qui touchent, elles aussi, les régions de manières différentielles- les possibilités de salariat restent liées à la proximité des centres miniers, à celle des centres secondaires de la côte ouest -dominés par une agriculture européenne en voie de modernisation- ou aux emplois municipaux ; en 1979, le revenu familial moyen tiré de l'agriculture était estimé à 6 900 francs par mois pour 85 % des producteurs mélanésiens⁹. Malgré la faiblesse des rentrées monétaires du secteur villageois mélanésien et la place qu'y occupe l'économie d'autosubsistance, la mesure des changements sociaux intervenus par rapport à l'économie précoloniale transparait au travers de l'existence de besoins monétaires, de l'importance du salariat temporaire, comme du salariat à plein temps, et des liens de ce dernier à la communauté villageoise : marginalisé aux plans économique, politique et culturel -et souvent qualifié, à tort, de "traditionnel" au vu des caractéristiques sociales et économiques qui sont les siennes (structures sociales non marchandes et faible participation au marché des produits agricoles)-, le milieu villageois mélanésien, dans ses dimensions actuelles, comme dans ses transformations, n'est pas isolable de l'ensemble de la vie économique et sociale du territoire. La structure économique et sociale territoriale apparaît alors comme étant fondée sur la présence et sur l'articulation, dans un rapport de subordination, de deux systèmes économiques et sociaux distincts, l'un non marchand, issu des rapports sociaux précoloniaux, l'autre capitaliste, orientant au travers des rapports marchands les modalités de transformation et de reproduction de la société dominée. Ce rapport social de subordination instauré par la colonisation rend compte de l'insertion spécifique des Mélanésiens au sein du "secteur agricole" -à la fois massive et "d'autosubsistance", mais qui n'est autre que la manifestation d'un système de relations sociales structuré autour de rapports non marchands-, comme il rend compte de l'insertion des autres ethnies : à l'exception d'une faible proportion d'Européens et d'Indonésiens, celles-ci sont en effet liées à l'urbanisation et au travail sur mines. La présence et l'articulation de ces deux systèmes sociaux caractérisent le système colonial et l'ensemble social néo-calédoniens.

⁹ Ces données sont tirées de l'ouvrage : Direction du Commerce et des Prix. 1979. Rapport sur le Café en Nouvelle-Calédonie, Nouméa, 18 p., *multigr.*

2. L'opération café : une relance caféicole sous-tendue par le contexte politique

La venue, en 1978, du Secrétaire d'État aux départements et territoires d'Outre-mer et la mise en place d'un "plan de développement économique et social à long terme pour la Nouvelle-Calédonie", interviennent dans un double contexte de crise économique et politique. Cette même année, la récession économique qui s'est installée avec la fin de l'expansion minière atteint brutalement le principal secteur productif qui avait pu, jusque là, se maintenir : le secteur métallurgique et minier, qui représente, de 1970 à 1977, plus de 24% du produit intérieur brut, tombe à 10% en 1978¹⁰; la société Le Nickel, qui assure l'essentiel de la production nickélifère, voit sa production, qui était encore de 71 000 tonnes en 1975, s'effondrer à 31 000 tonnes, tandis que les cours du métal chutent de 40% (Dupon, 1981). Cette dégradation de la demande et des prix constitue le préambule à une politique de restructuration qui se traduira par une baisse de près de 45% des effectifs sur mines de la S.L.N. entre 1980 et 1983¹¹. Au plan politique, la montée des revendications culturelles et politiques mélanésiennes -lesquelles n'ont cessé de se renforcer depuis le début de la décennie-, se concrétise, aux élections de 1977, par la mise en avant -pour la première fois lors d'une élection-, du mot d'ordre d'indépendance ; entre 1977 et 1979, avec la prise de position du principal parti mélanésien en faveur de l'indépendance, puis avec la constitution d'un front indépendantiste, cette revendication devient celle de la majorité des Mélanésiens : les élections de 1979 lui assurent 35% des suffrages et les partis indépendantistes revendiquent 80% des votes mélanésiens.

Dans ce contexte, et devant la situation économique du secteur villageois mélanésien qui menace de se détériorer davantage avec le retour à l'agriculture d'une fraction des salariés, le secrétariat d'État met en avant la nécessité d'une politique de rattrapage des revenus. Pour ce faire, la caféiculture, qui reste le principal secteur de production commerciale des Mélanésiens de la Grande-Terre, et l'élargissement d'une projet en cours, apparaissent comme un terrain favorable. Lorsqu'en avril 1978, il est décidé, dans le cadre de la relance de la caféiculture par l'introduction de variétés nouvelles et de méthodes culturales intensives amorcées en 1966, de passer du stade des expérimentations sur station à celui de la vulgarisation, 500 hectares de caféiers doivent être plantés sur dix ans ; la venue du secrétaire d'État et l'intégration du projet au "Plan de développement économique et social à long terme", de même que les importants moyens financiers qui sont mis à sa disposition, en transforment la portée. C'est ainsi que l'Assemblée territoriale doit entériner successivement un plan élargi de 1 000 hectares sur cinq ans, puis, l'année suivante, -et sur nouvelle intervention du secrétaire d'État-, un accroissement supplémentaire qui fixe les objectifs à 2 000 hectares sur dix ans. Le programme en restera là, malgré, semble-t-il, des surenchères ultérieures. Le coût total de l'intervention est alors estimé à plus de deux milliards de francs

¹⁰ Direction territoriale de la statistique et des études économiques. 1982. Tableaux de l'économie calédonienne, Nouméa.

¹¹ Ces données proviennent des rapports annuels du Service des mines et de l'énergie pour les années 1981, 1982, 1983.

C.F.P.¹² ; un millier de producteurs, mélanésiens pour plus de 80% d'entre eux, doivent être concernés. Bien que reprenant à son compte un projet antérieur, le "Plan de développement économique à long terme" n'en assigne pas moins sa propre rationalité à l'Opération café. L'importance des crédits qui sont mis à sa disposition, l'ampleur des objectifs, le contexte social et politique dans lequel elle s'inscrit désormais de manière active, impriment leur marque à l'opération : à l'origine, projet économique circonscrit, l'Opération café devient, avec l'intervention étatique, une entreprise dominée par une logique sociale de portée plus large. La visée essentielle de l'opération, celle qui conditionne sa réussite aux plans économique et social, est de permettre à chaque caféiculteur mélanésien, avec trois hectares de caféiculture intensive et un quintuplement des rendements moyens à l'hectare par rapport aux anciennes caféières, d'atteindre un revenu monétaire de 50 000 francs C.F.P. par mois, soit un peu plus que le salaire minimum. La réussite du projet est ainsi subordonnée aux caractéristiques du marché de l'emploi dominé par les effets du salariat sur la réserve de main-d'oeuvre constituée par l'agriculture mélanésienne, lesquels ont entraîné l'effondrement de la caféiculture lors de l'expansion minière entre 1969 et 1972 et une tendance à la tertiarisation des actifs mélanésiens par la suite.

Telle qu'elle apparaît au travers de ses aspects techniques et des différentes conceptions du travail caféicole dont elle a pu être porteuse, l'opération de relance vise à remplacer une caféiculture sous ombrage, traitée comme activité de cueillette, par une caféiculture intensive, utilisatrice d'engrais, et susceptible de déboucher sur une mécanisation. Ces caractéristiques techniques des nouvelles plantations en feraient alors, par une sorte d'alchimie technologie, un vecteur tout trouvé de transformation du travail caféicole et du travail de la terre en milieu mélanésien. En effet, pour autant que les dimensions finales de l'Opération café soient, dans leur genèse politique, extérieures aux projets initiaux, l'insertion technologique, bien qu'elle ait fait l'objet d'approches diverses, ne s'en inscrit pas moins dans une conception du système économique mélanésien, de ses transformations et de son rapport à l'innovation qui reste, pour l'essentiel, stable durant les dix années de gestation de l'opération. Les normes concernant les superficies à mettre en culture, les temps de travaux, la conception des liens à la terre, y apparaissent comme une transposition intégrale des modèles de l'exploitation agricole et de la petite production marchande dont la société mélanésienne ne serait qu'une forme embryonnaire. Ainsi, le rapport de l'Institut français du café et du cacao qui pose, en 1969, le cadre de l'Opération café, prévoit-il, dans un certain élan moderniste et economiciste, de "profiter des opérations [...] de replantation pour introduire l'emploi du tracteur, des engrais, des moyens modernes de lutte contre les parasites et les mauvaises herbes, tous moyens réduisant les frais d'une main-d'oeuvre trop chère pour cette culture. La modernisation de la caféiculture doit donner à un planteur la possibilité de conduire seul, sur dix hectares, tous travaux d'entretien"¹³. Si la nouvelle définition des objectifs qui préside, dix ans plus tard, à la phase

¹² Cours français du Pacifique dont un franc équivaut à 0,055 francs français : le montant de l'opération s'élève donc à 110 millions de francs français.

¹³ Nouvelle-Calédonie et dépendances. s. d. VI^{ème} plan. Section économie rurale, Caféiculture : Opération café côte est. Nouméa, Institut français du café et du cacao, 9 p., *multigr.*

de vulgarisation s'établit sur des bases plus modestes et sur l'abandon du recours à "l'entrepreneur individuel", la conception du travail et de l'introduction technologique en milieu mélanésien reste celle de l'agriculture marchande ; cette fois-ci, l'exploitation modèle est de type familial et d'une surface équivalente à 3 hectares par famille¹⁴. Ce modèle qui sous-tend, moins les dimensions techniques de l'opération que les objectifs économiques, sociaux et politiques qui leur sont associés, est en complet décalage par rapport à la société mélanésienne et aux rapports sociaux qui la constituent.

Par le même mouvement qui permet de penser -de manière peu appropriée-, les éléments de la structure sociale que l'on se donne à penser (tels que le rapport à la terre, au travail, aux relations de parenté), le modèle impose ses propres vides (ceux relatifs à la circulation des produits et à la place de la production dans l'ensemble de la vie sociale), se privant ainsi de toute possibilité de saisir autrement qu'en termes psychologiques ou qu'en termes d'écarts la nature même de l'enjeu et de la distorsion sociale introduit par la nouveauté technique. Dans le cas de la caféiculture sans ombrage, la rupture essentielle par rapport aux anciennes caféières et aux pratiques mélanésiennes réside dans la nouvelle définition du travail productif qu'elle impose : plantées sous ombrage, le plus souvent serré, les anciennes caféières entravent la pousse des herbes adventices ; aussi les Mélanésiens peuvent-ils se contenter d'un élagage et d'un nettoyage des caféiers une ou deux fois l'an. Les caféières sans ombrage, par contre, ne sont protégées des mauvaises herbes que par le semis d'une plante de couverture dont le contrôle, ajouté aux travaux d'entretien, nécessite une présence estimée par les services techniques à 80 heures par hectare et par mois les deux premières années, et à 20 à 30 heures ultérieurement. Ainsi, alors même que les caféiculteurs ne se soumettent pas intégralement aux normes techniques, la forte augmentation de la présence dans les caféières constitue-t-elle, pour eux, la caractéristique essentielle des nouvelles méthodes culturales. Percevoir les conditions sociales de l'introduction technologique en les réinsérant dans le rapport de subordination politique dans lequel elle se développe -et qui sont l'un des lieux de la contestation nationaliste mélanésienne en faveur d'un "autre développement"-, impose alors d'aborder l'analyse de la société mélanésienne au travers de sa logique propre ; dans cette perspective, une étude sociologique portant sur l'organisation de la production fût entreprise durant un an auprès d'un échantillon d'agriculteurs de la côte est, dans une zone représentative des secteurs caféicoles de la Grande-Terre aux possibilités d'emploi limitées. Sans rendre compte des systèmes sociaux de Nouvelle-Calédonie dans leur diversité et dans la variété des situations économiques qui est la leur, cette approche permet d'aborder leur rationalité globale et de poser de manière différente la question des transformations de l'économie domestique et du développement.

¹⁴ Direction du commerce et des prix. 1979. Rapport sur le café en Nouvelle-Calédonie. Nouméa, 18 p., *multigr.*

3. Une approche du système de production des Néo-calédoniens

En situation précoloniale, les Néo-calédoniens vivaient, pour l'essentiel, de l'horticulture, ou de la pêche pour les villages de bord de mer, complétées d'activités de cueillette ou de chasse ; selon que le site d'habitat se trouvait en plaine ou dans des régions plus montagneuses, la culture principale était alors l'igname -qui occupe une place essentielle dans les représentations sociales- ou celle du taro d'eau. La colonisation, par la dépossession foncière -principale dimension de la colonisation en Nouvelle-Calédonie au regard des Mélanésiens de la Grande-Terre-, le refoulement des habitants dans les hauts de vallée et la destruction des ensembles politiques et des rapports entre les groupes -et, par extension, des cérémonies à caractère de prestige avec dons de produits vivriers qui les matérialisaient-, puis, dans les vingt dernières années, le renforcement du salariat, celui des migrations de travail et de l'urbanisation, ont fait régresser des pratiques culturelles élaborées et aux forts rendements ; mais, malgré les reculs induits par l'implantation coloniale et par l'élargissement des rapports salariaux et malgré la diversification de ses champs d'activité (caféiculture, élevage, reboisement), l'agriculture mélanésienne demeure fortement structurée par les pratiques de l'horticulture vivrière : manioc, patates douces, cannes à sucre, bananes, cocotiers, constituent, avec l'igname et le taro, l'essentiel des produits cultivés. Les effets conjugués de la pression foncière et du système économique -lequel a pu drainer une part importante des actifs vers le salariat-, n'ont pas suscité, pour autant, l'émergence d'un mouvement généralisé de commercialisation des produits. Sur la Grande-Terre, les surfaces horticolas, déjà caractérisées, comme dans toute la Mélanésie, par la faiblesse de leurs dimensions, ont été réduites par rapport à la situation précoloniale : pour 40% des ménages, l'ensemble des terres mises en cultures vivrières est inférieur à 250 m² et pour 33% d'entre elles, il se situe entre 250 et 499 m² (Doumenge, 1982). La caféiculture, qui constitue la principale culture commerciale et qui occupe des surfaces largement supérieures à l'horticulture vivrière, reste tout aussi modeste. Bien qu'à l'échelle du territoire, un caféiculteur mélanésien cultive, en moyenne, un hectare de caféiers, les disparités n'en sont pas moins réelles puisque 30% des caféiculteurs disposent de moins de 50 ares et qu'une proportion égale dispose de superficies allant de 50 ares à un hectare ; les surfaces les plus vastes, comprises entre deux hectares et plus de trois hectares, ne concernent guère que 15% de l'ensemble des caféiculteurs (Doumenge, 1974, 1982).

L'organisation sociale est centrée sur les rapports de parenté qui définissent l'appartenance lignagère et clanique, régissent les modalités d'accès foncier, la coopération au sein des groupes de travail, la circulation des produits (et, plus récemment, des biens manufacturés et de l'argent), tout comme celle des individus par les adoptions, les échanges matrimoniaux ou par les changements résidentiels ; les rapports plus proprement politiques, constitutifs de la chefferie, réalisent l'intégration des groupes de descendance et l'élargissement des relations de parenté. La coopération dans le travail peut, selon les contextes, s'exercer aux niveaux du lignage local (en totalité ou en partie) ou à celui du regroupement de plusieurs lignages ; mais le groupe de base qui organise la production et gère son espace domestique et

les terres qui lui reviennent, est celui de la famille élargie composée de plusieurs unités conjugales centrées sur des hommes relevant d'une même filiation patrilinéaire (père, fils, frères). La production horticole d'une famille élargie, unité domestique -et, avec des modalités variables, résidentielle- est le produit de l'activité des individus et des familles conjugales qui la composent ; à l'exception des travaux initiaux de défonçage du sol et de préparation des billons qui sont effectués en commun, chaque unité conjugale cultive ses propres jardins dans le cadre d'une répartition sexuelle des tâches : tout adulte ou adolescent dispose de son ou de ses propres jardins qu'il cultive le plus souvent seul mais, à l'occasion, avec l'un de ses proches. La famille élargie est l'unité d'entraide immédiate. Si le travail individuel ou le travail entre époux, apparaissent comme la forme de travail prédominante, la part du travail effectué en coopération, soit à l'intérieur de la famille élargie, soit auprès de membres de familles apparentées ou encore dans le cadre des groupes de travail villageois, est non négligeable : elle a pu être ainsi estimée à 35% du travail de production des hommes mariés de l'échantillon. En dehors des travaux effectués au bénéfice de la collectivité ou d'une de ses composantes la contrepartie du travail effectué pour un individu extérieur à l'unité domestique n'est envisagée que dans le cadre global des relations de parenté ; les adolescents notamment, pour lesquels l'entraide semble être la plus fréquente, coopèrent avec leurs parents plus âgés, à l'intérieur comme à l'extérieur de la famille élargie, et, de manière générale, les adultes les plus jeunes avec leurs aînés en fonction des obligations de la parenté. La famille élargie cultive également, en tant que telle, un billon d'ignames dont les produits contribueront aux dons lors des cérémonies de coutume. Avec les modifications des rapports précoloniaux, la famille élargie tend à se restructurer en unités "composites"¹⁵ et nucléaires, mais son éclatement ne rompt pas pour autant les liens économiques et sociaux entre ses composantes.

L'organisation des rapports sociaux ne se confond donc en rien avec celle qui prévaut dans l'exploitation agricole où coïncident contrôle de la force de travail, droit sur la terre et appropriation des produits du travail dans le cadre de rapports sociaux dominés par les fonctions économiques et juridiques. Chez les Mélanésiens, les rapports sociaux sont largement traduits en termes de parenté : la terre et son contrôle -et plus particulièrement celui des terres non cultivées-, reviennent au groupe lignager local et à ses aînés, descendants d'un ancêtre commun ; individus et familles élargies ont un accès, qui ne saurait être contesté, aux terres qu'ils cultivent et qui leur reviennent. En cas de croissance démographique supérieure d'une lignée, celle-ci obtiendra l'accès foncier qui lui est nécessaire, un membre du lignage ne pouvant être tenu à l'écart de la terre lignagère : de ce fait, planter une terre en plantes pérennes, c'est retirer des terres à la jouissance des autres membres du lignage -indépendamment des besoins futurs de ceux-ci-, sur des bases individuelles, parce que monétaires et susceptibles de se perpétuer. Aussi, avec la pression foncière souvent très forte que subissent les Mélanésiens, les vastes plantations de caféiers (dont certaines sont abattues pour faire des cultures vivrières ou installer de jeunes ménages), peuvent-

¹⁵ Il s'agit d'unités domestiques comprenant des adultes isolés regroupés autour d'un noyau conjugal.

elles être perçues de manière défavorable, le caféier "*condamnant la terre*" : il n'est alors pas rare que des individus ne puissent ouvrir de nouvelles caféières du fait de l'opposition de leurs parents.

Si l'entraide dans le travail est valorisée, la circulation quotidienne des produits est l'un des lieux les plus manifestes de la réalisation des rapports sociaux : les produits vivriers font en effet l'objet d'une circulation importante, et sans cesse réactualisée, basée sur les obligations de la parenté. Cette succession permanente de dons non comptabilisés (où l'invitation à partager le repas tient une place importante) est, dans l'ensemble, -et lorsqu'il ne s'agit pas d'objets manufacturés ou d'argent-, indépendante des besoins de chacun : elle permet néanmoins, et dans une certaine mesure, de compenser les insuffisances économiques dues à l'âge ou aux maladies. De la même manière, la société ne constitue pas ses hiérarchies au travers de l'accumulation vivrière et de sa manipulation à des fins individuelles, et, au niveau cérémoniel, dons et contre-dons restent toujours des relations de groupe sans comptabilisation, à l'intérieur d'un groupe, de la part de chacun. Cette circulation ouverte et généralisée des produits en fonction d'obligations générales liées à la parenté -et sans contrepartie terme à terme à l'intérieur de la parenté proche, le plus souvent agnatique- s'étend aux pratiques monétaires : des individus extérieurs au groupe domestique peuvent bénéficier de la cueillette de café sur la terre d'un parent sans avoir participé en quoi que ce soit aux travaux antérieurs. A l'intérieur de la parenté très proche (celle de l'ancienne famille élargie), l'accès à l'argent ou aux produits est quasi immédiat : cette circulation de l'argent, des produits manufacturés ou des produits de cultures commerciales en fonction d'une logique non marchande freine, dans une certaine mesure, les différenciations économiques qui s'instaurent autour des relations salariales. C'est ainsi que, lors des cérémonies de mariage, aux îles Loyauté notamment, les dons de vivres et d'argent auxquels contribue l'ensemble de la parenté du marié pour les offrir à la parenté de la mariée, peuvent atteindre des sommes fort importantes, de l'ordre de plusieurs millions de francs C.F.P. : aucun retour monétaire, sinon symbolique, ne peut être attendu autrement qu'au travers d'une position différente (celle de récipiendaire cette fois) à l'occasion d'autres mariages. Ces activités de "*coutumes*," réunions rassemblant des lignages et des chefferies différentes à l'occasion de deuils ou de mariages, occupent une place essentielle dans la reproduction biologique (liée aux alliances de mariage) et dans la reproduction sociale (relevant du statut et du prestige) des groupes lignagers et des chefferies : impliquant des dons ostentatoires de produits vivriers, ces cérémonies impriment leur propre logique à la production. Aussi, et bien qu'elles se soient considérablement raccourcies dans leur durée par rapport à la situation précoloniale¹⁶, les cérémonies coutumières et leur fréquence n'en sont pas moins des données incontournables de la sociologie des néo-calédoniens : l'intensification du travail induite par l'Opération café se doit alors d'être replacée dans le contexte d'une agriculture aux faibles superficies et aux forts rendements, dans le cadre d'une société non basée sur

¹⁶ Autrefois, les rassemblements coutumiers pouvaient durer jusqu'à trois semaines. Si la durée de ces cérémonies a été raccourcie, elles tendraient, par contre, à impliquer des groupes plus larges. Il n'est pas invraisemblable que leur fréquence ait, de ce fait, été accrue.

l'accumulation ou sur la manipulation de l'économique et qui fait une place essentielle à l'établissement et au maintien de rapports entre les groupes lignagers et entre les chefferies. Le relevé des activités des hommes mariés de l'échantillon livrait, sur une année, les données suivantes, indiquées en heures :

Localisation	En réserve		Autre réserve		Hors réserve		Total	
	heures	% du tot.	heures	% du tot.	heures	% du tot.	heures	% du tot.
Activités de production	863 ¹⁷	37,50%	-	-	117	5,08%	980	42,59%
Habitat et activités domestiques	400	17,38%	4	0,17%	5	0,21%	409	17,77%
Activités sociales et cérémonielles	410	17,81%	80	3,47%	6	0,26%	496	21,55%
Divers	194	8,43%	90	3,91%	132	5,73%	416	18,07%
Total	1 867	81,12%	174	7,56%	260	11,29%	2 301	100%

Les activités de production sont principalement localisées à l'intérieur de la collectivité villageoise : elles représentent plus de 42% du temps identifié ; 5% de ce temps correspond à des activités effectuées hors réserve pour le compte de colons. La vie sociale et les coutumes représentent plus de 20% des activités, soit la moitié du temps consacré à la production, les seules cérémonies de deuil correspondant au quart de ce temps : sur une année, la totalité du temps de production effectué par un adulte marié correspond à la durée à consacrer à un hectare de caféiculture intensive, la première année, selon les normes des services techniques.

L'analyse du système de production et la comptabilisation des activités mettent ainsi en évidence l'écart entre les objectifs de l'Opération café et le milieu social auxquels ils sont sensés s'appliquer : dans un contexte de forte pression foncière et d'accès lignager aux terres, la plantation de trois hectares de caféiers en culture intensive s'avère illusoire et, en 1982, la superficie moyenne par caféiculteur mélanésien s'établit autour d'un demi hectare¹⁸. Le relevé des emplois du temps montre que la part des activités de production doit être replacée dans l'ensemble des activités nécessaires à la reproduction sociale et aux activités coutumières. A cet égard, l'horticulture vivrière, qui n'est pas investie de la seule fonction de reproduction biologique, joue, au travers de la symbolique associée à l'igname et au taro, un rôle essentiel : c'est ce qu'expriment les agriculteurs lorsqu'ils affirment que "*le travail de l'igname*" passe avant celui du café, que l'on ne peut pas se concevoir -et concevoir la société mélanésienne- sans le premier, alors que le second ne sert qu'à faire de l'argent ; dans ces conditions, la quantité de travail nécessitée par la caféiculture sans ombrage devient rédhitrice, et il n'est guère surprenant que les

¹⁷ Dont 79 heures de chasse.

¹⁸ Ce chiffre ressort des données fournies par les services techniques ; le chiffre effectif devrait être toutefois inférieur, les agriculteurs s'inscrivant sous un seul nom pour une parcelle qu'ils subdivisent par la suite.

caféiculteurs, qui réduisent leurs interventions -notamment par la suppression de la plante de couverture-, déclarent, le plus souvent, que le nouveau café représente "*trop de travail*". S'il est vrai que certains caféiculteurs pensent, inversement, que le travail à consacrer au nouveau café ne représente pas un obstacle insurmontable, il n'en demeure pas moins que tous se réfèrent à des superficies qui restent bien en deçà des normes prévues.

4. Des échecs de l'Opération café aux transformations de l'économie domestique

En 1984, cinq années après le lancement de sa phase de vulgarisation, l'Opération café ne semble guère pouvoir faire état d'un bilan d'ensemble positif, malgré des réussites ponctuelles. Si, au plan technique, la culture intensive du "*robusta*" prouve son efficacité, les "*arabicas*", par contre, connaissent d'importantes difficultés¹⁹. De ce fait, alors que le café *robusta* obtient des résultats contrastés, dans un environnement économique globalement favorable (celui de la côte est, où les possibilités salariales sont limitées), les plantations d'*arabica* (plutôt situées dans le nord du territoire et sur la côte ouest) végètent le plus souvent, lorsqu'elles ne sont pas abandonnées. Dans le cadre d'une caféiculture qui apporte, dès la troisième année, un revenu monétaire appréciable pour des agriculteurs aux faibles revenus, les incertitudes liées aux trois premières années, le surcroît et la régularité de travail nécessités, constituent des handicaps lorsque les motivations ne sont pas affirmées. La faiblesse des surfaces cultivées -qui sont le plus souvent de 0,25 ha, plus rarement de 0,50 ha-, font que les rentrées monétaires ne sont pas compétitives par rapport au salariat et que, pour d'anciens salariés ou pour de jeunes adultes désireux de gagner de l'argent, le café ne peut guère constituer qu'un pis-aller dans une situation de récession. Contrairement à la caféiculture sous ombrage, la caféiculture intensive, qui ne se prête pas à un suivi par trop irrégulier, apparaît alors des plus vulnérables à l'attrait du salariat : son avenir à long terme ne semble, de ce point de vue, guère assuré. La stagnation de la production caféicole du Territoire indique, au delà de difficultés climatiques, les limites de l'opération.

¹⁹ Les premières plantations qui, au bout de trois ans, arrivaient à maturité, donnaient des rendements correspondant aux prévisions. Par rapport à des récoltes moyennes de 3 à 400 kg pour les caféiers sous ombrage en milieu mélanésien, la production était quadruplée ou quintuplée. Les plantations d'*arabicas*, par contre, subissaient les contrecoups d'erreurs techniques et organisationnelles d'importance. En effet, malgré les ravages causés, au début du siècle, dans les plantations d'*arabicas* par l'irruption d'une maladie cryptogamique *Hémiléria vastatrix*, depuis endémique sur le territoire, les plants d'*arabicas* sélectionnés pour l'Opération café furent choisis à Hawaii, île ayant échappé à la maladie. La réceptivité importante de ces *arabicas*, encore accrue par la densité des nouvelles cultures, ne fût découverte que fort tardivement, et alors que de nombreuses plantations avaient été effectuées et les prévisions de plantation arrêtées pour les années suivantes. Malgré les difficultés imprévues qui en résultaient, les ouvertures de parcelles ne furent pas ralenties. Dans ces mêmes zones caféicoles, correspondant à la côte ouest de moindre pluviosité, de nombreuses plantations effectuées en dehors du laps de temps favorable, afin de satisfaire aux impératifs de calendrier et à la nécessité d'utiliser des plants produits sur pépinières, furent victimes de la sécheresse.

<u>Années</u>	1978	1979	1980	1981	1982
Arabica	40	123	92	28	–
Robusta	269	541	505	453	–
Total	309	664	597	481	338

Production caféicole en tonnes²⁰

Dans sa genèse et dans son déroulement, dans les inadéquations de ses objectifs et la méconnaissance du milieu auquel elle s'applique, comme dans la conception du développement qui la sous-tend, l'Opération café apparaît comme le produit d'une approche technicienne et économiciste insérée dans le cadre d'une situation coloniale et de ses enjeux. L'objectif de trois hectares avancé par l'opération se révèle inapproprié au plan foncier, comme au plan social, et, de ce fait, la relance de la caféiculture devrait échouer largement dans sa tentative de relever à elle seule le revenu agricole par rapport au salariat, condition de sa réussite à long terme. Le recours à un secteur caféicole depuis longtemps en déclin ne devrait pas permettre, en l'état actuel des choses, de fixer à la terre une population agricole dont les revenus restent beaucoup trop faibles pour pouvoir résister à l'exode rural. L'Opération café se présente alors moins comme la contribution à une politique d'ensemble tendant vers une amélioration significative de l'insertion des collectivités mélanésiennes dans la structure socio-économique du territoire que comme une opération ponctuelle visant à un accroissement de la production et au maintien du *statu-quo* en faveur de l'ethnie dominante aux plans foncier et politique. Alors que le milieu rural mélanésien a connu, avec l'implantation coloniale, une succession de dépossessions qui ont débouché, dès le premier quart de ce siècle, sur des situations locales de pression foncière qui sont allées en s'accroissant, l'Opération café continue à s'insérer dans une politique qui pose la question du développement en milieu rural mélanésien sans s'attaquer au problème foncier. Opération définie en dehors du milieu mélanésien²¹, elle s'appuie davantage sur l'approbation qu'elle peut rencontrer en aval et en amont de la production, du côté du secteur commercial et de l'administration, qu'au niveau des producteurs où les déterminations ne peuvent guère reposer que sur des engagements individualisés. Dans une situation marquée par l'urbanisation et par des migrations de travail s'effectuant aux dépens d'une agriculture dont la production n'a cessé, dans l'ensemble, de décroître, la relance caféicole n'apporte aucun début de solution et de redistribution plus équilibrée des rapports entre la ville et les campagnes : aussi, la question du développement en milieu rural mélanésien ne peut-elle être envisagée en dehors des relations qui sous-tendent, aux plans économique, culturel et politique les rapports entre

²⁰ Ces chiffres sont tirés de l'ouvrage de la Direction territoriale de la statistique et des études économiques. 1982. Tableaux de l'économie calédonienne. Nouméa.

²¹ Il est symptomatique que les "Journées de l'Opération café", qui se tinrent à la fin de l'année 1981, et qui réunissaient des représentants de toutes les institutions concernées, à un titre ou à un autre, par la caféiculture, n'aient vu la présence que d'un seul Mélanésien, en tant que président de l'un des trois groupements de producteurs commercialisant le café.

les ethnies et entre les groupes sociaux du territoire. Telle qu'elle se constitue dans sa double genèse technique et politique, l'Opération café ne contribue en rien à lever l'hypothèque de la domination subie par les Mélanésien en général -et par le secteur villageois en particulier-, et dont la résolution ne peut passer que par une redistribution des rapports entre les groupes sociaux et les ethnies du territoire ; donc, par le champ politique. Fortement connotée politiquement dans un champ social où, au fur et à mesure des radicalisations, les interventions de toutes natures ne peuvent manquer d'être réintégrées dans leur significations politiques, la relance caféicole est perçue au niveau des partis comme émanant d'une initiative administrative par rapport à laquelle certains pensent qu'il convient de prendre du recul. Face à cette intervention, si une minorité choisit de répondre par le refus actif, la réaction de la majorité du mouvement indépendantiste est davantage posée en termes de renforcement de l'économie domestique, de préservation des cultures vivrières et de recherche d'une insertion économique ne mettant pas en péril la spécificité et l'identité culturelle mélanésiennes ; inversement, la relance de la caféiculture, si elle n'est pas rejetée *a priori*, est perçue comme pouvant induire un développement excessif des cultures marchandes allant à l'encontre des cultures vivrières, faciliter l'élargissement des rapports salariaux au détriment de l'entraide et contribuer, pour sa part, à la déstructuration des relations sociales.

A l'encontre des conceptions dominantes qui taxent volontiers le milieu villageois de "société traditionnelle" et de certaines conceptions du mouvement mélanésien qui, partant de la revendication d'identité culturelle et des nécessités de la lutte politique, ont souvent eu tendance à figer leurs représentations de la société, force est de constater que l'actuelle société mélanésienne ne relève plus uniquement des rapports sociaux précoloniaux mais d'une double configuration de rapports sociaux non marchands et capitalistes et que ce sont ces derniers rapports qui constituent l'environnement international dominant. Les modalités propres à la colonisation de la Grande-Terre (dépossession foncière, déstructuration des entités politiques, état des rapports entre la ville et les campagnes et présence d'une agriculture européenne et indonésienne plus compétitive et, de ce fait, souvent mieux placée pour fournir le marché urbain), rendent alors compte des transformations à partir desquelles se pose, sous modification du rapport colonial, la possibilité d'un développement autonome, basé sur l'héritage précolonial.

La question du "*développement*" du milieu mélanésien a pu être posée dès le début de la colonisation, tout d'abord formellement, par le rejet, sur le court terme, de la constitution d'une propriété mélanésienne individuelle issue du droit européen²², puis, de manière effective, par l'introduction de la traite de l'huile de coco et du coprah. L'apparition d'un surplus en dehors des circuits de l'économie domestique ne s'est toutefois généralisé qu'avec l'imposition de la caféiculture en 1930, puis avec les restructurations de l'économie mondiale de l'après-guerre au travers de la phase de développement

²² Dès cette époque en effet, se pose la question de la transformation de la tenure "collective" des terres, jugée improductive (Saussol, 1979).

économique suscitée par la croissance régulière de la consommation internationale de nickel dès le début des années cinquante. Les effets de cette croissance sur l'insertion des Mélanésiens dans la structure socio-économique ne tardent pas à se faire sentir : la montée rapide, à partir des années soixante, du salariat et de l'urbanisation en milieu mélanésien, prend alors le relais d'une période antérieure où les différenciations sociales s'effectuaient par le biais de l'administration (constitution de chefferies administratives), par celui des églises et des associations religieuses, par le biais de l'enseignement (et de la formation de moniteurs), puis au travers des partis politiques. C'est vers la même période -en 1958-, qu'apparaissent les premières initiatives administratives allant dans le sens d'un développement du milieu rural mélanésien et tendant à encourager l'émergence d'activités tournées vers le marché intérieur et non plus uniquement vers les circuits de traite du coprah et du café. Comme dans le cas du cocotier et du caféier, ces initiatives visaient à élargir des productions qui avaient connu des développements propres -bien que limités-, dans certaines collectivités villageoises mélanésiennes, et que la colonisation foncière s'était parfois appropriées (Saussol, 1979) : à la fin des années cinquante, c'est le développement de l'élevage mélanésien -apparu quelques années plus tôt-, qui est encouragé. Cette politique agricole qui n'a depuis cessée d'être poursuivie s'est concrétisée par la création de coopératives de production (en 1958), par celle de sociétés civiles agricoles (en 1969), par la mise en place de coopératives de commercialisation (dans le courant des années soixante-dix), par la création d'organismes d'aide au développement en milieu mélanésien (à partir de 1975) et par le lancement d'opérations de développement sectorielles (reforestation, caféiculture, pêche artisanale, tourisme...). Parallèlement, au niveau foncier, coexistaient -ou tentaient de s'imposer-, deux politiques dont les enjeux avaient été posés dès les débuts de la colonisation française ainsi que par d'autres colonisations européennes en d'autres lieux : convenait-il de promouvoir la tenure foncière autochtone ou la propriété privée de droit européen ? Ainsi le délégué Sorin, dans son rapport aux D.O.M.-T.O.M. en 1955, précise-t-il que : "Le but à poursuivre est la transformation de la réserve, propriété de la tribu, en une exploitation collective dirigée, susceptible, grâce à des méthodes plus judicieuses de traitement, de conservation et de commercialisation des produits, d'accroître sensiblement le standing économique et social de l'autochtone et d'assurer une répartition plus équitable des richesses entre les familles d'une même tribu" (Saussol, 1979). De même, lorsque le Service de l'agriculture lance, à partir de 1968, ses expériences sociétaires, celles-ci s'inscrivent-elles dans la perspective d'"une meilleure utilisation des terres demandées par les communautés autochtones, sans vouloir supprimer leur mode de vie communautaire" (Saussol, 1979) ; toutefois, la politique d'extension des réserves qui se met en place entre 1953 et 1969, voit également le développement d'une redistribution des terres à l'extérieur des réserves, sous statut juridique de droit commun. Lorsqu'entre 1978 et 1980, le secrétariat d'État aux D.O.M.-T.O.M. met en place sa réforme foncière, la question du statut juridique des terres -qui avait, lors de redistributions effectives, provoqué quelques conflits locaux-, fait à l'Assemblée territoriale l'objet de fortes oppositions. :

dès 1980, il apparaît, au travers des redistributions, que les tenants d'une réforme foncière exclusivement placée sous le régime de la propriété de droit commun n'ont pas pu prévaloir (Ward, 1982).

La remise en cause des rapports issus de la colonisation finit par déboucher sur une reprise en charge, par certaines composantes du mouvement indépendantiste mélanésien, des questions de développement rural, ce qui se traduit par l'apparition des premières coopératives et magasins de vente impulsés par les partis : vers 1981, ces formes d'action s'intègrent peu à peu aux programmes de la plupart des congrès indépendantistes (Dellion, 1982). Au début, extension des initiatives politiques à un nouveau champ d'activité, ces mouvements concrétisent la réalisation de l'importance du champ économique et de l'infériorité globale des Mélanésiens sur ce terrain : ils débouchent sur le projet d'une approche différente en matière de développement rural et sur un développement alternatif qui surgirait des besoins du milieu et serait repris en charge par celui-ci à partir de ses structures sociales propres -au contraire d'un développement imposé de l'extérieur et sans consultation, comme a pu être perçue l'Opération café ou, en matière foncière, au contraire de la politique visant à favoriser la propriété de droit commun sur celle de droit coutumier. Cette nouvelle approche viserait, de ce fait, non pas à la disruption du système social et à l'émergence incontrôlée de producteurs individualisés mais à la préservation d'une vie sociale et culturelle propre, indissociable, pour les indépendantistes, du combat politique ; elle tenterait également de s'opposer au développement des phénomènes connus dans d'autres pays dépendants, lors de la formation des paysanneries, de détérioration des cultures vivrières et d'instauration de dépendance alimentaire et d'exode rural incontrôlé. Cette reprise en charge du développement passerait en même temps par la mise à l'écart des réseaux privés de commercialisation (colporteurs, commerçants, maisons de commerce), issus -et, sous certains aspects, résidus-, de la période antérieure de traite, où nombre de colons ont pu jouer le rôle d'intermédiaires commerciaux. Quoi qu'il en soit de ses objectifs, ce mouvement, qui s'inscrit souvent dans la ligne des interventions administratives, ne saurait être détaché des activités d'une administration qui reste le principal vecteur des interventions en milieu rural mélanésien au regard des recherches culturelles, du financement, de l'encadrement et de la formation. En fait, en abordant la question avec un autre projet, et en étant susceptible de mobiliser d'autres forces sociales, les partis indépendantistes mélanésiens débouchent, tout comme l'action administrative, sur les mêmes difficultés et sur les mêmes enjeux : ceux des transformations structurelles d'une société mélanésienne rurale en transition.

"En Calédonie comme au Vanuatu, il y a eu des magasins coopératifs dans les zones rurales ; parfois même, il y a eu des coopératives de pêche, des coopératives rizicoles ou maraîchères ; mais ces coopératives ont souvent cessé leurs activités ou bien elles ne fonctionnent pas très bien ; la participation s'est relâchée, une certaine méfiance s'est installée et l'affaire tourne au ralenti. Et pourtant, au début des années 80, d'autres coopératives naissent, d'autres responsables, animateurs s'enthousiasment pour ces modèles de développement ; vont-ils vers d'autres échecs ?" (Dellion, 1982).

Les interventions en milieu rural mélanésien se sont traduites par des résultats très inégaux -mais non pas tous négatifs- au regard de créations de groupements de production et de commercialisation et d'ouverture de petites épiceries villageoises -qui ont connu, et connaissent encore, échecs et difficultés de fonctionnement-, comme au regard d'une production qui reste, de manière générale, faible ou en régression, en ce qui concerne les anciennes cultures de traite. En dissociant la question du développement rural mélanésien de celle de la configuration du marché, il apparaît que les enjeux du développement rural renvoient également à la caractérisation des sociétés mélanésiennes, à leurs transformations, et à la formulation de nouvelles pratiques sociales : ces questions transparaissent autant au travers des actions administratives qu'au travers de celles impulsées par les militants mélanésiens lors de tentatives de reformulation foncière et de prises en charge de projets économiques ou lors de mises en place de projets visant au contrôle de la force de travail et à la limitation de l'éclatement induit par le salariat. Au niveau du système de production, les recherches sociologiques montrent alors que les relations sociales qui constituent les enjeux du changement relèvent du contrôle de l'accès foncier, du contrôle de la force de travail et de la circulation des produits.

Dans la société précoloniale, l'accès foncier est lié à l'appartenance parentale lignagère, et c'est la reconnaissance en tant que parent agnatique qui fonde l'accès premier à la terre, comme c'est l'établissement de liens préalables de parenté par alliance de mariage -ou l'acquisition d'une nouvelle parenté agnatique par l'adoption et par l'intégration à une nouvelle lignée- qui établissent les autres modalités d'accès : utilisée dans le contexte du renforcement démographique du lignage et du renforcement politique de la chefferie par l'intégration d'étrangers, la terre est liée aux restructurations périodiques des lignages et des chefferies dans le cadre d'une société fortement marquée par la mobilité ; l'existence de règles relatives à la transmission et à l'accès foncier ne sanctionne alors pas un rapport juridique, mais relève de rapports de parenté et de rapports politiques fondateurs des chefferies et du contrôle des groupes lignagers et de leur statut, ainsi que de la redistribution des groupes dans l'espace. La pénétration des relations sociales instaurées par les rapports marchands, la mise en culture de plantes pérennes commercialisées, l'extension de la consommation d'espace et la convergence de tout un ensemble de relations sociales vers la sédentarisation, induisent un nouveau type de rapport à la terre : sans traduire une évolution vers une propriété individuelle de droit privé, la circulation foncière et les normes foncières précoloniales tendent à se figer sous l'effet des rapports monétaires que renforce la situation de pression foncière. Se pose ainsi globalement le problème de la transition entre un ancien accès foncier -individualisé, mais orienté tout à la fois par les rapports de parenté, par la reproduction d'une société caractérisée par la mobilité et par une définition constante des rapports entre groupes restreints-, et un accès foncier de droit (quel qu'en soit le contenu, les limites et la part qu'y tiendraient les normes précoloniales) : l'accès foncier devient dès lors un enjeu économique non orienté par la seule reproduction biologique mais par l'accès à une richesse marchande. Dans d'autres pays de Mélanésie, où les développements n'ont pas été bloqués par une situation de mise en réserve, le nouvel enjeu foncier

induit par les relations marchandes tend à transformer le contrôle politique et statutaire sur les terres et les groupes en contrôle économique et en rapports de clientélisme orienté par la parenté ; d'autres situations encore traduisent des tentatives d'émergence d'une rente foncière (Delion, 1982).

Ces transformations de la tenure foncière qui se manifestent avec des intensités variables dans toute la Mélanésie, dès lors que sont introduites les cultures commerciales pérennes, sont inséparables d'une redéfinition du contenu, comme des processus, de la production. Avec la colonisation et le développement des relations monétaires, le travail, qui était autrefois orienté par la reproduction biologique, la participation aux cérémonies de coutume et l'insertion dans les relations d'alliance et dans les ensembles politiques, émerge en tant que travail producteur de marchandises : aussi, et bien que de nouvelles formes d'association et de travail en référence à la société précoloniale soient depuis longtemps en place²³, il n'apparaît pas plus en Nouvelle-Calédonie qu'ailleurs que le passage de formes *collectives* de travail précolonial à des formes *associatives* de travail marchand puisse s'effectuer terme à terme, les rationalités et les motivations sociales étant différentes. Autant qu'une des raisons d'échecs enregistrés par divers groupements d'intérêt économique et par des sociétés civiles (Saussoi, 1979), il convient de voir, dans la redéfinition du travail précolonial et dans la constitution d'un travail producteur de marchandises, le lieu où tentent d'émerger des pratiques nouvelles en continuité avec l'héritage culturel -tout comme le lieu où s'effectue une individualisation induite par le jeu des relations marchandes : sur la Grande-Terre, celles-ci se manifestent notamment par l'éclatement des familles élargies et du contrôle de la terre. Au travers d'une telle redéfinition du travail de production, la question de l'intensification de la production et de sa place dans l'ensemble des autres activités sociales ne devrait pas manquer de se poser, ainsi qu'il ressort de la manière dont sont vécues certaines contraintes techniques de l'Opération café. Des études antérieures sur la Papouasie-Nouvelle-Guinée mettent en évidence les mêmes tendances : les quelques individus qui tentaient, en 1967, de s'établir en tant qu'entrepreneurs agricoles, consacraient moins de temps aux cultures vivrières et plus de temps à leurs plantations commerciales ; ils avaient également choisi de limiter leur participation cérémonielle au strict minimum. Bien qu'ils aient possédé des terres en tenure traditionnelle, aucun d'entre eux n'avait choisi d'y planter ses cultures de rapport, de façon à limiter l'accès de leur parenté aux terres, aux produits de celles-ci et à leurs revenus ; la plupart d'entre eux avait opté pour un établissement à l'écart du village (Crocombe, 1967). La circulation des produits en fonction des obligations de la parenté et la nécessité de faire "crédit" à la parenté, apparaissaient ainsi, à de nombreux observateurs, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Vanuatu, comme en Nouvelle-Calédonie, comme l'une des principales raisons des échecs des petits commerces de village (Crocombe, 1967 ; Delion, 1982). En effet, et ainsi que le souligne un sociologue fidjien d'origine mélanésienne, le passage à la production marchande induit "des conflits entre deux rationalités" : "Du point de vue des normes sociales [nb. précoloniales], l'on doit rendre plus que l'on a reçu. D'un point de vue économique, il vaudrait mieux n'en rien faire... Tout cela rend difficile pour un Fidjien l'adaptation à une

²³ Tels les groupes d'église, les groupes de jeunes, les groupes de femmes et les groupes sportifs.

économie de type occidental, les normes sociales étant davantage valorisées" (Nayacakalou, 1978). Cette opposition est tout aussi présente en Nouvelle-Calédonie : "En ce qui concerne la notion d'économie, pour l'Européen, cela se résume dans l'efficacité et la rentabilité d'entreprise avec une maîtrise de la valeur de l'argent qui le poussera à en amasser et à être considéré dans la société. Tandis que pour le Kanak, la valeur de l'argent n'est pas aussi poussée car l'essentiel pour lui, c'est de partager. Cela est lié à son mode de vie et aux valeurs auxquelles il tient car plus il donne, plus il est considéré" (S.E.L.E.C., 1981). Si la question du développement et de l'émergence de paysanneries, ne peut se limiter à la caractérisation des sociétés précoloniales, elle ne peut pas non plus en être entièrement détachée : à cet égard, la société de Nouvelle-Calédonie, qui n'a jamais reposé sur l'accumulation et sur la manipulation de la production vivrière pour produire une différenciation entre ses membres, se différencie d'un certain nombre de sociétés de Mélanésie qui connaissaient ce type de mécanisme social. D'une manière générale, il apparaît cependant qu'en Nouvelle-Calédonie, accès foncier, contrôle du travail et circulation sont étroitement associés et qu'ils constituent le lieu non résolu des transformations du système de production ; mais il ressort tout autant que la situation actuelle du milieu rural mélanésien est également le produit d'une subordination et que la réalisation effective de ces transformations ne saurait être indépendante des agents et des politiques de développement, et donc des rapports globaux entre les ethnies du territoire aux plans politique, foncier et économique.

Patrick Pillon
O.R.S.T.O.M., Nouméa

Références

- Croccombe, R.G.** 1967. Four Orokaiva cash croppers. Canberra, New Guinea Research Bulletin, bulletin number 16 : Papuan entrepreneurs.
- Delion, Jean.** 1982. Animation coopérative et développement mélanésien. Nouméa, Association Recherche-Action en Sciences Sociales, 70 p.
- Direction territoriale de la statistique et des études économiques.** 1982. Tableaux de l'économie calédonienne, Nouméa.
- Doumenge, Jean-Pierre.** 1973. La caféiculture dans les tribus mélanésiennes de la Côte Est de Nouvelle-Calédonie. Bordeaux, Centre d'études et de géographie tropicales, Centre national de la recherche scientifique, pp. : 151-237.
1974. Paysans mélanésiens en pays canala, Nouvelle-Calédonie. Bordeaux, Centre d'études et de géographie tropicales, Centre national de la recherche scientifique, 220 p.
1982. Du terroir... à la ville. Les Mélanésiens et leur espace en Nouvelle-Calédonie. Bordeaux, Centre d'études et de géographie tropicales, Centre national de la recherche scientifique, 488 p.

- Dupon, Jean-François.** 1981. Domaine minier, mines et métallurgie, situation contemporaine. Paris, In : *Atlas de la Nouvelle-Calédonie*, Paris, O.R.S.T.O.M., planche 42.
- Nayacakalou, R.R.** 1978. Tradition and change in the fidjian village. Suva, South Pacific Social Sciences Association, 146 p.
- Direction du Commerce et des Prix.** 1979. Rapport sur le Café en Nouvelle-Calédonie, Nouméa, Nouvelle-Calédonie et dépendances, 18 p., *multigr.*
- Service des mines et de l'énergie :** rapports annuels des années 1981, 1982, 1983. Nouméa, Nouvelle-Calédonie et dépendances.
- Nouvelle-Calédonie et Dépendances.** s. d. Viè plan, Section Economie rurale, caféiculture : Opération café côte est. Nouméa, Institut français du café et du cacao, 9 p., *multigr.*
- Saussol, Alain.** 1979. L'héritage. Essai sur le problème foncier mélanésien en Nouvelle-Calédonie. Paris. Publication de la Société des Océanistes n° 40, 493 p.
- Syndicat de l'enseignement libre de l'école catholique (S.L.E.C.).** 1981. Compte-rendu des journées de réflexion du S.E.L.E.C.-C.R.M.E.C. des 21-22-23 décembre.
- Ward, Alan.** 1982. Land and politics in New Caledonia. Canberra, Political and Social Change Monograph 2, 86 p.

Mobilisations ethniques et genèse des organismes de développement du milieu rural mélanésien¹

1. Appartenances ethniques et mobilisation politique

"une identité ne se définit pas à partir du néant. On bâtit sur ce que l'on trouve -qu'il s'agisse de langue, de religion ou de modes de vie caractéristiques. Néanmoins, il est clair que l'homogénéité et la passion linguistiques ou religieuses (a fortiori l'attachement à un mode de vie particulier) sont des créations sociales que l'on ne peut se contenter de considérer comme la poursuite d'une tradition éternelle. Ce sont des créations élaborées à grand-peine dans des moments difficiles." (Wallerstein, 1980 : 19.)

L'appartenance ethnique est l'une des catégories de perception les plus immédiates que les individus puissent s'appliquer les uns les autres en Nouvelle-Calédonie. Mais depuis qu'en 1977, la question de l'indépendance -et d'une indépendance canaque- est devenue l'enjeu à partir duquel se structurent les oppositions politiques, les relations inter-ethniques ont été constituées en champ d'affrontement idéologique. Aux objectifs et à la symbolique (Landsman, 1985) d'une indépendance canaque, les tenants du maintien du territoire dans la République française répliquent en effet par ceux d'une société pluri-ethnique. La symbolique de projets sociaux à référents ethniques est ainsi devenue le lieu de la mobilisation politique, et l'un des champs où se jouent les rapports de forces pour la détention du pouvoir. Dans le cas néo-calédonien, la mobilisation des légitimités ethniques doit beaucoup aux caractéristiques ethniques (au sens politique et culturel du terme) d'un projet d'indépendance qui, parce qu'il est minoritaire au sein du corps électoral, doit tenter de s'imposer par la disqualification politique d'une partie de la population dans une société caractérisée par l'instabilité

¹ Cet article a été publié sous la référence : Pillon, P. 1989. Mobilisations ethniques et genèse des organismes de développement du milieu rural mélanésien. In : *Nouvelle-Calédonie. Essais sur le nationalisme et la dépendance*. Michael Spenser, Alan Ward, John Connell éditeurs. L'Harmattan, Paris, pp. : 159-185. Il a été également publié en traduction anglaise sous la référence : Pillon, P. 1988. Ethnic mobilisation and the genesis of development agencies in the Melanesian rural sector. In : *New Caledonia. Essays in Nationalism and Dependency*. Spencer, A., Ward, A., Connell, J., editors. University of Queensland Press, St Lucie, pp. : 125-144

de certaines de ses composantes et par l'étroitesse relative des écarts démographiques entre les parties en présence.²

Dans cette colonie de peuplement européen fragilisée parce qu'elle n'offrait pas, contrairement à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande voisines, des terres et des ressources propres à soutenir un peuplement colonial élargi,³ la domination européenne ne s'est jamais exprimée en termes d'hégémonie démographique. Après 1880, lorsque le territoire fait appel à une main-d'oeuvre asiatique, la question des équilibres ethniques se trouve posée. Il y est répondu par une diversification des zones d'approvisionnement à laquelle la société néo-calédonienne doit certaines de ses composantes actuelles (Doumenge, 1985 : 39).⁴ Durant cette période, les rapports inter-ethniques reposent sur un double système de relations centré sur la population européenne et les rapports qu'elle entretient avec chacun des pôles formés par les populations autochtones et les populations allochtones sous contrat de travail. Si l'attitude envers les Mélanésiens est empreinte de l'idée de leur déclin (Shineberg, 1983), celle à l'égard des allochtones vise à en contrôler les flux par des réglementations administratives, éventuellement secondées par des interventions de la population (Doumenge, 1985 : 40). L'abrogation des décrets restreignant la circulation et l'accès au travail, les rapatriements d'Indonésiens et de Vietnamiens entre 1947 et 1964, mettent un terme à la question ethnique telle qu'elle est constituée par la période coloniale classique.⁵

Les années soixante forment une décennie charnière, marquée par le croît démographique mélanésien, par l'expansion économique, le renforcement des flux migratoires et la genèse des

2 En 1983, le Territoire compte 145 368 habitants dont 42 % de Mélanésiens, 37 % d'Européens, 8 % de Wallisiens et de Futuniens, 3 % de Tahitiens, 3 % d'Indonésiens, 1 % de Vietnamiens et 0,85 % de Ni-Vanuatu (INSEE, 1984 : 61). De 1976 à 1983, le solde migratoire représente une déperdition de 10 000 personnes (DTSEE, 1985 : 41). Les départs concernent surtout des Métropolitains, ainsi que des Tahitiens dont les flux sont liés aux conjonctures économiques entre les deux territoires (Fages, 1972 : 75-76). La population se renouvelle également des mouvements de métropolitains sous contrat (enseignants notamment). L'arrivée, plus ou moins récente, de près d'un quart de la population, née hors du territoire (DTSEE, 1985 : 43), ainsi que les écarts démographiques, expliquent d'autant plus facilement que les oppositions politiques se traduisent par des mises en cause de la présence des individus ou des groupes ethniques que les rapports démographiques sont l'une des clefs des enjeux politiques actuels. L'ethnie mélanésienne ayant l'un des plus forts taux de moins de 18 ans du Territoire, sa représentation au sein du corps électoral en est réduite d'autant. Le mouvement indépendantiste tente de contourner cet obstacle et de légitimer son action par la promotion des notions d'*autochtonie* et de *peuple légitime* excluant les non-Mélanésiens du référendum à venir (Construire, 1986 : 6 ; UC, 1986). Certains de leurs opposants tentent pour leur part de faire assimiler ces positions à une discrimination raciale.

3 Avec 18 700 km², la Nouvelle-Calédonie est un pays de dimensions modestes. La part des terres de bonnes aptitudes culturales y est réduite à 2,6 % des sols (50 000 ha), et celle des terres de bonnes aptitudes pastorales à 13,1 % (soit 250 000 ha) (Latham, 1981). Historiquement, les mises en valeur les plus diverses (canne à sucre, coton, vanille, riz ...) s'y sont heurtées à de nombreuses entraves.

4 Initialement, il est fait appel à une main-d'oeuvre originaire des Nouvelles-Hébrides. Par la suite, le territoire voit l'arrivée d'Indiens (de la Réunion), de Chinois, de Tonkinois, de Japonais et de Javanais (Doumenge, 1985 : 39).

4 La période coloniale classique instaure la mise au travail des populations autochtones ou introduites, par un ensemble de dispositions coercitives (travail forcé, impôt de capitation, contrats de travail, amendes), par l'instauration de dispositions visant à la protection de la population de peuplement (interdiction du port des armes, limitation de la circulation en ville), ou par des mesures visant à réserver l'accès de cultures commerciales aux colons. Ces dispositions ont été générales sur l'ensemble de la Mélanésie, pour des périodes plus ou moins longues (Connell, 1985a : 2; Amarshi et alii, 1979 : 179, pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée).

mouvements indépendantistes. Entre 1960 et 1965, l'accroissement du PIB est de 36 %. Il passe à 86 % sur les six années suivantes (INSEE, STS, sd : 10). L'expansion accélère l'immigration que le pays connaît depuis le début des années cinquante (Bonnemaison et alii, 1981). Entre 1968 et 1972, la population augmente de 25 % et le nombre de salariés de 64 % (Roux, 1976 : 2-8). Cet afflux réduit la part relative de l'ethnie mélanésienne, renforçant une perte de majorité démographique déjà effective au début de la décennie.⁶ Pour être une constante de la société néo-calédonienne, les rapports inter-ethniques se constituent ainsi de façons distinctes selon les époques. Tandis que la période coloniale classique contrôle les flux ethniques, celle qui lui succède, marquée par une revendication d'indépendance canaque devenue à la fin des années soixante-dix l'expression majoritaire des électeurs mélanésiens, promeut la notion de société pluri-ethnique en tant que projet social, comme en tant que dispositif central de la lutte idéologique anti-indépendantiste. La contestation, à la fin des années soixante, du rapport colonisateur/colonisé et de la relation coloniale en tant que dimension de la vie sociale, débouche sur la mise en cause du rapport du territoire à sa métropole⁷ et sur une lutte autour du contenu ethnique de l'indépendance. Ces enjeux tendent à se cristalliser en deux pôles, allochtone et autochtone.

Bien que les appartenances ethniques et les systèmes d'inclusion et d'exclusion liés aux cultures, aux phénotypes, comme aux modes de vie dont elles peuvent être le support, soient empreintes d'un caractère d'évidence qui s'oppose à leur mise en interrogation, le renforcement à l'échelle mondiale des mobilisations et des clivages ethniques accrédite la spécificité de la situation contemporaine par rapport aux mobilisations ethniques antérieures (Olzrack, 1983 : 355; Fenwick, 1982 : 6; Lardinois, 1985). Il sera alors fait l'hypothèse que la notion d'indépendance canaque, qui puise ses solidarités dans l'histoire de la conquête coloniale, ne saurait expliquer par là l'étendue de ses adhésions (ni même sa genèse) et que c'est l'intégration massive des Mélanésiens à la périphérie de la structure socio-économique qui, en étant l'opposé d'un facteur de diversification des références sociales, ne dégage guère les moyens d'alliances inter-ethniques de catégories sociales favorables à l'indépendance et permet en revanche une polarisation des références ethniques.⁸ Après avoir situé l'ensemble des positionnements des Mélanésiens dans la structure sociale, l'on abordera l'impact des

5 Bien que des travaux récents (Connell, 1985a : 15) indiquent que l'ethnie mélanésienne est devenue minoritaire durant les développements économiques de 1969-1971, cette situation était déjà réalisée au recensement de 1962 (INSEE, 1976 : 10). Depuis le début du siècle, la prépondérance démographique mélanésienne n'a jamais été fortement assise puisqu'en 1921, à son niveau relatif le plus élevé, l'ethnie ne représente que 57 % de la population, et que deux recensements antérieurs à 1962 (ceux de 1931 et de 1946) la portent au niveau, ou en dessous, des 50 % (INSEE, 1976 : 10). L'étroitesse des marges démographiques entre les ethnies est donc aussi le produit d'une faible démographie précoloniale, le plus souvent estimée à 40 000 individus (Shineberg, 1983 : 34).

6 Il est fait une distinction entre *rapport colonial*, en tant que dépendance politique à l'égard d'une métropole, et *relations coloniales*, en tant que dimension des relations (juridiques ou non) qui s'établissent entre les individus.

8 La cristallisation des clivages ethniques consécutive aux options politiques de 1977-1978 apparaît au travers des modifications intervenues dans les projets ou dans la composition ethnique de partis tels l'Union calédonienne et l'Union progressiste mélanésienne (ex. Union progressiste multiraciale). Les tentatives ultérieures militant contre ce type de clivage aboutissent à des échecs (perte d'audience électorale de la Fédération pour une nouvelle société calédonienne), ou marquent le pas (Parti fédéral kanak d'Opao, Libération kanak socialiste).

mobilisations ethniques sur la composition actuelle du secteur rural mélanésien, lieu de l'insertion majoritaire de l'ethnie.

2. Positionnements sociaux et positionnements ethniques

2.1 Le pôle urbain et les secteurs d'activité hors agriculture

En 1982, la Nouvelle-Calédonie possède le deuxième revenu par habitant des pays du Pacifique sud, très loin devant la majorité des pays de la région.⁹ Cette moyenne masque toutefois de fortes disparités dans l'accès au marché du travail et à celui des revenus lesquels tendent, comme dans de nombreuses sociétés multi-ethniques, à recouper les appartenances ethniques.

La première caractéristique du Territoire est celle qui oppose le pôle urbain de Nouméa et de ses communes périphériques où se concentre l'essentiel des activités économiques, au reste de la Grande-Terre, qui, hormis les mines et des emplois tertiaires localisés dans des agglomérations de dimensions réduites, vit d'une agriculture dont la part au sein du Produit intérieur brut n'a cessé de se dégrader depuis une vingtaine d'années. En 1983, le pôle urbain élargi regroupe ainsi 82 % des emplois hors secteur agricole (INSEE, 1984 : 194-198; Pillon, 1985 : 1624). Cette zone qui comprend 58 % de la population et 78 à 95 % de chacune des communautés allochtones, représente par contre moins de 27 % des Mélanésiens (INSEE, 1984 : 61). Ces chiffres traduisent la première césure sociale du territoire, avec un tel caractère d'immédiateté que l'on a pu avancer que nulle part en Mélanésie la dualité spatiale du développement et du sous-développement n'était aussi marquée qu'en Nouvelle-Calédonie (Connell, 1985a : 13). Sont ainsi contrastées -avec toutes les approximations d'une telle approche-, une population autochtone qui tendrait vers la ruralité et les activités agricoles, et des populations allochtones qui, toutes composantes confondues, seraient plutôt composées d'urbains relevant des secteurs secondaire et tertiaire.

Quoique de manière plus complexe qu'en secteur agricole, les recoupements entre positionnements ethniques et positionnements sociaux (Bourdieu, 1984 : 4) sont présents à tous les niveaux de la structure sociale. Aussi le marché du travail du primaire minier, du secondaire et du tertiaire confondus, est-il caractérisé par la prépondérance des Européens et par la sur-représentation des Mélanésiens et des Wallisiens dans les emplois non qualifiés, lesquels regroupent environ la moitié de leurs actifs hors secteur agricole. Les autres catégories ethniques (Vietnamiens, "autres ethnies", Indonésiens, Tahitiens), relèvent de configurations intermédiaires, les deux premiers groupes tendant à fournir des commerçants ou des prestataires de services, les deux autres, des travailleurs manuels. La répartition des actifs de chaque ethnie au sein de regroupements socio-

⁹ Le revenu par habitant s'élève alors à 6 100 dollars australiens, tandis qu'il est de 7 200 dollars en Polynésie Française, de 4 100 dollars à Guam, et de 3 400 dollars aux Samoa américaines, tous territoires rattachés à une métropole. Il tombe à 1 800 et à 1 100 dollars pour Fidji et Niue, et à 980 dollars aux Iles Cook, état associé à la Nouvelle-Zélande. Partout ailleurs, ce revenu est compris entre 830 (Tonga) et 420 dollars (Kribati) (Commission du Pacifique sud, 1986 : 7).

professionnels rapportée à la force de travail inter-ethnique moyenne correspondante, permet ainsi de situer les individus à l'intérieur des configurations issues du croisement des appartenances ethniques et des positionnements sociaux, pour une force de travail hors secteur agricole de 34 858 individus (INSEE, 1984 : 185).

Insertions socio-économiques et appartenances ethniques : écarts entre effectifs réels et effectifs théoriques dans le cadre d'une accession identique aux différentes catégories socio-économiques (en pourcentages).

Force		Mél.	Eur.	Wal.	Tah.	Indo.	Viet.	Ni-v.	Autres	
	Effectifs									
trav. inter ethn. en %	100	21,81	55,89	6,74	4,41	4,56	2,46	1,13	2,96	
Catg. socio prof. regr.	Force trava. inter- ethni.									34 858
Cat.1	0,50	-0,4	+0,2	-0,5	-0,3	-0,39	+0,4	-0,5	-0,22	177
Cat.2	8,87	-6,7	+2,1	-6,6	+0,5	+0,5	+18	-5	+8,9	3 093
Cat.3	5,71	-4,6	+3,5	-5,1	-5	-4,6	-3,2	-4,8	-1,6	1 992
Cat.4	15,31	-0,4	+3,9	-9,7	-11,8	-11,5	-7,4	-12,1	-3	5 340
Cat.5	27,80	-6,4	+4,8	-14	-5,8	+0,6	+7,8	-19	-1,7	9 694
Cat.6	15,06	-2,6	-1,6	+12	+9	+4,7	-2,7	+9,6	+1,6	5 253
Cat.7	26,70	+21	-13	+24	+13	+10	-13,6	+32	-3,6	9 309
Tot.	100	0	0	0	0	0	0	0	0	34 858

Catég.1 : Chefs d'entreprises (10 salariés et plus).

Catég.2 : Commerçants et prestataires de service; Artisans.

Catég.3 : Professions libérales; Cadres de la fonction publique, cadres administratifs et commerciaux; Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises, professeurs, professions scientifiques; Professions de l'information et des spectacles.

Catég.4 : Instituteurs et assimilés; Clergé, religieux; Policiers et militaires; Contremaîtres, agents de maîtrise.

Catég.5 : Professions intermédiaires de la santé et du travail, administratives fonction publique, administratives et commerciales d'entreprise; Employés et agents de service de la fonction publique, administratifs d'entreprise, de commerce.

Catég.6 : Techniciens, Ouvriers qualifiés industriels et artisanaux; Chauffeurs.

Catég.7 : Ouvriers non qualifiés industriels et artisanaux; Ouvriers de la manutention et des transports; Personnel des services directs aux particuliers.

Les Européens sont sur-représentés à plus de 14 % de leurs effectifs dans les cinq premières catégories, soit un déplacement d'un tiers de leur force de travail théoriquement disponible pour l'ensemble des emplois manuels. La concentration dans ces emplois concerne à l'inverse les ethnies mélanésienne, wallisienne, tahitienne, indonésienne et ni-vanuatou, les Mélanésiens se distinguant toutefois par leur sous-représentation chez les ouvriers qualifiés. Le premier groupe démographique

du territoire ne représente ainsi que 21 % de la force de travail des secteurs dominants de l'économie auxquels il s'intègre depuis une vingtaine d'années. Ce déplacement des positionnements sociaux mélanésiens s'est effectué au détriment global de l'agriculture.

2.2 Agriculture et secteur rural néo-calédoniens

L'intérieur de la Grande-Terre est marqué par la présence des Européens (11 300 personnes, 21 % de l'ethnie), des Indonésiens (1 200 personnes, 24 % de l'ethnie), et des Mélanésiens (28 200 personnes, 45 % de l'ethnie). A ces derniers s'ajoute par ailleurs le peuplement des îles, quasi-uniformément mélanésien (17 000 personnes, 27 % de l'ethnie). Les Wallisiens avec 11 % de leurs effectifs (1 300 personnes), ne sont guère présents que sur les sites miniers, bien qu'ils se soient étendus récemment à certaines agglomérations de la côte ouest (Roux, 1985 : 474-475). L'intérieur et les îles qui représentent plus de 90 % de la superficie du territoire (DTSEE, 1985 : 25) et 42 % de sa population ne comprennent que 18 % des emplois hors secteur agricole. A côté de centres miniers aux activités fluctuantes, l'agriculture reste le support principal de cette partie du territoire qui regroupe près de 95 % des agriculteurs (INSEE, 1984 : 194-195).

Contrairement aux autres pays de Mélanésie, l'agriculture est le parent pauvre de l'économie néo-calédonienne. Dans le prolongement d'une implantation coloniale aux nombreux déboires, son déclin, amorcé au lendemain de la guerre, s'approfondit au fil des années. Sa part au sein du PIB passe de 10 % en 1960, à 5 % en 1971, pour tomber en dessous de 2 % après 1980 (INSEE, STS, sd : 10; DTSEE, 1985 : 147). Avec les mines et la métallurgie, le bâtiment, les travaux publics et les industries mécaniques, l'agriculture compte parmi les secteurs où la valeur ajoutée chute de moitié environ entre 1974 et 1983, dans le cadre d'une récession qui affecte sévèrement le secteur productif mais ne représente qu'une baisse globale de 13 % (DTSEE, 1985 : 149).¹⁰ Comme dans de nombreuses formations sociales élaborées sur la conquête et l'intégration des populations autochtones au système de production alors mis en place (Fenwick, 1982 : 6; Delaunay, 1984), l'agriculture néo-calédonienne repose sur une juxtaposition d'ethnies, de superficies et de modes d'exploitation du sol, qui contraste une agriculture européenne, souvent grosse consommatrice d'espace, avec une agriculture mélanésienne encore largement tournée vers l'auto-consommation et aux superficies par actif réduites, mais qui représente plus de 88 % des actifs agricoles du pays (INSEE, 1984 : 184-185).¹¹

10 La baisse de la valeur ajoutée agricole est de 46 %, alors qu'elle atteint 53 % pour les industries mécaniques, 70 % pour le bâtiment et les travaux publics, 68 % pour les mines, et 73 % pour la métallurgie. L'ensemble du secteur productif chute de 42 %. Les compensations de valeur ajoutée proviennent des activités de service, du commerce et de l'administration qui présentent un croît de 54 %. Les salaires domestiques régressent de 22 %.

11 Certains éléments laissent à penser que le dernier recensement a pu sous-estimer les actifs agricoles mélanésiens. Il en est ainsi de l'exemple de Belep qui ne compterait, sur une population de 686 individus (INSEE, 1984 : 10), que 4 actifs sur l'île (INSEE, 1984 : 198). La comparaison des recensements de 1976 et 1983 montre, de même, qu'à l'exclusion des Ni-vanuatu et des Tahitiens, les Mélanésiens sont les seuls à voir leurs actifs chuter -et dans la proportion de 15 %. Ceux-ci seraient ainsi passés de 19 313 à 16 345 (INSEE, 1976 : tabl. 20; 1984 : 185).

Bien qu'elles soient difficiles à cerner, les différenciations économiques produites par l'agriculture mélanésienne demeurent faibles, celles qui s'y développent ne semblant jusqu'à présent pas avoir été capitalisables.¹² Les écarts sont par contre accusés en secteur européen du fait de la répartition initiale des terres et de leur concentration ultérieure (Saussoi, 1983). En 1976, "120 propriétaires (4,5 % de l'effectif) possèdent plus de la moitié de l'espace approprié", 18 personnes ou sociétés (0,6 % de l'effectif) en possédant le tiers (Saussoi, 1981). Inversement, près de 54 % des propriétés des vallées de la côte ouest et 42 % de celles de la côte est, ont moins de 50 ha (Saussoi, 1981).¹³ Mais les inégalités sont surtout marquées entre les deux secteurs de production puisqu'à la veille de la réforme foncière de 1978, mille actifs non mélanésiens contrôlent 370 000 ha de propriétés et 120 000 ha de locations domaniales tandis que plus de 25 000 Mélanésiens ne disposent, sur la Grande-Terre, que de 165 000 ha de réserve et de 40 000 ha de locations et de propriétés privées (Saussoi, 1981; 1985 : 1621; Doumenge, 1981). Cette répartition se confond peu ou prou avec la valeur agronomique des sols.

2.3 Localités villageoises et agriculture mélanésienne

Il demeure malaisé d'aborder l'agriculture mélanésienne avec précision, tant les statistiques qui s'y rapportent sont lacunaires dans les domaines de la commercialisation et de la composition des revenus. Aussi l'enquête socio-économique effectuée en 1980 par l'INSEE, reste-t-elle l'unique approche comparative des revenus selon les critères conjoints de l'appartenance ethnique et de la localisation géographique. Parmi les ensembles ainsi définis, les revenus des Mélanésiens résidant dans les localités mélanésiennes se distinguent par leur modicité et par l'importance qu'y affecte l'agriculture d'auto-subsistance. Les ressources familiales annuelles moyennes sont de 30 à 50 % inférieures à celles des deux catégories suivantes formées respectivement des ruraux autres qu'européens ou mélanésiens, et des ruraux mélanésiens. Elles sont plus de trois fois inférieures aux revenus les plus élevés qui sont ceux des familles européennes urbanisées (INSEE, STS, sd : 31). Mais alors que certaines catégories renvoient à des effectifs restreints, celle des Mélanésiens résidant en "tribu" aurait concerné en 1976, de 25 à 30 % de la population du Territoire (INSEE, STS, sd : 14, 27).

12 Les travaux de Jean-Pierre Doumenge sur la caféiculture mélanésienne montrent que les écarts entre producteurs dans l'accès aux terres à caféiers peuvent aller de moins de 50 ares à plus de 3 hectares (1974 : 130). Ces inégalités n'ont cependant pas débouché sur des différenciations sociales comme cela a pu être le cas ailleurs en Mélanésie, avec le même support culturel (Amarshi et alii, 1979 : 42). Les raisons en tiennent peut-être à l'absence de disponibilités en terres et en main-d'oeuvre, à la faiblesse des écarts écologiques régionaux, et à la monopolisation du commerce du café par les firmes et les colons.

13 Du fait de son importance démographique, la population européenne est socialement hétérogène (Fenwick, 1982 : 19) : un quart des 758 actifs agricoles européens recensés par l'INSEE (1984 : 185) sont des ouvriers agricoles.

Ethnies		Urbain	Rural	Minier	Local mélân.	total en %
Europé.	ress. ^{rces} % pop.	2 433 ± 28%	1 625 ± 7%	1 776 ± 1%		± 37%
Mélanés.	ress. ^{rces} % pop.	1 240 ± 8%	1 137 ± 2%	1 373 ± 1%	716 ± 28%	± 40%
Wallis.	ress. ^{rces} % pop.	1 596 ± 7%		1 545 ± 0,70%		± 7%
Autres	ress. ^{rces} % pop.	1 622 ± 10%	1 068 ± 2%	1 761 ± 0,88%		± 13%
Total	% pop.	± 55%	± 12%	± 4%	± 28%	± 100%

Pour constituer l'insertion spatiale et socio-économique la plus défavorisée, les localités mélanésiennes n'en renferment pas moins des disparités. Les répartitions internes montrent que 15 % des ménages n'y disposent, au mieux, que d'un cinquième des rentrées monétaires moyennes par ménage, et que 24 % d'entre eux forment la couche suivante, accédant à la moitié au plus, des revenus monétaires moyens. 40 % des ménages obtiendraient ainsi, au maximum et pour chacun d'entre eux, la moitié du revenu monétaire moyen de leur catégorie (INSEE, STS, sd : 35). La strate suivante qui comprend 26 % des ménages, dispose de rentrées monétaires réparties de part et d'autre du salaire minimum (DTSEE, 1982 : 79; 1985 : 129). Les agriculteurs y seraient encore nombreux.¹⁴ Au début de la décennie, plus de 60 % des ménages des localités mélanésiennes, soit près de la moitié de l'ensemble des ménages mélanésiens relèveraient du secteur agricole (INSEE, STS, sd : 14).¹⁰

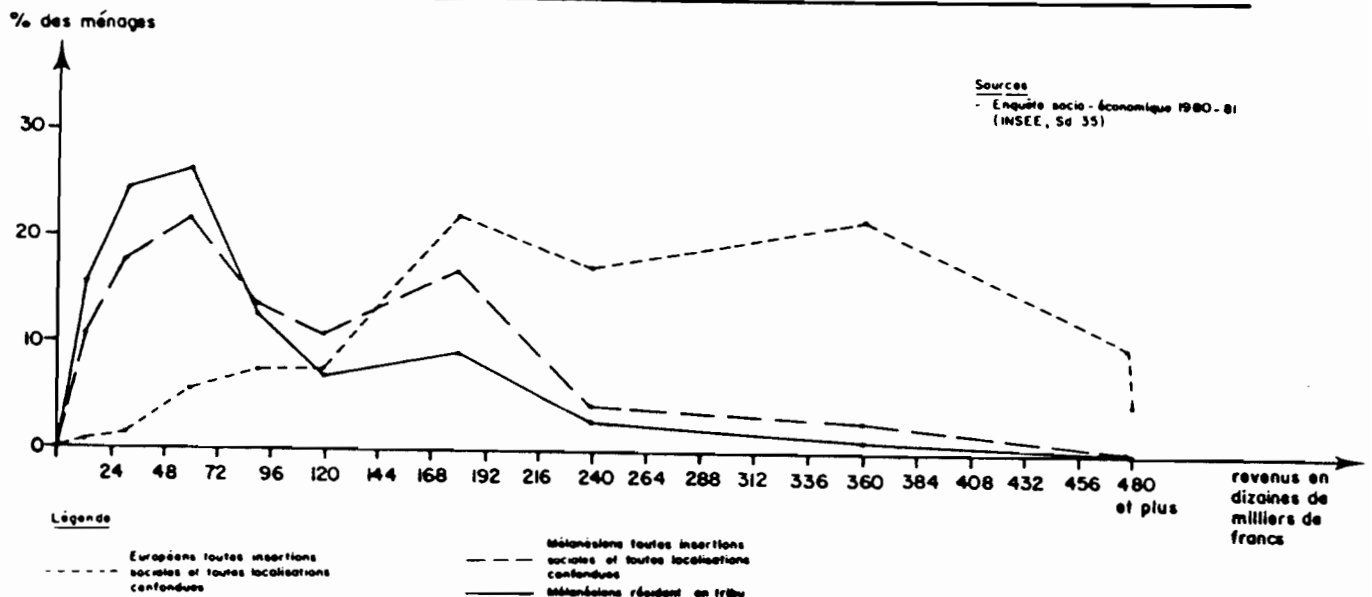
Mais l'agriculture mélanésienne doit aussi être replacée dans la dynamique de l'économie calédonienne de l'après-guerre. Bien que cette période induise une monétarisation accélérée des échanges en secteur villageois mélanésien, celui-ci reste marqué par l'extrême faiblesse de ses rentrées monétaires. Il est significatif que les productions commercialisées, souvent modestes, (café, élevage, produits vivriers, agrumes, coprah, pêche) restent les mêmes d'un bout à l'autre de la période, et qu'elles se traduisent, pour les plus importantes d'entre elles (café et coprah), par des baisses de production considérables.¹⁵ La mise au salariat et l'urbanisation, loin de stimuler l'organisation de la production comme ce fut le cas lors de la genèse européenne de l'économie

14 Toutes ethnies confondues, cette tranche de revenus comprise entre 300 et 599 000 F.CFP, compte l'un des plus forts taux d'agriculteurs (26 %). Les tranches inférieures ou égales à 599 000 F.CFP regroupent 72 % de l'ensemble des agriculteurs du territoire, toutes ethnies confondues (INSEE, STS, sd : 35).

15 La production caféicole, encore supérieure à 2 000 t entre 1962 et 1964 (Saussol, 1967 : 293), fluctue autour de 500 t depuis une dizaine d'années (DIDER, SEMP, 1985 : 85). La production de coprah régresse de 2 à 3 000 t au début des années soixante (Antheaume, 1981b) à 700 t en 1981 (DTSEE, 1982 : 105). La production estimée de produits vivriers chute de 40 % entre 1975 et 1984 (DIDER, SEMP, 1985 : 87).

capitaliste (Wallerstein, 1980 : 205), accompagnent la déperdition des actifs agricoles d'une régression des techniques et de la production vivrière. Pour être ancien en Mélanésie (Barrau, 1956 : 64, 71; 1958 : 12), ce phénomène prend sur le territoire des proportions d'autant plus grandes qu'en trente ans, les Mélanésiens y deviennent la population autochtone la plus urbanisée de la région.¹⁶ En 1956, 2 400 Mélanésiens, soit 7 % de l'ethnie, vivent à Nouméa. Ils sont 7 000 (15 % de l'ethnie) en 1969, et 16 600 en 1983 (INSEE, 1957 : 3-5; 1969 : 25-26). Ils représentent alors près de 27 % de l'ethnie (INSEE, 1984 : 61). Le salariat suit une progression similaire.

MÉNAGES MÉLANÉSIENS ET EUROPÉENS SELON LES RESSOURCES MONÉTAIRES ANNUELLES.



De 1969 à 1981, l'augmentation du pouvoir d'achat mélanésien, toutes catégories sociales confondues, est de 2,9 % l'an, alors qu'il n'est que de 2 % pour les Européens et de 2,1 % pour les Wallisiens (INSEE, STS, sd : 43). Avec 3,4 % l'an, le taux d'accroissement dans les localités mélanésiennes est le plus fort de tous. Ces chiffres traduisent la mise au salariat d'individus antérieurement intégrés dans les secteurs peu rémunérateurs de l'agriculture et de l'économie domestiques. Ils renvoient également au changement ultérieur de conjoncture économique et au retournement de l'exode rural auquel succède une tertiarisation sur place des actifs par le canal des emplois municipaux (Antheaume, 1981a). L'augmentation du pouvoir d'achat est toutefois inégalement répartie puisque 37 % seulement des ménages de la catégorie ont un actif salarié (INSEE, STS, sd : 39), et que les écarts absolus se creusent avec la valeur d'un travail d'autosubsistance qui compte pour près de 31 % du revenu en 1969, mais n'équivaut plus qu'à 20 % de celui-ci en 1981 (INSEE, STS, sd : 43). Alors que l'accroissement des rentrées d'origine monétaire est de 4,6 %, celui des ressources vivrières est deux fois moindres. L'augmentation des transferts sociaux après 1978 est une des formes d'intervention étatique visant à contenir les

¹⁶ Le taux d'urbanisation est de 13 % en Papouasie-Nouvelle-Guinée (1980), de 8 % aux Salomons (1976), et de 12 % au Vanuatu (1979), tous pays à population essentiellement mélanésienne. Il est de 38 % à Fidji (1976), pays à majorité indienne (Connell, 1985b : 4).

conséquences des restructurations du secteur métallurgique et minier lesquelles entraînent un repli de salariés mélanésiens et, dans des proportions moindres, de non-Mélanésiens, sur le secteur rural (Connell, 1985a : 28). Force est de constater que la période qui va de 1974 à 1978 marque le premier choc de la récession et le basculement de la configuration politique et sociale en place. C'est aussi la période de gestation des thèmes sur lesquels le mouvement nationaliste mélanésien percera après 1978, constituant des enjeux politiques et sociaux nouveaux par lesquels le secteur rural mélanésien va prendre une place qu'il n'avait guère eue jusqu'à présent autrement qu'au travers de l'omniprésente question foncière.

3. Une crise multidimensionnelle

3.1 Crise économique, travail politique, et constitution d'enjeux sociaux : la genèse des organismes du développement rural mélanésien

"Il n'y eut jamais dans l'histoire calédonienne la poursuite d'une politique cohérente de promotion autochtone, soucieuse de leur évolution et se fondant davantage sur les réalités humaines que sur la magie des mots. Pis que mal faire, on ne fit rien !" (Saussol, 1970 : 124).

Les rapports internes au champ social ne sont jamais aussi apparents que lorsqu'ils entrent en crise et que cessent les effets de naturalisation qui les accompagnent, par leur mise en question au travers du travail politique des regroupements qui s'effectuent pour la redistribution des positions sociales (Bourdieu, 1984 : 6; Champagne, 1984 : 38). La genèse des organismes du développement rural mélanésien s'inscrit ainsi dans la crise économique et politique traversée par la société néo-calédonienne et dans les polarisations qu'elle entraîne. Elle se renforce de la dialectique d'une confrontation qui débouche sur une recomposition du champ social et sur une politique de rééquilibrage au profit de l'agriculture et des espaces ruraux.

Les interventions en secteur rural mélanésien sont restées ponctuelles pour les plus anciennes d'entre elles, et le fruit d'une évolution récente pour les autres. Elles ne prennent de l'ampleur qu'avec les difficultés économiques et le travail politique qui dégage, entre 1974 et 1978, les axes de revendication d'un mouvement mélanésien -non encore constitué en tant que tel-, dans le cadre d'une crise multidimensionnelle (Wallerstein, 1980 : 256) où l'action sur le secteur rural devient indissociable, autant politiquement que dans la logique symbolique utilisée, des actions pour la revalorisation culturelle, l'adaptation scolaire, et la restitution des terres lignagères. Mais alors que l'unification politique de la majorité des partis mélanésiens passe par une unification symbolique (la constitution du *Kanak*), pouvant apparaître *a posteriori* en tant qu'élaboration collective, les différents domaines revendicatifs font l'objet d'interventions spécifiques. C'est ainsi que l'Union progressiste multiraciale milite pour la réalisation du Fonds d'aide au développement de l'intérieur et des îles (FADIL) (UPM, 1975; Bwenando, 1986 : 10). La création du fonds en 1975 s'insérera dans une politique de relance agricole qui ne se démentira plus, avec des rythmes liés à l'élargissement de la

crise et au renouvellement des forces gestionnaires de l'Etat en 1981, et qui se traduira par une multiplication des aides financières, un effort de diversification des productions, une protection élargie du marché intérieur, la mise en place de réformes foncières, ainsi que par l'accroissement de l'aide technique et de la formation. Cette refonte du secteur rural devient peu à peu indissociable de la réorganisation d'une économie territoriale où l'hégémonie nickélique semble devoir prendre fin (Commission, 1982). Dans le contexte d'une crise d'autant plus sévère qu'elle affecte une économie déséquilibrée par la faiblesse de son secteur productif et par un croît démographique important, les transferts monétaires n'apparaissent plus aptes à tenir lieu d'unique garde-fou économique (Commission, 1982). La tenue des Etats généraux du développement, préparatoires au Premier plan triennal, marque un des temps forts d'une réorganisation axée sur la conquête du marché intérieur, le développement agricole, la diversification des industries locales et celles du secteur minier, le renforcement du tourisme et de la pêche (Nouv. Cal. et dép., 1983).¹⁷ Les options de partis indépendantistes en matière d'indépendance alimentaire et de développement, de même que les débats qui traversent plusieurs congrès indépendantistes autour de la participation aux institutions régionales, transforment la notion de développement, qui depuis la prise de possession constituait un ancrage idéologique "européen" (Wallerstein, 1984 : 133), en notion hégémonique, consensus à l'intérieur du dissensus.¹⁸

La création du FADIL consacre une rupture. Pour la première fois sont posées au niveau institutionnel la question du développement agricole mélanésien et celle des modalités de sa réalisation. Avant cette date il ne fut en effet guère d'institutions, à l'exception des églises et de l'Administration -lors de l'imposition de la caféiculture (Saussol, 1967 : 20)-, pour agir en milieu rural mélanésien. Il faut attendre la création des deux associations confessionnelles qui, de 1946 à 1953, servent de structures de relais à l'organisation en partis politiques, pour que les Mélanésiens fassent entendre des revendications propres. L'arrivée au pouvoir de l'Union calédonienne, la Loi cadre de 1956 et la nomination de ministres mélanésiens, se concrétisent par les premières redistributions foncières significatives (Saussol, 1979 : 368-370). C'est en 1956 également qu'est créée l'Education de base, qui, avec un personnel mélanésien et des moyens extrêmement modestes, restera pendant longtemps le seul organisme public à agir en milieu mélanésien -si l'on excepte des interventions ponctuelles des services ruraux.¹⁹ Encore l'Education de base, bien qu'ayant pu intervenir dans la vulgarisation de façons culturelles, fut-elle pendant longtemps axée sur une diffusion des connaissances générales et des pratiques hygiéniques, qui, pour avoir une efficacité propre, n'en

17 Ces réorientations sont proches de celles adoptées, pour la Polynésie Française, à partir de 1975 (Blanchet, 1984 : 73-80; Commission, 1982 : 29-44).

18 En témoigne l'appui des partis et régions indépendantistes, au travers de la mobilisation politique, au développement économique des régions (UC, 1986), le transfert aux régions de compétences relevant auparavant de l'ODIL (attribution de primes), la constitution de comités d'aide au développement dans des institutions aussi diverses que des associations culturelles, des Eglises ..., comme l'intitulé et le contenu du journal de liaison ("Construire") des régions Centre, Nord et Iles.

19 Communications personnelles; voir aussi l'entretien donné par le directeur de l'ODIL au journal Bwenando (1986 : 10) : "Les services techniques étaient habitués à travailler pour les colons et la "clientèle" Fadil les gênait". A noter toutefois l'action de ces services dans la constitution des premières coopératives et sociétés de production en 1958 et 1969 (Saussol, 1979 : 410-430).

relevait pas moins de prénotions évolutionnistes sur les conditions du changement social, alors compris comme un "développement du milieu". Vingt ans plus tard, le FADIL aborde la question en des termes différents et s'attaque au handicap juridique et économique (inaccessibilité des terres de réserve et insolvabilité des populations) qui obstrue l'accès du crédit pour les Mélanésiens. Conçu pour assister le développement de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du reboisement, de l'artisanat et du tourisme, le FADIL se porte garant auprès de l'organisme prêteur et stimule les investissements par l'attribution de primes et par la réduction des taux d'intérêts. En 1982 il est remplacé par l'ODIL (Office de développement de l'intérieur et des îles) qui conserve ses objectifs, mais non son fonctionnement ni sa démarche. Les mouvements sociaux et les élections qui ont lieu entre la fin de 1984 et 1986 voient le remplacement, resté nominal, de l'ODIL par l'Office de développement des régions (ODER), puis par l'Agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF) (République, 1982, 1985, 1986).

3.2 Secteur agricole mélanésien : interventions et recompositions

Il peut être difficile en période de changements sociaux sous-tendus par des enjeux politiques (Boltanski, 1982 : 63-153), d'abstraire des avancées et reculs du moment, les axes d'une redistribution des positions dans l'espace social, lesquels peuvent être remis en cause ultérieurement. De 1975 à 1986, la constitution d'un nouveau champ d'action lié au développement agricole mélanésien parvient à s'imposer et à s'institutionnaliser, au travers des transformations dans l'autonomie et dans les modalités d'action des organismes de développement. A posteriori, cette décennie peut être traitée comme un ensemble homogène, caractérisé, quels que soient les déplacements d'enjeux et les variations d'intensité qu'il connaît, par une situation de crise. Les institutions du développement rural mélanésien, apparaissent alors comme ayant eu une genèse "à chaud", placée, dès 1975, sous le signe de l'urgence.²⁰ Avec des rythmes propres de formation, trois nouveaux champs sont alors constitués. Celui des organismes de développement et de leur action de formation, d'encadrement technique et de diversification des productions; celui de l'accès des Mélanésiens aux structures publiques de décisions; et celui des politiques rurales et foncières.

3.2.1 Organismes de développement et diversification de la production

Dans une entrevue récente le directeur de l'ODIL estimait que 2 000 à 2 500 projets sur 10 000 demandes avaient été soutenus par le FADIL et l'ODIL depuis 1975 (Bwenando, 1986 : 11). Rapportés aux actifs agricoles mélanésiens, ces chiffres reflètent l'ampleur des interventions effectuées, même si ces dernières purent aboutir, dans la moitié des cas, à des échecs (Bwenando,

²⁰ "La stabilité et l'harmonie sociales du Territoire sont subordonnées en grande partie à la participation de l'ethnie mélanésienne au développement économique" (UPM, 1975).

1985 : 11).²¹ L'action du FADIL n'est toutefois pas dissociable de celle des Services ruraux qui, peu avant la création de cet organisme, se font plus présents en milieu mélanésien, sur des projets propres, comme ultérieurement, pour aider à sa mise en place. Les Services ruraux interviennent également par la suite en tant que techniciens au sein de la division du travail issue de la présence des deux organismes.

Alors que l'agriculture mélanésienne est caractérisée durant toute son histoire, et plus encore depuis l'effondrement de la caféiculture, par les limites étroites de sa production commercialisée, les instances publiques jettent sur ces dix dernières années les bases d'une diversification dont les enjeux ne sauraient être sous-estimés. Reboisement, "opérations" café, ruches, vergers, coprah, "bateaux FADIL", relance de l'élevage bovin, créations de poulaillers et de porcheries domestiques, élevage de petits animaux, s'accompagnent par ailleurs de stages de formation²² et d'un renforcement du soutien technique aux groupements. Les interventions en milieu mélanésien s'accroissent alors d'autant qu'elles s'insèrent dans une recomposition portant sur l'intensification de l'agriculture et sur une redéfinition des positions respectives des agriculteurs européens et mélanésiens. Après les ordonnances de 1985 sur la régionalisation, le ralliement du front indépendantiste à l'option du développement rencontre les visées qui, du "plan Dijoud" aux ordonnances de 1982 et 1985, ont été celles des pouvoirs métropolitains. Cette convergence, alliée aux redistributions foncières et à l'injection de crédits, rend compte, sinon de la forme (projets familiaux, groupement), du moins de l'extension des projets de développement à partir de 1985.

3.2.2 Une redistribution des pouvoirs de décision

La configuration sociale qui entre en crise était marquée par les décrets de 1946 instituant l'égalité des droits civiques. Pour représenter un recul important de la relation coloniale (Lacoste, 1985 : 7),²³ la participation des Mélanésiens aux structures de pouvoir et de décision s'accompagne des vides d'une "dimension mélanésienne" dans les autres domaines institutionnels. C'est ainsi que, jusqu'à ce qu'elle devienne un enjeu, aucune politique de préservation du patrimoine culturel mélanésien n'avait été mise en oeuvre. La période de 1975 à 1979 voit un certain nombre d'ouvertures liées à la préparation du VIIème plan quinquennal, à la tenue du festival Mélanésia 2000,

21 Bien que le reproche ait pu en être fait, l'action du FADIL et de l'ODIL ne s'est pas limitée aux seuls Mélanésiens. Les critères économiques et sociaux présidant à l'acceptation des dossiers, et la prépondérance des Mélanésiens en secteur agricole, les désignent cependant comme les principaux bénéficiaires de ces actions. L'ampleur des projets soutenus peut être aussi mesurée au fait que nombre d'entre eux sont des projets collectifs.

22 "Plus de 1 000 stagiaires sont passés par le FADIL ou l'ODIL ..." (Bwenando, 1986 : 12).

23 Les décrets de 1946 mettent fin au développement colonial classique et à l'organisation du travail contraint. Ailleurs dans le Pacifique, il faut attendre les années soixante pour que l'Australie réalise les réformes équivalentes en Papouasie-Nouvelle-Guinée (Amarshi et alii, 1979 : 179-182), ou qu'elle accorde la liberté de mouvement, la citoyenneté et l'égalité des droits civiques, aux aborigènes (Rowley, 1978 : 1, 222 ; Thiele, 1982 : 4).

à la création d'organismes tels le FADIL, le Bureau des langues vernaculaires,²⁴ l'Institut culturel mélanésien, ainsi qu'au lancement de la première réforme foncière. Ces recompositions prennent de l'ampleur avec l'arrivée des socialistes à la tête de l'Etat, comme avec les affrontements de 1984-1985 et les ordonnances sur la régionalisation qui les closent. A l'inverse de ce qui s'est fait sous le septennat précédent, les organismes alors créés en matière foncière, culturelle ou de développement (ODIL, Office foncier, Office culturel scientifique et technique canaque), ne relèvent pas de l'administration locale et de ses éventuels blocages. Les ordonnances ouvrent également des possibilités nouvelles, associant des structures coutumières (créées par là-même) aux pouvoirs territorial et régionaux, comme au conseil d'administration d'organismes publics, parmi lesquels ceux nouvellement institués.²⁵ L'ODIL tranche ainsi sur le FADIL par son statut d'organisme d'état et par l'association, à ses activités comme à son conseil d'administration, de représentants coutumiers. La dimension mélanésienne peut alors devenir une composante institutionnelle de la vie territoriale, ce qu'illustre la participation de représentants coutumiers aux Etats généraux du développement, ou la nomination de représentants d'organismes professionnels tenus par des Mélanésiens (Syndicat d'éleveurs, groupements de producteurs...) aux conseils d'administration de divers organismes publics ou para-publics. Cette volonté étatique -ébauchée sous le septennat précédent mais à contre-courant de la majorité politique territoriale- culmine dans les pouvoirs associés à la régionalisation et dans un découpage électoral qui donne l'exécutif de trois régions sur quatre aux indépendantistes. Les pouvoirs de décision, le financement, comme les modalités juridiques mises en place par les ordonnances, élargissent alors les perspectives créées par les organismes de développement, débordant le secteur agricole pour donner des compétences en matière économique, de formation professionnelle, et d'aménagement du territoire. Ces capacités d'intervention fournissent les bases d'un rééquilibrage économique et ethnique où la nouvelle répartition des pouvoirs politiques tient une place centrale.

3.2.3 Les réformes foncières

Le "plan Dijoud" rompt avec vingt-cinq années de redistributions ponctuelles de terres restées en-deçà de l'accroissement des besoins (Saussoi, 1979 : 377), et consacre la première réforme foncière du territoire. Il fonde la légitimité de cette dernière sur une moralisation des rapports inter-ethniques et intègre la dimension culturelle des revendications pour asseoir la réforme et en marquer les limites. Face au transfert intégral de l'espace visé par la revendication culturelle (UC, 1984 : 14), le plan postule que la "valeur mythique du sol" ne porte que sur des points précis (terres, "lieux sacrés"), dissociables des alentours "aires géographiques, plus ou moins étendues, parfois revendiquées sans qu'elles puissent être considérées comme des zones symboliquement

²⁴ Rattaché au Centre territorial de recherche et de documentation pédagogique (CTRDP), créé à la même époque.

²⁵ La période précédente ne connaissait que la "Promotion mélanésienne", commission de travail de l'Assemblée territoriale.

essentielles pour les Mélanésiens" (Secrétariat, 1978 : 307). Les redistributions doivent s'accompagner d'un effort de développement auquel l'ensemble des ethnies est convié.

Franchissant la limite devant laquelle la précédente législation s'était arrêtée, la réforme foncière de 1982 et 1985 dispose qu'à des "droits établis de type européen peuvent préexister des droits coutumiers d'une autre nature" (République, 1982 : 1638). Sur cette base, une nouvelle donne entre droits coutumiers, propriété privée, Mélanésiens et colons -voire Mélanésiens entre eux-, doit être recherchée. Après consultations aux différents niveaux de la région -qui a pouvoir réglementaire en matière foncière- et de son Conseil coutumier, comme au niveau des Commission foncières communales²⁶ et de l'Office foncier, le Haut-Commissaire de la République délimite les périmètres où s'exercent les droits coutumiers. Ceux-ci sont assignés aux groupements de droit particulier local (GDPL) concernés ("tribu", "clan", groupe familial) (République, 1985). Le rachat des terres et une aide éventuelle à leur mise en valeur, sont confiés à l'Office foncier, organisme d'état, alors que les opérations foncières antérieures étaient de compétence territoriale. Les transferts pourraient représenter 170 000 ha sur dix ans (Office foncier, 1984 : 5), soit un doublement des superficies de réserve de la Grande-Terre antérieures à 1978.²⁷ Les redistributions ne sont cependant pas dissociables des dispositions économiques, juridiques et politiques qui les accompagnent et qui font du développement et de la résorption des déséquilibres socio-économiques entre les ethnies l'objectif principal des deux trains d'ordonnances, et plus encore de celui de 1985 : "Il y a nécessité de développement économique global (...) de développement économique équilibré et, si on ose le dire, équilibrant" (République, 1985 : 1785). Conçue comme élément d'un ensemble, la réforme foncière organise à son niveau la redistribution des terres, donne une nouvelle assise juridique à leur exploitation, préserve la propriété privée hors des zones coutumières, et instaure ailleurs des "rapports juridiques d'un type nouveau liant les collectivités mélanésiennes et les exploitants européens aux terres" (République, 1982 : 1638). Les dispositions foncières se rattachent aux objectifs globaux par la subordination des rétrocessions à la présentation de projets de développement, et par l'ancrage de ces derniers au sein de la relance agricole. Les ordonnances créent également des zones d'aménagement rural permettant l'établissement d'exploitants de toutes origines ethniques auxquels les terres seront louées ou cédées (République, 1982 : 1638). La location est au centre du dispositif visant à appurer les conflits impliquant le contrôle foncier, qu'ils soient inter-ethniques ou non. Cet ensemble de dispositions pose les bases de transformations d'envergure de l'agriculture mélanésienne.

3.2.4 L'essor des groupements d'élevage mélanésiens

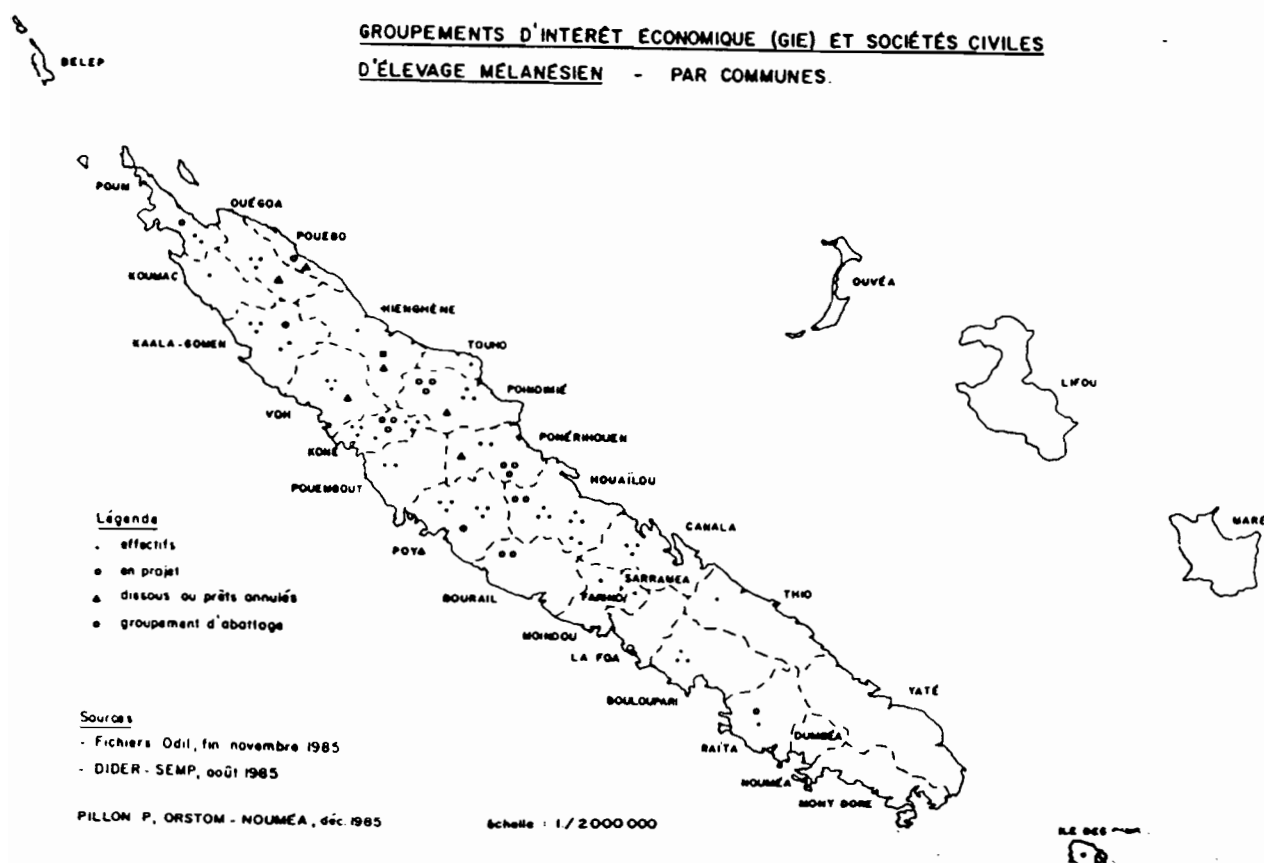
De 1978 à la fin de l'année 1985, près de 59 000 ha ont été rétrocédés à des Mélanésiens, soit un peu plus de la moitié des terres acquises (Office foncier, 1986 : 22), entraînant une

26 Ces commissions sont des structures de concertation paritaires de représentants des ayant-droit coutumiers et de représentants des propriétaires de droit privé.

27 Les revendications foncières de 1978 portaient sur 121 000 ha (Saussol, 1981).

multiplication, pratiquement sans précédent, de groupements et de sociétés d'élevage bovin. Leur nombre passe ainsi de quatre en 1975, à vingt-quatre durant la seule année 1978. Il atteint soixante et onze, réalisés ou en cours de réalisation en 1985, et s'accroît encore après cette date avec la stabilisation de la situation politique.

Les réformes représentent un renversement quantitatif et qualitatif de la situation foncière ayant jusque-là prévalu. Débarrassée, sinon de toutes ses hypothèques, du moins de celle suscitée par la pénurie de terres, l'agriculture mélanésienne peut se déployer sur des bases nouvelles. Malgré l'absence de recul et l'impact extrêmement variable des redistributions, quelques éléments de portée générale peuvent déjà être dégagés. C'est ainsi que l'obtention de terrains de plaine conditionne la réalisation d'un avantage différentiel propre à renforcer les inégalités de développement déjà présentes entre villages de plaine et de montagne, lesquelles devraient déboucher sur une différenciation entre groupements naisseurs et groupements d'embouche. Les inconvénients, parfois réhivitoires, des terres de montagne font que dans certaines zones favorisées de la côte ouest, des transferts fonciers internes à l'ethnie ont pu se produire entre détenteurs de droits fonciers du bas de la vallée et lignages ou communautés villageoises de montagne. Ces transferts traduisent l'ajustement des références spatiales et de l'utilisation de l'espace précoloniales induit par l'exploitation marchande et une sédentarisation aux antipodes de l'usage itinérant précolonial (Barrau, 1956 : 54).



Les rétrocessions de terres lèvent par ailleurs l'espèce de "gel" de la situation foncière que constituait, entre Mélanésiens, la dépossession coloniale. Elles libèrent les demandes sur le sol, mettant en avant, outre des revendications concurrentes, la question des inégalités dans l'accès foncier et celle de l'adaptation des droits fonciers. Allant au-delà de la culture du caféier qui avait provoqué les premiers ajustements de tenure, la multiplication des groupements d'élevage montre, pour la première fois à cette échelle, la complexité des modifications intervenues dans les conditions d'exercice du contrôle foncier et de l'accès à la terre par rapport à la situation précoloniale.²⁸ Une exploitation marchande nécessitant des surfaces élargies pose avec une acuité accrue la question du regroupement de droits fonciers précoloniaux morcelés, jusque-là maintenue dans les limites imposées par la mise en réserve et par la faiblesse des activités agricoles marchandes, et dont les dimensions relèvent de données précoloniales (liant le contrôle foncier au statut lignager), de données produites par l'histoire de la colonisation (avec le cantonnement de lignages hors de leurs terroirs), comme de données liées à la monétarisation et à des croûts démographiques lignagers inégaux non nécessairement en prise sur les prérogatives foncières lignagères. En tant que lieu du contrôle politique précolonial, comme en tant qu'enjeu économique, les redistributions foncières font fréquemment l'objet de dissensions, effectives ou latentes, aussi bien entre lignages "originaires", qu'entre ceux-ci et des lignages "étrangers" plus ou moins dépourvus de terres. Aussi le contrôle -et parfois jusqu'au travail des terres-, sont-ils un des lieux de l'action politique et des stratégies alternatives (qu'on les dise "coutumières" ou "politiques") en matière de statut juridique et de répartition. Les options entre attribution clanique (République, 1980) et agrandissement de réserve ont ainsi pu être constituées en tant que paradigmes où prennent respectivement place élevage clanique et tribal et, au-delà, des visions alternatives du socialisme canaque (Cf. sur ce point, Palika, 1986 : 2, 3; UC, 1984 : 15). Quels qu'en soient les délais et les modalités, et autant pour des raisons culturelles (où la faiblesse des différenciations sociales devrait avoir sa part) que, par endroits, du fait des mobilisations autour de l'occupation des terres, la réforme foncière devrait ainsi être l'occasion des premiers réajustements fonciers entre lignages, de la situation généralisée près d'un siècle plus tôt par le cantonnement.

28 La culture du caféier a posé les premiers problèmes fonciers de cette nature. Ceux-ci se sont accrus avec l'élevage, tel qu'il est pratiqué par les groupements, d'une part parce que les superficies sont plus importantes et que, de ce fait, les terres d'élevage peuvent impliquer un plus grand nombre d'ayant-droit coutumiers, et d'autre part parce que les meilleures terres peuvent justifier d'utilisations alternatives, ce qui n'était guère le cas de l'élevage antérieur pratiqué sur terrains montagneux.

4. Conclusion

D'une façon tardive, assez caractéristique de la Mélanésie, voire des sociétés insulaires en général (Lacoste, 1985 : 6),²⁹ la mobilisation pour l'avènement d'un nouvel état est devenue un phénomène majeur en Nouvelle-Calédonie. Mais au-delà du télescopage d'une situation initiale -la prise de possession et l'instauration d'une domination politique recoupant des appartenances ethniques-, et d'une situation contemporaine marquée par les décolonisations, la crise actuelle de la société néo-calédonienne et les polarisations qu'elle induit conduisent à s'interroger sur les mobilisations ethniques et sur les mécanismes de leur unification politique et symbolique (Bourdieu, 1984 : 11; Champagne, 1984). Bien que l'ethnicité soit rarement le seul critère d'appartenance sociale et que de ce fait les positionnements sociaux, idéologiques et politiques, ne recouvrent jamais entièrement les appartenances ethniques (Despres, 1975 : 193, 203; Wallerstein, 1980 :15), la tendance à une bi-polarisation ethnique qui regrouperait de part et d'autre, la majorité des populations autochtones et allochtones, y est accusée. La possibilité que les clivages sociaux s'effectuent avec autant de force autour de lignes ethniques paraît alors liée aux positions occupées par les ethnies dans une structure socio-économique caractérisée par la faiblesse de son secteur productif et de ses assises démographiques et par les transferts monétaires que certaines couches de la population -allochtones et, dans une moindre mesure, autochtones- peuvent tirer de son rattachement à une métropole développée. Les regroupements qui s'opèrent autour de la question de l'indépendance diffèrent ainsi dans leur composition sociale. Le regroupement anti-indépendantiste est marqué par une grande hétérogénéité sociale, liée aux incertitudes économiques et politiques qu'une indépendance, dépendant en cela de ses modalités, pourrait amener, comme aux difficultés économiques que connaît dans son territoire d'origine une catégorie ethnique aussi défavorisée que celle des Wallisiens (Connell, 1985a : 19).³⁰

Le regroupement indépendantiste est, à l'inverse, caractérisé par une plus grande homogénéité sociale puisque moins de la moitié des actifs mélanésiens sont salariés et que seule une couche assez faible d'entre eux accède à des emplois qualifiés. La relégation de la majorité des actifs mélanésiens au sein d'un salariat non qualifié et d'une agriculture grandement délaissée, crée alors la possibilité que les clivages sociaux se constituent sur des bases ethniques. Pour des raisons liées à l'importance du secteur rural et à la manière dont s'effectuent les différenciations au sein de l'ethnie, la crise économique et les mobilisations politiques de ces dix dernières années ont permis le surgissement du secteur rural mélanésien en tant qu'enjeu politique central, renforcé par la symbolique culturelle (par essence ruraliste) du mouvement indépendantiste. Ce secteur connaît alors de profonds bouleversements matérialisés par la création d'organismes de développement, la mise en place des premières réformes foncières, la régionalisation, et par des convergences

29 Sur les vingt-cinq entités politiques du bassin Pacifique insulaire, neuf sont indépendantes, et deux ont un gouvernement autonome en association avec une autre puissance (De Deckker, 1986 : 13).

30 La population wallisienne de Nouvelle-Calédonie est égale à celle de Wallis et Futuna. Ce phénomène d'ampleur fréquente en Polynésie renvoie aux oppositions économiques entre la Polynésie et la Mélanésie (Fairbairn, 1985).

politiques assignant au développement la place de notion hégémonique. Les recompositions politiques de ces dernières années -dont l'étendue de la remise en cause est un des enjeux du changement de majorité nationale de 1986-³¹ élargissent considérablement le potentiel de production du secteur rural mélanésien (en terres, capitaux, encadrement, formation, pouvoirs de décision). Si l'acquisition du pouvoir politique régional y apparaît comme une des clefs de l'accroissement de la production et de l'émergence de catégories sociales nouvelles, il est sans doute trop tôt pour voir se dessiner la configuration vers laquelle tendra le nouveau champ rural mélanésien, notamment dans la concrétisation économique des politiques de développement. Néanmoins, la part plus ou moins importante des actifs qu'il continuera de représenter, comme la résolution des questions liées aux superficies disponibles, à l'accès foncier et aux forces sociales appelées à les contrôler, en représenteront des pôles cardinaux.

Patrick Pillon,
ORSTOM, Nouméa,
décembre 1986

Références citées

- Amarshi, A., Good, K., Mortimer, R.** 1979 Development and dependency. The political economy of Papua New Guinea, Melbourne, Oxford University Press, 287 p.
- Antheaume, B.** 1981a. Emplois et activités en 1976. In : ATLAS DE LA NOUVELLE-CALEDONIE. Paris, ORSTOM, planche 38.
- 1981b. Les productions du secteur rural. In : ATLAS DE LA NOUVELLE-CALEDONIE. Paris, ORSTOM, planche 39.
- Barrau, J.** 1956. L'agriculture vivrière autochtone de la Nouvelle-Calédonie. Nouméa, Commission du Pacifique Sud, 153 p.
1958. Subsistance agriculture in Melanesia. Hawaii. Bernice P. Bishop Museum, bulletin 219, 111 p.
- Blanchet, G.** 1984. L'économie de la Polynésie Française de 1960 à 1980. Papeete, série : Sciences Humaines, notes et documents n°10, ORSTOM, 154 p.
- Boltanski, L.** 1982. Les cadres. Paris, Les Editions de Minuit, 523 p.
- Bonnemaison, J., Fages, J., Roux, J-C.** 1981. Migrations. In : ATLAS DE LA NOUVELLE-CALEDONIE. Paris, ORSTOM, planche 26.
- Bourdieu, P.** 1984. Espace social et genèse des "classes". Actes de la recherche en sciences sociales, 52-53, pp. : 3-12.
- Bwenando.** 1986. ODIL. Interview de Monsieur Rock Wamytan, Directeur de l'ODIL. N°39, pp. : 10-12.

31 L'Office foncier et l'ODIL, organismes d'état, ont été remplacés par un organisme territorial unique, l'ADRAF. Celui-ci ne comporte pas de représentants coutumiers au sein de son conseil d'administration où la composante mélanésienne (représentants des régions) est des plus réduites (**République, 1986**).

- Champagne, P.** 1984. La manifestation. La reproduction de l'événement politique. Actes de la recherche en sciences sociales, 52-53, pp. : 18-41.
- Commission des affaires économiques et du plan.** 1982. Rapport d'information au Sénat n°234. Seconde session ordinaire de 1982-1983. Paris, Sénat, 131 p.
- Commission du Pacifique sud.** 1986. Les économies du Pacifique sud en 1982. Résumé statistique, Nouméa, 36 p.
- Connell, J.** 1985a. Country report n°10. New-Caledonia. In : MIGRATIONS, EMPLOYMENT AND DEVELOPMENT IN THE SOUTH PACIFIC. Nouméa, Commission du Pacifique Sud, International Labour Organization, 48 p.
- 1985b. Under pressure : population growth and urbanization in the Pacific. Pacific Islands Conference. Pacific Islands Development Program, Hawaii, East West Center.
- Construire.** 1986. Bulletin de liaison des régions Centre, Nord et Iles, n°1 et 2.
- Deckker, P. (de).** 1986. Le Pacifique comme espace régional autonome. Australie, Nouvelle-Zélande et états insulaires. Bulletin de la Société des études océaniques, n°236, t.XX, n°1, pp. : 11-46.
- Delaunay, D.** 1984. Indien, caboclo et paysan. Formation du paysannat dans un état modeste du Brésil, le Cearà. Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines, vol. XX, n°1, pp. 43-67.
- Despres, L. A.** 1975. Conclusion, Towards a Theory of Ethnic Phenomena. In : ETHNICITY AND RESOURCE COMPETITION IN PLURAL SOCIETIES, World Anthropology, pp. : 187-207.
- Direction du développement et de l'économie rurale, service des études économiques des marchés et des produits.** 1985. Rapport d'activité 1985, bilan 1975-1985, Nouméa, 95 p., multigr.
- Direction territoriale de la statistique et des études économiques.** 1982. Tableaux de l'économie calédonienne. Nouméa, 148 p.
1985. Tableaux de l'économie calédonienne. Nouméa, 272 p.
- Doumenge, J-P.** 1975. Paysans mélanésiens en pays Canala. Bordeaux, Ceget, CNRS, 220 p.
1981. L'espace foncier mélanésien. In : ATLAS DE LA NOUVELLE-CALEDONIE. Paris, ORSTOM, planche 33.
1985. Diversité ethno-culturelle et expression politique en Nouvelle-Calédonie. In : LA NOUVELLE-CALEDONIE, LA STRATEGIE, LE DROIT ET LA REPUBLIQUE. Paris, Pédone, pp. : 37-63.
- Fages, J.** 1972. La communauté tahitienne de Nouvelle-Calédonie. Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines, vol. IX, n°1, pp. : 75-86.
- Fairbairn, T.I.J.** 1985. Island Economies. Studies from the South Pacific. Suva, Institute of Pacific Studies, University of the South Pacific, 442 p.
- Fenwick, R.** 1982. Ethnic Culture and Economic Structure : Determinants of French-English Earnings Inequality in Quebec. Social Forces, 61, 1 : 1-23
- Institut national de la statistique et des études économiques.** sd. Enquête socio-économique 1980-1981. Vol. III : Les ressources. Nouméa, 111 p.
- Lacoste, Y.** 1985. Editorial. Ces îles où l'on parle français. Hérodote, 37-38, pp. : 3-30.

- Lansman, G.** 1985. Ganienkeh : Symbol and Politics in an Indian/White Conflict. *American Anthropologist*, vol. 87, 4, pp. : 826-839.
- Lardinois, R.** 1985. Les luttes de classement en Inde. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 59, pp. : 78-83.
- Latham, M.** 1981. Aptitudes culturelles et forestières. In : *ATLAS DE LA NOUVELLE-CALEDONIE*. Paris, ORSTOM, planche 28.
- Nouvelle-Calédonie et dépendances.** 1983. Préparation du premier plan triennal de Nouvelle-Calédonie. Rapport préliminaire. Vol. 1, Nouméa, 97 p., multigr.
- Office foncier.** 1984. Rapport annuel 1983. Nouméa, 37 p.
1986. La réforme foncière en Nouvelle-Calédonie de 1978 à 1985. bilan, Nouméa, 51 p., annexes et cartes.
- Oizack, S.** 1983. Contemporary ethnic mobilization. *Annual Review of Sociology*, 9, pp. : 355-74.
- Palika.** 1986. Kanak, n°115.
- Pillon, P.** 1985. Développement et enjeux sociaux en Nouvelle-Calédonie : l'Opération Café. *Les Temps Modernes*, n°464, pp. : 1623-1653.
- République française.** 1980. Arrêté n°1511 du 21 mai 1980 rendant exécutoire la délibération de l'Assemblée Territoriale n°116 du 14 mai 1980. Nouméa, Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie du 2 juin. 1980, pp. : 627-628.
1982. Numéro spécial portant promulgation d'ordonnances. Nouméa, Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie, n°6188, pp. : 1633-1641.
1985. Numéro spécial portant promulgation d'ordonnances. Nouméa, Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie, n°6388, pp. : 1781-1825.
1986. Loi n°86-844 du 17 juillet 1986 relative à la Nouvelle-Calédonie. Nouméa, Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie, n°6432, pp. : 1004-1008.
- Roux, J-C.** 1976. Le "boom" du nickel de 1968 à 1972 en Nouvelle-Calédonie. Mythes et réalités économiques. Nouméa, ORSTOM, 28 p., multigr.
1985. Un exemple de migration-enracinement dans le Pacifique-sud : la communauté wallisienne et futunienne de Nouvelle-Calédonie. *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines*, vol. XXI, n°4, pp. : 461-480.
- Rowley, C.D.** 1978. The Destruction of Aboriginal Society. Penguin book, coll. : "*A Pelican Book*", 430 p.
- Saussol, A.** 1967. Le Café en Nouvelle-Calédonie. Grandeur et vicissitudes d'une colonisation. *Les Cahiers d'outre-mer*, t. XX, pp. : 275-305.
1970. La propriété foncière mélanésienne et le problème des réserves en Grande-Terre néo-calédonienne. *Cahiers du Pacifique*, 9, pp. : 83-125.
1979. L'héritage. Essai sur le problème foncier mélanésien en Nouvelle-Calédonie. Paris, Société des Océanistes, 493 p.
1981. L'espace rural européen. Cadre foncier. In : *ATLAS DE LA NOUVELLE-CALEDONIE*. Paris, ORSTOM, planche 36.

1983. Stratégies foncières et dynamique spatiale de la colonisation rurale en Nouvelle-Calédonie : la vallée d'Amoa. *Journal de la Société des Océanistes*, 76, t. XXXIX, pp. : 21-31.

1985. La terre et la confrontation des hommes en Nouvelle-Calédonie. *Les Temps Modernes*, n°464, pp. : 1612-1622.

Secrétariat d'état aux départements et territoires d'outre-mer. 1978. Un plan de développement économique et social à long terme pour la Nouvelle-Calédonie. Le projet de la France en Nouvelle-Calédonie. Nouméa, 313 p.

Service des études économiques des marchés et des produits. 1985. L'élevage bovin en milieu mélanésien en 1985. Nouméa, 23 p., plus tableaux.

Shineberg, D. 1983. Un nouveau regard sur la démographie historique de la Nouvelle-Calédonie. *Journal de la Société des Océanistes*, 76, t. XXXIX, pp. : 33-43.

Thiele, S. 1982. Yugul. An Arnhem land cattle station. Darwin, the Australian National University North Australia Research Unit, 73 p.

Union calédonienne. 1984. XVème congrès de l'Union calédonienne. Nouméa, 56 p.

1986. *L'Avenir calédonien*, n°959.

Union progressiste multiraciale. 1975. Fonds d'aide au développement équilibré. Comité d'action.

Wallerstein, E. 1980. Le système du monde du XVème siècle à nos jours. Vol. 1 : Capitalisme et économie-monde. 1450-1640. Flammarion, 331 p.

1984. Le développement du concept de développement. *Sociologie et sociétés*, vol. XIV, 2, pp. : 133-141.

Résumé : *Mobilisations ethniques et genèse des organismes de développement du milieu rural mélanésien.*

La Nouvelle-Calédonie est une société pluri-ethnique dans laquelle les positions sociales recoupent les appartenances ethniques. Les populations autochtones qui constituent la première minorité du territoire occupent des positions sociales particulièrement défavorables, tant en secteur urbain qu'en secteur rural. Les deux-tiers des actifs mélanésiens environ sont des ruraux.

Les conflits politiques de ces dernières années se font au travers de mobilisations ethniques. Dans un secteur rural où plus de 90% des actifs sont mélanésiens, les mobilisations ethniques débouchent, de 1975 à 1985, sur la prise en compte des nécessités du développement rural mélanésien et sur la création des premiers organismes de développement y afférent.

(*Mots-clés* : Nouvelle-Calédonie; Mélanésie; développement rural; minorités ethniques; conflits sociaux.)

Abstract : *Ethnic mobilisation and the genesis of development agencies in the Melanesian rural sector.*

New Caledonia is a plural society where occupational categories tend to coincide with ethnic groups. The autochthonous part of the population which makes up the first ethnic minority of the total population can be seen to be engaged, by and large, in the least rewarding occupational categories, whether in urban or rural settings. About two thirds of working Melanesians live off the land.

The political tensions which New Caledonia have been experiencing for several years now have been construed along ethnic lines. In a rural sector where Melanesians account for more than 90% of all those engaged in agriculture, ethnic contentions developing between 1975 and 1985 bring forth the creation of the first development agencies in the Melanesian rural sector.

(*Key words* : New Caledonia; Melanesia; Rural development; Ethnic minorities; Social conflicts.)

Réformes foncières et groupements d'élevage mélanésiens en Nouvelle-Calédonie

C. Giry, P. Pillon¹

1. Le contexte et ses enjeux

La Nouvelle-Calédonie se distingue de la plupart des pays du Pacifique sud par l'importance de son revenu moyen par habitant et par la composition ethnique de sa population, qui est l'une des plus diversifiées de la région² ; mais, comme dans de nombreuses formations sociales pluri-ethniques de par le monde, l'accès au marché du travail tend largement à s'y construire en fonction des appartenances ethniques (Bernstein, Swirski, 1982 ; Despres, 1975 ; Fenwick, 1982 ; Schaffer, 1982-83 ; Olzak, 1983)³. Ainsi, la population mélanésienne, qui connaît, depuis les années cinquante, des transferts continus de ses actifs en dehors du secteur agricole et de l'économie domestique, y reste-t-elle encore massivement représentée : tout en étant la population autochtone la plus urbanisée de Mélanésie⁴, 50 à 60% de ses actifs sont agriculteurs ; ils représentent près de 90% des actifs agricoles du territoire (I.N.S.E.E., 1984 : 184-185). L'après-guerre est marquée par de profondes mutations des caractéristiques sociologiques du milieu rural mélanésien sans que l'inégale répartition foncière entre agriculteurs européens et mélanésiens puisse être remise en cause pour autant. En dépit d'une forte poussée démographique, de l'accélération de la monétarisation des échanges au sein de l'économie domestique et des

1 Cet article a été publié précédemment dans le Journal de la Société des Océanistes, 1987, 85, 2 : 205-219.

Les auteurs relèvent respectivement de l'Office foncier de Nouvelle-Calédonie et dépendances et de l'Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (O.R.S.T.O.M.).

2 En 1983, la population est de 145 368 habitants répartis en 42% de Mélanésiens, 37% d'Européens, 8% de Wallisiens et de Futuniens, 3% de Tahitiens, 3% d'Indonésiens, 1% de Vietnamiens et 0,85% de Ni-vanatu (I.N.S.E.E., 1984 : 61). En 1982, la Nouvelle-Calédonie possède le deuxième revenu par habitant du Pacifique sud, derrière la Polynésie française, et loin devant la plupart des autres pays de la région (Commission du Pacifique sud, 1986 : 7 ; Fairbairn, 1985).

3 Outre la Nouvelle-Calédonie, d'autres pays de la zone océanienne connaissent une division du travail et des inégalités socio-économiques renvoyant aux appartenances ethniques. Il en est ainsi des Mariannes (Aikire, 1983), de l'Australie (Thiele, 1982 ; Fisk, 1985 ; Moizo, 1987), de la Nouvelle-Zélande (Metge, 1976 ; Bedford, 1986 ; Macpherson, 1977) et de Fidji (Fisk, 1970 ; Connell, 1985b : 36-39).

4 En 1983, le taux d'urbanisation de la population mélanésienne en Nouvelle-Calédonie est de 27% (I.N.S.E.E., 1984 : 61) ; il est de 13% en Papouasie-Nouvelle-Guinée (en 1980), de 8% aux Salomons (en 1976) et de 12% au Vanuatu ; il passe à 38% à Fidji (en 1976), pays à majorité indienne (Connell, 1985a : 4).

redistributions foncières mises en place à partir des années cinquante (Saussoil, 1979 : 370), l'accès aux surfaces agricoles reste, à la veille des premières opérations de réforme foncière, largement l'héritage du partage colonial du tournant du siècle⁵ : en 1978, et pour l'ensemble de la Grande-Terre⁶, mille actifs non mélanésiens et leurs familles contrôlent 370 000 ha de propriété et 120 000 ha de location domaniale, tandis que 25 000 Mélanésiens se partagent 165 000 ha de réserve et 40 000 ha de location et de propriété privée (Saussoil, 1981, 1985 : 1621 ; Doumenge, 1981). Cette répartition se confond avec la valeur agronomique des sols (Office foncier, 1986 : 15).

L'expansion continue de l'économie néo-calédonienne au lendemain de la guerre s'accompagne du déclin du secteur agricole qui passe de 10% du produit intérieur brut en 1960, à 5% en 1971, pour tomber en dessous de 2% après 1980 (I.N.S.E.E., S.T.S., s. d. : 10 ; D.T.S.E.E., 1985 : 147). Pour l'agriculture mélanésienne, dont l'insertion dans les circuits commerciaux est marginale, la brutale accélération de la demande minière des années 1969 à 1971 et la crise qui lui succède, sont marquées par l'effondrement de la caféiculture, principal support des activités marchandes, par la mise en place de flux migratoires, puis par leur inversion⁷. L'impact de la crise sur l'économie villageoise mélanésienne est alors d'autant plus grand que cette dernière, qui représente l'insertion socio-économique la plus défavorisée du territoire, subit des pertes de transferts monétaires, que les migrations de travail ne peuvent plus servir de volant régulateur dans les zones de forte pression foncière et qu'un secteur agricole déprimé devient la seule source alternative de rentrées monétaires pour les anciens salariés⁸. Aussi, le secteur rural et la répartition foncière héritée de la colonisation ont-ils été au coeur des enjeux issus des mobilisations ethniques qui caractérisent la crise politique traversée par le territoire depuis une dizaine d'années (Pillon, 1986). De 1978 à 1985, l'approfondissement de la récession et le renforcement des clivages politiques autour des revendications foncières mélanésiennes débouchent sur la mise en place des deux premières réformes foncières qu'ait connues le territoire : celles-ci rompent avec vingt-cinq années de

5 L'appropriation foncière n'en était pas terminée pour autant, puisque le Territoire, qui reste le premier propriétaire foncier du pays, dispensait, jusqu'en 1974, des locations et des concessions, avec ou sans accès à la propriété. C'est sur ces terres, dont la qualité agronomique passe après celle des terres acquises dans la phase d'installation de la colonisation, que les mécanismes d'appropriation foncière se sont ensuite déplacés, avec des intensités variables selon les périodes (Saussoil, 1983). Après la guerre, lorsque les Mélanésiens accèdent aux locations et aux concessions domaniales, l'expansion foncière européenne sur ces terres se trouve confrontée aux demandes mélanésiennes concurrentes.

6 Les opérations de réforme foncière ne concernent que la Grande-Terre, les îles Loyauté n'ayant pas été touchées par les dépossession.

7 A partir d'un indice 100 en 1960, le produit intérieur brut augmente, en francs constants, de 38% à la fin de l'année 1965. Il s'accroît de 86% entre cette date et la fin de l'année 1971 (I.N.S.E.E., S.T.S., s. d. : 10). Avec la crise économique -et bien que de rares régions (uniquement des îles) maintiennent leurs migrations de travail-, la tendance majoritaire est au reflux (Connell, 1986c : 27-35).

8 L'enquête socio-économique menée en 1980-1981 (I.N.S.E.E., S.T.S., s.d.) et qui, malgré sa relative ancienneté, reste la dernière approche des écarts de revenus appréhendés selon certaines appartenances ethniques (Européens, Mélanésiens, Wallisiens, "autres") et selon quatre grands types de localisation (secteurs urbain, minier, rural, localités mélanésiennes) montre que les Mélanésiens résidant en tribu arrivent en dernière position quant au revenu familial moyen. Les revenus familiaux moyens de la strate supérieure (Européens urbanisés) sont trois fois plus importants ; les écarts se creusent encore si l'on tient compte des différences de composition familiale (Pillon, 1985a). Le revenu moyen des villages mélanésiens masque lui-même de fortes disparités : l'importance des rentrées monétaires y est directement liée à la présence du salariat auquel moins de 40% des ménages de la catégorie accéderait (Pillon, 1986). En dehors de l'autosubsistance -qui compte pour 20% des ressources (DTSEE, S.T.S., s. d. : 31)-, les revenus tirés de l'agriculture sont modestes et proviennent, selon les localités, de la caféiculture, de la vente de produits vivriers ou d'agrumes, de la vente du coprah (aux îles presque exclusivement) et de celle des produits de la pêche et de l'élevage : ils représentent 23% des rentrées monétaires (DTSEE, S.T.S., s.d. : 37).

redistributions ponctuelles restées en-deçà de l'accroissement des besoins (Saussol, 1979 : 377) sous l'impact combiné de l'augmentation démographique et de l'élévation du niveau de vie. Avec un transfert de 170 000 ha sur dix ans, il a pu être prévu de doubler les superficies disponibles sous forme de réserve à la date de 1978 (Office foncier, 1984 : 5)⁹.

2. Réformes foncières et élevage bovin mélanésien

2.1 Les réformes foncières : ancrage politique et redistributions

De 1978 à 1985, la Nouvelle-Calédonie connaît deux réformes foncières : la première est territoriale ; la seconde, inaugurée en 1982, est placée sous le contrôle de l'État par l'entremise d'un Office foncier. Ces distinctions tiennent au statut de territoire d'Outre-mer qui dote le pays d'une administration et d'un congrès territoriaux et, par ailleurs, d'une administration d'État : les ancrages successifs des réformes foncières relèvent alors des rapports politiques qui se nouent entre les différentes factions de la population néo-calédonienne, comme entre celles-ci et les factions ayant accédé au pouvoir étatique. Les élections présidentielles et législatives de 1981, en donnant la majorité nationale au parti socialiste, créent une dichotomie entre les majorités politiques territoriale et nationale qui rend compte des divergences entre les deux réformes foncières : en rompant le soutien -parfois relativisé-, que la majorité politique territoriale pouvait trouver auprès du pouvoir d'État, les élections de 1981 entraînent une autonomisation de la politique foncière par rapport aux forces sociales dominantes du territoire¹⁰. Ce changement politique débouche sur un renouvellement des redistributions foncières et des rapports inter-ethniques axé sur un rééquilibrage économique et politique entre les ethnies mélanésienne et européenne (Pillon, 1986). Ainsi, alors que la réforme de 1978 reconnaît une dimension culturelle aux revendications foncières mélanésiennes, elle n'en contient pas moins celles-ci dans des limites étroites en ne consacrant pas la liaison automatique, sanctionnée en droit, entre transferts fonciers et liens précoloniaux à la terre (Secrétariat d'État, 1978 : 302-312) ; à l'inverse, la réforme de 1982 légitime la préexistence aux titres de propriété européens de "droits coutumiers d'une autre nature" sur lesquels baser les revendications (Journal officiel, 1982, 1985). Il s'ensuit que les redistributions, plutôt faites d'*agrandissements de réserve*, lors de la première réforme, se traduisent ensuite par une prépondérance des *attributions claniques* (Office foncier, 1986 : 24)¹¹.

9 A la fin de l'année 1982, les demandes foncières mélanésiennes portent sur 270 000 ha. Certaines communes sont intégralement revendiquées dans le cadre d'options politiques visant, par la revendication foncière et culturelle, à acquérir la souveraineté sur l'ensemble du territoire (Union calédonienne, 1984 : 14 ; Groussard, 1984 : 37-38). Saussol (1985 : 1621) mentionne, pour sa part, que l'inventaire des superficies revendiquées (vraisemblablement en deçà des revendications globales de communes), porte sur 120 000 ha.

10 La réforme foncière de 1978 qui est incluse dans le *Plan de développement économique et social à long terme*, fut l'objet de fortes réticences de la part de certains secteurs de la population européenne. La réforme foncière fut, de nouveau, l'objet de vives contestations lors de la consultation sur les ordonnances de 1982, et les réactions d'autant plus vives que les opérations échappaient au contrôle territorial.

11 L'affirmation de la continuité historique est l'un des principes de la légitimation des revendications et du travail social (Bourdieu, 1984a, b ; Champagne, 1984) d'unification du mouvement nationaliste. Au niveau

A la fin de l'année 1985, les opérations menées successivement par le Territoire et par l'Office foncier ont permis l'obtention de près de 115 000 ha, sur lesquels 59 000 ha (soit 51% du total) ont été attribués (Office foncier, 1986 : 22-28)¹². Les affrontements ethniques de 1984 et de 1985 font qu'une forte proportion des opérations foncières ont été engagées dans la moitié nord du territoire, où les concentrations démographiques sont à majorité mélanésienne (Office foncier, 1986 : 19). Les terres transférées sont représentatives des types de sol et de relief des régions concernées (Office foncier, 1986 : 31-32), lesquels offrent, dans l'ensemble, des conditions plutôt médiocres au développement agricole du fait de la prépondérance du relief montagneux¹³ : plus de 39% des rétrocessions ont des pentes comprises entre 0 et 15%, 24% d'entre elles ont des pentes allant jusqu'à 40% et plus de 36%, des pentes supérieures à 40% ; seules, les terres de la première catégorie et les zones les plus basses de la deuxième sont exploitables pour l'agriculture et le pastoralisme (Office foncier, 1986 : 31-32). Moins de 17% des terres soumises aux réformes provient du domaine privé du territoire : le reste est issu des rachats à des individus ou à des sociétés, dans leur majorité européens (Office foncier, 1986 : 17)¹⁴. A la fin de l'année 1985, l'ensemble des terres ayant fait l'objet des réformes foncières représente moins du quart des propriétés et des locations détenues par des Européens avant 1978 (Office foncier, 1986 : 17-19).

foncier, elle prend son expression la plus directe avec la revendication culturelle liant une terre à un lignage ou à un clan donné. Elle prend une expression indirecte avec la revendication demandant le retour des terres aux Mélanésiens, pris en tant qu'entité ethnique ("les Canaques").

Le *Plan Dijoud* limite la portée des revendications culturelles et ethniques sur la terre en dissociant l'existence de "lieux sacrés" étroitement spatialisés (terres d'habitat, bosquets sacrés, lieux d'inhumation ...) et susceptibles de reconnaissance culturelle, des terres environnantes, lieux de la demande de type économique où le lien précolonial à la terre n'est plus décisif (**Secrétariat d'État, 1978 : 306-307**). La légitimation des droits coutumiers sur la terre et celle de leur préexistence au droit de propriété représentent ainsi un enjeu multidimensionnel, à la fois économique - puisqu'il conditionne l'acquisition et la perte de ressources -, culturel et symbolique - puisqu'il touche aux représentations relatives aux rapports entre les ethnies- et politique, dans la mesure où il est une manœuvre tactique dans la lutte pour le pouvoir et l'accession à une nouvelle souveraineté nationale. Ces aspects expliquent que la réforme foncière de 1978, de par son ancrage politique, se soit arrêtée devant cette légitimation et que les textes régissant les redistributions après les élections législatives de 1986 et le retour au pouvoir de l'ancienne majorité, l'aient abandonnée (**Journal officiel, 1986**). Ce n'est qu'en 1980, qu'un texte régissant l'appropriation clanique est arrêté par l'Assemblée territoriale (**Journal officiel, 1980**). Cette disposition, alliée à la reconnaissance des droits fonciers précoloniaux par l'ordonnance de 1982, rend compte des différences d'attributions entre les deux réformes foncières.

12 L'importance des réserves foncières s'explique par les délais -en moyenne d'un an (**Office foncier, 1986 : 22**)-, nécessaires pour mener une rétrocession à terme, et par les événements politiques de 1984-1985.

13 Un recensement du potentiel agro-pédologique du territoire montre que seuls, 2,6% des terres (soit 50 000 ha) ont de bonnes aptitudes culturales et que 13,1% d'entre elles (soit 250 000 ha) sont favorables au développement de l'élevage. Le reste offre des conditions médiocres au développement agro-pastoral (481 000 ha, soit 25,2% des sols) ou est à réserver à la sylviculture (500 000 ha, soit 26,2% des sols). 629 000 ha (soit 32,9% des sols) ne peuvent faire l'objet d'aucune exploitation (**Latham, 1981**). Au recensement général de l'agriculture de 1983, la surface agricole utile du territoire est évaluée à 15% de la superficie totale, soit 292 000 ha (**DTSEE, 1985 : 164**).

14 Sur la Grande-Terre, les terres se répartissent, au début de l'année 1979, dans les quantités suivantes selon les divers statuts juridiques :

Domaine privé du Territoire, non compris les locations domaniales :	960 000 ha (56,6%)
Terres de droit particulier (réserves) :	163 000 ha (9,6%)
Terres de droit privé, appropriées ou en cours d'appropriation :	432 000 ha (25,5%)
Locations domaniales autres qu'avec promesse de vente :	142 000 ha (8,3%)

A cet ensemble, il convient d'ajouter les terres du domaine privé des collectivités publiques (communes), ou de l'État. Certaines des terres soumises aux réformes foncières ont ainsi pu être retirées à des ayants droit mélanésiens : tel est plus particulièrement le cas des locations ou concessions domaniales situées à proximité des réserves.

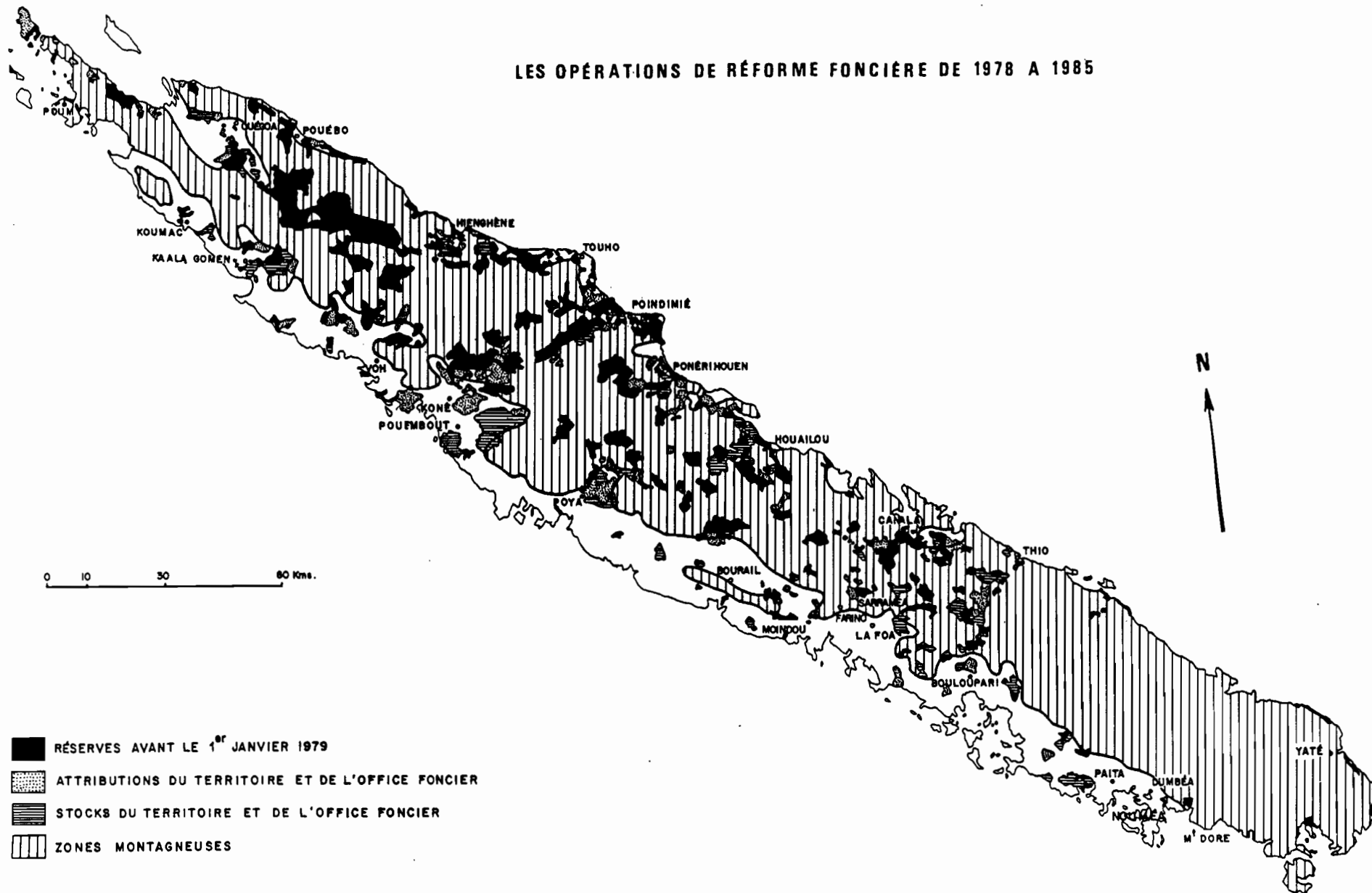
Les élections législatives de 1986 marquent la perte du pouvoir étatique par le parti socialiste. Sur le territoire, ce changement de majorité se traduit rapidement par un abandon de la politique foncière menée de 1982 à 1985 et par la mise en place d'une nouvelle politique proche, sur la forme, de celle de 1978 : la réforme foncière redevient de compétence territoriale avec la dissolution de l'Office foncier et l'abrogation des lois de 1982 et de 1985 (*Journal officiel*, 1986). Sur fond de stratégie économique et politique marquée par la prépondérance des non-Mélanésiens dans les premières redistributions de l'A.D.R.A.F.¹⁵, la part des Mélanésiens est fortement réduite par rapport aux deux premières réformes foncières, et l'issue des redistributions antérieures non encore menées à terme peut apparaître incertain (*Les Nouvelles calédoniennes*, 1987c ; *L'Avenir calédonien*, 1987). Néanmoins, les superficies effectivement dévolues sont suffisamment importantes (plus du tiers des terres de réserve avant 1978, et plus encore pour certains bénéficiaires), pour fournir l'une des bases aux transformations du système de production mélanésien.

Les redistributions voient la multiplication des projets économiques mélanésiens, notamment sous forme de groupements d'élevage. Leur nombre passe de quatre en 1975, à vingt-quatre durant

¹⁵ Les réformes foncières sont déterminées par l'état des rapports de force entre les catégories sociales qu'elles impliquent (*Kohli*, 1985). Aussi, -et quoi qu'il puisse être donné à penser (*Les Nouvelles calédoniennes*, 1987a)- les options foncières définies par l'A.D.R.A.F. doivent-elles être replacées dans le contexte des enjeux politiques locaux et mises en regard des stratégies foncières promues par le mouvement indépendantiste, sous ses différentes composantes, et par les politiques de réforme foncière antérieures. La première redistribution de l'A.D.R.A.F. a porté sur 12 400 ha, au bénéfice de 61 personnes. Celles-ci étaient composées à 53% d'Européens, à 41% de Mélanésiens et à 6% de personnes d'autres origines ethniques (*Les Nouvelles calédoniennes*, 1987b). Ces distributions marquent un net changement dans les appartenances ethniques des bénéficiaires par rapport aux politiques antérieures.

La stratégie foncière de l'A.D.R.A.F., telle qu'elle ressort de diverses déclarations et analyses, vise à l'établissement de ruraux européens de manière à reconstituer le tissu démographique européen en zone rurale (*Les Nouvelles calédoniennes*, 1986, 1987c). A l'égard des Mélanésiens, elle essaie de susciter l'émergence d'une catégorie de petits propriétaires fonciers de droit privé (*Les Nouvelles calédoniennes*, 1987c) ; des facilités financières sont accordées. L'établissement de Mélanésiens sur des terres de droit privé est une tendance ancienne des politiques foncières territoriales (*Saussol*, 1979 : 405-409).

LES OPÉRATIONS DE RÉFORME FONCIÈRE DE 1978 A 1985



- RÉSERVES AVANT LE 1^{er} JANVIER 1979
- ATTRIBUTIONS DU TERRITOIRE ET DE L'OFFICE FONCIER
- STOCKS DU TERRITOIRE ET DE L'OFFICE FONCIER
- ZONES MONTAGNEUSES

Sources : D'après Office foncier 1986 - La réforme foncière en Nouvelle-Calédonie de 1978 à 1985 - Bilan Nouvelle-Calédonie et dépendances, Nouméa, 51 p. + annexes

ORSTOM mars 1987

la seule année 1978 : il atteint soixante et onze, réalisés ou en cours de réalisation, en 1985, et continue à s'accroître après cette date avec la stabilisation de la situation politique (Pillon, 1986).

2.2 Politiques de développement, redistributions foncières et mise en valeur

En révélant la fragilité d'une économie peu diversifiée, la crise, qui touche de plein fouet le secteur minier¹⁶, débouche sur plusieurs mouvements de recomposition socio-économique dont la dimension la plus notable est la relance d'un secteur agricole réduit à la portion congrue. Un certain nombre de dispositions administratives relayées par des initiatives de socioprofessionnels enclenche, dès 1974, un mouvement de diversification et d'intensification de la production : cet effort sera surtout marqué pour l'élevage bovin. Parallèlement, diverses interventions débouchent, en 1975, sur la création du premier organisme de développement du milieu rural mélanésien. Dans l'interface entre crise économique et crise politique ethniquement constituée, la notion de *développement*, jusque là ancrée dans des fractions de la population européenne ou dans l'appareil d'État, s'impose, après les ordonnances de 1985 sur la régionalisation, en tant qu'orientation majoritaire du mouvement indépendantiste mélanésien : elle devient de ce fait hégémonique (Pillon, 1986). Aussi, les réformes foncières, autant pour des raisons politiques, idéologiques, qu'économiques, sont-elles fortement liées à la mise en valeur des terres. Si l'obligation n'en est pas explicitement formulée par les textes de 1978, dans le cas de certaines restitutions à des Mélanésiens (Groussard, 1984 : 32-33), ce sera chose faite ultérieurement pour tous les transferts de terres, que les bénéficiaires en soit mélanésiens ou non. D'une manière générale, pour les deux premières réformes foncières comme pour celle qui leur succédera en 1986, la cession de terres est liée à leur mise en valeur dans le cadre d'une politique globale de réaménagement foncier et de relance agricole dirigée vers l'ensemble des producteurs, indépendamment des appartenances ethniques (Groussard, 1984 : 32-34 ; Office foncier, 1986 : 6 ; Secrétariat d'État, 1978 : 302-312 ; Journal officiel, 1986 : 1006-1007). Malgré les orientations pluri-ethniques des dispositions législatives -et du fait de l'immense déséquilibre dans la répartition ethnique des producteurs, ainsi que de la pression politique du mouvement indépendantiste qui culmine dans les affrontements de 1984-1985-, les rétrocessions ne bénéficient, de 1978 à 1985, qu'à des Mélanésiens (Groussard, 1984 : 39-40). En mettant d'importantes superficies de terre à la disposition de ceux-ci, les réformes foncières offrent la possibilité d'une multiplication des projets collectifs, parce que consommateurs d'espace. Bien que les projets individuels ou familiaux y aient leur part, les réformes et les mesures institutionnelles et

16 L'économie néo-calédonienne a été très rapidement dominée par le secteur métallurgique et minier : dès la fin du siècle dernier, le pays devient le premier producteur mondial pour le chrome et le nickel. Les produits de la mine représentent plus de 90% des exportations (Antheaume, 1981a) ; cette caractéristique se maintient pour l'essentiel.

La crise économique affecte la Nouvelle-Calédonie de manière d'autant plus sévère que son économie est peu diversifiée. Le secteur métallurgique et minier qui représente, de 1970 à 1977, plus de 24% du produit intérieur brut, tombe à 10% en 1978 (D.T.S.E.E., 1983 : 83) ; entre 1974 et 1983, le secteur productif (mine et métallurgie, bâtiment, travaux publics, industrie mécanique, agriculture), chute environ de moitié en valeur ajoutée (D.T.S.E.E., 1985 : 149).

financières qui les accompagnent sont caractérisées par l'ampleur des projets basés sur l'élevage bovin et par la multiplication des *groupements d'intérêt économique* (G.I.E.) ou par celle des *sociétés d'élevage*. L'existence d'expériences antérieures, les convergences entre la vision administrative du *développement mélanésien* et les différentes options des partis indépendantistes en faveur d'un *développement collectif*, le recours à des formules juridiques simples, comme la nature du contrôle foncier traditionnel, rendent alors compte de l'explosion des projets d'élevage et de leurs formes collectives, voire associatives¹⁷.

2.3 Élevage bovin : historique et répartition de la production entre les ethnies

L'élevage bovin occupe une place de premier plan dans l'histoire de la Nouvelle-Calédonie. L'élevage extensif imité des pratiques australiennes date des débuts de la colonisation (Antheaume, 1981b ; Dubois, 1984a) ; il est intimement lié aux dépossession foncières. L'élevage s'avère rapidement la forme la plus rentable d'exploitation de la terre et, dès 1880, le cheptel atteint 100 000 têtes. Il fluctue par la suite en fonction des aléas économiques pour se stabiliser à la fin des années soixante à hauteur de 120 000 têtes (Dubois, 1984a : 44-46).

En 1983, l'élevage bovin représente 34% de la production agricole, et il reçoit plus de 50% des aides et des prêts consentis au secteur rural (Dubois 1984 a : 57) : c'est, de loin, la première activité agricole quant aux superficies utilisées. Avec plus de 270 000 ha répartis au sein de 2 140 exploitations¹⁸, il compte pour plus de 93% de la surface agricole utile du territoire. Cette activité qui, au niveau territorial, est marquée par son extensivité (1 bête pour plus de 2 ou 3 hectares selon les calculs (D.T.S.E.E., 1985 : 172 ; Antheaume, 1981b¹⁹), recouvre de fortes disparités, ainsi qu'une structure de production construite sur un dualisme ethnique : c'est ainsi que les élevages de plus de 50 têtes représentent 25% des exploitations et 85% des bovins, tandis que les seules

17 Il n'est pas fait de distinction entre les statuts juridiques des groupements d'élevage qui peuvent être soit des *sociétés civiles*, soit des *groupements d'intérêt économique* (GIE) -cas le plus fréquent-, soit, de façon très marginale, des *groupements de droit particulier local* (G.D.P.L.). Bien qu'il soit difficile, voire impossible, de dissocier les aspects "traditionnels" des tendances plus juridiques dans le fonctionnement des groupements, certains d'entre eux semblent présenter davantage de caractères de type associatif. La distinction centrale est, par contre, celle qui est faite entre *les groupements d'élevage* -ainsi dénommés parce qu'ayant une existence légale-, et les formes collectives antérieures d'élevage sur terres de réserve ou de location domaniale.

18 Ce qui comprend les terres exploitées en fourrages annuels ou en prairies artificielles, les pâturages naturels et les terres de parcours (D.T.S.E.E., 1985 : 164). De nombreux élevages incluent des terres accidentées et boisées, impropres à tout parcours, mais dont les superficies sont parfois comptabilisées : l'un des textes préparatoires au *Premier plan triennal* indique ainsi que l'élevage territorial se pratique sur 400 000 ha environ (Nouvelle-Calédonie et dépendances, 1983 : 36). Pour une discussion de cette question, confer Dubois, 1984a : 47 et 1984b : 23-24.

Sauf mention contraire, les chiffres cités proviennent du Recensement général de l'agriculture 1983-1984, tel qu'ils sont repris dans l'ouvrage de la D.T.S.E.E., 1985 : 164-172. Les 2 140 *exploitations agricoles* incluent donc l'ensemble des terres agricoles, *en réserve* et *hors réserve*, ne permettant pas de faire de répartition ethniques ; une approximation peut être trouvée dans le recensement général de la population de 1983 où 264 non-Mélanésiens et 47 Mélanésiens des deux sexes ont été répertoriés dans la catégorie "éleveur" (I.N.S.E.E., 1984 : 185).

19 Selon Jean-Paul Dubois (1984a : 47), la moyenne, rapportée aux superficies réellement utilisées, serait de 1,7 hectare par tête ; selon leurs superficies, les exploitations européennes auraient des densités comprises entre 0,80 et 2,20 hectare par tête (Dubois, 1984b : 24).

communes de Bourail, Bouloupari et La Foa -toutes situées sur la côte ouest, et à forte composante de peuplement européen-, regroupent plus de 35% du cheptel. De 1980 à 1984, la production de viande commercialisée passe de 3 656 à 3 170 tonnes, tandis que les importations connaissent, dans le même temps, une baisse de 919 à 548 tonnes²⁰ ; l'autoconsommation est estimée à un millier de tonnes (Jolivat, Legast, 1987 : 1). Depuis une dizaine d'années, l'élevage néo-calédonien connaît une intensification basée sur l'amélioration des pâturages, la spécialisation vers l'embouche, l'abattage de jeunes bovins, l'augmentation de la rotation des reproductrices au sein des troupeaux (Antheaume, 1981b) et la sélection génétique : de 1982 à 1984, l'augmentation des poids carcasse par tête de bétail abattu par l'Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (O.C.E.F.) par lequel transite 70% de la production commercialisée, est constant (D.T.S.E.E., 1985 : 183).

Au recensement général agricole de 1983, le troupeau compte 121 000 têtes concentrées, à 87%, dans des élevages européens ou de *type européen*²¹ ; la production sur *terres de réserve* représente 13% du total, sa part dans la commercialisation étant estimée à 6% (Dubois, 1984a : 57). La dualité géographique et ethnique de l'espace et de son occupation crée un contraste marqué entre les deux côtes : la côte ouest, où se trouve l'essentiel des plaines, comprend 84% du cheptel ; la côte est, le plus souvent réduite à une étroite bande côtière, n'en représente que 15%. Sur la côte ouest, le bétail est plutôt concentré dans la partie sud, où se trouvent les pâturages les plus vastes et le peuplement à majorité européen : sur la côte est à l'inverse, il se situe plutôt dans la moitié nord (Dubois, 1984a : 51), aux lieux des concentrations mélanésiennes, et en dehors du massif minier qui couvre le sud de cette côte. C'est cette répartition et cet état de la structure ethnique de la production bovine que remettent en cause les revendications et les redistributions foncières.

L'élevage bovin en milieu mélanésien est largement postérieur à la prise de possession : outre la méconnaissance d'un animal introduit et principal vecteur des dépossessions foncières, les superficies laissées aux Mélanésiens n'étaient en effet guère favorables à des développements pastoraux importants. L'élevage se met pourtant en place entre les années vingt et les années trente, dans les zones les plus précocement touchées, des Mélanésiens travaillant chez des éleveurs européens pouvant acheter ou recevoir du bétail dans le cadre de rapports de clientélisme ou dans celui des rémunérations en nature alors fréquentes en milieu rural. Les années cinquante marquent le début de la phase contemporaine de mise au salariat des Mélanésiens et le lancement des premières redistributions foncières par *agrandissement de réserve*, puis par accès aux locations domaniales individuelles (Saussoil, 1979 : 360-440). Cette conjonction débouche sur un accroissement de l'élevage bovin sur *terres de réserve* ou de location (Saussoil, 1979 : 382-387 ; Doumenge, 1974 : 196) : celui-ci devient alors la source d'activité commerciale la plus répandue après la caféiculture. La qualité et les rendements de cet élevage semi-sauvage sont toutefois médiocres : il se limite en effet à des superficies montagneuses et dispose, dans le contexte des inégalités de revenus qui se mettent

20 La production locale est donnée en poids carcasse, alors que les viandes d'importation sont en poids de viande désossée (D.T.S.E.E., 1985 : 183) ; le territoire cesse d'être exportateur de viande en 1962 pour importer à partir de 1967 (Antheaume, 1981b) : les projets de relance visent à la couverture maximale de la consommation locale et, à terme, à l'exportation.

21 Le recensement général agricole ne distingue pas les élevages de Mélanésiens situés en dehors des *terres de réserve*.

en place, de moyens financiers généralement faibles. A l'exception des "stockmen", les éleveurs mélanésiens peuvent avoir peu de connaissances techniques et peu de motivation ; ils doivent, en outre, faire face aux problèmes fonciers des réserves : aussi le bétail est-il fréquemment laissé à divaguer dans les brousses, sans limites de barrières. Les nécessaires opérations de détiage semblent avoir été menées de façon plus ou moins régulière selon les circonstances, avoir été parfois reportées des mois durant ou bien encore entièrement délaissées ; une partie du cheptel échappe régulièrement aux baignades, du fait de l'escarpement des terrains et des nombreux couverts qui s'y trouvent. Pour des opérations de rassemblement du troupeau qui, en plaine, ne prennent que quelques heures, les élevages de réserve, systématiquement situés en zone montagneuse, nécessitent plusieurs jours. Sur *terres de réserve*, comme sur location, les bêtes sont appropriées individuellement ; leur élevage implique toutefois, et le plus souvent, plusieurs individus et plusieurs lignages. La faiblesse des troupeaux, l'importante mortalité qui y sévit, la productivité médiocre des pratiques retenues, en ont fait, -à l'exception des individus qui ont pu avoir la propriété de troupeaux plus importants-, une activité fort peu rémunératrice et inégalement répandue²². A partir de 1978, les réformes foncières permettent la multiplication d'une forme d'élevage dont les premières réalisations datent de la fin des années cinquante et qui se caractérise par la création de groupements d'élevage pourvus de l'existence juridique et disposant de l'accès aux sources de financement.

3. Réformes foncières : utilisation des terres et enjeux sociaux

Les systèmes sociaux précoloniaux de la Grande-Terre sont caractérisés par les déplacements des groupes lignagers patrilineaires et leur intégration à de nouvelles aires résidentielles et à de nouveaux regroupements politiques (ou chefferies) ; au cours de ces déplacements, des droits fonciers sont acquis. La tenure foncière lignagère est marquée par une double inégalité : les lignages "*originaires*" contrôlent la majorité des terres, alors que ceux qui ont été accueillis ne possèdent que celles -plus ou moins importantes-, qui leur ont été cédées ; de même, entre lignages "*originaires*," l'importance de l'emprise foncière est-elle liée au statut.

Rapportées à une situation précoloniale -qui peut-être perçue d'un point de vue politique et culturel comme la référence à partir de laquelle les penser-, les réformes foncières et leur ancrage

22 Jean-Paul Dubois (1984a : 47) donne une moyenne de 15 têtes de bétail par éleveur mélanésien ; plus des deux tiers des éleveurs mélanésiens posséderait moins de 10 têtes.



GROUPEMENTS D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE (GIE) ET SOCIÉTÉS CIVILES
D'ÉLEVAGE MÉLANÉSIEN PAR COMMUNES.



Légende

- effectifs
- en projet
- ▲ dissous ou prêts annulés
- groupement d'abattage

Sources :

- Fichiers Odil, fin novembre 1985
- DIDER - SEMP, août 1985

PILLON P, ORSTOM - NOUMÉA, déc. 1985.

socio-politique apparaissent plutôt sous l'angle des transformations du rapport à l'espace et à la terre, que sous celui de la continuité ; et ce, bien que les rapports sociaux non capitalistes structurent encore largement le milieu rural mélanésien. En levant l'espèce de gel foncier sur les terres de colonisation ayant prévalu jusque-là, les réformes foncières, dans un contexte de revendication nationaliste et d'hégémonie de la notion de "*développement*," font de l'accès et de l'utilisation des terres rétrocédées autant d'enjeux économiques, politiques et fonciers. Ceux-ci semblent pouvoir être approchés sous plusieurs aspects, sanction des transformations socio-économiques intervenues depuis les aliénations ; d'une part, en tant que renouvellement du rapport à l'espace ; et, d'autre part, en tant que redéfinition sociale des accès fonciers. Dans les deux cas, la dimension économique est centrale ; dans le second, elle est constituée en tant que problématique politique.

3.1 Renouvellement du rapport à l'espace

Envisagés sous l'angle diachronique, l'élevage bovin et la multiplication des groupements d'élevage amenée par les réformes foncières et par les mesures économiques qui les accompagnent, marquent une nouvelle étape dans la transition des formations sociales précoloniales à l'économie capitaliste : avec les réformes foncières, l'accès aux terres et les conditions de leur utilisation élargissent des transformations sociales et des enjeux amenés à la fois par le renforcement progressif de la production marchande et par l'introduction de l'élevage bovin en milieu rural mélanésien, mais dont les développements avaient été, entre autres, jusque là freinés par les contraintes financières et foncières. Par rapport à la caféiculture dont l'introduction a été, -avec la mise en réserve-, à l'origine des premières transformations du système de tenure traditionnelle, les groupements d'élevage consacrent un élargissement de la base foncière nécessaire à la production : alors que la caféiculture repose sur un accès foncier relevant de l'individu ou de la famille élargie (Pillon, 1985b : 27), les groupements d'intérêt économique -qui nécessitent davantage de terres-, impliquent une mise en commun des ressources foncières au niveau d'un lignage, d'un regroupement de lignages ou d'une tribu. Les contraintes de la production bovine, alliées à celles façonnées par les instances de développement (par exemple celles relatives à l'allocation des crédits bancaires), par la nature de sols nécessitant d'éventuels regroupements fonciers, comme par les rapports liant les lignages d'une communauté villageoise donnée, aux plans traditionnel et politique, composent alors le type particulier d'élargissement foncier sur lequel reposera le groupement.

Autant que par les transferts fonciers en eux mêmes, les réformes foncières sont caractérisées par la récupération, par les Mélanésiens, de terrains de plaine dont ils étaient jusque-là entièrement dépourvus. Le relief très accidenté du territoire rend l'accès à de tels terrains d'autant plus précieux qu'ils sont plus rares, que les surfaces utiles sont réduites et qu'une forte proportion des terres est inapte à la mécanisation et aux améliorations de pâturage ; l'accès aux plaines est alors décisif pour l'acquisition d'un avantage différentiel renforcé par les politiques actuelles d'intensification de la production et d'amélioration de la qualité des viandes commercialisées ; ces dernières devraient ainsi entraîner une distinction entre les élevages ayant la possibilité de suivre l'évolution des pratiques

commerciales et des techniques, et ceux pour lesquels cette conversion sera difficile ou impossible. Du fait de la nature du relief, une division du travail entre élevages naisseurs et élevages d'embouche devrait alors se mettre en place : elle serait propre à renforcer les inégalités économiques déjà présentes entre villages mélanésiens. Aussi l'accession aux meilleures terres a-t-elle pu devenir, depuis plusieurs années déjà, l'objet d'enjeux locaux éventuellement construits sur la dichotomie entre villages de haut et de bas de vallée. Dans cette perspective, les réformes foncières -qui constituent une nouvelle répartition globale de la terre entre les ethnies et les individus-, apparaissent comme un temps fort : des revendications concurrentes -parfois traduites en tant que différends coutumiers- y trouvent en partie leurs origines ; inversement, dans certaines zones favorisées de la côte ouest, -du fait de l'abondance des terres rapportée à la démographie locale-, les réformes foncières sont l'occasion, pour des villages de montagne, de bénéficier de transferts fonciers internes à l'ethnie, d'accord parties (Pillon, 1986 ; Office foncier, s.d. : 17).

Ces transformations du rapport à l'espace qui font que, par rapport aux époques précoloniales, d'autres situations géographiques et écologiques peuvent devenir désirables, apparaissent sous d'autres formes encore. C'est ainsi que les revendications et la constitution des groupements d'élevage ont parfois été l'occasion de réajustements fonciers dictés par la proximité spatiale, et liés à la sédentarisation et à l'éloignement des groupes par rapport à leurs terres traditionnelles. Il a pu alors s'ensuivre, lorsque les groupes concernés étaient en contact, des abandons effectifs ou tacites ou des échanges de droits au profit des groupements spatialement les plus proches ; du fait de l'éloignement dans l'espace des droits fonciers d'un lignage, certaines revendications foncières ont pu se faire, après accord, au profit des groupes restés sur place. Il semblerait, de même, que se renforce un processus de mise en désuétude des droits obtenus à l'intérieur d'une terre lignagère par le morcellement et par le don de parcelles à des lignages alliés, parfois depuis longtemps partis. En effet, les groupements d'élevage ne tiennent pas compte des différents droits fonciers, souvent sur de petites parcelles, présents sur les terres de parcours, et dont on peut penser qu'ils disparaîtront à terme pour l'essentiel. Ces différents traits, visibles dans les enjeux des réformes foncières et dans la multiplication des groupements, se retrouvent dans l'ajustement des références spatiales et de l'utilisation du sol induit par une sédentarisation et par une exploitation économique aux antipodes des usages itinérants précoloniaux.

3.2 Le travail social de redéfinition des accès fonciers

Les avancées du mouvement indépendantiste, en liaison à l'accès au pouvoir régional, ont donné une signification immédiate aux divergences entre composantes du mouvement sur le type de tenure foncière à promouvoir et sur les modalités des mises en valeur ; celles-ci s'ancrent dans des conceptions différentes en matière de valeurs culturelles, de socialisme à promouvoir, de développement économique et, de façon sous-jacente, de catégories sociales susceptibles d'y accéder.

Sous les effets combinés du système de tenure traditionnelle, de la mise en réserve par déplacements de lignages hors de leurs terroirs d'origine, des croûts démographiques inégaux des lignages et de l'augmentation des besoins monétaires, de fortes inégalités foncières se sont mises en place. Leur impact -guère identifié actuellement- se renforcerait de tout accroissement de la pression démographique, de l'affaiblissement des mécanismes de redistribution foncière sur des bases parentales et de l'accroissement des besoins moyens en terre. Le plus souvent, la ligne de fracture entre les détenteurs de terres et ceux qui en sont plus ou moins dépourvus, passe par la distinction traditionnelle entre *originaires*, maîtres de la terre, et *étrangers* accueillis, soit du fait de la création des réserves et des opérations militaires de la conquête, soit de celui des guerres et migrations précoloniales. Le foncier régissant l'accès à l'économie marchande et la formation des différenciations socio-économiques, les partis politiques -le plus souvent soucieux de contrôler les inégalités en milieu rural-, ont opté pour le rejet de la propriété de type privé au profit de systèmes de tenure *collective* : les divergences sont toutefois sensibles entre une collectivisation des terres exploitées sur la base des réserves et une option pour un accès et pour une exploitation des terres reposant sur les structures lignagères précoloniales (Union calédonienne, 1984 ; Palika, 1986). La principale caractéristique de la collectivisation intégrale des terres serait d'abolir le système de distinction statutaire et d'autorité politique précolonial au profit d'un accès foncier égalitaire ; le système lignager ou pluri-lignager revendiqué, pour sa part, une continuité avec le passé précolonial et une insertion dans les valeurs culturelles et l'identité canaques, tout en proposant sa propre approche du nivellement des inégalités foncières. Aussi les redistributions foncières -avec, pour arrière-plan, les mobilisations politiques d'occupation de terres qui ont prévalu dans certaines zones-, la concurrence politique autour des différents projets sociaux, les changements au sein de l'appareil d'état et les modifications dans l'ancrage de la réforme foncière qui en ont résulté, ont-elles été l'occasion de promouvoir des demandes foncières et des créations de groupements d'élevage de types différents : à l'*agrandissement de réserve*, débouchant sur la constitution d'un groupement d'intérêt économique d'élevage tribal, peut alors s'opposer le paradigme de la restitution au titre de la *propriété clanique*, associé aux G.I.E. d'élevage lignager ou pluri-lignager. Ceux-ci se composent alors d'un ou de plusieurs lignages de propriétaires fonciers traditionnels pouvant inclure leurs alliés matrimoniaux : ils ne concernent, de ce fait, pas nécessairement l'ensemble des lignages et des individus d'une tribu et se structurent, à l'occasion, indépendamment de ce type d'appartenance ; certains lignages peuvent alors être exclus des nouvelles terres foncières.

Les redistributions foncières -qui sont, en ce qui concerne les partis indépendantistes, prises dans le cadre de projets politiques à plus long terme-, mettent ainsi en relief les changements intervenus dans la structuration du milieu rural mélanésien de par son articulation aux rapports sociaux capitalistes : elles mettent par là même au premier plan la question du contrôle foncier dans le cadre d'une exploitation élargie de la terre.

4. Élevage bovin, réformes foncières et transformations dans l'utilisation de la terre en Nouvelle-Calédonie : conclusion

Première production d'un secteur agricole des plus faibles, l'élevage bovin connaît, depuis une dizaine d'années, une série de facteurs qui tendent à la modification des équilibres antérieurs. Ces modifications, qui s'enracinent dans la crise économique, relèvent en premier lieu des données économiques et de la série de mesures administratives et d'initiatives des professionnels de l'élevage prises au fil des années pour tenter de rééquilibrer la situation économique par la relance du secteur rural et par celle de la production bovine (Antheaume, 1981b ; Laplagne, 1982 : 147). Les effets de ces mesures se sont surtout fait sentir en élevage européen de par la situation, jusque-là hégémonique, de celui-ci : ils se sont traduits par un recul des caractères les plus extensifs de l'élevage néo-calédonien au travers d'une diminution des surfaces de parcours -liée à une amélioration des pâturages-, d'une augmentation des poids carcasse à l'abattage, d'une croissance de la production des animaux de moins de deux ans (Laplagne, 1982 : 35) et une diminution de la superficie des exploitations médianes (Antheaume, 1981b ; Laplagne, 1982 : 58 ; Dubois, 1984a : 46). Mais les transformations de l'élevage néo-calédonien relèvent aussi, et surtout, des redistributions foncières entre les ethnies dont l'une des conséquences est l'accès, pour certains Mélanésiens, à la base foncière et économique permettant d'entrer sur le marché de la production bovine de pointe, en dehors des zones de production et de productivité marginales (Thiele, 1982 : 33, 46) où ils étaient jusqu'à présent cantonnés, soit sur *terres de réserve*, soit sur *locations domaniales* : certains groupements se constituent ainsi sur le transfert d'anciennes sociétés européennes d'élevage pouvant atteindre un millier d'hectares ou plus (Jolival, Legast, 1987 : 8). Depuis le recensement agricole de 1983, le cheptel mélanésien aurait ainsi plus que doublé (Jolival, Legast, 1987 : 1) ; de ce fait, et bien que la part des terres ayant changé d'utilisateurs puisse encore sembler relativement faible au regard des producteurs qu'elle implique de part et d'autre (Office foncier, 1986), les réformes foncières constituent une redistribution de la production bovine sur des lignes ethniques qui devrait permettre à ceux des groupements d'élevage mélanésiens qui maîtriseront à la fois les données de la production et celles de leur organisation interne²³ de participer à un marché bovin où la dimension ethnique des inégalités socio-économiques et de la division du travail aurait reculé : l'accroissement des revenus du secteur rural mélanésien devrait en être l'une des conséquences.

Pour l'ethnie mélanésienne -dans la mesure où celle-ci serait considérée comme un ensemble unifié-, les redistributions foncières posent un ensemble de questions nouvelles ; outre le fait qu'elles libèrent l'accès à des terres, suscitant ainsi de multiples revendications antagonistes, elles débouchent sur plusieurs types de réorganisation par rapport aux accès fonciers précoloniaux : les initiatives spontanées et les enjeux qui se développent localement pour l'accès aux terres, de même que les formulations et les enjeux portés par les partis mélanésiens qui choisissent d'intervenir sur ces

²³ En effet, redistributions foncières et incitations économiques ne suffisent pas à assurer, en elles-mêmes, le passage à un niveau de productivité plus élevé. Les questions liées à l'organisation interne des groupements et aux rapports entre les individus qui les composent, sont, au stade actuel, l'un des éléments centraux de leur évolution et de l'augmentation de leur production (Office foncier, s. d.).

questions, en situent, chacun pour sa part, les contours. Ceux-ci consistent tout d'abord en une réorganisation spatiale, manifestée par la mise en désuétude de certains droits, et par l'existence de cas de remembrement entre G.I.E. dictés par la proximité aux terres et l'avantage économique que donne la possession de terrains sur lesquels peut s'effectuer la mécanisation des tâches ; mais, de manière tout aussi significative, les redistributions débouchent sur des tentatives visant à contrer le développement croissant des inégalités foncières et socio-économiques qui se sont mises en place en milieu rural mélanésien. De ce fait, l'attribution foncière et la mise en valeur des terres peuvent se faire, suivant le contexte local, sous les options alternatives de *l'agrandissement de réserve*, suivi de la constitution d'un *groupement d'élevage tribal*, ou sous celles de *l'acquisition clanique* et de la mise en place d'un *groupement lignager* ou *pluri-lignager*. Les deux formules posent alors, chacune à sa manière, mais en impliquant des rapports différents entre les lignages concernés, la question du regroupement des droits fonciers précoloniaux, en vue de l'exploitation marchande, et celle de la réduction des inégalités foncières. Les réformes foncières en Nouvelle-Calédonie revêtent donc des aspects multidimensionnels, constitués en tant qu'enjeux sociaux, dont l'une des plus importantes dimensions est celle du rééquilibrage des rapports inter-ethniques. Les réformes foncières sont en effet essentiellement le transfert de terres de parcours et de pâturages à bovins, détenus par des Européens en propriété individuelle ou sociétaire, à des Mélanésiens, représentants des propriétaires fonciers traditionnels ou non. Ces transferts et leurs mesures d'accompagnement opèrent de profondes mutations par rapport aux formes antérieures d'élevage bovin mélanésien dont on peut penser, quels que soient les développements économiques et politiques ultérieurs, qu'ils marquent une rupture : les redistributions de terres et leur mise en exploitation apparaissent donc comme un élément important dans l'évolution de la société néo-calédonienne et dans celle de ses équilibres ethniques, en même temps qu'un enjeu politique constant dont l'abrogation de la réforme de 1982-1985 au profit des dispositions de la loi de juillet 1986 n'est qu'un épisode supplémentaire.

Nouméa
mai 1987

Références

- Alkire, W.H.** 1983. Carolinian ethnic identity and Saipan political realities. Paper presented at the 15th Pacific Science Congress, Dunedin, New Zeland, 14 p., plus annexes.
- Antheume, B.** 1981a. Extraction minière et métallurgique depuis les origines. In : *Atlas de la Nouvelle-Calédonie*. O.R.S.T.O.M., Paris, planche 41.
- 1981b. Les productions du secteur rural. In : *Atlas de la Nouvelle-Calédonie*. O.R.S.T.O.M., Paris, planche 39.
- Bedford, R.** 1986. La filière polynésienne : migrations et changements sociaux en Nouvelle-Zélande et dans le Pacifique sud. *L'espace géographique*, XV (3) : 172-186
- Bernstein, D., Swirski, S.** 1982. The rapid economic development of Israel and the emergence of the ethnic division of labour. *British Journal of Sociology*, 33 (1) : 64-85

- Bourdieu, P.** 1984a. Espace social et g n se des "classes". Actes de la recherche en sciences sociales, 52-53 : 3-12
- 1984b. La d l gation et le f tichisme politique. Actes de la recherche en sciences sociales, 52-53 : 49-55
- Champagne, P.** 1984. La manifestation. La production de l' v nement politique. Actes de la recherche en sciences sociales, 52-53 : 18-41
- Commission des affaires  conomiques et du plan.** 1982. Rapport d'information au S nat n  234. Seconde session ordinaire de 1982-1983. R publique fran aise, Paris, 131 p.
- Commission du Pacifique Sud.** 1986. Les  conomies du Pacifique sud en 1982. R sum  statistique. Noum a, 36 p.
- Connell, J.** 1985a. Under pressure : population growth and urbanization in the Pacific. In : *Development and change*. Pacific Islands Conference, Rarotonga, East-West Centre, Pacific Islands Development Program, Honolulu, pp. II-A.i - II-A.14
- 1985b. Migration, employment and development in the South Pacific. Country report n  4. Fiji. South Pacific Commission, International Labour Organization, Noumea, 119 p.
- 1985c. Migration, employment and development in the South Pacific. Country report n  10. New Caledonia. South Pacific Commission, International Labour Organization, Noumea, 48 p.
- Despres, L.A.** 1975. Ethnicity and Resource Competition in Guyanese Society. In : *Ethnicity and Ressource Competition in Plural Societies*, World Anthropology : 87-117
- Direction du d veloppement et de l' conomie rurale, Service des  tudes  conomiques des march s et des produits.** 1985. L' levage bovin m lan sien en 1985. Nouvelle-Cal donie et d pendances, Noum a, 23 p., plus annexes.
- Direction territoriale de la statistique et des  tudes  conomiques.** 1983. Tableaux de l' conomie cal donienne. Nouvelle-Cal donie et d pendances, Noum a, 148 p.
1985. Tableaux de l' conomie cal donienne. Nouvelle-Cal donie et d pendances, Noum a, 272 p.
- Doumenge, J.P.** 1974. Paysans m lan siens en pays canala. Nouvelle-Cal donie. Centre d' tudes et de g ographie tropicale, Centre national de la recherche scientifique, Bordeaux, 220 p.
1981. L'espace foncier m lan sien. In : *Atlas de la Nouvelle-Cal donie*. O.R.S.T.O.M., Paris, planche 33.
- Dubois, J.P.** 1984a. L' levage bovin en Nouvelle-Cal donie. Quelques aspects g n raux. Revue d' levage et de m decine v t rinaire de Nouvelle-Cal donie, 2 : 45-58
- 1984b. Quelques r sultats d'une enqu te sur la situation de l' levage des bovins en Nouvelle-Cal donie. U.P.R.A. bovines Nouvelle-Cal donie, 4 : 23-26
- Fairbairn, T.I.J.** 1985. Island economies. Studies from the South Pacific. Institute of Pacific Studies, University of the South Pacific, Suva, 442 p.
- Fenwick, R.** 1982. Ethnic Culture and Economic Structure : Determinants of French-English Earnings Inequality in Quebec. Social Forces, 61 (1) : 1-23
- Fisk, E.K.** 1970. The political economy of independant Fiji. Australian National University Press, Canberra, 89 p.

1985. *The Aboriginal economy in town and country*. Australian Institute of Aboriginal Studies, George Allen and Unwin, Sydney, 143 p.

Groussard, R. (En collaboration avec Vladyslav, G.) 1984. Les problèmes fonciers en Nouvelle-Calédonie. *Mondes et cultures*, XLIV (1) : 29-51

Institut national de la statistique et des études économiques. 1984. Résultats du recensement de la population dans les territoires d'Outre-mer. Nouvelle-Calédonie et dépendances. Nouméa, 201 p.

Institut national de la statistique et des études économiques, Service territorial de la statistique. s. d. Enquête socio-économique 1980-1981. Vol III : Les ressources. Nouvelle-Calédonie et dépendances, Nouméa, 111 p.

Jolival, M., Legast, P. 1987. Projet de mise en valeur des stations d'élevage de Pinjen, de Tipindje, de Poya. Rapport préliminaire de préfaisabilité. Nouvelle-Calédonie et dépendances, Conseil de la Région Nord, Conseil de la Région Centre, Nouméa, 21 p., plus annexes.

Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie. 1980. Arrêté n° 1511 du 21 mai 1980 rendant exécutoire la délibération de l'Assemblée territoriale n° 116 du 14 mai 1980. 2 juin 1980, pp. : 627-628.

1982. Numéro spécial portant promulgation d'ordonnances. République française, Nouméa, 6188 : 1633-1641

1985. Numéro spécial portant promulgation d'ordonnances. République française, Nouméa, 6388 : 1781-1825

1986. Loi n° 86-844 du 17 juillet 1986. République française, Nouméa, 6432 : 1004-1008

Kohli, A. 1985. The politics of land reform. In: *Third World Affairs 1985*. Third World Foundation for Social and Economic Studies, London, pp. : 95-103.

Laplagne, P. 1982. L'élevage bovin : un espoir pour la Nouvelle-Calédonie ? Mémoire en vue de l'obtention du diplôme d'Etudes supérieures spécialisées d'économiste de projet. Université de Montpellier I, U.E.R. de Sciences économiques, Montpellier, 236 p., plus annexes.

Latham, M. 1981. Aptitudes culturelles et forestières. In : *Atlas de la Nouvelle-Calédonie*. O.R.S.T.O.M., Paris, planche 28.

L'Avenir calédonien. 1987. Montpezat complice de la droite locale. N° 966, 10 avril 1987, s. p.

Les Nouvelles calédoniennes. 1986. Denis Millard au premier conseil d'administration : "L'ADRAF pour tous mais avec pragmatisme." 19 décembre 1986, p. 4

1987a. Denis Millard à Bourail : "L'ADRAF n'est pas une machine de guerre politique". 6 mars 1987, p. 7

1987b. Au conseil d'administration de l'ADRAF. N° 4760, 27 mars 1987, p. 5

1987c. La nouvelle politique foncière : repeupler la brousse calédonienne. N° 4762, 30 mars 1987, p. 6

MacPherson, C. 1977. Polynesians in New Zealand : an emerging eth-class ? In : *Social Class in New Zealand*. Pitt, D. editor, Longman Paul, Auckland, pp. : 99-112.

Metge, J. 1976. *The Maoris of New Zealand Rautahi*. Routledge and Keagan Paul, London, 282 p.

Moizo, B. 1987. Identité du dehors, identité du dedans. Les aborigènes des Kimberleys. In : *Espaces et territoires*, département H, O.R.S.T.O.M., Paris, pp. : 73-94.

- Nouvelle-Calédonie et dépendances.** 1983. Préparation du premier plan triennal de Nouvelle-Calédonie. Rapport préliminaire. Vol.1, Nouméa, 97 p.
- Office foncier.** 1984. Rapport annuel 1983. Nouvelle-Calédonie et dépendances, Nouméa, 37 p.
1986. La réforme foncière en Nouvelle-Calédonie de 1978 à 1985 (bilan). Nouvelle-Calédonie et dépendances, Nouméa, 51 p., annexes et cartes.
- s. d. Les groupements d'intérêt économique d'élevage. Problèmes et enjeux. Nouvelle-Calédonie et dépendances, Nouméa, 89 p.
- Olzak, S.** 1983. Contemporary Ethnic Mobilization. *Annual Review of Sociology*, 9 : 355-374
- Parti de libération kanak (P.A.L.I.K.A.).** 1986. Affaire Pouembout-Monéo. Les revendications de terre : un moyen de lutte à renforcer. N° 115, 11 novembre-17 novembre 1986, pp. : 2-4.
- Pillon, P.** 1985a. Développement et enjeux sociaux en Nouvelle-Calédonie : l'Opération café. *Les Temps Modernes*, 464 : 1623-1653
- 1985b. Unités domestiques et unités économiques en Nouvelle-Calédonie. In : *L'économie domestique en transition. Trois essais*. Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (O.R.S.T.O.M.), Nouméa, pp. : 17-33.
1986. Mobilisations ethniques et genèse des organismes de développement du milieu rural mélanésien. Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (O.R.S.T.O.M.), Nouméa, 33 p. A paraître In : *New Caledonia : Issues in Colonization and Decolonization*. M. Spencer, A. Ward, C. Connell editors.
- Saussol, A.** 1979. L'héritage. Essai sur le problème foncier mélanésien en Nouvelle-Calédonie. Publication de la Société des Océanistes, Paris, 493 p.
1981. L'espace rural européen : cadre foncier. In : *Atlas de la Nouvelle-Calédonie*. O.R.S.T.O.M., Paris, planche 36.
1983. Stratégies foncières et dynamique spatiale de la colonisation rurale en Nouvelle-Calédonie : la vallée d'Amoa. *Journal de la Société des Océanistes*, 76, 39 : 21-31
1985. La terre et la confrontation des hommes en Nouvelle-Calédonie. *Les Temps Modernes*, 464 : 1612-1622
- Schaffer, J.A.** 1982-83. Inter-ethnic relations in peninsular Malaysia. *Humboldt Journal of Social Relations*, 10 (1) : 62-82
- Secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'Outre-mer.** 1978. Un plan de développement économique et social à long terme pour la Nouvelle-Calédonie. Le projet de la France en Nouvelle-Calédonie. République française, Nouméa, 313 p.
- Thiele, S.** 1982. Yugi. An Arnhem land cattle station. Australian National University, Canberra, 73 p.
- Union calédonienne.** 1984. XVème congrès de l'Union calédonienne. Nouméa, 56 p.

Résumé : *Réformes foncières et groupements d'élevage mélanésiens en Nouvelle-Calédonie.*

La Nouvelle-Calédonie est l'une des nombreuses sociétés où la division du travail tend à recouper les appartenances ethniques. Dans cette société pluri-ethnique, 50 à 60% des actifs mélanésiens sont agriculteurs ; ils représentent plus de 88% des actifs agricoles du territoire. Aussi le secteur rural et l'inégale répartition foncière issue de la colonisation sont-ils au centre des enjeux constitués par les mobilisations ethniques qui caractérisent la crise politique traversée par le territoire depuis une dizaine d'années. De 1978 à 1985, l'approfondissement de la récession et le renforcement des clivages politiques débouchent sur la mise en place des premières réformes foncières de l'histoire du territoire : celles-ci devraient porter sur 170 000 ha, soit un doublement des superficies de réserve de la Grande-Terre. A la fin de l'année 1985, près de 59 000 ha ont été rétrocédés avec obligation de mise en valeur.

La nouvelle conjoncture foncière se traduit par une expansion sans précédent des groupements d'élevage mélanésiens qui passent de 3 à 24 au cours de la seule année 1978. Leur nombre s'élève à 71, réalisés ou en cours de réalisation, à la fin de 1985 et continue de s'accroître par la suite. Les conséquences sur les structures agraires mélanésiennes en sont multiples : l'accès aux terrains de plaine procure un nouvel avantage économique propre à accentuer les inégalités entre villages et qui sont à l'origine de certains transferts, entre Mélanésiens, des terres nouvellement restituées ; d'autres redistributions internes, liées à la constitution de groupements, traduisent, de même, un remembrement des espaces précoloniaux, souvent extrêmement dispersés, induit par la sédentarisation et l'économie marchande. L'ampleur des superficies nécessaires à l'élevage pose avec une acuité nouvelle la question des transitions entre droits fonciers précoloniaux et exploitation marchande. Les réformes foncières permettent par ailleurs des réajustements dans l'accès inégalitaire aux terres conjointement façonné par la société précoloniale, les croissances démographiques inégales des groupes lignagers et le cantonnement colonial ; au-delà de leurs aspects fonciers, elles permettent un rééquilibrage des rapports inter-ethniques. Les redistributions de terres et la mise en exploitation de celles-ci apparaissent donc comme un élément central dans l'évolution de la société néo-calédonienne.

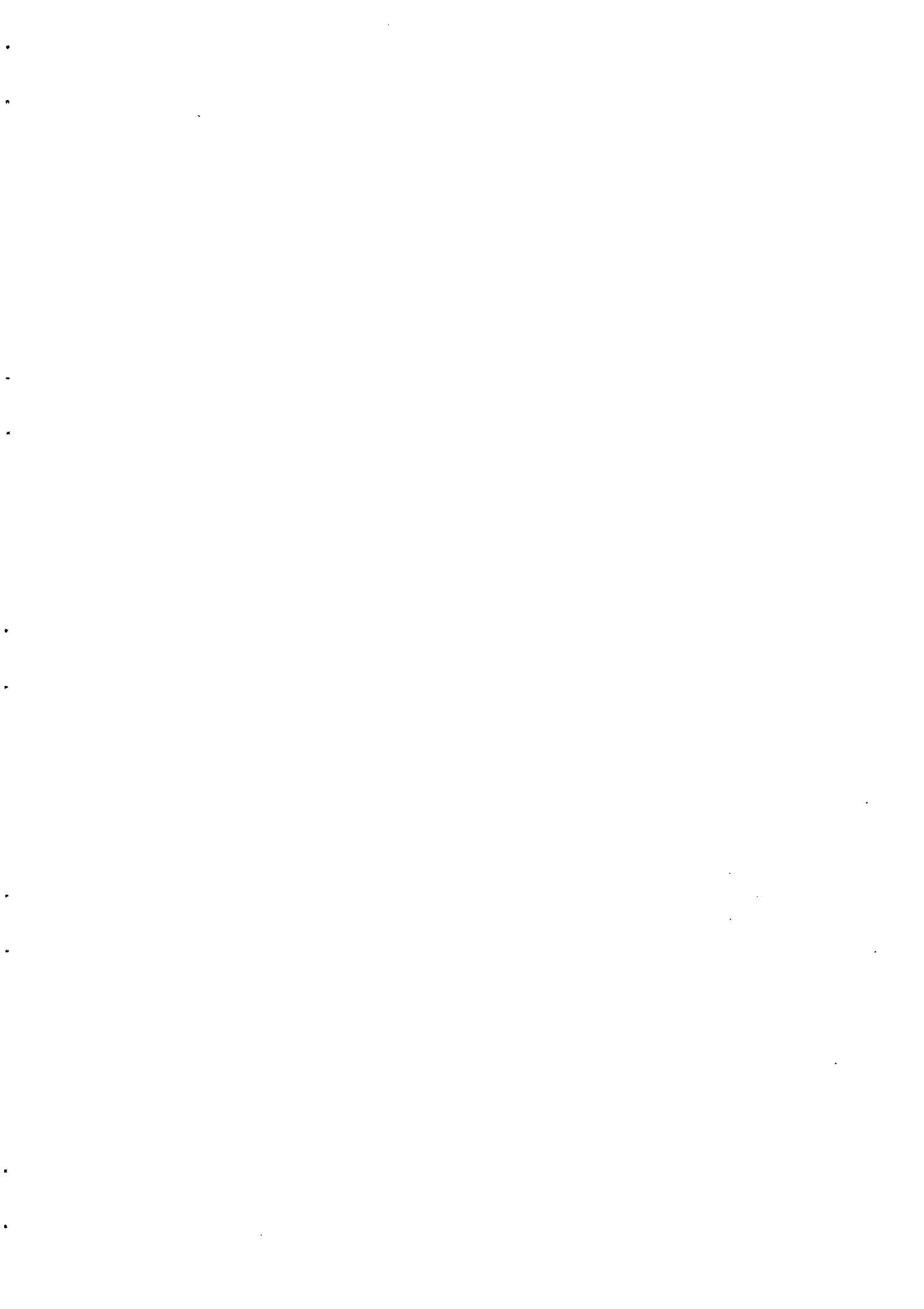
(Mots-clés : Nouvelle-Calédonie ; Mélanésie ; Réformes foncières ; Élevage bovin ; Groupements d'élevage ; Minorités ethniques ; Conflits sociaux.)

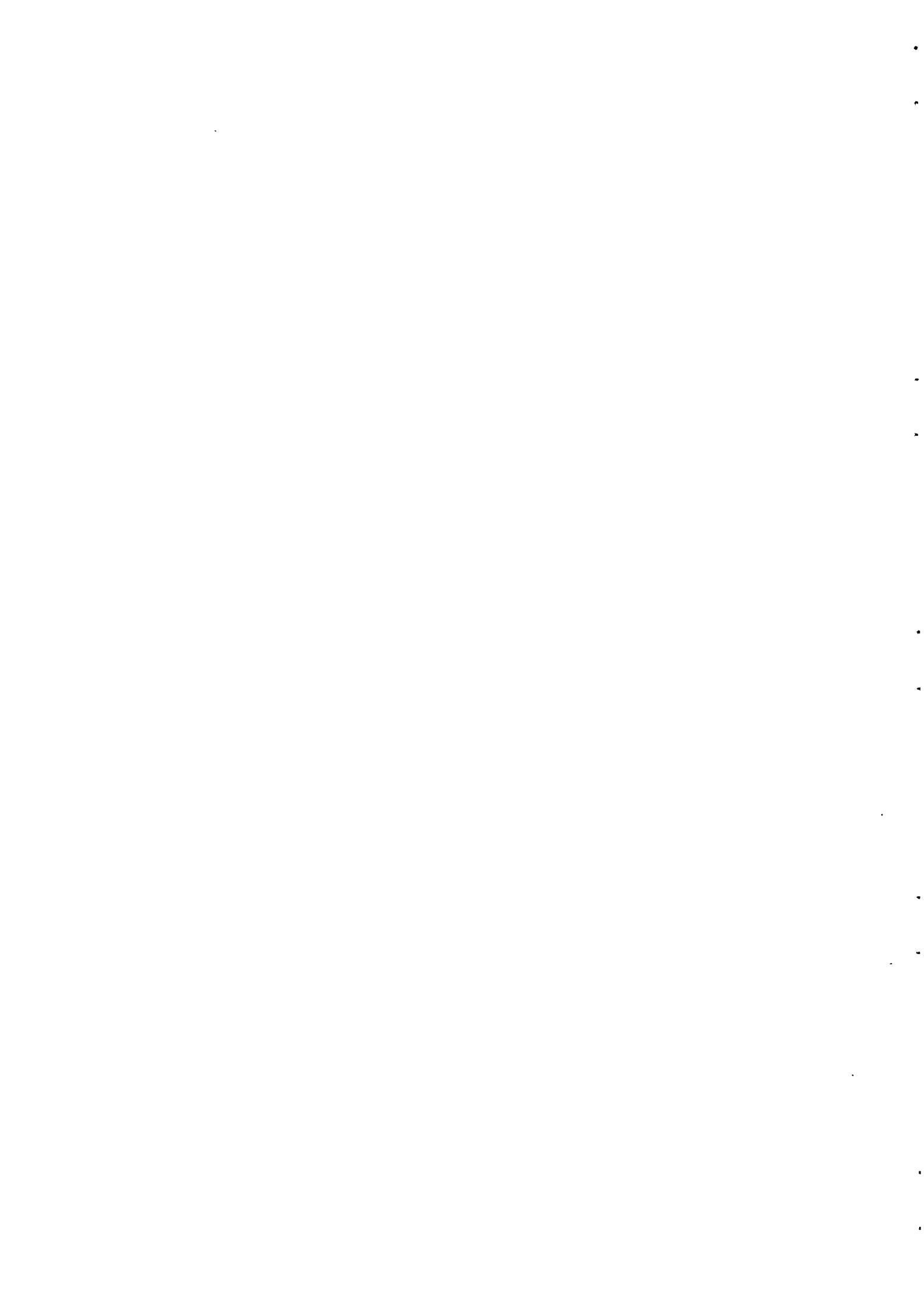
Abstract : *Land reforms and Melanesian joint stock-farming ventures in New Caledonia.*

New Caledonia is one of the many societies where occupational categories tend to coincide with ethnic groups. In this multi-ethnic society, 50 to 60% of working Melanesians live off the land ; they account for more than 88 % of all those engaged in agriculture. The rural sector and its unequal land distribution are therefore at the heart of the ethnic mobilisation characterising the political crisis that has built up over the past ten years. From 1978 to 1985, increasingly marked political divisions triggered the first land reforms in the Territory's history. These reforms should eventually double the present total area of Melanesian reserves on the mainland. By the end of 1985, 59 000 ha had been retroceded, with the provision that the land be developed.

This situation has brought about an unprecedented increase in Melanesian joint stock-farms. Their number rose from 3 prior to 1978 to 71 in 1985. This has had many consequences for Melanesian agrarian structures. For instance, access to the coastal plains entails economic advantages that tend to reinforce discrepancies between villages, as is shown by transfers occurring between Melanesians of the newly retroceded land. Other internal redistributions, similarly demonstrate a trend towards reorganisation of pre-colonial land rights under the combined pressure of sedentarisation and the monetary economy. Furthermore, the extensive land areas required for livestock farming raises the problem of how to effect the transition from fragmented pre-colonial land rights to the pooling of resources required for large commercial ventures. Lastly, the land reforms enable adjustments to be made in the land access inequalities brought by the combined action of precolonial land allocation patterns, unequal population growth among the groups, and the reservation system. But the long-term value of the reforms lies in the opportunity they afford for a re-balancing of economic conditions between the ethnic groups. Redistribution of lands and their development are thus seen as a keystone for the overall evolution of the New Caledonian society.

(Key-word : New Caledonia ; Melanesia ; Land reforms ; Cattle-raising ; Joint-stock cattle ventures ; Ethnic minorities ; Social conflicts.)





D'un mode de produire à l'autre : un siècle d'élevage bovin mélanésien en Nouvelle-Calédonie¹

1. Unité temporelle et discontinuités sociales

Parce qu'elle est orientée de manière univoque et qu'elle est sans solution de continuité, la dimension temporelle tend à induire une perception similaire des événements du passé et de leurs enchaînements : une situation contemporaine est vécue comme la conséquence d'états antérieurs et comme l'aboutissement d'une évolution banalisée (Foucault, 1975 : 162 ; Gallisot, 1987 : 8 ; Vuarin, 1988 : 51). Un regard jeté sur plus d'un siècle d'élevage bovin pratiqué par des Mélanésiens en Nouvelle-Calédonie montre, à l'inverse, que, loin d'être la conséquence de l'introduction du premier bétail dans les réserves², les formes d'élevage qui se succèdent et qui coexistent actuellement en milieu mélanésien trouvent leurs origines dans des structurations différentes du champ social néo-calédonien et de son sous-champ mélanésien : les genèses et les évolutions de ces pratiques apparaissent ainsi comme les résultantes de transformations successives ayant affecté la société néo-calédonienne selon des modalités ethniques, démographiques, économiques, politiques, foncières et culturelles. Ces différentes configurations -qui voient le plus souvent l'émergence de nouvelles formes d'élevage-, permettent à des catégories d'agents mélanésiens diversement situés de renforcer leurs positions d'éleveur ou d'obtenir leur premier bétail.

Cette succession de situations contrastées pourrait être ordonnée selon deux paramètres : le premier serait que l'expansion et que les modalités de la production bovine mélanésienne ont été fortement contraintes par les conditions foncières du partage colonial effectué de 1858 à 1903 ; le

¹ Cet article a été publié précédemment dans la Revue française d'histoire d'Outre-mer, t. LXXVI (1989), n° 284-285, pp. : 511-529.

² Les réserves et leurs ressortissants relèvent du statut juridique du droit particulier ; les terres de réserve sont exclues du marché foncier. Le contrôle administratif sur les ressortissants de la réserve s'établit par l'entremise de dispositions particulières (tels, autrefois, les décrets sur l'Indigénat) et par l'institution des chefs administratifs chapeautés par la gendarmerie dans son rôle de Syndic des affaires autochtones.

second serait que la réserve forme un système socio-agraire particulier doté d'effets irréductibles aux rapports sociaux précoloniaux.

2. L'élevage dans la Nouvelle-Calédonie d'hier et d'aujourd'hui

L'élevage bovin, qui a grandement contribué à façonner le passé de la Nouvelle-Calédonie, se maintient à une place de premier plan dans la société contemporaine : le recensement agricole de 1983 y dénombre 121 000 têtes de bétail réparties sur 270 000 ha et occupant 93% de la surface agricole utile (D.T.S.E.E., 1985 : 164-172). Les éleveurs sur terres de statut privé sont au nombre de 1 084, parmi lesquels 808 détiennent plus de vingt bêtes et 47 possèdent, à eux seuls, 29% du cheptel (Dubois, 1984 : 46). Les élevages sur terres de réserve sont estimés à 1 056 dont 306 comptent plus de dix têtes et 76 plus de cinquante têtes (Dubois, 1984 : 47). De 1981 à 1983, la production annuelle commercialisée passe de 3 400 à 3 300 tonnes : elle couvre 80% de la consommation (Dubois, 1984 : 54-55). Sept cents producteurs y contribuent, dont une centaine de Mélanésiens (Dubois, 1984 : 57) ; l'autoconsommation est évaluée à 1 000 t (Jolival, Legast, 1987 : 1). En 1983, l'élevage représente 34% d'une production agricole dont la distribution géographique et ethnique est marquée par d'importantes disparités.

Une chaîne centrale divise l'île longitudinalement. La côte ouest, où se trouve l'essentiel des terrains de plaine et des implantations européennes, regroupe 84% du cheptel ; la côte est, dont le peuplement est en majorité mélanésien, est réduite à une bande côtière et à quelques vallées fluviales : elle rassemble 15% du cheptel. De même, 87% du bétail se concentre-t-il dans des élevages de "type européen"³, tandis que les éleveurs de réserve ne possèdent que 13% des têtes et contribuent à 6% de la production commercialisée (Dubois, 1984 : 57). Ces disparités trouvent, pour une large part⁴, leurs origines aux débuts de la présence française, et dans la mise en place de la première spéculation rurale d'envergure : l'élevage bovin, qui est antérieur à toute autre activité en secteur rural⁵, contribue en effet largement à l'implantation coloniale et à la définition d'une nouvelle répartition spatiale qui fait apparaître -et contribue à la formation-, des distinctions ethniques.

L'introduction des premières têtes de bétail dans l'île Nou (aujourd'hui incluse dans le périmètre de Nouméa) précède de quelques années la prise de possession de 1853. L'élevage extensif imité de l'Australie -et souvent exercé par des ressortissants australiens-, s'avère rapidement l'activité agricole la plus lucrative, au point de faire l'objet de spéculations auxquelles participent des

3 Le recensement agricole, qui est basé sur des distinctions de statut foncier, ne prend pas en compte les appartenances ethniques : les élevages "de type européen" sont des élevages sur terres de statut privé : les éleveurs mélanésiens hors réserve ne peuvent y être distingués des éleveurs européens.

4 S'il existe quelques fortes implantations mélanésiennes sur la côte ouest à l'arrivée des Européens -notamment dans la région du Bourail, aujourd'hui dominée par ceux-ci-, la côte est, avec ses précipitations abondantes, semble avoir offert des conditions plus propices au développement d'une économie précoloniale basée sur la culture de l'igname (sensible à la sécheresse) et sur celle du taro d'eau.

5 Des activités de traite étaient pratiquées avant la prise de possession, telles la coupe du bois de santal et le ramassage des holothuries pour le marché chinois.

fonctionnaires (Dubois, 1984 : 43-44 ; Saussol, 1979 : 195). Le cheptel et les superficies dévolues à l'élevage augmentent rapidement, stimulés par une forte demande de viande liée à l'installation du baigne en 1864 (Saussol, 1979 : 195 ; Dubois, 1984 : 43). Dès 1872, quatre-vingt huit éleveurs occupent 105 000 ha ; en 1881, ils sont quatre-vingt quinze, sur 196 000 ha, pour un troupeau de 104 000 bêtes. Après une extension initiale rapide, la production connaît diverses fluctuations balisées par un étiage de 50 à 60 000 têtes et un maxima de 150 000 têtes atteints entre 1899 et le début du siècle (Dubois, 1984 : 43-44).



L'élevage contribue largement aux aliénations foncières qui se succèdent entre 1858 et 1903, et de façon insidieuse par la suite. Dans une logique de rentabilité maximale immédiate basée sur le faible coût de la terre (Rocheteau, 1968 : 35), il devient courant de surcharger, jusqu'à épuisement, des pâturages en bétail et de recommencer le cycle ailleurs (Saussol, 1979 : 195 ; Dubois 1984 : 44). L'expansion du cheptel et le gaspillage foncier nourrissent des besoins croissants en terre qui débouchent, dans les zones frontalières de l'implantation européenne, sur un modèle persistant d'aliénation foncière : la pratique, maintes fois mentionnée, est celle de bovins lâchés à l'aventure qui saccagent les plantations des autochtones obligeant ces derniers à chercher

refuge sur les hautes-terres et à abandonner les fonds de vallée aux colons qui peuvent, dès lors, en faire la demande à l'administration au titre de terres vacantes (Saussoi, 1979 : 385, 416, 419). Bien après le dernier découpage administratif de 1903 -qui a quasiment régi pendant trois-quarts de siècle la délimitation des réserves-, l'élevage reste le support de la pression que des Européens font peser à plusieurs reprises sur les terres domaniales (Saussoi, 1983) et sur les terres de réserve, dans le respect des formes ou à la hussarde.

3. Les différentes formes d'élevage mélanésien dans leurs relations aux contraintes foncières

L'élevage pratiqué par des Mélanésiens ne saurait se saisir indépendamment des répartitions foncières successives entre les ethnies et de la formation d'une importante propriété domaniale : sur les 16 700 km² de la Grande-Terre, les réserves mélanésiennes, qui représentent 320 000 ha en 1891, ne comptent plus que pour 123 000 ha en 1901 et pour 121 664 ha en 1912 (Saussoi, 1979 : 377) ; les habitants des îles conservent la quasi-totalité de leurs terroirs. L'accaparement foncier visant les meilleures terres -et à chacune des extensions européennes ultérieures sur terres domaniales, les moins mauvaises des terres non encore appropriées (Saussoi, 1983)-, la dépossession est autant qualitative que quantitative : de manière typique, les réserves se retrouvent en limite de terres utilisables par les colons, soit sur des zones littorales, soit à proximité des centres de colonisation. La majorité d'entre elles est rejetée en fond de vallée et en terrain montagneux. Elles sont généralement enserrées par les terres domaniales qui représentent 960 000 ha en 1979 -en excluant les locations-, soit plus de 56% de la superficie de la Grande-Terre.

Lors du cantonnement effectué de 1897 à 1903, l'évaluation des superficies à attribuer aux réserves n'intègre pas l'élevage (Saussoi, 1979 : 385). L'accroissement démographique, qui commence vers la fin des années vingt, ne cesse en outre de réviser les superficies moyennes à la baisse. Le renversement de politique foncière entamé en 1953 reste sans effet sur la tendance : un Mélanésien dispose de 7,7 ha de réserve en 1929, de 6,8 ha en 1956 et de 4,8 ha en 1969 (Saussoi, 1979 : 377-378) ; et ce, en dehors de toute prise en compte des qualités agronomiques des sols, dans un pays où les terres de qualité sont rares⁶. Comme la caféiculture, dont l'extension, entre 1930 et 1960, finit par se heurter aux limites des réserves, l'élevage est largement contraint par les différents aspects de la question foncière.

⁶ 2,6% des terres du territoire (soit 50 000 ha) ont de bonnes aptitudes culturales et 13,1% d'entre elles (soit 250 000 ha) sont utilisables pour l'élevage (Latham, 1981).

3.1 Aux origines : les élevages sur terres de réserve

En 1857, l'administration donne une vache, une génisse et un taureau au chef *Watton* (Saussol, 1979 : 387) afin d'entretenir ses dispositions favorables à l'implantation de Port-de-France (qui est l'ancien nom de Nouméa). Un embryon d'élevage se met en place dans quelques réserves du sud-ouest, et le Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie du 15 janvier 1887 mentionne la livraison de neuf têtes de bétail par les chefs *Titéma* et *Pierre Chérika* de Saint-Vincent (Saussol, 1979 : 387)⁷ : ainsi, dès les origines, la pratique de l'élevage par des Mélanésiens se fait-elle en relation aux Européens. Ce trait persistant -sans doute plus caractéristique de cette production que d'aucune autre développée en milieu mélanésien-, repose sur un certain nombre de facteurs qui contribuent à la définition des agents mélanésiens susceptibles d'accéder au bétail. L'acquisition des bêtes et des techniques passe en effet par les Européens, et c'est dans cette relation que, durant de nombreuses années, des catégories spécifiques de Mélanésiens, telles que les chefs administratifs⁸ et les "stockmen"⁹ employés par les éleveurs européens, se procurent des animaux et accèdent éventuellement à des terres prêtées par leurs employeurs (Saussol, 1979 : 387, 434). Cette situation contribue à la localisation des cheptels : au début du siècle, les colons de la côte ouest¹⁰ qui emploient des Mélanésiens, recrutent uniquement dans les tribus de montagne ; l'usage du cheval, nécessaire au travail des troupeaux, s'y répand peu à peu. Dès 1911 et 1912, des Mélanésiens originaires des communes de Houaïlou, Nakety, Ponérihouen, Sarraméa et Thio, déposent des marques de bétail¹¹.

La présence du bétail dans les réserves s'affirme dans le courant des années vingt et, en 1925, le vétérinaire Lang note parmi les Mélanésiens un "ardent désir [...] de devenir propriétaire de gros bétail et de chevaux" (cité dans Saussol, 1979 : 387). Un dénombrement effectué en 1928 estime le troupeau mélanésien à 5 000 bovins et à 5 700 chevaux (Connell, 1987 : 114, citant Firth). Ces chiffres ne fluctuent que faiblement jusqu'en 1951¹². Bien que la caféiculture ait pu éventuellement contribuer à l'acquisition d'animaux (Saussol, 1979 : 387), les éleveurs européens (ou les missions) qui rémunèrent leur personnel en têtes de bétail, sont à l'origine de nombreux

7 *Titéma* est le chef *Watton* (cf. Saussol, 1979 : 73) des tribus de *Ndé* et de *Naniouni* ; *Chérika* est le chef de la tribu de *Bangou* : ces tribus sont situées dans la commune de Païta, désormais assimilée au "grand Nouméa", avec les communes du Mont-Dore et de Dumbéa.

8 L'encadrement administratif des Mélanésiens, regroupés en "tribus", place des "petits chefs" et des "grands chefs" à la tête des "tribus" et "districts" créés par l'administration en 1898 (Roux, 1976 : 13). Ces fonctions qui n'ont, à maints égards, pas d'équivalents précoloniaux, échoient ou non à des chefs coutumiers.

9 Le vocabulaire de l'élevage fait appel à de nombreux termes anglo-saxons hérités des modalités d'implantation de cette activité en Nouvelle-Calédonie. Les "stockmen" ("les hommes du bétail") sont des cavaliers chargés de manoeuvrer ou de conduire le troupeau.

10 La côte est n'aurait jamais détenu plus de 17 à 18% du cheptel bovin (Dubois, 1984 : 51). Sur cette côte, la présence du bétail est le produit d'une reconversion liée à l'effondrement de la caféiculture en milieu européen : l'abolition des décrets sur l'indigénat et la mise à l'index des pratiques de travail obligatoire entraînent une raréfaction et un renchérissement de la main-d'oeuvre qui éloignent les colons de la caféiculture.

11 Communication d'Alain Saussol, d'après le Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie pour ces deux années.

12 En 1935, le cheptel est de 4 700 bovins et 6 400 chevaux ; en 1951, il est de 4 000 bovins et de 5 800 chevaux. Ces chiffres, qui nous ont été communiqués par Alain Saussol, sont extraits de l'Océanie française, janvier-février 1936, et de l'enquête agricole de P. Sarlin de 1951.

troupeaux. Bovins et chevaux sont ensuite diffusés d'une réserve à l'autre -et éventuellement d'un versant de la chaîne centrale à l'autre¹³-, selon des pratiques qui, pour être propres aux Mélanésiens, ont aussi partie liée avec la situation foncière des réserves. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, le bétail progresse toutefois si lentement qu'il a pu en être inféré que les Mélanésiens ne s'y étaient intéressés que tardivement (Antheaume, 1981a ; Dubois, 1984 : 47 ; Saussol, 1979 : 385) ; les élevages se localisent principalement aux réserves de montagne et ce trait persiste jusqu'aux réformes foncières. A l'image de pratiques répandues sur le territoire (Rocheteau, 1968 : 60 ; Doumenge, 1974 : 198 ; Roux, 1976 : 26-27), le cheptel est peu ou mal travaillé, et il est laissé à divaguer à l'intérieur des limites des réseaux orographiques (Doumenge, 1975 : 166) ; les troupeaux connaissent une forte mortalité du fait des sécheresses et de l'introduction de la tique en 1944 (Rocheteau, 1968 : 35) ; les rendements sont faibles et les bêtes, le plus souvent, destinées à l'autoconsommation.

Les transformations socio-économiques, politiques et foncières de l'après-guerre entraînent un accroissement du cheptel mélanésien. Celui-ci, qui est estimé à 4 000 têtes en 1951, passe à 6 000 têtes en 1964 ; il est de 9 000 têtes en 1966 et de 11 300 têtes en 1969 (Saussol, 1979 : 387). A cette date, les Européens détiennent 110 000 bovins¹⁴. Cette accélération est le produit de l'obtention de terres et d'un accroissement des rentrées monétaires dû à l'augmentation des salariés mélanésiens, tant en secteur rural qu'en secteur minier¹⁵. L'année 1953 marque l'inversion des politiques foncières antérieures et le début des agrandissements de réserve. Cette réorientation, qui doit tenir compte des propriétaires européens¹⁶, est liée à l'augmentation de la pression démographique et économique sur les terres de réserve et à l'acquisition des droits civiques par les Mélanésiens. Leur accès au suffrage universel, entre 1946 et 1951, la formation de l'Union calédonienne en 1953 et les élections qui suivent, font entrer des élus mélanésiens à l'exécutif territorial : les réserves de la Grande-Terre passent de 126 700 ha en 1953, à 161 932 ha en 1969 (Saussol, 1979 : 371). Dans un contexte économique et minier marqué par des à-coups, -mais globalement orienté vers l'expansion- entre le début des années cinquante et 1971 (Rocheteau, 1964 : 17 ; Antheaume, 1981b), l'accroissement des salariés s'accompagne d'un désengagement de l'agriculture. Aussi les agrandissements de réserve profitent-ils essentiellement à l'élevage, peu consommateur en main-d'oeuvre ; ce d'autant plus que la mainmise européenne favorise les rétrocessions foncières dans les zones montagneuses où la pression est moins forte, au détriment des réserves proches des agglomérations européennes (Saussol, 1979 : 385) : les réserves de l'arrière-pays ou de la chaîne centrale, dotées des superficies les plus vastes et de sols inaptes à toute autre exploitation que l'élevage extensif ou la sylviculture, en sont les principales bénéficiaires. Elles

13 A côté des déplacements le long des côtes, par voie maritime ou terrestre, les liaisons précoloniales coupent à travers la chaîne centrale.

14 Ce chiffre est cité par Dubois (1984 : 46) qui estime les élevages de réserve à 10 000 têtes en 1969.

15 La présence de troupes américaines durant la guerre suscite une importante demande de main-d'oeuvre et de produits alimentaires. Ce nouveau marché, allié à des rémunérations avantageuses, renforce les pratiques monétaires en milieu mélanésien (Saussol, 1979 : 368, citant O'Reilly, 1952).

16 L'Union calédonienne, qui est le principal parti de l'époque, comprend alors de nombreux européens aptes à faire prévaloir leurs intérêts fonciers auprès des adhérents mélanésiens.

concentrent, en 1965, l'essentiel du cheptel (Saussoi, 1979 : 386), dans le prolongement des tendances les plus anciennes. L'accroissement du bétail alimente en retour les demandes foncières (Saussoi, 1979 : 425).

La structure économique et foncière de l'après-guerre rompt l'apanage des quelques individus qui détenaient jusque-là des bovins. Des salariés achètent du bétail, et la montée économique de cette activité s'accompagne d'une multiplication des dons d'animaux. Les ventes de bétail par des Mélanésiens s'accroissent dans le courant des années soixante-dix, en contrepoint de la crise minière. Saussoi (1979 : 382) cite ainsi l'exemple d'une tribu de montagne de la région de Koné, sur la côte ouest, qui compte 17 bovins et 48 chevaux en 1956, 121 bovins et 92 chevaux -répartis entre six propriétaires de marque-, en 1968 et 282 bovins et une centaine de chevaux -répartis entre vingt-deux propriétaires de marque- en 1974 ; les premiers abattages commerciaux y ont lieu en 1973. Dans toutes les tribus de l'arrière-pays de Koné, les troupeaux s'accroissent entre 1950 et 1970 (Saussoi, 1979 : 425). Dans le nord du pays, le cheptel des réserves passe de 310 têtes en 1952, à 820 têtes en 1963, tandis que les élevages européens stagnent durablement (Rocheteau, 1968 : 37).

3.2 Les années soixante : contrôle foncier administratif, sociétés d'élevage et élevages individuels hors réserve

A partir des années cinquante, l'idée, périodiquement réactivée depuis les débuts de la colonisation, d'une évolution nécessaire de la propriété collective des terres mélanésiennes à la propriété privée individuelle, de même que les débuts d'un encadrement du secteur agricole par la création du Service de l'agriculture et que le discrédit jeté sur les résultats des agrandissements de réserve, poussent à la constitution d'exploitations hors réserve (Saussoi, 1979 : 423). Des sociétés et des élevages individuels qui recourent aux terres de droit privé, apparaissent ainsi durant les années soixante et soixante-dix. Ces deux formules, qui reposent sur le monopole foncier administratif¹⁷, procèdent de politiques d'inspirations différentes.

Après l'échec d'une coopérative de production lancée en 1958, le Service de l'agriculture crée, en 1969, les sociétés d'élevage de Poinda et de Table-Unio. Ces sociétés, ainsi que quelques autres antérieures à 1975, s'établissent sur des terres de statut privé (Saussoi, 1979 : 410-427) : jusqu'à cette date en effet, il est impossible, sauf à se passer d'emprunts, de fonder une société sur des terres de réserve que leur inaliénabilité exclut des garanties bancaires. Ces premières sociétés apparaissent toutefois davantage comme un moyen de pallier les difficultés d'obtention des agrandissements de réserve, qu'en tant qu'option pour la formule associative : aussi leurs membres ne diffèrent-ils pas sensiblement des individus qui exercent en réserve. Lorsque se crée, en 1975, le Fonds d'aide et de développement de l'intérieur et des îles qui sert de caisse de garantie aux

¹⁷ Ce n'est que rapporté aux Mélanésiens, qui, dans l'ensemble, n'ont guère eu les moyens financiers d'accéder aux terres autrement que par les politiques administratives de redistribution, qu'il peut être question de monopole foncier territorial.

emprunts bancaires, il devient possible de financer des opérations dans les réserves. L'élevage reçoit, dès lors, une part des crédits et des subventions supérieure à la place qu'il occupe dans l'économie rurale, tant dans le cadre du F.A.D.I.L. que dans celui des organismes et des politiques qui lui succèdent¹⁸ : le F.A.D.I.L. permet l'implantation de quelques sociétés supplémentaires entre 1975 et 1978, cette fois sur terres de réserve. Ces sociétés de la première génération restent toutefois minoritaires par rapport aux groupements d'élevage qui se multiplient après 1978 dans un contexte foncier radicalement différent.

Au contraire des sociétés -et, le plus souvent, des élevages de réserve-, les élevages sur locations et concessions domaniales procèdent d'approches tendant à l'individualisme. Dans le courant des années cinquante, et jusqu'au début des années soixante, les attributions de terres domaniales à des Mélanésiens sont encore rares et s'effectuent, pour la plupart, à la suite de demandes présentées par les chefs au bénéfice des tribus (Saussol, 1979 : 434-437). La politique de restriction des agrandissements de réserve généralise les locations et les concessions à partir des années soixante, jusqu'à en faire un instrument privilégié d'acquisition individuelle d'un patrimoine foncier (Saussol, 1979 : 437). Celui-ci est juridiquement -sinon toujours socialement-, extérieur aux droits précoloniaux¹⁹. Les concessions mélanésiennes, qui sont au nombre de neuf en 1961, sont accordées au rythme d'une vingtaine par an autour de 1970. Sur les 33 394 ha concédés à des Mélanésiens, entre 1958 et 1963, 9 307 ha, soit 27% du total, vont aux réserves, tandis que les concessions comptent pour 5 226 ha et les locations avec promesse de vente, pour 18 861 ha -soit 56% des terres acquises (Saussol, 1979 : 446-447) ; les agrandissements de réserve ne représentent plus que 20% des 6 000 ha concédés entre 1975 et 1977 (Saussol, 1979 : 447). A cette date, les 41 224 ha détenus hors réserve par des Mélanésiens équivalent au quart de la superficie des réserves (Doumenge, 1982 : 321).

L'obtention de droits sur des terres domaniales est soumise à l'appréciation de la Commission des terres qui est une structure administrative uniquement composée d'Européens ; l'attribution est subordonnée à des normes de mise en valeur (Saussol, 1979 : 440-442). Ces dispositions

18 En 1983, l'élevage bovin recueille 56% des aides et 53% des prêts consentis dans le domaine rural (Dubois, 1984 : 57). Les évolutions du secteur rural néo-calédonien sont congruentes avec celles observées dans les autres pays de Mélanésie au cours des deux dernières décennies : les politiques agricoles y favorisent l'élevage bovin, qui reçoit entre 40 et 80% du financement à l'agriculture ; l'encadrement agricole s'accroît (McKillop, s. d. : 6-7 ; 1976).

19 Alain Saussol (1979 : 365, 378) et Jean-Pierre Doumenge (1982 : 138-146, 327-329) appréhendent volontiers les agrandissements de réserve et les attributions sur terres domaniales en tant que "reconquête de l'oekoumène précolonial". Ils mettent moins l'accent sur le fait que les logiques administratives présidant aux redistributions et, sous des formes nettement moins tranchées, celles des demandes provenant de Mélanésiens -de même que la configuration actuelle des rapports sociaux- ne sauraient être assimilées aux situations précoloniales. Des conflits liés à des délimitations de réserve (Doumenge, 1975 : 167, 201-202) ou à des attributions de locations et de concessions (Doumenge, 1975 : 167, 194-203), le traitement des concessions et des locations détenues par des Mélanésiens -mais intégrées aux périmètres des réformes foncières-, et jusqu'à certains aspects des réformes foncières elles-mêmes (Giry, Pillon, 1987), montrent que les diverses politiques foncières doivent être envisagées sous une autre approche que la seule restitution de droits précoloniaux. La notion de "reconquête de l'oekoumène" procède d'une naturalisation des phénomènes ethniques sur le principe de l'ethnisation des individus par l'identification de leurs conduites ou de leurs opinions à la manifestation d'une essence ethnique (Bazin, 1985 : 90-93).

peuvent être congruentes avec les caractéristiques de certaines catégories d'individus : des salariés -éventuellement fonctionnaires-, des agriculteurs du secteur marchand ou des éleveurs, des chefs administratifs, des individus doublant ces positions de la possession de droits fonciers précoloniaux sur des terres domaniales, apparaissent comme les catégories les plus en prise sur les politiques d'individualisation²⁰.

3.3 La fin des années soixante-dix : réformes foncières et généralisation des groupements d'élevage formalisés

Les élections territoriales de 1977 cristallisent les conflits sociaux et débouchent sur l'apparition de clivages politiques constitués sur des bases ethniques. Les Mélanésiens, qui se reconnaissent pour la plupart dans l'objectif d'une "*indépendance kanak et socialiste*", s'opposent aux membres des ethnies allochtones mobilisés en majorité autour du maintien dans la République française et autour du slogan de la "*société pluri-ethnique*". Le territoire s'installe dans une crise politique et sociale de longue durée, stimulée par le marasme de l'économie mondiale qui prend localement des proportions extrêmes²¹. Alors que les deux-tiers des actifs mélanésiens sont des agriculteurs et qu'ils représentent plus de 90% de l'ensemble des actifs agricoles (I.N.S.E.E., 1984 : 184-185 ; Pillon, 1988 : 142), de nombreux salariés se rabattent sur la tribu et sur le travail de la terre. Un secteur agricole exsangue²², sans perspective de développement, et contraint par la permanence des inégalités foncières héritées du siècle précédent, suscite, à partir de 1977, le passage à des stratégies d'occupation de terres en rupture de légalisme (Saussol, 1983). Sur la Grande-Terre à cette date, mille actifs, autres que mélanésiens, disposent de 370 000 ha de propriété et de 120 000 ha de location domaniale, tandis que vingt-cinq mille Mélanésiens se partagent 165 000 ha de réserve et 40 000 ha de terres de statut privé principalement issues du domaine (Saussol, 1979 : 461, 1981 ; Doumenge, 1981). La revendication foncière devient alors l'élément central de la stratégie politique mise en oeuvre par les partis indépendantistes qui lient la restitution des terres au maintien d'une identité culturelle construite sur la fusion du groupe et de sa terre. Cette stratégie vise à un transfert intégral de propriété foncière et, par contrecoup, de souveraineté territoriale (Giry, Pillon, 1987 : 206).

20 A ce jour, il n'existe pas d'étude sur l'origine sociale des bénéficiaires de ces politiques. Des notations éparses (notamment Saussol, 1979 : 421, 431, 433, 434, 448), ainsi que certaines données que nous avons pu recueillir auprès d'éleveurs mélanésiens -vraisemblablement la structure même des dispositions administratives à concéder des terres et celle portant des Mélanésiens à en faire la demande-, rendent de tels phénomènes très probables. Saussol en arrive à des conclusions identiques (cité par Connell, 1987 : 199).

21 Le secteur métallurgique et minier, qui fournit 99% des exportations du territoire en 1976 (Antheaume, 1981b), contribue pour plus de 24% au P.I.B. entre 1970 et 1977 ; il chute à 10% en 1978 (Direction territoriale ..., 1982). La Société Le Nickel, qui assure l'essentiel de la production, réduit de près de 45% les effectifs de son personnel travaillant sur les sites d'extraction entre 1980 et 1983 (Nouvelle-Calédonie ..., 1981, 1982, 1983).

22 Le secteur agricole passe de 10% du P.I.B. en 1960, à 5% en 1971 ; il tombe en dessous de 2% après 1980 (I.N.S.E.E., S.T.S., s. d. : 10 ; DTSEE, 1985 : 147).

La situation suscite différentes réformes foncières, régies par des dispositions de 1978, 1982 et 1985, et qui tranchent avec les politiques des petits-pas pratiquées jusque-là par une administration se limitant au marché foncier. Entre 1978 et la fin de l'année 1985, 115 000 ha changent de propriétaire ; 59 000 ha, soit 51% des acquisitions, sont attribuées : elles vont en totalité à des Mélanésiens (Office foncier, 1986 : 22-28). Par rapport aux superficies de réserve antérieures à 1978, l'accroissement est de plus de 35% ; la plupart des transferts s'effectue au titre de l'agrandissement de réserve ou à celui de la propriété clanique institué en 1981.

Bien que les réformes aient leurs spécificités, les dispositions accompagnatrices tendent à lier les rétrocessions à l'obligation de la mise en valeur. Il en résulte une multiplication des groupements d'élevage formalisés qui prennent, pour la plupart, le statut juridique du groupement d'intérêt économique (G.I.E.). Tous statuts juridiques confondus, les groupements, qui sont environ une demi-douzaine en 1975, s'élèvent à vingt-quatre en 1978 ; ils atteignent soixante et onze, réalisés ou en cours de réalisation, en 1985 (Pillon, 1988 ; Giry, Pillon, 1987) et se situent autour de la centaine à la fin de 1987²³.

Si les groupements issus des rétrocessions foncières apparaissent formellement proches des sociétés créées avant 1978²⁴, les conditions d'exercice de l'élevage varient d'une période à l'autre : en premier lieu, les réformes foncières restituent des terres de plaine -et des sols de qualité-, aux Mélanésiens qui, hormis quelques rachats territoriaux antérieurs (Roux, 1976 : 15 ; Saussol, 1979 : 410), en étaient largement évincés. Sur la côte ouest plus particulièrement, certains groupements accèdent à des surfaces ayant appartenu à des sociétés d'élevage européennes et pouvant approcher le millier d'hectares²⁵ : ils intègrent les catégories supérieures des exploitations néo-calédoniennes²⁶. Le plus souvent cependant, les anciennes propriétés européennes sont réparties entre plusieurs groupements se référant à des droits fonciers précoloniaux plus ou

23 Ces chiffres procèdent de dénombrements effectués à partir de sources ne se recouvrant pas entièrement, et complétés de recherches de terrain ; ils constituent des approximations. Nous établissons une différence entre les groupements formalisés (sociétés, G.I.E. ...) et les regroupements informels sur terres de réserve, qui sont sans statut juridique.

24 Le passage du statut juridique de *la société* à celui du *groupement d'intérêt économique* semble être largement orienté par des raisons pratiques, la mise en place d'un G.I.E. nécessitant moins de formalités que celle d'une société.

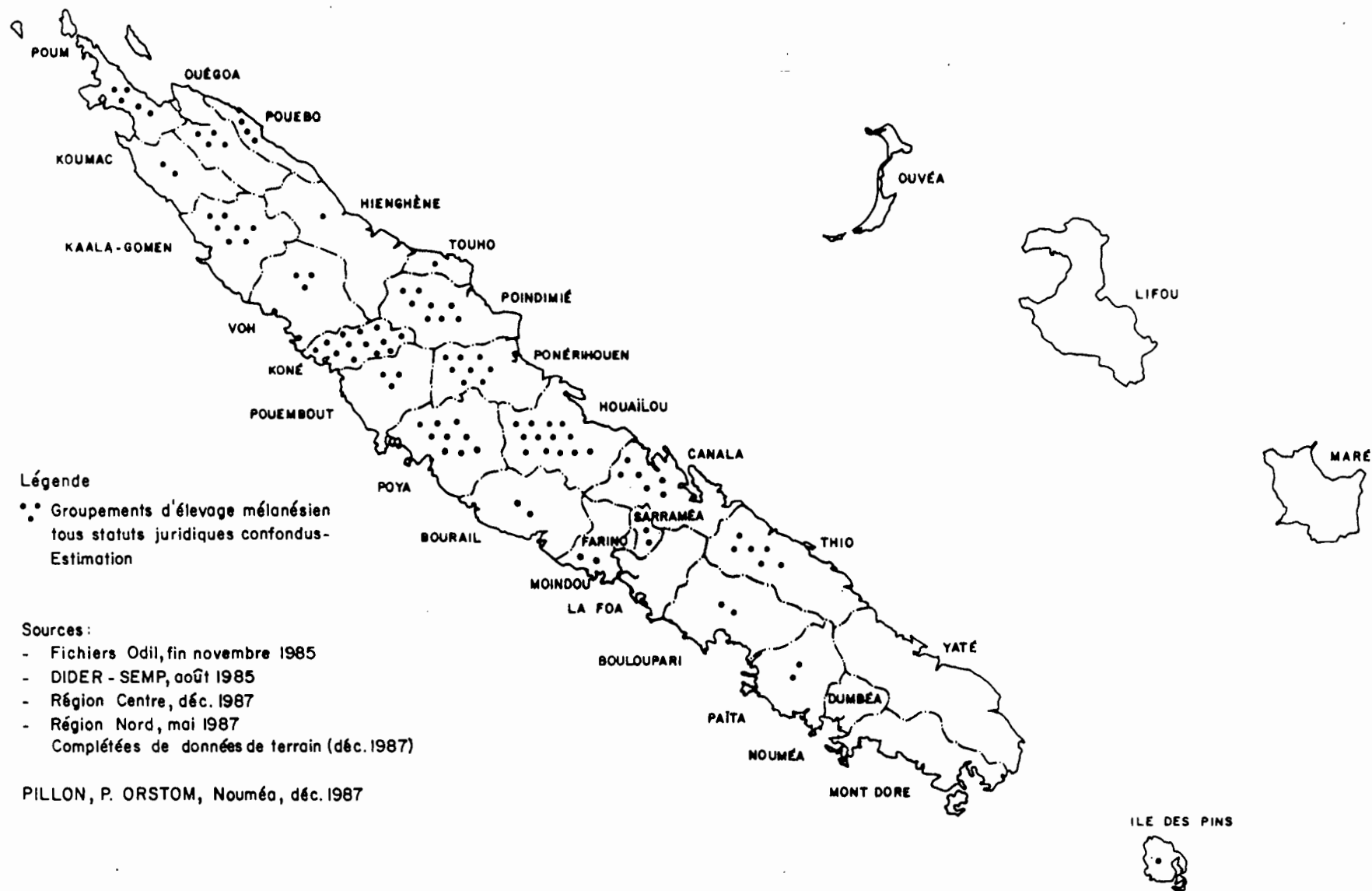
25 Il en va ainsi de la restitution des propriétés de la société Ballande à Pidgène et au Pic Koné, sur la commune de Koné, ou bien encore des terres de l'ancienne société Médiflore sur la commune de Gomen. Dans le sud-est, sur la commune de Houailou, un groupement se crée sur les terres de la Société Le Nickel, sur une superficie de 800 ha.

26 En 1976, 52% des propriétés européennes ont moins de 25 ha, 22% sont comprises entre 25 et 100 ha et 21% ont de 100 à 500 ha ; les propriétés comprises entre 500 et 2000 ha représentent 3,8% du total (Saussol, 1981).



BELEP

GROUPEMENTS D'ÉLEVAGE MÉLANÉSIENS - TOUS STATUTS JURIDIQUES CONFONDUS - ESTIMATION PAR COMMUNES.



moins réinterprétés (Giry, Pillon, 1987). En second lieu, les transferts fonciers sont à replacer dans le contexte d'une économie rurale en changement, qu'une partie des producteurs mélanésiens peut dès lors intégrer sur des bases nouvelles. Avant le retournement économique de 1972, le secteur rural néo-calédonien est en effet l'objet d'interventions visant son adaptation à de nouvelles méthodes de production²⁷. Aussi les redistributions foncières ne peuvent-elles être dissociées de la création du F.A.D.I.L. en 1975, de la régionalisation de 1985 et de l'adoption de mesures législatives, institutionnelles et financières d'aide au développement de l'agriculture mélanésienne, qui posent les bases d'une intégration renouvelée du secteur mélanésien à l'économie rurale territoriale (Pillon, 1988). Les aides financières, l'accroissement de l'encadrement agricole, l'entrée des groupements mélanésiens sur le marché de la viande -au prix de l'ajustement des quotas de production entre anciens et nouveaux producteurs de l'Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (O.C.E.F.)-, la constitution d'un syndicat des éleveurs mélanésiens en 1985, traduisent l'accès d'un certain nombre de groupements à un marché jusque-là entièrement dominé par des Européens, et à un niveau de production sans précédent. Dès 1987, et alors que de nombreux groupements sont en phase de constitution du cheptel, les éleveurs mélanésiens possèdent de 20 à 30 000 têtes, soit 15 à 25% du cheptel (Jolival, Legast, 1987 : 1). Dans la commune de Poya, les groupements assurent, à cette date, 38% de la production de viande bovine.

Par rapport aux périodes antérieures, l'injection d'aides et de subventions induit une mise en forme juridique, avec dépôt de nom et de statuts, constitution de bureau, élaboration de règlement intérieur et enregistrement à la Chambre de commerce. Les conditions d'accès au financement étendent le modèle du G.I.E. à des élevages de réserve qui se créent ou qui abandonnent leur structure informelle. Alors que toutes les sociétés antérieures à 1978 reposent sur la tribu ou sur le rassemblement de tribus les réformes foncières multiplient les situations organisationnelles : sur une soixantaine de groupements mis en place à des dates diverses et enquêtés entre 1986 et 1987, 45% se constituent à partir de la tribu, 12% sur des bases individuelles et 40% sur des bases lignagères ou pluri-lignagères (Pillon, Ward, 1988 : 28). Les groupements lignagers prennent plus d'importance que les groupements tribaux après 1982, lorsque les redistributions claniques l'emportent sur les agrandissements de réserve (Office foncier, 1986 : 24).

En même temps qu'elles permettent aux couches les plus larges de la population rurale mélanésienne de s'impliquer dans l'élevage, les réformes foncières redistribuent et accentuent les différenciations entre les élevages de la côte ouest et ceux de la côte est -pour lesquels la rentabilité apparaît souvent plus que problématique²⁸-, entre les exploitations disposant de superficie variant de

27 Entre 1975 et 1983, l'élevage a été l'objet de plus de mesures d'accompagnement qu'il n'en a connu depuis ses débuts (Laplagne, 1982 : 147) : les superficies moyennes diminuent, et la productivité à l'hectare s'intensifie (Laplagne, 1982 : 10, 35; Dubois, 1984 : 47, 57) ; l'investissement progresse (Dubois, 1984 : 57) ; la production de boeufs est remplacée par celle de jeunes bovins de 2 à 3 ans et de veaux ; le poids moyen des bêtes abattues est en augmentation pour toutes les catégories (Dubois, 1984 : 57).

28 Les méthodes extensives n'assurent plus, même pour des catégories de superficie jamais atteintes sur la côte est, de revenu supérieur au S.M.I.C. (Laplagne, 1982 : 88). En 1968, Rocheteau estime qu'il faut 500 ha et plus de cent têtes pour qu'une exploitation du nord fournisse un revenu égal ou supérieur à celui d'un emploi d'ouvrier non qualifié sur mine (1968 : 55-59).

la centaine d'hectares, et moins, au millier d'hectares, entre les exploitations de plaine et celles de montagne, entre les lignages ayant obtenu des terres et ceux qui n'en ont pas eues. La base économique élargie des groupements les mieux lotis tend à entraîner un renforcement des lieux de contrôle investis dans les fonctions de président ou de gérant. L'émergence d'une telle situation, effective ou potentielle, représente l'une des dimensions principales des nouvelles conditions d'exercice de l'élevage : elle repose sur l'accroissement des opérations de gestion et sur la multiplication des contacts avec les instances d'encadrement du secteur rural. Dans un certain nombre de cas -et peut être dans la majorité d'entre eux-, le contrôle des groupements passe par la reconduction d'anciennes positions, telles que celles de chefs, de "stockmen", et de salariés (éventuellement de l'administration) ; toutefois, l'extension du secteur politico-administratif et celle de la scolarisation créent de nouvelles possibilités qui peuvent être investies dans les fonctions de direction. Les bureaux des groupements font ainsi souvent appel à de jeunes membres qui disposent d'une meilleure scolarisation que leur aînés, mais restent sous le contrôle de ceux-ci ; de très rares groupements relèvent entièrement de jeunes hommes. Une combinaison de ces différentes positions sociales commande encore plus sûrement l'accès aux postes de contrôle.

4. Les processus d'homogénéisation, de différenciation et de redistribution sociales appréhendés au travers de l'élevage

Des débuts de la colonisation à nos jours, la mise au travail marchand des Mélanésiens de la Grande-Terre en secteur rural a principalement reposé sur la production de noix de coco, la caféiculture et l'élevage. De ces trois activités, l'élevage est sans doute celle qui a poussé le plus loin les conséquences du système de relations coloniales sur la production et sur les rapports entre producteurs au sein des réserves ; et cela, de par la quantité de terre nécessaire au bétail dans des réserves où toute activité de production est susceptible de soulever la question des accès fonciers. Alors que la caféiculture a, jusqu'à présent, tendu à circonscrire les accès fonciers aux rapports individuels, l'élevage a plutôt façonné des rapports entre groupes lignagers, fréquemment étendus à l'ensemble d'une réserve. La multiplication des bovins après la Seconde Guerre mondiale répand un modèle organisationnel reposant sur l'appropriation individuelle des animaux et le travail en commun sur des terres en accès collectif. En dehors de ses aspects fonciers, cette situation diffère des pratiques précoloniales par la formation d'une organisation permanente du travail sur une base élargie qui ne semble pas avoir d'équivalents antérieurs : les formations sociales précoloniales tendent en effet à mobiliser leurs forces de travail maximales dans le cadre d'activités cérémonielles ponctuelles, et selon une répartition des tâches afférente aux statuts lignagers. La constitution d'une force de travail regroupant la plupart des membres ou des composantes lignagères de la tribu doit alors réinterpréter les formes précoloniales de coopération élargie, ce que le système de réserve semble

avoir facilité²⁹. Toutefois, la composition des tribus, qui ne correspond pas aux systèmes d'allégeance politique précoloniaux, peut n'avoir plus de prise sur les mécanismes de régulation de tensions dont elle peut être, par ailleurs, à l'origine : aussi les élevages de tribu doivent-ils être saisis en référence au système de réserve et à la gestion des pénuries foncières.

La création des réserves bouleverse le rapport central des sociétés précoloniales axé sur l'autonomie foncière lignagère et sur un agencement des lignages au sein de la chefferie reposant sur une conception politique du rapport à la terre : les relations à la terre commandent les relations entre lignages, suivant la distinction entre fondateurs des terroirs, "*maîtres de la terre*", et arrivants ultérieurs, accueillis et dotés en terres par ceux-ci. En dernier ressort, le statut "*d'originnaire*" du terroir fonde généralement la position qui permet de faire prévaloir ses vues ou d'obliger des opposants au départ. A l'opposé des lignages précoloniaux, dispersés dans l'espace et résidant sur leurs terres, la réserve regroupe des lignages -relevant souvent de chefferies différentes-, sur le territoire de quelques uns d'entre eux : une partie des habitants est ainsi privée de ses terres et mise de ce fait en situation de dépendance politique vis à vis de ceux qui lui ont cédé des terres ; elle ne peut exprimer de positions propres. Les conditions du rassemblement et des accroissements démographiques peuvent transformer ultérieurement cette population en composante majoritaire (Saussol, 1979 : 375). Alors que le système foncier lignager précolonial est individualisé et inégalitaire³⁰, les Européens lui superposent les dispositions juridiques et administratives de la réserve conçues sur une perception "collectiviste" de celui-ci : en 1868, la réserve devient juridiquement la propriété collective de la tribu représentée par son chef et, plus tard, par le Conseil des anciens.

Si les droits précoloniaux et la prééminence des "*maîtres de la terre*" continuent d'ordonner les accès fonciers, les dispositions légales de la réserve et les éventuels bouleversements lignagers et fonciers qu'elles instaurent, peuvent déboucher sur d'autres stratégies : alors que les terres mises en cultures vivrières et en caféiculture continuent à être contrôlées par les propriétaires traditionnels, les espaces montagneux dévolus à l'élevage, -et généralement appropriés- peuvent être laissés à l'usage d'éleveurs n'y détenant pas de droits ; les premiers possesseurs de bétail notamment, semblent avoir pu être dans cette situation. Par une extrapolation ultérieure des mécanismes logiques par lesquels un détenteur de bétail dépourvu de terres accède au foncier, l'impact grandissant de l'élevage sur des terres utilisées en commun pousse à la multiplication de dons de bétail aux ressortissants de la tribu qui en sont dépourvus ; ceci afin de les associer à l'utilisation de terres auxquelles ils peuvent se sentir des droits d'accès de par les pratiques qui y ont cours³¹. Cette attitude apparaît comme une conséquence possible, parfois légitimée ("*la réserve, c'est à tout le monde*"), parfois récusée, de la formation et du statut de la réserve, ainsi que des pratiques d'élevage les plus anciennes : elle semble toutefois étroitement liée aux rapports locaux autour de terres inaptes

29 La valorisation de la cohésion sociale ne suffit pas à faire pièce à la faible rentabilité d'une majorité d'élevages : élevages informels et groupements formalisés fonctionnent le plus souvent avec une fraction réduite de leurs membres nominaux.

30 L'accès aux terres est fonction du statut social.

31 Ces pratiques d'intégration visent, sans doute, à limiter les conflits qui pourraient rejallir sur les conditions d'exercice de l'élevage.

à toute autre mise en valeur, et elle se réalise parfois d'autant plus facilement que les propriétaires vivent dans une autre réserve. (Pour Rocheteau (1968 : 86), ces pratiques qui ne tiennent pas compte des limites lignagères connues résulteraient moins d'un choix que de l'absence de barrières et du mélange des troupeaux qui s'ensuit.) Dans certaines réserves par contre, les propriétaires traditionnels excluent tous les autres lignages des terres à bétail, lors même qu'elles sont inutilisées. Ainsi, loin d'avoir été un "conservatoire du droit et des institutions coutumières" (Saussol, 1979 : 404), la réserve apparaît-elle comme un système socio-agraire particulier, doté d'effets distincts de ceux issus des situations précoloniales : c'est dans le rapport à ce système néo-traditionnel (Babadzan, 1982 ; Baré, 1986, 1987), en partie contraint par l'administration, que se façonnent également les contours de l'identité culturelle qui structure si fortement le mouvement social mélanésien contemporain.

Un regard sur le passé montre que les formes d'élevage qui se sont succédées en milieu mélanésien ne procèdent pas les unes des autres mais qu'elles relèvent de différentes configurations de rapports sociaux (Bourdieu, 1987 : 56-59) constitutifs, pour des périodes historiques données, de la société néo-calédonienne et de son secteur mélanésien. Les premiers élevages sur terres de réserve renvoient aux rapports de clientélisme qui unissent colons et Mélanésiens, à la faiblesse des relations marchandes au sein du secteur mélanésien et à la pénurie foncière qui fait du colon un pourvoyeur possible d'accès foncier : les individus en relation avec les Européens, chefs administratifs et "*stockmen*", sont alors les plus susceptibles de devenir des éleveurs. L'après-guerre est dominée par l'extension continue des relations marchandes : le salariat et la production marchande sont alors à l'origine de ressources d'autant plus aptes à déboucher sur la possession de bovins qu'ils sont en prise sur les politiques administratives de constitution d'une propriété privée mélanésienne. Les réformes foncières entraînent une extension sans précédent des groupements d'élevage et multiplient les individus participant à la production bovine. Ces transferts fonciers s'insèrent dans un contexte socio-économique marqué par la progression de la scolarisation depuis les années soixante (Bruei, Doumenge, 1981) et par la restructuration d'un secteur agricole néo-calédonien longtemps attardé (Roux, 1976 : 44). Les interventions administratives, les réformes foncières et l'émergence des groupements représentent alors les formes spécifiques par lesquelles le secteur de production mélanésien s'intègre à ces restructurations. Au travers des groupements les mieux lotis, des Mélanésiens accèdent, pour la première fois en secteur rural, à un capital productif élargi fait de cheptel, de capital foncier, d'infrastructures et de matériel de production. Les activités de gestion et de contrôle deviennent des positions d'importance, quitte à ce que leurs dividendes se réalisent davantage sous forme sociale qu'économique, contrairement aux pratiques antérieures.

Des structurations sociales nouvelles fournissent ainsi des modalités différentes d'exercice de l'élevage et les atouts sociaux qui permettent d'y accéder, soit par la reconduction de positions antérieures, soit par le truchement de positions nouvelles. Sur un siècle, se dessinent un accroissement continu du nombre de producteurs et, dans la période récente, une réorientation géographique de la production bovine mélanésienne : loin de s'inscrire dans la continuité des premiers élevages, les groupements actuellement les mieux dotés relèvent du paradigme de la grosse

exploitation de la côte ouest, reprise d'une société européenne et disposant de terrains de plaine, qui est à l'opposé du paradigme de l'élevage traditionnel, en réserve montagneuse et sans possibilités financières. Ces conditions sensiblement améliorées échoient à de nouveaux venus : par un renversement de situation, les réserves proches des agglomérations européennes, ainsi que celles de littoral, qui ont toujours été tenues à l'écart de l'élevage, sont les plus susceptibles de recouvrer des terrains de plaine et de devenir les détenteurs des conditions de production les plus performantes.

Patrick Pillon
O.R.S.T.O.M.
janvier 1989

Références

- Antheaume, B.** 1981a. Les productions du secteur rural. In : *Atlas de la Nouvelle-Calédonie*. O.R.S.T.O.M., Paris, planche 39.
- 1981b. Extraction minière et métallurgique depuis les origines. In : *Atlas de la Nouvelle-Calédonie*. O.R.S.T.O.M., Paris, planche 41.
- Babadzan, A.** 1982. Naissance d'une tradition : changement culturel et syncrétisme religieux aux Iles australes (Polynésie Française). O.R.S.T.O.M., Paris, 313 p.
- Baré, J-F.** 1986. L'Autre et l'Avant. La communauté tahitienne contemporaine et le projet d'un "développement indépendant". In : *Histoire, histoires ... premiers jalons*. O.R.S.T.O.M., Paris, Département H : Conditions d'un développement indépendant. Equipe Autonomie et dépendance, bulletin de liaison n° 3, pp. : 67-75.
1987. Tahiti, les temps et les pouvoirs. Pour une anthropologie historique du Tahiti post-européen. Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (O.R.S.T.O.M.), Editions de l'Orstom, 543 p.
- Bazin, J.** 1985. A chacun son Bambara. In : *Au coeur de l'ethnie*, sous la direction de Amselle, J-L. et de M'Bokolo, E., pp. : 87-127.
- Bourdieu, P.** 1987. Repères. In : *Choses dites*. Les Editions de minuit, coll. : "Le sens commun", pp. : 47-71.
- Bruel, R., Doumenge, J-P.** 1981. Enseignement. In : *Atlas de la Nouvelle-Calédonie*. O.R.S.T.O.M., Paris, planche 48.
- Connell, J.** 1987. New Caledonia or Kanaky ? The political history of a French colony. The Australian National University, National Centre for Development Studies, coll. : "*Pacific Research Monograph*", n° 14, Canberra, 493 p.
- Direction territoriale de la statistique et des études économiques.** 1982. Tableaux de l'économie calédonienne. Nouvelle-Calédonie et dépendances, Nouméa.
1985. Tableaux de l'économie calédonienne. Nouvelle-Calédonie et dépendances, Nouméa, 272 p.

- Doumenge, J-P.** 1974. Paysans mélanésiens en pays canala. Nouvelle-Calédonie. Centre d'études et de géographie tropicale, Centre national de la recherche scientifique, Bordeaux, 220 p.
1981. L'espace foncier mélanésien. In : *Atlas de la Nouvelle-Calédonie*. O.R.S.T.O.M., Paris, planche 33.
1982. Du terroir ... à la ville. Les Mélanésiens et leur espace en Nouvelle-Calédonie. Centre d'études et de géographie tropicale, Centre national de la recherche scientifique, Bordeaux, 488 p.
- Dubois, J-P.** 1984. L'élevage bovin en Nouvelle-Calédonie. Quelques aspects généraux. *Revue d'élevage et de médecine vétérinaire de Nouvelle-Calédonie*, 2 : 43-58
- Foucault, M.** 1975. Surveiller et punir. Naissance de la prison. Gallimard, coll. : "*Bibliothèque des histoires*", 318 p.
- Gallisot, R.** 1987. Présentation. Au-delà de la mode identitaire. In : *La mode des identités*. L'Homme et la société, 83, 1 : 7-11
- Giry, C., Pillon, P.** 1987. Réformes foncières et groupements d'élevage mélanésiens en Nouvelle-Calédonie. *Journal de la Société des Océanistes*, 85, 2 : 205-219
- Institut national de la statistique et des études économiques.** 1984. Résultats du recensement de la population dans les Territoires d'Outre-mer. Nouvelle-Calédonie et dépendances, Nouméa, 201 p.
- Institut national de la statistique et des études économiques, Service territorial de la statistique.** s. d. Enquête socio-économique 1980-1981. Vol. III : Les ressources. Nouvelle-Calédonie et dépendances, Nouméa, 111 p.
- Jollival, M., Legast, P.** 1987. Projet de mise en valeur des stations d'élevage de Pinjen, de Tipindje, de Poya. Rapport préliminaire de préfaisabilité. Nouvelle-Calédonie et dépendances, Conseil de la Région nord, Conseil de la Région centre, Nouméa, 21 p., plus annexes.
- Laplagne, P.** 1982. L'élevage bovin : un espoir pour la Nouvelle-Calédonie ? Mémoire en vue de l'obtention du diplôme d'Etudes supérieures spécialisées d'économiste de projet. Université de Montpellier I, U.E.R. de Sciences économiques, Montpellier, 236 p., plus annexes.
- Latham, M.** 1981. Aptitudes culturelles et forestières. In : *Atlas de la Nouvelle-Calédonie*. O.R.S.T.O.M., Paris, planche 28.
- McKillop, B.** 1976. Helping the people in Papua New Guinea ? A case study of a cattle introduction programme. International Training Institute, Sydney, paper presented at a Conference of the Sociological Association of Australia and New Zealand at La Trobe University, august 20-23, 20 p.
- s. d. Smallholder beef cattle development. The Melanesian experience. Shedden Agribusiness Ptg Ltd, Melbourne, 22 p.
- Nouvelle-Calédonie et dépendances.** 1981. Rapport annuel du Service des mines et de l'énergie. Nouméa. 121 p.
1982. Rapport annuel du Service des mines et de l'énergie. Nouméa. 138 p.
1983. Rapport annuel du Service des mines et de l'énergie. Nouméa.
- Office foncier.** 1986. La réforme foncière en Nouvelle-Calédonie de 1978 à 1985 (bilan). Nouvelle-Calédonie et dépendances, Nouméa, 51 p., annexes et cartes.

- Pillon, P.** 1988. Ethnic Mobilization and the Genesis of Development Agencies in the Melanesian Rural Sector. In : *New Caledonia. Essays in Nationalism and Dependency*. Spencer, M., Ward, A., Connell, J., editors, University of Queensland Press, St Lucia, chap. 7, pp. : 125-144.
- Pillon, P., Ward, A.** (1988, en cours de rédaction). Groupements d'élevage autochtones dans le Pacifique sud. Trois études de cas. Institut français de recherche pour le développement en coopération (O.R.S.T.O.M.), département "Société, développement, urbanisation", document de travail n°16, 98 p.
- Rocheteau, G.** 1964. Les populations autochtones rurales de la région de Houaïlou en Nouvelle-Calédonie. O.R.S.T.O.M., Nouméa, 90 p.
1968. Le nord de la Nouvelle-Calédonie, région économique. O.R.S.T.O.M., coll. : "*Mémoires*", 130 p.
- Roux, J-C.** 1976. Bilans et perspectives de l'économie rurale de la Nouvelle-Calédonie. (Un siècle d'expériences contrariées.) O.R.S.T.O.M., Nouméa, 62 p.
- Saussol, A.** 1979. L'héritage. Essai sur le problème foncier mélanésien en Nouvelle-Calédonie. Publication de la Société des Océanistes, Paris, 493 p.
1981. L'espace rural européen, cadre foncier. In : *Atlas de la Nouvelle-Calédonie*. O.R.S.T.O.M., Paris, planche 36.
1983. Stratégies foncières et dynamique spatiale de la colonisation rurale en Nouvelle-Calédonie : la vallée d'Amoa. *Journal de la Société des Océanistes*, 76 (XXXIX) : 21-31
- Vuarin, R.** 1988. Abandonner le développement ? *Information sur les sciences sociales*, 27, 1 : 47-81

Résumé : La succession dans le temps et la coexistence de différentes formes d'élevage en milieu mélanésien ne procèdent pas d'une évolution issue des pratiques d'élevage mises en place il y a plus d'un siècle : la genèse et les développements de chacune de ces formes renvoient à des changements structuraux du champ social néo-calédonien et de son sous-champ mélanésien. Des Mélanésiens dotés de caractéristiques adaptées aux configurations sociales dominantes des périodes concernées en obtiennent des possibilités nouvelles ou supplémentaires de se livrer à l'élevage, éventuellement sous des formes spécifiques. Dans ce contexte, les transformations dans l'exercice de la production bovine par des Mélanésiens sont largement orientées par le contrôle administratif sur les accès fonciers, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves. Cette situation est héritée des politiques d'implantation coloniale du siècle dernier.

(Mots-clés : Pacifique-sud ; Nouvelle-Calédonie ; Mélanésie ; Élevage bovin ; Contrôle foncier ; Transformations sociales.)

Abstract : *From one type of production to another : a century of Melanesian cattle-raising in New Caledonia.*

Although the history of cattle-raising by Melanesians in New Caledonia is made of a succession of various formulas -all of which still currently in existence-, these do not proceed from an evolutionary line that would stretch back to the establishment of the first rearing practices, more than a century ago. The outset of each of these various formulas, as well as their subsequent developments, are enmeshed in the peculiar set of structural relationship shaping up the New Caledonian social system along with its Melanesian component at that very period. Melanesians who are invested with specific social assets geared to the dominant conditions of the period are henceforth able to get new or additional opportunities to practice cattle-rearing. In that context, changing conditions in cattle-raising among Melanesians are largely framed within the administrative control over land, within or outside reservation lands, a situation inherited from the colonial land policies enacted up by the turn of this century.

(Key words : South Pacific ; New Caledonia ; Melanesia ; Cattle-raising ; Land control ; Social changes.)

L'impact des politiques administratives coloniales sur les pratiques sociales autochtones à Tahiti et en Nouvelle-Calédonie

par Patrick Pillon et François Sodter¹

1. Introduction

Au milieu du XIX^{ème} siècle, et à onze ans d'intervalle, la France prend pied dans deux ensembles territoriaux du Pacifique sud : Tahiti², en 1842, et la Nouvelle-Calédonie, en 1853. Après un temps d'administration conjointe³, les deux colonies continuent à être dirigées par du personnel administratif en provenance des mêmes corps, et dont certains membres exercent successivement dans les deux territoires⁴ ; pour autant, cette administration encadre deux sociétés autochtones différentes, que les premiers Européens sont prompts à opposer⁵.

D'un territoire à l'autre, les objectifs coloniaux sont, de même, en partie différents, et les possibilités de colonisation inégales. Le protectorat établi sur Tahiti en 1842 résulte d'une initiative personnelle du contre-amiral Dupetit-Thouars qui n'a été chargé, par le gouvernement français, que

¹ Cet article a été publié précédemment sous le titre : "The Impact of Colonial Administrative Policies on Indigenous Social Customs in Tahiti and New Caledonia" dans la revue : *The Journal of Pacific History* (1991), 26, 2 : 151-168 ; les auteurs sont respectivement démographe et sociologue à l'O.R.S.T.O.M.

² La présente étude porte uniquement sur Tahiti et sur l'île voisine de Moorea, et non sur l'ensemble des Établissements français de l'Océanie, devenus Territoire de Polynésie française en 1957. La durée nécessaire à la constitution des Établissements français de l'Océanie (de 1842 à 1901) et la diversité des modes de présence de la France (protectorats, prises de possession) rendent extrêmement complexe l'étude de l'ensemble. C'est à Tahiti, et à propos de Tahiti, que les politiques administratives essentielles sont élaborées, avant d'être étendues dans les autres archipels, où et quand cela a été possible.

³ Jusqu'en 1860, la Nouvelle-Calédonie relève des Établissements de l'Océanie, dont le centre est à Tahiti. Érigée en colonie distincte à cette date, elle ne reçoit toutefois son premier gouverneur qu'en 1862.

⁴ Citons, parmi les gouverneurs, et jusqu'aux années 1950 : Gaultier de la Richerie (Tahiti : 1858-1864 ; Nouvelle-Calédonie : 1870-1874), Morrachini (Tahiti : 1885-1886 ; Nouvelle-Calédonie : 1888), Bonhoure (Nouvelle-Calédonie : 1909-1910 ; Tahiti : 1910-1912), Thaly (Tahiti : 1921-1922 ; Nouvelle-Calédonie : 1930), Jore (Tahiti : 1930-1932 ; Nouvelle-Calédonie : 1932-1933, puis 1938-1939), Sautot (Tahiti : 1935-1937 ; Nouvelle-Calédonie : 1940-1942).

⁵ Dans un chapitre intitulé "De la colonisation dans l'Océanie", Vincendon-Dumoulin témoigne de cette coupure du Pacifique en deux ensembles humains : "Les hommes qui habitent les îles de la mer du Sud, se divisent en deux catégories différentes, déterminées par la différence de la couleur de la peau. La race jaune ou cuivrée occupe l'Océanie orientale et septentrionale, et les naturels à peau noire peuplent les terres occidentales des mers du Sud. Quand on parcourt ces îles intéressantes, on est bien vite frappé de l'état élevé dans l'échelle sociale, occupé par les peuplades jaunes comparées surtout aux peuplades noires leurs voisines" (Vincendon-Dumoulin, Desgraz, 1844 : 103).

de prendre possession des îles Marquises⁶ afin de servir de relâche pour la flotte baleinière et de point d'appui pour la station navale du Pacifique. Ainsi, il n'existe pas de projet colonial contemporain de l'établissement du protectorat sur Tahiti, et la guerre franco-tahitienne de 1844-1847 ne permet pas d'envisager rapidement le développement du pays : ce n'est qu'ultérieurement que l'administration locale s'efforcera de faire de l'île un centre commercial et d'y développer les cultures⁷ ; il n'entre pas non plus dans le projet métropolitain de faire de Tahiti une colonie de peuplement. La prise de possession de la Nouvelle-Calédonie résulte, au contraire, d'un projet préétabli du gouvernement français : celui de se doter d'une colonie susceptible de recevoir des établissements pénitentiaires. L'étendue de l'île, son climat, la fertilité supposée des sols permettent, par ailleurs, d'espérer l'implantation d'un peuplement européen important⁸.

La présente communication tente d'explorer certaines des modalités selon lesquelles les politiques administratives coloniales ont remodelé l'organisation et orienté l'évolution des sociétés autochtones dans les deux pays autour du contrôle de l'espace et de l'autorité politique. Les divergences et les convergences entre les situations tahitienne et néo-calédonienne tendraient alors à montrer qu'il n'y pas eu un processus unique de colonisation française dans le Pacifique sud, quoique les interventions administratives aient invariablement porté en priorité sur les dimensions centrales du contrôle politique et foncier des sociétés colonisées.

2. Tahiti

Face à une société tahitienne déjà dotée d'institutions de type européen (assemblée législative, code de lois et pouvoir judiciaire séparé du politique) -dont le protectorat reconnaît la continuité en instaurant un partage des pouvoirs-, l'administration française opte pour une politique d'assimilation : elle plie ainsi les sujets de la reine Pomare et les colons européens au même corps de règlements et de lois.

6 Dupetit-Thouars récidive, l'année suivante, en provoquant la prise de possession de la Nouvelle-Calédonie sur des instructions secrètes et restrictives données par le ministre de la Marine et des Colonies, sans en référer à son gouvernement, et alors que ce ministre avait démissionné ; le gouvernement français ne donne pas suite à cet acte (Dauphiné, 1989).

7 Ces projets coloniaux viennent, en effet, beaucoup plus de l'administration locale que du gouvernement français.

8 Cette perception des potentialités de la Nouvelle-Calédonie est nouvelle au début des années 1850 : voir le rapport du docteur Proust, chirurgien du navire l'Alcmène en 1850, qui semble avoir pesé sur la décision du gouvernement : "Le jour où la Nouvelle-Calédonie, aujourd'hui tout à fait sauvage, deviendra la propriété d'un peuple civilisé, elle me semble devoir marcher rapidement dans le sens de la prospérité. La beauté de son climat, sa fertilité, sa salubrité, ses richesses de toute espèce et son voisinage des importantes colonies de l'Australie [...] assurent le succès aux tentatives faites dans le but de coloniser cette grande île" (Kling, 1989 : 119). Cette vision contraste singulièrement avec les descriptions de la pauvreté des sols données par Cook et d'Entrecasteaux. En 1844, c'est encore la notion de pauvreté qui prévaut : "De toutes ces terres tropicales, la Nouvelle-Calédonie et les îles Loyalty sont les seules terres remarquables par leur aridité [...] nous sommes forcés de nommer la Nouvelle-Calédonie comme étant le point de toute cette partie de la mer du Sud le moins propre à une colonie agricole" (Vincendon-Dumoulin, Desgraz, 1844 : 101-102).

2.1 Les Tahitiens et la terre

La crainte de la dépossession foncière est, dès le départ, au coeur de la relation de la société tahitienne à l'extérieur. Alors même que la présence européenne reste faible⁹, les législateurs tahitiens du royaume de Pomare interdisent, en 1835, le mariage entre les femmes de Tahiti et les étrangers (Dupetit-Thouars, 1840 : 395), ainsi, qu'en 1838, toute vente de terre aux étrangers (Grand, 1971 : 191). Les attendus de la loi de 1842, qui confirment l'interdiction¹⁰ des mariages entre Tahitiennes et étrangers, en expriment clairement les raisons : il s'agit d'empêcher l'accaparement des terres par des étrangers, c'est-à-dire par des Européens, dont on pense que tel est l'objectif principal¹¹.

Il ne semble pas exister d'accord, dans la littérature historique et anthropologique, sur les formes de la propriété foncière, individuelle ou collective, sous le règne des Pomare ; ni même sur l'existence d'une propriété foncière. Michel Panoff (1966 : 119) estime, par exemple, que "si la notion européenne de propriété foncière est profondément étrangère aux Polynésiens, la tenure foncière, c'est-à-dire l'assemblage complexe de multiples droits sur la terre, est une notion parfaitement familière". Ce dernier point peut être opposé à la définition, donnée par De Bovis en 1855, de la propriété dans la société tahitienne à l'arrivée des Européens : "la propriété taïtienne a pour caractères particuliers d'être héréditaire et indivisible parmi les membres d'une même famille ; elle pouvait être aliénée par la guerre, ou par des dons volontaires, ou enfin par la confiscation, c'est-à-dire en des cas qui se présentaient rarement et qui étaient plutôt des accidents que des coutumes. Ils n'avaient point pour habitude de changer ou de vendre les propriétés. Aussi les Européens ne trouvent-ils, même de nos jours, que très difficilement à faire des acquisitions territoriales" (De Bovis, 1978 : 34) ; et, dans sa description de la hiérarchie sociale, De Bovis distingue, d'une part des "ari", qui sont les chefs, et des "raatira", qui sont de simples propriétaires fonciers, et, d'autre part, des "manahune", qui ne possèdent qu'un usufruit des terres transmis par héritage (De Bovis, 1978 : 30-33).

Si les situations foncières les plus anciennes ne semblent pas toujours clairement appréciables, l'existence d'une propriété foncière à Tahiti semble, par contre, bien établie par le code tahitien de 1842 pour la période qui précède immédiatement le protectorat¹². L'article 1 de la loi VIII sur l'interdiction du mariage entre les Tahitiennes et les étrangers précise effectivement que "la propriété territoriale constituée à Tahiti d'une manière différente, ne correspond point à ce qui a lieu dans toutes les autres contrées. A Tahiti, la femme tient la terre en ses propres mains, elle-même et sa famille en sont les propriétaires véritables ; il n'en est point d'autres. A Oahu et dans quelques autres

9 A la fin des années 1830, il y a moins de 100 résidents européens à Tahiti, pour 8 000 Tahitiens environ.

10 Une loi de 1838, contemporaine de celle de l'interdiction de vente des terres, avait rendu obligatoire, pour des raisons morales, le mariage d'une Tahitienne et d'un étranger dont elle aurait eu un enfant.

11 "De la pensée que la terre d'une femme de Tahiti, ainsi que les propriétés de sa famille, seraient détournées, si elle contractait mariage avec un étranger [...] la conviction de ceux qui formulent les lois étant, en outre, que le désir de la propriété territoriale est la source véritable du sentiment qui porte les étrangers à désirer vivement de s'unir aux femmes de Tahiti" (Article 1er de la loi VIII de 1842).

12 A noter également que Jean-François Baré (1987 : 123) fait état de l'existence, dès 1825, de lois foncières sur les "propriétés privées".

contrées, la terre reste aux mains des personnes élevées descendant des ancêtres aux générations successives, sans qu'elle puisse tomber entre les mains des hommes de conditions inférieures". Cette propriété foncière peut même être individuelle, comme l'indiquent les premiers termes de l'article 3 de la loi XII sur l'interdiction de la vente des terres¹³. Enfin la loi XXVI de ce même code fixe les règles de jugement en cas de contestation de l'identité du propriétaire ou sur les limites des terrains, et prescrit la tenue d'un "livre des limites des propriétés territoriales".

2.2 Du district à la commune

2.2.1 D'un espace fragmenté à la circonscription administrative

Il est difficile de décrire le processus par lequel les divisions politiques anciennes, reposant sur la relation entre un chef et des groupes humains dispersés, se sont transformées en circonscriptions administratives territoriales, et de dater ce phénomène. Il semble cependant qu'il ait été rapide et qu'il ait été achevé, pour l'essentiel, à la fin des années 1850. Dès 1851, Ribourt, aide de camp du gouverneur, écrit ainsi, à propos des anciens districts de la presqu'île de Tahiti : "Il est bien difficile de trouver aujourd'hui les limites de ces anciennes subdivisions ; les Indiens eux-mêmes les ont oubliées et sont bien rarement d'accord entre eux dans les indications qu'ils donnent" (Ribourt, 1880 : 150). Il fournit alors, pour la presqu'île, une liste de sept districts contigus. A Moorea, par contre presque tous les districts se composent encore à cette époque de "parties séparées, à des distances parfois considérables" (Ribourt, 1880 : 153). Si la première liste fixant officiellement les noms des districts de Tahiti et de Moorea est publiée en 1859, les limites de ces districts ne sont malheureusement pas précisées. La loi de 1863, instituant des "villages" et fixant avec précision l'espace résidentiel, poursuit la fusion des unités territoriales éclatées¹⁴ ; celles-ci, d'abord dénommées "villages", sont appelées "districts" au début des années 1880¹⁵. Elles subsisteront, malgré certaines modifications de limites, jusqu'à la mise en place du système communal en 1971 qui instaure le regroupement des districts les moins peuplés en "sections de commune", puis en "communes associées"¹⁶. L'ancienne structure spatiale ne survit plus, désormais, qu'au sein de l'église protestante tahitienne où les groupes de prière correspondent encore aux districts de la première moitié du XIX^{ème} siècle (Robineau, 1982 : 87).

13 Cet article précise que "l'homme qui aura tenté de vendre réellement sa propre terre, - sa famille ayant eu positivement connaissance de son contrat de vente et ne l'ayant point empêché, - cet homme vendeur de terre sera jugé ...".

14 Les dix districts de Moorea sont ainsi regroupés en quatre villages.

15 L'annuaire des Établissements français de l'Océanie pour 1877 distingue encore entre les districts et les villages, lesquels peuvent regrouper plusieurs districts. Les résultats du recensement de 1881 sont donnés pour les unités-village, alors dénommées "districts".

16 Les "sections de commune", appelées ultérieurement "communes associées", constituent un échelon administratif inférieur à celui de la commune. Les électeurs de chaque section de commune élisent un ou plusieurs conseillers municipaux qui leurs sont propres. L'ensemble des conseillers élus par chaque section constitue le conseil municipal.

2.2.2 De l'“*arii*” au maire

L'ancien pouvoir des “*arii*”, qui tenait essentiellement au caractère sacré de leurs personnes, avait déjà été largement réduit par la conversion des Tahitiens au protestantisme à partir de 1815. L'émergence politique des Pomare et la concentration du pouvoir entre leurs mains avaient ensuite transformé les “*arii*” en “*tavana*”¹⁷, ou simples délégués du roi dans les districts. L'un des articles de la convention signée en août 1847 entre la reine et le Commissaire du roi réglemente l'accession aux chefferies de district. Cette convention, qui va servir de cadre à l'organisation du protectorat -bien qu'elle n'ait jamais été ratifiée par le gouvernement français-, stipule que les chefs de district, ou “*tavana*”, sont nommés par la reine et par le Commissaire du roi sur proposition des “*hui-raatira*”¹⁸. Le chef de district doit cependant être choisi dans la famille du dernier chef en place ; mais la baisse démographique, laissant certains chefs sans descendance, permet l'élection de “*raatira*”¹⁹ en tant que chef. Ainsi, à la fin des années 1870, sur les vingt-deux districts de Tahiti et de Moorea, douze chefs de district n'ont-ils aucun lien familial avec les anciens détenteurs du titre (Newbury, 1980 : 185). La loi de 1855 restreint davantage le pouvoir du chef de district : elle institue des conseils de district formés de quatre membres -le chef, un juge, ainsi que deux “*hui-raatira*”, tous trois élus par les “*hui-raatira*”, et dont le chef n'est plus que le président. Ce conseil a pour fonction essentielle l'exécution des réglementations et des travaux d'infrastructure communale ordonnés par le gouvernement du Protectorat.

L'annexion de Tahiti, en 1880, met fin au protectorat et transforme les sujets du roi Pomare en citoyens français. Cette mesure aurait dû entraîner la disparition institutionnelle des chefs, mais il faut attendre 1887 pour que soient instituées des commissions municipales dans chaque district : celles-ci sont alors conçues comme devant être élues au suffrage universel, leur président étant élu en leur sein par les membres des commissions. Cette tentative de réorganisation administrative échoua, peu de districts ayant voté dans les règles : aussi les anciens conseils de district furent-ils rétablis jusqu'en 1897. A cette date, les membres des conseils de district deviennent éligibles au suffrage universel, le président étant toutefois nommé par le gouverneur parmi les élus²⁰. Le contrôle de l'administration se renforce encore à partir de 1900 puisque le président, nommé par le gouverneur, peut être choisi en dehors des membres du conseil²¹ : ce n'est qu'en 1935 que les membres des conseils de district peuvent coopter leur président en leur sein. Décembre 1971 voit l'instauration du régime actuel avec l'abolition des conseils de district et l'instauration du régime communal sur l'ensemble du territoire²² : les présidents de conseils de district cèdent la place aux maires.

17 “*Tavana*” : mot tahitien, dérivé de l'anglais “*governor*”, qui désigne, encore actuellement, les maires des communes.

18 “*hui*” est un pluriel traditionnel de déférence également applicable aux “*raatira*” et aux “*arii*” : “On disait rarement d'un homme qu'il était un *Raatira*, mais bien qu'il faisait parti des *hui Raatira*” (De Bovis, 1978 : 33). Dès cette époque cependant, le terme “*hui raatira*” tend à désigner l'ensemble des concitoyens du district.

19 C'est le cas à Mooru, district de Moorea, dès 1854 (Newbury, 1967 : 19).

20 Arrêté du 22 décembre 1897.

21 Arrêté du 3 janvier 1900.

22 Avant cette date toutefois, quelques communes avaient été créées : ainsi, en 1890, à Papeete, le chef-lieu du territoire, puis en 1945 à Uturoa, le principal centre de population des Iles sous le Vent. Enfin Pirae et Faaa, deux districts en urbanisation rapide, avaient été également transformés en commune en 1965.

2.3 Du "raatira" au citoyen

2.3.1 Fixation au sol et concentration de l'habitat

L'administration française s'efforce de lutter, avec plus ou moins de succès, contre la dispersion de l'habitat et contre la mobilité des Tahitiens qui constituent un obstacle à l'imposition de son organisation et de son contrôle. Elle poursuit ainsi les tentatives des missionnaires protestants et des législateurs tahitiens des années 1840²³. En 1859, des décisions de conseil de district -dont on ne peut pas dire si elles sont spontanées ou provoquées- demandent la concentration des maisons autour de l'habitation des chefs de district. Par l'ordonnance du 21 mai 1861, celle-ci devient obligatoire dans tous les districts de Tahiti et de Moorea. L'ordonnance du 19 février 1863 détermine la liste de ces centres, appelés "villages", et celle du 14 août 1864 fixe les limites des "villages" à l'intérieur desquelles les Français et les étrangers ne pourront, désormais, plus acquérir de terres²⁴. Ces mesures, protectrices en apparence, ont également pour but de faciliter l'implantation de colons européens dans les espaces entre les villages. Malgré quelques déclarations triomphales initiales²⁵, l'administration doit vite reconnaître les difficultés rencontrées²⁶, et, en 1876, elle met fin à la tentative²⁷. Ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale, avec l'explosion démographique et le développement des services administratifs, d'éducation et de santé, que se constituent des centres de population plus denses : la croissance de l'agglomération de Papeete pousse ce phénomène à son maximum, à partir des années 1960, dans les sept communes qui composent cette dernière.

23 L'article 4 de la loi XIV de 1842 stipulait qu' " il est convenable que tous les hommes forment un enclos de fruits et de produits alimentaires, auprès du village dans le lieu habité par le missionnaire ; et s'ils désirent aller enclore un autre terrain pour la culture en leur propre place, à une certaine distance, ils pourront y aller et devront revenir ensuite au village : c'est là que la majeure partie des semences devra être faite et le foyer établi".

24 Une exception est faite pour les Français mariés à des Tahitiennes et pour leur descendants légitimes.

25 "Les nouvelles des districts annoncent que le village de Punaauia [...] est terminé. Le village d'Arue est aussi achevé ; les autres villages marchent rapidement" (*Messenger de Taïti*, 28 novembre 1863, p. 222).

26 "Malgré les prescriptions de l'ordonnance du 21 mai 1862 [...] M. le Commissaire Impérial voit avec regret que beaucoup de Taïtiens habitent encore des cases en très mauvais état disséminées sur toute l'étendue des districts" (*Messenger de Taïti*, 3 juin 1865, p. 85).

27 "Chacun pourra dorénavant construire ou faire construire sa case où il voudra, en se conformant toutefois aux prescriptions des règlements en vigueur sur la voirie" (Article 4 de l'ordonnance du 22 mai 1876).

2.3.2 La constitution de l'état civil

Contrairement à la Nouvelle-Calédonie, il n'y a pas eu constitution, à Tahiti, d'un domaine colonial²⁸. La formation d'un domaine foncier destiné aux cultures d'exportation se fait, en grande partie, par la concentration de terres par des familles de "demis"²⁹, par des chefs ou par des membres de la famille royale (Touletan, 1988) : soit par des groupes familiaux capables d'utiliser au mieux leur insertion dans le système social traditionnel et leur connaissance des lois françaises. Du fait du morcellement rapide de ces grandes propriétés et de leur mise sur le marché foncier, des petits colons pourront ultérieurement accéder à la propriété foncière. En partie pour faciliter ces ventes, l'administration s'efforce de mettre rapidement en place un état civil tahitien³⁰. La première loi, qui date du 11 mars 1852, rend obligatoire l'enregistrement des mariages, naissances et décès des Tahitiens sur des registres tenus par les juges de district. Son article 27 précise qu' "à partir du 1^{er} mai 1852, l'enfant dont la naissance ne sera pas inscrite sur les registres de l'état civil de son district, conformément aux prescriptions de la présente loi, sera inhabile à hériter de ses parents". Mais cette tentative se solde également par un échec : en 1866, les registres, tenus depuis 1852, étant incomplets et comportant de nombreuses irrégularités, un recensement est organisé afin d'en établir de nouveaux³¹. Ces dispositions étant elles-mêmes restées sans effet, un nouvel état de la population est prescrit en 1877 : dix ans plus tard, l'un des membres du Conseil général n'en affirme pas moins que "l'état civil des Tahitiens repose sur tant d'erreurs [...] qu'il vaudrait souvent mieux qu'il n'existât pas"³² ; prescrite dès 1852³³, la transmission du nom de famille aux enfants s'impose difficilement³⁴. Les difficultés rencontrées par ailleurs par l'administration pour la mise en place d'un cadastre rendent dès lors les transactions foncières délicates, et source d'une multitude de conflits juridiques. La situation est encore rendue plus complexe avec la promulgation du Code civil à Tahiti en

28 La guerre franco-tahitienne de 1844-1847 avait permis la confiscation de certaines terres des "insurgés" et la constitution d'un embryon de domaine colonial (Touletan, 1982 : 216, 1986 : 141) ; mais une telle occasion ne se reproduisit pas, et, peu après l'annexion, l'administration devait déclarer aux candidats à l'immigration qu' "en ce qui concerne les concessions de terres, le département a dû se préoccuper tout d'abord de la question de savoir s'il était possible de constituer un domaine colonial à Taïti qui permit ces concessions. L'administration locale, consultée à ce sujet, a répondu que la constitution de ce domaine sera sinon impossible, du moins très longue et très difficile" (Ministère de la marine et des colonies, 1883 : 214).

29 Contrairement à la Nouvelle-Calédonie, les demis constituent, à Tahiti, une classe sociale spécifique.

30 En 1883, M. Bonet, intervenant au Conseil colonial, rappelle encore qu' "à l'établissement de l'état civil est intimement lié celui de la propriété" (Messager de Tahiti, 15 novembre 1883, p. 319).

31 Ordonnance des 17 et 18 janvier 1866, et loi du 29 mars 1866.

32 Intervention de M. Alby, en séance du 26 décembre du Conseil général.

33 L'article 21 de la loi du 11 mars 1852 stipule que : "le nom de famille devra se transmettre de père en fils sans qu'il soit permis de le changer, afin que désormais il n'y ait plus d'incertitude sur les ancêtres des familles, ce qui est une source de procès continuels pour les héritages".

34 En 1927 encore, un vœu de la Chambre d'agriculture rappelle l'extrême difficulté d'application de cette mesure : "considérant que le changement de nom actuellement en pratique chez les Tahitiens et les Asiatiques rend dans beaucoup de cas l'établissement de la propriété très difficile, et quelquefois impossible, cette Chambre émet le vœu que le Chef du Service Judiciaire cherche le moyen propre pour obtenir l'inscription sur les états civils des noms patronymiques et pas d'autres, et que M. le Gouverneur veuille bien prendre tout arrêté utile" (Bulletin de la Chambre d'agriculture des E.F.O., séance du 27 octobre 1927).

1866³⁵ qui fige dans l'indivision les règles en matière d'héritage³⁶ : ceci conduit à une multiplication des ayants droit qui s'accélère avec la croissance démographique.

3. Nouvelle-Calédonie

3.1 L'espace social et foncier précolonial

Les droits fonciers précoloniaux s'ancrent dans l'appartenance à un groupe de parents patrilinéaires, actuellement conceptualisé en termes de "lignage" ou de "clan"³⁷ ; les lignages s'insèrent dans un ensemble patrilinéaire plus vaste, composé d'unités de même niveau et hiérarchisées. Filiation et alliance constituent les deux dimensions de l'accès au foncier, lesquelles sont, à certains égards, permutables avec les oppositions spatiales de l'appartenance et de l'extériorité au terroir : tout groupe local dispose ainsi de droits fonciers au lieu de sa résidence et de droits éclatés aux quatre coins des espaces insulaires³⁸. Ces derniers sont alors acquis dans le cadre de transferts impliquant toujours une relation d'alliance politique ou matrimoniale³⁹ ; ils jalonnent, aux lieux de résidence, les parcours que les lignages ont effectué à partir de leur implantation originelle. Cette dernière reste toutefois la mesure de toute chose : elle est coextensive à l'identité sociale et aux droits premiers du groupe maximal de parenté patrilinéaire (Bensa, 1981 ; Kasarhérou, 1988 : 17-18) ; elle fonde, *a contrario*, l'omniprésente notion de "parcours"⁴⁰.

Les notions d'"*espace fondateur*" et de "*parcours*" structurent, dès lors, l'opposition fondamentale des terroirs entre lignages "*d'originaires*" et lignages "*d'étrangers*". Les premiers, qui

35 Le décret de 1868 réserve aux tribunaux indigènes les contestations relatives à la propriété des terres entre indigènes ; c'est d'ailleurs la seule compétence qui leur reste. Cette disposition, conservée après l'annexion, de par la volonté de Pomare V, disparaît au cours des années 1930.

36 Dans le système traditionnel, les droits fonciers se perdaient par une non-résidence prolongée et le non-maintien de relations avec les résidents.

37 Les concepts de "*lignage*" et de "*clan*" sont souvent éloignés de la polysémie du terme vernaculaire correspondant (Doumenge, 1975 : 46 ; Pillon, 1989b), lequel renvoie à la notion de "*maisonnée*" (Doumenge, 1975 : 45 ; Bensa, Rivierre, 1982 : 32, 55 ; Dubois, 1984 : 72, 107). A la suite d'Alban Bensa et de Jean-Claude Rivierre (1982), nous utiliserons néanmoins le concept de "*lignage*" pour désigner le groupe de parenté patrilinéaire formant l'unité sociale et foncière de base. Le regroupement en un clan patrilinéaire, identifié par un nom distinct, chez les populations *cémuhî* du centre-nord (Bensa, Rivierre, 1982 : 55-66), ne semble toutefois pas être aussi tranché plus au sud. (Sur les structures sociales à "*maisonnée*" dans le Pacifique sud et dans le sud-est asiatique, confer Lévi-Strauss (1984).)

38 La notion de "droit" et son arrière-plan juridique prêtent à équivoque : en effet, dans les systèmes précoloniaux, l'étendue et la nature du contrôle foncier sont l'expression d'une situation sociale. L'acquisition ou l'actualisation de "droits" sont ainsi la résultante d'accords entre les parties que des circonstances ultérieures peuvent abolir : des dons de terre peuvent être repris -et leurs bénéficiaires chassés-, ou bien encore restitués de leur plein gré par les bénéficiaires à leur départ. Aussi, les approches foncières peuvent-elles nécessiter de s'écarter des démarches nominalistes et de déplacer l'accent de la lettre des droits fonciers à l'espace des relations sociales.

39 En dehors de la communauté de liens patrilinéaires, toute alliance politique et tout accueil passent -ou sont autrefois passés- par des relations matrimoniales : localement, ces relations politiques et matrimoniales peuvent toutefois prendre les formes alternatives de l'intégration à une hiérarchie préexistante ou de la constitution d'une nouvelle hiérarchie (Pillon, 1990a).

40 Lorsqu'elle est entièrement explicitée, -ce qui est loin d'être toujours le cas- l'identité d'un groupe lignager passe par les deux notions de terroir d'origine et de déplacement (ou "*bwévârâ*" en langue *a'jië*) ; envers du parcours, la notion d'autochtonie est cependant si valorisée que les lignages tentent le plus souvent de se donner une origine locale.

prétendent ne s'être jamais déplacés⁴¹ sont idéalement -et tant démographiquement que politiquement-, dominants (Bensa, Rivierre, 1982 : 32 ; Métais, 1986 : 266). Ce sont les détenteurs du pouvoir politique et foncier originel, lequel demeure au fondement du pouvoir⁴² : les originaires sont ceux qui accueillent les étrangers au terroir, ces individus en marche qu'ils intègrent à leurs ensembles politiques en les dotant de droits fonciers et en les investissant éventuellement de la fonction honorifique et sacralisée de chef. L'espace de fondation d'une même parentèle patrilinéaire constitue ainsi l'unité locale, territoriale et politique maximale, bien que, pour cette dernière, des plus lâches (Bensa, Rivierre, 1982 : 102-103 ; Pillon, 1990a). Ce territoire -appelé "mwaciri" en langue a'jië, et "amu" en langue cëmuhi -, recouvre généralement une vallée ou une portion de côte et s'étend du rivage à la ligne de partage des eaux (Guiart, 1972 : 1133 ; Bensa, Rivierre, 1982 : 32 ; Métais, 1986 : 264) ; il est désigné du nom du groupe dominant ou de l'un de ses patronymes les plus prestigieux (Bensa, Rivierre, 1982 : 32-33 ; Pillon, 1990a).

Une telle unité géographique et sociale recouvre toujours plusieurs ensembles hiérarchiques qui se redéfinissent au gré d'événements, mineurs ou non, mais qui ont le plus souvent une traduction foncière : hormis les guerres malheureuses, les accueils d'individus extérieurs au terroir en constituent généralement les temps forts. Ces accueils entraînent des dévolutions foncières plus ou moins importantes -et plus ou moins définitives-, selon la position des arrivants et selon la façon dont ceux-ci sont perçus⁴³ ; ils débouchent également sur une redistribution, de plus ou moins grande portée, des fonctions et des hiérarchies. D'autres ajustements fonciers interviennent en dehors des accueils du fait de déplacements de lignages à l'intérieur du terroir ; ces déplacements peuvent être liés à la mise en place de nouvelles relations bilatérales d'alliance matrimoniale, lesquelles sont toujours potentiellement mouvantes⁴⁴. L'alliance matrimoniale est, en effet, fortement valorisée, deux individus ou deux lignages ainsi liés se devant entraide⁴⁵ ; l'allié est alors celui que l'on invite à se déplacer pour venir habiter avec soi -ne serait-ce que temporairement-, et auquel il est accordé des droits fonciers en conséquence⁴⁶.

41 Les mythes font des "originaires" des gens nés sur le terroir et parfois explicitement engendrés par la terre (Métais, 1986 : 262).

42 L'exemple donné par Joël Bonnemaïson (1987 : 94) à propos de Tanna (Vanuatu), montrant que les fondements du pouvoir sont coextensifs à l'antériorité absolue de la présence, s'applique à la Nouvelle-Calédonie : les fondateurs, par le truchement de leur ancêtre, sont en effet les hommes du pacte primordial avec la terre et ses puissances : ce sont eux qui, en dernier recours, sont les juges de ce qui doit être (Leenhardt, 1935 : 140-141 ; Guiart, 1956 : 25, 1963 : 41 ; Métais, 1986 : 260). Pour Pierre Bourdieu (1989), l'ancienneté est un principe répandu de légitimité.

43 N'est pas reçu qui veut (Kasarhérou, 1988 : 18) : ainsi, des gens dotés d'une réputation de "faiseurs d'histoire" seront-ils accueillis du bout des lèvres, en étant dotés de fort peu de terre, et à titre précaire ; ceci limite à l'extrême leur marge de manoeuvre et permet de s'en débarrasser d'autant plus facilement ; inversement, ainsi que l'indique Emmanuel Kasarhérou (1988 : 18), des étrangers peuvent faire peser une menace nécessitant leur intégration aux meilleurs termes ; de fait, certains accueils ont pu entraîner l'éviction ultérieure des originaires (Dubois, 1984 : 169).

44 Le schéma matrimonial présenté par Maurice Leenhardt (1985 : 169) relève du modèle social, plus que des pratiques. Ainsi que l'indiquent Alban Bensa et Jean-Claude Rivierre (1982 : 114-115), ces dernières sont tout à la fois plus diversifiées et en prise sur les stratégies politiques. Confer également Métais (1963 : 37-39).

45 Les alliés matrimoniaux relèvent des liens "vibéé" (litt. "aller avec, accompagner") ; ces liens transitant par les femmes viennent toutefois après les liens patrilinéaires, qui sont des relations entre hommes sans médiation féminine (Pillon, 1989b).

46 Il est permis de supposer que les déplacements à l'intérieur du terroir en liaison aux relations matrimoniales sont plutôt le fait de lignages d'arrivée ultérieure peu pourvus en terre.

Cette fluidité des relations sociales et des modalités organisationnelles (Pillon, 1990a) s'ancre dans une donnée fondamentale des sociétés précoloniales de Nouvelle-Calédonie qui est celle de la segmentarité et de la relative autonomie foncière et politique des lignages à l'intérieur du terroir et des ensembles politiques locaux. Les droits fonciers ne constituent, de ce fait, pas un espace clos et jalousement gardé mais l'un des aspects des liens entre les individus et entre les groupes de parenté : les limites d'une utilisation foncière sont données par la relation qui en est le support⁴⁷. Deux parents patrilinéaires ou deux alliés matrimoniaux se céderont des droits d'usage temporaires ou travailleront leurs jardins ensemble ou côte à côte, moins parce que l'un d'eux aura besoin de terre ou d'une aide effective qu'en tant qu'expression de la relation qui les unit. De même, les transferts de droits fonciers amenés par une relation matrimoniale ne seront-ils qu'un aspect parmi d'autres d'une circulation, se voulant équilibrée, de femmes, de produits vivriers, d'enfants et de services rituels ou guerriers entre groupes de parenté (Bensa, Rivierre, 1982 : 114 ; Leenhardt, 1980 : 66) ; des médiations lors de conflits ou des aides guerrières impliqueront également des transferts de terre, si peu importants soient-ils en quantité⁴⁸.

Les contraintes du système de réserve ont eu un impact spécifique sur cette fluidité des liens sociaux et sur sa transcription foncière.

3.2 De la chefferie à la tribu : redéfinitions sociales et foncières

De nombreuses études traitent des dépossession foncières et de leurs impacts agraires (Barrau, 1956 ; Guiart, Tercinier, 1956 ; Doumenge, 1975, 1982 ; Saussol, 1979) ; d'autres abordent les aspects juridiques (Lenormand, 1954), sociologiques et fonciers (Guiart, 1956 ; Guiart, Tercinier, 1956) des mises en réserve ; mais peu d'analyses abordent la réserve en tant que système socio-agraire spécifique dont ces dimensions seraient des composantes. Ainsi, de même qu'elles ont contribué à la régression des pratiques horticoles (Barrau, 1956 ; Doumenge, 1982), les modalités du système de réserve ont fortement contraint les mécanismes centraux des autonomies foncières et politiques précoloniales, ainsi que les formes d'utilisation de la terre ; et, sur ce dernier point, plus particulièrement dans le cadre de l'élevage bovin (Pillon, 1989a, 1990b ; Pillon, Ward, 1990).

La mise en réserve est ainsi caractérisée par la transplantation -et par la concentration- de groupes de parenté antérieurement dispersés et souvent politiquement autonomes : ce faisant, le système de réserve touche à l'articulation centrale des relations précoloniales entre foncier, parenté, alliance, statut et politique. Ainsi, alors que certaines tribus reposent sur le regroupement des lignages du terroir sur lequel est située la réserve, il en est d'autres pour mêler différentes

47 L'utilisation de la terre des oncles utérins est limitée au strict minimum des cultures vivrières annuelles ; par contre, l'on pourra planter des arbres fruitiers sur les terres de parents patrilinéaires (Mapou, 1990).

48 Les terroirs lignagers comportent fréquemment des parcelles équivalant à un billon d'igname ou à un emplacement de case, et qui ne relèvent pas du lignage : ces parcelles, qui portent le nom de leur possesseur, sont la matérialisation et la mémoire des liens unissant deux lignages. Ces droits fonciers enkystés tendent cependant à ne plus correspondre aux usages contemporains du sol (Giry, Pillon, 1987 : 214).

composantes et pour constituer des formations composites et partiellement extérieures au terroir (Lenormand, 1954 : 248)⁴⁹. Les situations variant d'une tribu à l'autre, il n'en demeure pas moins que les dépossession foncières et les mises en réserve ont multiplié les étrangers au terroir, créant pour les groupes parentaux dont la réserve recouvrait une partie du terroir, la nécessité de faire face à une situation nouvelle par son ampleur et par ses contraintes ; pour nombre de ces étrangers, il en est résulté -sans doute pour la première fois à cette échelle et sur cette durée-, une situation précaire de non intégration définitive au terroir d'accueil et, dès lors, de subordination politique : certains d'entre eux continuent ainsi de cultiver selon des droits d'usage temporaires dont les nombreux conflits suscités par la caféiculture portent témoignage⁵⁰. La nature des droits fonciers et le statut social étant liés, ces étrangers n'ont toujours pas voie au chapitre dans les Conseils des anciens de tribu⁵¹.

La deuxième dimension du système de réserve et des spécificités de son impact est de nature juridique. Les législations et les réglementations relatives aux réserves ont en effet entraîné la redéfinition des accès fonciers et celle du pouvoir politique interne. Les terres de réserve sont ainsi devenues des propriétés collectives de tribu placées sous l'autorité de chefs nommés, sur proposition, par l'administration et dotés d'un pouvoir coercitif considérable au regard des situations précoloniales (Lenormand, 1954 : 257-269). Ce pouvoir des chefs administratifs a été supprimé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et la fonction de représentation de ceux-ci -amputée de tout pouvoir coercitif-, dès lors investie dans les Conseils des anciens⁵².

Ces diverses dimensions du système de réserve ont eu -et continuent d'avoir-, des effets spécifiques : au regard des situations agraires, d'une part, en ayant constitué l'une des limites de l'agriculture marchande -notamment pour la caféiculture et pour l'élevage (Doumenge, 1975 ; Saussol, 1979 ; Pillon, 1989a) ; au regard des systèmes de tenure d'autre part, en ayant redéfini l'autorité sur la terre, laquelle est ainsi parfois passée, pour partie, des lignages propriétaires fonciers et des lignages "maîtres de la terre"⁵³, au chef administratif, puis au Conseil des anciens ; au regard des situations socio-économiques, de même, en ayant contribué à délimiter les individus susceptibles d'accéder aux cultures marchandes (Guiart, 1956 : 32-33 ; Pillon, 1989a) et en ayant débouché sur de nouvelles formes d'exploitation de la terre dans le cadre des productions marchandes (Pillon, 1989a ; Pillon, Ward, 1990) ; au regard de la fluidité des liens sociaux et de la circulation foncière enfin.

49 Même pour des lignages restés sur leur terroir d'origine, la mise en réserve n'est pas toujours sans entraîner de conséquences foncières du fait des déplacements et des prêts de terrain.

50 La plantation d'arbres étant liée à la possession sur le fonds, il n'était guère possible, pour un usufruitier temporaire, de planter des caféiers, sauf à risquer -comme ce fut fréquent- le conflit.

51 Les circonstances locales, de même que le nombre des individus à accueillir, interviennent sans doute dans les modalités des intégrations : quelques individus isolés sont plus faciles à intégrer que de nombreux individus constitués en chefferie.

52 Les "Conseils des anciens" -dont font partie les chefs administratifs- sont, théoriquement, formés d'un représentant par clan de la tribu. Le Conseil des anciens ne correspond ainsi, pas plus que le chef administratif, aux référents précoloniaux, bien qu'il en soit plus proche (Guiart, 1956 : 26).

53 La fonction de "maître de la terre" relève de l'appartenance à l'un des lignages de fondateur du terroir : si elle ne se confond pas avec la propriété lignagère des terres, les "maîtres de la terre" demeurent le plus souvent les détenteurs des superficies les plus vastes.

Dans ce dernier domaine, la mobilité géographique et matrimoniale⁵⁴ -induite notamment par l'extension du salariat-, contribue à généraliser, venant après les déplacements du cantonnement, la nécessité de l'accueil ; or, fonction d'accueil, dotation de terre et subordination politique de l'accueilli sont liées, l'intégration locale des nouveaux arrivants étant la condition d'accès à la terre (Mapou, 1990). Si historiquement, tout accueil d'étranger ne peut que procéder des originaires, les accueillis les plus anciens passent peu à peu au pôle des "anciens" du pays, face aux successions d'individus d'arrivées plus récentes (Bensa, Rivierre, 1982 : 91 ; Kasarhérou, 1988 : 18) : au cours de ce processus, les individus, naguère d'origine extérieure, reçoivent leur autonomie politique de ceux qui les ont accueillis. Ils accèdent ainsi aux prérogatives des membres à part entière du terroir et, notamment, à l'accueil d'étrangers⁵⁵ ; ceci dans les limites des superficies foncières dont ils disposent, ce qui souligne *a contrario* la fonction stratégique et politique des dévolutions foncières. Selon Louis Mapou (1990), la pression foncière des réserves aurait ainsi débouché sur un allongement de la période de transition vers l'autonomie politique et foncière des nouveaux venus, les accueillants étant devenus soucieux de retarder au maximum l'accès à la fonction d'accueil porteuse d'arrivées ultérieures sur lesquelles ils n'auraient pas droit de regard. La mise en réserve s'est ainsi traduite par des restrictions apportées à la fonction d'accueil.

3.3 De la chefferie à la tribu : système de réserve et contrôle social

Alors que les ensembles politiques et lignagers précoloniaux exerçaient un étroit contrôle sur leurs composantes parentales et individuelles⁵⁶, le système de réserve a évolué vers un affaiblissement du contrôle social. Bien que ce phénomène revête différentes dimensions -et notamment une importante dimension religieuse-, il se constitue également, pour une large part, au travers des interventions administratives. La mise en réserve pour partie, les caractéristiques du système de réserve, pour l'autre -et notamment le rôle dévolu aux chefs traditionnels et administratifs-, en sont les éléments centraux. Pour satisfaire à une logique territoriale et politique qui leur était propre, les interventions administratives ont en effet abouti à la déstructuration des cohérences territoriales et politiques précoloniales -elles mêmes déjà tendanciellement problématiques- et à l'affaiblissement du niveau d'intégration sociale et politique constitué par la chefferie.

54 La rupture de la fonction d'alliance politique des relations matrimoniales est consommée ; ce qui n'empêche pas les mariages contemporains d'être pensés sur le modèle précolonial et d'être, dans une certaine mesure, reconduits ultérieurement.

55 Il n'existe pas de période instituée consacrant le passage à l'autonomie politique des accueillis : l'importance démographique atteinte par le groupe de parenté serait la mesure du passage d'un statut à l'autre (Mapou, 1990).

56 En situation précoloniale, l'ordre social est partie intégrante de l'univers cosmique : "La vie de la terre clanique est en symbiose avec celle des gens du clan. Tout désordre social, toute infraction aux règles coutumières touchant au domaine de la transmission de la vie (adultère, rupture des alliances matrimoniales traditionnelles, liberté sexuelle des jeunes, etc.) rejaillissent sur elle, atteignent sa fécondité, font dessécher ou disparaître l'eau, les sources, les ignames, les plantes" (Métais, 1986 : 263).

L'ensemble social -et partiellement territorial⁵⁷ - constitué par une chefferie repose en effet sur des accords entre ses différentes composantes lignagères⁵⁸, lesquelles sont souvent d'origines parentales diverses : le chef -et le principe politique de la chefferie auquel celui-ci renvoie-, en constituent dès lors le lieu de l'intégration. La fonction unitaire de la chefferie repose ainsi sur l'assignation des différents groupes de parenté patrilinéaire à des regroupements hiérarchiques et à des fonctions qui sont largement constituées en référence aux besoins organisationnels d'un tel ensemble politique dont la sacralité du chef constitue l'apex : la personne du chef incarne l'identité⁵⁹, le prestige et la réussite commune des groupes de parenté, cette dernière étant révélatrice de la faveur des ancêtres et des dieux du terroir ; le rôle fédérateur des chefs est quasi-explicite.

Divers phénomènes ont alors contribué à la désacralisation, aujourd'hui généralisée, des chefs. Parmi ceux-ci, sans doute, les deux phénomènes opposés de la christianisation et de la laïcisation ; mais surtout, la mise en place de structures administratives de "tribu", de "réserve" et de "district", qui ont superposé aux relations spatiales et sociales précoloniales des découpages territoriaux et hiérarchiques qui leur étaient étrangers. Ces décalages, inhérents à la confrontation des deux rationalités⁶⁰, ont été parfois d'autant plus poussés que l'administration a pu délibérément scinder des entités politiques locales afin de briser des oppositions politiques du moment : dès lors, les chefs administratifs ne pouvaient-ils plus toujours coïncider avec la chefferie coutumière. La mise en place rapide de politiques visant à utiliser les chefs pour l'encadrement des populations autochtones, à les doter de pouvoirs considérables au regard des situations précoloniales et à en faire les intermédiaires de l'administration, a sans doute encore davantage accentué les écarts, les dysfonctionnements et les tensions. Lorsqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le pouvoir des chefs administratifs est supprimé et l'institution des "Conseil des anciens" de tribu mise en place, une structure de pouvoir fort est remplacée par une structure ne disposant d'aucun moyen de coercition : l'affaiblissement considérable du pouvoir de contrôle social -même s'il ne se traduit sans doute pas partout dans les mêmes termes-, en a été la conséquence⁶¹.

57 Une chefferie dispose d'un espace territorial distinct de celui des chefferies voisines ; mais, les droits fonciers étant lignagers, les membres des diverses chefferies détiennent des droits fonciers sur des terroirs extérieurs à celui de leur chefferie de rattachement.

58 Cette dimension explicite des récits de tradition orale se traduit par la polysémie de termes de langue *a'jië* aussi essentiels que ceux de "nô" (litt. "parole") et de "mwârô" (litt. "maisonnée", "clan") qui s'emploient l'un l'autre au sens "d'accords", "d'organisation", de "hiérarchie" (Pillon, 1990a).

59 Le patronyme de la chefferie de *Mèa Mèbara* accole ainsi au nom générique du groupe de parenté dominant de la vallée de la *Kouaoua*, celui du lignage de chefs de plus haut statut (Pillon, 1990a).

60 Les lignages des réserves de la vallée de la *Kouaoua* ne sont pas extérieurs au terroir, sauf exceptions mineures et récentes. Les cinq tribus que compte la vallée ne correspondent pas pour autant trait pour trait au quatre chefferies et au regroupement politique indépendant de la situation de contact (Pillon, 1989b, 1990a).

61 Jean Guiart a largement analysé le processus en ses deux premières étapes. S'agissant de la mise en place des réserves et de l'utilisation des chefs par l'administration, il écrit ainsi : "... cette politique provoqua un bouleversement de la structure de la société autochtone ; des grandes chefferies, rétives, virent leur domaine fractionné par voie d'autorité ; d'autres se mirent en sommeil, cherchant refuge dans la passivité ; d'autres enfin crurent de leur dignité de laisser un autre avoir la charge de la redoutable responsabilité d'être intermédiaire entre les autochtones et l'Administration" (Guiart, 1956 : 32). De même, et sur la situation au lendemain de la guerre et de l'abrogation des décrets sur l'Indigénat : "... les chefs, administratifs ou coutumiers, sont restés en place, mais leur autorité ne disposant plus aujourd'hui de l'appui de sanctions administratives possibles, tend à être de plus en plus ignorée" (Guiart, 1956 : 42).

Selon Jean Guiart (1956 : 32, 34), les divisions religieuses ont également contribué à l'affaiblissement des chefs coutumiers ; à ces causes de tension, il conviendrait d'ajouter les conflits politiques.

Dans la mesure où la composition des tribus a pu entamer les cohésions précoloniales et créer des conflits spécifiques, dans la mesure où la mise en réserve évacue les modalités précoloniales de résolution des tensions⁶², du fait que les coercitions précoloniales ont disparu -sur la Grande-Terre tout au moins- et que les prises de décision officielles reposent sur des Conseils des anciens dépourvus de pouvoir et restés en deçà de la fonction d'intégration de la chefferie précoloniale, les tensions latentes -éventuellement héritées sur plusieurs générations-, semblent bien être une caractéristique du système de réserve à ce jour.

4. D'une colonisation l'autre

La comparaison des situations tahitiennes et néo-calédoniennes, s'agissant de deux pays colonisés par la même puissance européenne, est sous-tendue par différentes interrogations. La première est contenue dans la démarche même : une élucidation des convergences et des divergences entre les deux territoires porte implicitement sur l'existence de modalités communes aux deux processus de colonisation ; cette interrogation peut rebondir à son tour vers celle d'une spécificité historique de la colonisation française dans le Pacifique sud, au regard des colonisations qui y ont été menées par les autres nations européennes.

S'agissant des convergences entre les situations tahitiennes et néo-calédoniennes, les politiques administratives et foncières coloniales remodelent tant le rapport à la terre et à l'espace, que les mécanismes du politique et du contrôle social précoloniaux : aux fluidités sociales et foncières précoloniales tend à être substitué un rapport borné à l'espace, l'accent étant désormais mis sur une étroite territorialisation des groupes de parenté et de l'autorité politique. Ce phénomène toutefois est loin d'être spécifique puisqu'il renvoie plus généralement au contrôle politique et territorial lié à l'existence d'un appareil d'état, raison pour laquelle il est déjà engagé à Tahiti durant la période missionnaire précédant l'établissement colonial.

Les divergences entre les situations tahitiennes et néo-calédoniennes sont tout aussi marquées : au regard des facteurs analytiques retenus, la colonisation en Nouvelle-Calédonie est caractérisée par le système de réserve. Celui-ci repose à son tour sur l'association de deux facteurs : d'abord sur l'option juridique, retenue au début de l'implantation française, de la faiblesse des droits "naturels" des populations autochtones, dont les enjeux premiers sont de nature foncière⁶³ ; et, en second lieu, sur l'option de la colonie de peuplement : ces deux facteurs jettent les bases de la dépossession foncière et de la mise en place d'un sous-espace territorial, juridique, social et ethnique

62 Les conflits les plus graves débouchaient, autrefois, sur des guerres, initiées de l'intérieur du groupe parental ou politique, et, en-deçà, sur des départs volontaires ou non : le recours aux armes ayant été éliminé, et les départs -bien que toujours pratiqués- n'étant pas favorisés par le système de réserve et par la sédentarisation, les conflits tendent à perdurer.

63 Ces aspects juridiques et fonciers se retrouvent tels quels, avec des traitements similaires ou différents, tant en Nouvelle-Calédonie, qu'à Tahiti, qu'en Australie, qu'en Nouvelle-Zélande ou qu'à Fidji. La stratégie retenue en Nouvelle-Calédonie repose sur la notion -dès lors omniprésente dans les enjeux fonciers centraux- de "terres vacantes".

qui est celui de la réserve⁶⁴. A Tahiti, l'état colonial retient l'option juridique de la plénitude des droits "naturels" des populations autochtones : les terres ne sauraient être obtenues que par consentement à l'achat. Dès lors, face à des Tahitiens peu désireux de vendre leurs terres, l'état français -quoi qu'il en ait eu-, n'a jamais réussi à dégager des terres pour l'établissement de colons : reproduisant les modèles des contacts entre Tahitiens et Européens mis en place dès avant l'établissement d'une colonisation, l'obtention de terre par les Européens se coule au moule des mariages inter-ethniques ; ceux-ci ont abouti à la constitution d'une catégorie sociale spécifique, celle des "*demis*", les Européens n'ayant jamais été en mesure d'atteindre une masse démographique critique : exemplaire de cette quasi-unicité juridique tahitienne dans l'histoire de la colonisation française, les Tahitiens sont citoyens français dès 1880⁶⁵.

A s'en tenir à l'impact historique de la colonisation sur le redécoupage de l'espace et sur la redistribution du pouvoir et du contrôle foncier -si rapidement abordé pour Tahiti et pour la Nouvelle-Calédonie-, il devient possible de s'interroger sur la spécificité des colonisations françaises dans le Pacifique sud au regard des colonisations menées par les autres nations européennes. Dans la mesure où la phénoménologie des unes et des autres ne saurait être qu'unique, il pourrait être suggéré que -un certain nombre de variables et de combinatoires étant donné-, il n'existerait pas de spécificité historique de la colonisation française dans le Pacifique sud sur les questions abordées⁶⁶ : Tahiti et la Nouvelle-Calédonie pourraient dès lors s'inscrire en des points différents des configurations balisées par les politiques coloniales européennes dans le Pacifique sud, dont certaines des variables centrales seraient constituées par les rapports démographiques, fonciers et juridiques entre les populations colonisatrices et colonisées.

O.R.S.T.O.M., Nouméa
décembre 1990

64 Pour être séparés, ces deux espaces sont en interaction, les développements internes au second étant en partie soumis à ceux du premier ; ce qui est une composante du système de réserve.

65 Ce traitement distinct est autre chose qu'une singularité : il repose sur la conception évolutionniste des rapports entre les peuples, les peuplades primitives devant, à terme, atteindre au même niveau de développement et de civilisation que les nations colonisatrices. Derrière la situation tahitienne se profile le mythe de la Nouvelle Cythère.

66 De même que pour les pratiques foncières, le quadrillage des populations autochtones de Tahiti et de Nouvelle-Calédonie par le canal de structures administratives utilisant les systèmes politiques précoloniaux -tout en les reformulant- se retrouve dans d'autres pays du Pacifique sud, tels que la Nouvelle-Guinée, la Papouasie ou Fidji par exemple ; l'Australie recourt, de même, au système de réserve.

Références

- Baré, J.-F.** 1987. Tahiti, les temps et les pouvoirs. Editions de l'O.R.S.T.O.M., Paris, coll. : "Travaux et documents", n° 207, 543 p.
- Barrau, J.** 1956. L'agriculture vivrière autochtone de la Nouvelle-Calédonie. Commission du Pacifique Sud, document technique n° 87, Nouméa, pp. : 45-153.
- Bensa, A.** 1981. Références spatiales et organisation sociale dans le centre-nord de la Grande Terre et itinéraire des clans. In : *Atlas de la Nouvelle-Calédonie*, Paris, O.R.S.T.O.M., planche 18.
- Bensa, A., Rivierre, J.-C.** 1982. Les chemins de l'alliance : l'organisation sociale et ses représentations en Nouvelle-Calédonie. Paris, Société d'études linguistiques et anthropologiques de France, 586 p.
- Bonnemaison, J.** 1987. Tanna : les hommes lieux. Editions de l'O.R.S.T.O.M., Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération, Paris, livre II, 680 p.
- Bourdieu, P.** 1989. La noblesse d'Etat. Grandes écoles et esprit de corps. Les Editions de minuit, coll. : "Le sens commun", 569 p.
- Dauphiné, J.** 1989. Du nouveau sur la première prise de possession de la Nouvelle-Calédonie par la France (1843-1846). In : *La France et le Pacifique*, études publiées sous la direction de Paul de Deckker et de Pierre-Yves Toullelan. Revue française d'histoire d'Outre-mer, 76, 284-285 : 379-398
- De Bovis, E.** 1978. Etat de la société tahitienne à l'arrivée des Européens. Société des études océaniques, Papeete, n° 4, 74 p. (Réédition du texte de 1855.)
- Doumenge, J.-P.** 1975. Paysans mélanésiens en pays canala, Nouvelle-Calédonie. Bordeaux, Centre d'études de géographie tropicale, Centre national de la recherche scientifique, 220 p.
1982. Du terroir ... à la ville. Les Mélanésiens et leurs espaces en Nouvelle-Calédonie. Bordeaux, Centre d'études de géographie tropicale, Centre national de la recherche scientifique, 488 p.
- Dubois, M.-J.** 1984. Gens de Maré. Nouvelle-Calédonie. Editions anthropos, 376 p.
- Dupetit-Thouars, A.** 1840. Voyage autour du monde sur la frégate La Venus pendant les années 1836-1839. Gide, Paris, Tome 2, 461 p.
- Giry, C., Pillon, P.** 1987. Réformes foncières et groupements d'élevage mélanésiens en Nouvelle-Calédonie. Journal de la Société des Océanistes, 85, 2 : 205-219
- Grand, A.** 1971. L'indivision foncière et le développement économique et social en Polynésie française. Journal de la Société des Océanistes, Paris, n° 31, pp. : 171-206.
- Guiart, J.** 1956. L'organisation sociale et coutumière de la population autochtone de la Nouvelle-Calédonie. In : Jacques Barrau, *L'agriculture vivrière autochtone de la Nouvelle-Calédonie*. Commission du Pacifique Sud, document technique n° 87, Nouméa, pp. : 17-43.
1972. La société ancienne des îles Loyalty et de la Grande Terre. In : *Encyclopédie de la Pléiade. Ethnologie régionale 1, Afrique, Océanie*, sous la direction de Jean Poirier, pp. : 1130-1149.
- Guiart, J., Tercinier, G.** 1956. Inventaire des ressources de trois réserves autochtones en Nouvelle-Calédonie. Nouméa, O.R.S.T.O.M., 83 p.
- Kasarhérou, E.** 1988. Identité et dynamique sociale en Nouvelle-Calédonie. In : *Actes du colloque C.O.R.A.I.L. : Migrations et identités*. Nouméa, novembre 1988, Publications de l'Université française du Pacifique, pp. : 17-20.
- Kling, G.** 1989. L'Alcmène. L'exploration de la Nouvelle-Calédonie 1848-1851. Bulletin de la Société d'études historiques de la Nouvelle-Calédonie, Nouméa, n° 80, 151 p.
- Leenhardt, M.** 1935. Vocabulaire et grammaire de la langue de Houaïlou. Institut d'ethnologie, Musée de l'Homme, Paris, 414 p.
1980. Notes d'ethnologie néo-calédonienne. Institut d'ethnologie, Musée de l'Homme, Paris, 340 p.
1985. Do Kamo. La personne et le mythe dans le monde mélanésien. Gallimard, coll. : "Tel", 314 p.

- Lenormand, M.** 1954. L'évolution politique des autochtones de la Nouvelle-Calédonie. Société des Océanistes, Musée de l'Homme, Paris, pp. : 245-299.
- Lévi-Strauss, Cl.** 1984. Cinquième partie. Clan, lignée, maison. III. Les problèmes de la Mélanésie (année 1978-1979). In : *Paroles données*. Plon, Paris, pp. : 200-208.
- Mapou, L.** 1990. Perception et pratique de l'espace chez les Kanak de Yaté. Université de Bordeaux III, mémoire pour l'obtention du Diplôme d'études approfondies de géographie, rédaction en cours.
- Métais, E.** 1986. Le "clan" canaque hier et aujourd'hui. In : *La Nouvelle-Calédonie : occupation de l'espace et peuplement*. Les Cahiers d'Outre-mer, coll. : "Iles et archipels", pp. : 249-273.
- Métais, P.** 1963. Quelques aspects d'une organisation matrimoniale néo-calédonienne. L'année sociologique, 3 : 3-115
- Ministère de la marine et des colonies.** 1883. Les colonies françaises en 1883. Berger-Levrault et Cie, Paris, 291 p.
- Newbury C.** 1967. Aspects of cultural change in French Polynesia : the decline of the Ari'i. Journal of the Polynesian Society, Wellington, vol. 76, n° 1, pp. : 7-26.
1980. Tahiti nui : Change and Survival in French Polynesia 1767-1945. The University Press of Hawaii, Honolulu, 380 p.
- Panoff M.** 1966. Un demi-siècle de contorsions juridiques : le régime foncier en Polynésie française de 1842 à 1892. The Journal of Pacific History, vol. 1, Oxford University Press, pp. : 115-128.
- Pillon, P.** 1989a. D'un mode de produire à l'autre : un siècle d'élevage bovin mélanésien en Nouvelle-Calédonie. In : *La France et le Pacifique*, études publiées sous la direction de Paul de Deckker et de Pierre-Yves Toullelan. Revue française d'histoire d'Outre-mer, 76, 284-285 : 511-529
- 1989b. Parenté agnatique et par alliance, positions statutaires et circulation des offrandes. Le déroulement contemporain d'une cérémonie des morts dans la vallée de la Kouaoua (Nouvelle-Calédonie). Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (O.R.S.T.O.M.), 44 p., ms. (A paraître dans la revue Etudes rurales.)
- 1990a. Listes déclamatoires ("viva") et principes d'organisation sociale dans la vallée de la Kouaoua (Nouvelle-Calédonie). Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération, 51 p., ms. (Soumis à publication au Journal de la Société des Océanistes.)
- 1990b. Groupements d'élevage mélanésiens et recompositions sociales en Nouvelle-Calédonie. Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (O.R.S.T.O.M.), 25 p., ms. (Soumis à publication aux Cahiers de Sciences humaines.)
- Pillon, P., Ward, A.** 1990. Groupements d'élevage autochtones dans le Pacifique sud. Trois études de cas : Nouvelle-Zélande, Nouvelle-Calédonie, Papouasie-Nouvelle-Guinée. Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (O.R.S.T.O.M.), Les Editions de l'O.R.S.T.O.M., coll. : "Etudes et thèses", 118 p.
- Ribourt, F.** 1880. Notice sur Tahiti. Bulletin de la Société de géographie de Paris, pp. : 142-168.
- Robineau Cl.** 1982. Sociologie et histoire, l'exemple de Moorea. Journal de la Société des Océanistes, Paris, n° 74-75, pp. : 85-92.
- Saussoi, A.** 1979. L'héritage. Essai sur le problème foncier mélanésien en Nouvelle-Calédonie. Publication de la Société des Océanistes, Paris, 493 p.
- Toullelan, P.-Y.** 1980. Les colons et l'agriculture à Tahiti dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. Journal de la Société des Océanistes, Paris, n° 74-75, pp. : 213-224.
1986. Plantations sans planteurs : les cultures spéculatives dans les Etablissements français de l'Océanie. Journal de la Société des Océanistes, Paris, n° 82-83, pp. : 139-151.
- Vincendon-Dumoulin, C.A., Desgraz, C.** 1844. Iles Taïti : Esquisse historique et géographique. Arthus Bertrand, Paris, 988 p.

Résumé : La présente communication tente d'explorer certaines des modalités selon lesquelles les politiques administratives coloniales françaises ont remodelé l'organisation et orienté l'évolution des sociétés autochtones de Tahiti et de Nouvelle-Calédonie autour du contrôle de l'espace et de l'autorité politique. Les deux colonisations se sont faites à peu près en même temps et ont été menées par des personnels issus des mêmes corps. Pour autant, l'administration encadre deux sociétés autochtones différentes, et d'un territoire à l'autre, les objectifs coloniaux sont, de même, en partie différents, et les possibilités de colonisation inégales.

S'agissant des convergences entre les situations tahitiennes et néo-calédoniennes, les politiques administratives et foncières coloniales remodelent tant le rapport à la terre et à l'espace que les mécanismes du politique et du contrôle social précoloniaux : aux fluidités sociales et foncières précoloniales tend à être substitué un rapport borné à l'espace, l'accent étant désormais mis sur une étroite territorialisation des groupes de parenté et de l'autorité politique.

Les divergences entre les situations tahitiennes et néo-calédoniennes sont tout aussi marquées. La colonisation en Nouvelle-Calédonie est caractérisée par le système de réserve. Celui-ci repose à son tour sur l'association de deux facteurs : d'abord sur l'option juridique, retenue au début de l'implantation française, de la faiblesse des droits "naturels" des populations autochtones ; et, en deuxième lieu, sur l'option de la colonie de peuplement. Ces deux facteurs jettent les bases de la dépossession foncière et de la mise en place d'un sous-espace territorial, juridique, social et ethnique qui est celui de la réserve.

A Tahiti, l'état colonial retient l'option juridique de la plénitude des droits "naturels" des populations autochtones : les terres ne sauraient être obtenues que par consentement à l'achat. Dès lors, l'administration française mène une politique d'assimilation institutionnelle et juridique visant, en particulier, à éliminer les obstacles aux transactions foncières contenus dans la législation tahitienne.

Les divergences et les convergences entre les situations tahitienne et néo-calédonienne tendraient alors à montrer qu'il n'y pas eu un processus unique de colonisation française dans le Pacifique sud, quoique les interventions administratives aient invariablement porté en priorité sur les dimensions centrales du contrôle politique et foncier des sociétés colonisées.

Summary : The present paper compares the modalities of French colonial administrative policies in respect to land and political authority in Tahiti and New Caledonia and their subsequent impact with the transformation of indigenous societies. Yet, if both colonizations were broadly engaged at the same period and were carried through men trained by the very same administrative bodies, autochthonous societies in Tahiti and New Caledonia differed a great deal as did colonial objectives there or colonial possibilities.

As for similarities, both indigenous societies experienced administrative policies which ultimately came to the containment of precolonial fluidities in land and social relations to be redirected towards strict territorial control.

As for divergences, the New Caledonian situation would mainly rests with the reservation system based on the juridical optation of weak "natural rights" recognized to the autochthonous populations and henceforth massive land spoliation on which to establish a colonial population. In Tahiti, on the other hand, there was retained the juridical optation of large "natural rights" for the native populations which meant that lands could only be obtained through sale. Henceforth, the French colonial administration had to follow the path of a policy of assimilation as a way of getting round the juridical obstacles in land transactions resulting in the tahitian legislation.

Convergences and divergences between the two historical situations would then accredit the idea that there never was a unique or homogeneous process of French colonization in the Pacific, even though French administrative policies were invariably directed towards the central dimensions of precolonial societies vested in land and political authority.

Groupements d'élevage mélanésiens et recompositions sociales en Nouvelle-Calédonie¹

1. Élevage bovin et configurations du secteur rural mélanésien

Des nombreuses productions agricoles introduites en Nouvelle-Calédonie durant la phase d'implantation coloniale, l'agriculture mélanésienne aura durablement intégré les productions commerciales du coprah, de la caféiculture et de l'élevage ; mais, tandis que les deux premières activités connaissent un déclin persistant depuis la fin des années soixante, l'élevage bovin -depuis toujours emblématique de la colonisation européenne et longtemps son apanage- en est venu à prendre une place importante en milieu mélanésien. Ses développements les plus récents s'inscrivent dès lors dans un contexte de bouleversements socio-économiques et de redistribution des rapports politiques, économiques et fonciers entre ethnies européenne et mélanésienne. En effet, l'élevage bovin, qui domine depuis les origines l'économie rurale néo-calédonienne, se renforce en raison des restructurations de l'économie territoriale qui succèdent, dans la première moitié des années soixante-dix, au recul de l'activité minière². La crise politique et sociale concomitante entraîne toutefois des évolutions spécifiques aux secteurs de production européen et mélanésien : celles-ci conduisent l'élevage mélanésien aux effectifs de bovidés et aux formes d'organisation actuelles.

Les transformations économiques et sociales de l'après-guerre bouleversent le secteur rural mélanésien : c'est ainsi, par exemple, que l'effort de scolarisation des années soixante et que l'intensification des rapports monétaires débouchent sur la multiplication des troupeaux et sur la

¹ Cet article a été publié en 1993 dans les Cahiers des Sciences humaines, 29 (4) : 713-730.

² En 1983, le territoire compte 121 000 bovins répartis sur 270 000 ha, soit 93% de la surface agricole utile (D.T.S.E.E., 1985a : 164-172) ; l'élevage bovin compte pour 34% de la production agricole, et il reçoit plus de 50% des aides et prêts consentis au secteur (Dubois, 1984). Les gains de productivité des dernières décennies ont été notamment obtenus par l'amélioration des pâturages existant, par le semis de nouveaux pâturages et par la réduction de la superficie d'exploitation moyenne (Saussol, 1989 : 71-72).

formation d'une élite rurale qui prendra plus tard la direction des groupements d'élevage formalisés (Pillon, 1989a ; Pillon, Ward, 1990). Les enchaînements politiques des années quatre-vingts se traduisent par des redistributions foncières, l'augmentation du flux monétaire et la généralisation des rapports juridiques en secteur mélanésien : dans un contexte où la réserve cesse d'être la seule modalité de détention de la terre au titre du droit particulier³, les partis politiques néo-calédoniens en viennent à conférer au statut juridique des terres redistribuées, ainsi qu'aux formes d'organisation de la production, la dimension de rapports sociaux à promouvoir ou à combattre. Au travers de l'élevage et des groupements d'élevage, plusieurs configurations du système de production mélanésien peuvent dès lors être identifiées, des lendemains de la Seconde Guerre mondiale au début des années quatre-vingt dix : la première relèverait du développement colonial sur terre de réserve et du clivage entre réserves de littoral ou de périphérie d'agglomération villageoise -qui, étant au contact des principaux lieux d'implantation européenne disposent de peu de terres et sont dépourvues d'élevage- et réserves des marges montagneuses du pays qui, placées aux confins de l'extension du front pionnier européen, disposent d'espace et peuvent posséder des bovidés. Des groupements d'élevage établis sur des bases informelles s'implantent parmi ces dernières durant les années cinquante et soixante : ils relèvent d'initiatives internes aux groupes locaux et d'un contexte politique où les conflits demeurent institutionnalisés. Cette expansion atteint ses limites sous l'effet d'une augmentation de la population mélanésienne, de la pression foncière et de l'accélération des différenciations sociales. Les mobilisations politiques de la fin des années soixante-dix et des années quatre-vingts amènent l'éclatement de cette configuration : les redistributions foncières permettent aux tribus jusque-là exclues de l'élevage de s'y consacrer, et les groupements informels cèdent le pas aux groupements formalisés⁴ ; la dynamique du secteur rural mélanésien repose désormais largement sur les interventions croisées de l'État, des services administratifs et des partis politiques.

Sous l'impact de fortes mobilisations politiques et idéologiques où les modalités de la production deviennent des enjeux entre partis politiques, comme entre fractions de la population, une nouvelle configuration du secteur mélanésien émerge durant les années quatre-vingts : la composition des groupements d'élevage en devient un élément central. Les engagements concurrents des partis mélanésiens sur la réorganisation du secteur rural, et plus encore la diversité des groupements qui se mettent alors en place, conduisent toutefois à s'interroger sur les éléments structurants des recompositions en cours.

³ Le "droit particulier" régit les populations autochtones, les autres composantes de la population territoriale, ainsi que 10% environ de la population mélanésienne, relevant du "droit commun".

⁴ Contrairement aux groupements informels, les groupements formalisés ont un nom, un statut juridique et un règlement intérieur. Pour la plupart, ils ne recourent pas aux terres de réserve ; ils bénéficient d'aides financières.

2. Système de réserve et groupements d'élevage informels

2.1 L'impact de la monétarisation sur les pratiques d'élevage

Les développements de l'élevage mélanésien sont étroitement associés à la présence européenne. En effet, dès les premiers temps, l'administration procède à des dons de bétail auprès des chefs mélanésiens de la Grande-Terre et des îles dont elle tente de s'attacher la bienveillance (Saussoi, 1979 : 387) ; les missions quant à elles, participent activement à l'introduction et à la diffusion de plantes, d'animaux et de techniques pour des raisons tenant autant au peu de moyen dont elles disposent et aux nécessités de l'autosuffisance qui sont les leurs, qu'à des objectifs d'évangélisation inscrits dans la régénération morale et matérielle des populations autochtones. Certains de leurs établissements possèdent de petits troupeaux de bovidés. L'impact des missions sur l'élevage mélanésien demeure toutefois secondaire par rapport à celui de l'administration ou de certains colons : entre petits colons familiaux et Mélanésiens s'établissent ainsi des rapports de clientélisme prenant appui sur l'inégale répartition foncière entre les ethnies et sur les conditions d'utilisation des terres prévalant en réserve. Dons occasionnels, échanges de chevaux contre du bétail, ventes de bétail et rémunération en nature font passer les bêtes d'un secteur de production à l'autre ; la présence de bovins dans les réserves n'allant pas sans difficultés, le bétail cédé demeure souvent avec le troupeau d'origine. Jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les effectifs du cheptel mélanésien restent modestes, et les éleveurs peu nombreux.

Les conditions d'acquisition du bétail et d'obtention de la terre se modifient durant les années cinquante : le cheptel des réserves, dont l'effectif stagne depuis la fin des années vingt, retrouve une phase de croissance ; il passe de 4 000 têtes en 1951 à 11 300 têtes en 1969 (Saussoi, 1979 : 387). Une relance des cessions de terre aux Mélanésiens -fruit d'un rééquilibrage politique- et une insertion accrue des actifs de l'ethnie dans les rapports monétaires et salariaux en sont à l'origine⁵ : les achats de bétail se multiplient ; mais, si certains s'effectuent par accumulation interne⁶, la plupart résultent de la création d'emplois dans les communes de l'arrière-pays et d'une perception du salariat en tant qu'engagement temporaire préservant l'attache des salariés aux réserves. Les acquisitions de bétail auprès des colons ne tombent pas pour autant en désuétude, et en paraissent même tout d'abord renforcées. La convergence de plusieurs facteurs enclenche alors une dynamique faite d'un accroissement concomitant du cheptel, de la demande foncière et de la diffusion de nouvelles modalités d'élevage ; durant les années soixante et soixante-dix en effet, la relance de la compétition

⁵ Au début des années cinquante, la production de nickel entre en expansion et l'économie territoriale passe du développement colonial au développement industriel et urbain : le salariat se répand parmi les Mélanésiens ; leur urbanisation s'ensuit (Saussoi, 1989 : 69-71).

⁶ Le secteur mélanésien dégage peu d'accumulation ; le taux de salariat des chefs d'unités domestiques résidant en tribu était de 18% en 1983, en dehors des communes périurbaines (D.T.S.E.E., 1985b).

foncière entre agriculteurs européens et mélanésiens sur les terres marginales du Domaine (Saussol, 1989 : 72-73), les modalités d'octroi de ces terres et l'adoption, par les services administratifs, d'une politique de mise en place de sociétés d'élevage, concourent pareillement à l'accroissement du cheptel mélanésien⁷. La création, en 1975, du premier organisme de développement du secteur mélanésien renforce la tendance : les aides financières reviennent largement à l'élevage. C'est que, dans une île au potentiel agraire limité, l'élevage, dont la prépondérance économique est ancienne, apparaît comme une activité allant de soi : pour prendre des formes locales liées aux emplois disponibles, à la proximité du secteur minier et aux rythmes de celui-ci, l'expansion de l'élevage mélanésien est partout marquée ; elle repose sur une augmentation du nombre de bovins et du nombre d'éleveurs (Saussol, 1979 : 423-427 ; Pillon, Ward, 1990). L'accroissement du troupeau entraîne en effet celui des éleveurs en une relation amorcée par la monétarisation, mais dont la dynamique tient aux conditions de production et aux rapports sociaux prévalant en réserve : l'injection monétaire stimule le recours aux pratiques de transfert des ressources selon les canaux de la parenté ; l'augmentation du nombre de bovins conduit à la multiplication des dons d'animaux aux individus qui en sont dépourvus afin d'impliquer ces derniers dans l'élevage. Le nombre moyen de bovidés par éleveur reste toutefois faible⁸.

Cette diffusion du bétail en réserve apparaît rétrospectivement comme étant nouvelle, sinon dans ses modalités, du moins dans sa généralisation et dans les conséquences de celle-ci : l'augmentation rapide du nombre d'éleveurs et ses mécanismes, de même que l'implication de nouvelles catégories sociales dans l'élevage en portent témoignage (Pillon, 1989a). Cet impact de la monétarisation sur les pratiques d'élevage ne saurait toutefois se comprendre qu'en relation au système de réserve.

2.2 L'impact du système de réserve sur les pratiques d'élevage

En regroupant des lignages sur les terrains de quelques uns d'entre eux constitué en "réserve" et en rompant, ce faisant, pour tous les lignages évincés des leurs, le rapport historique et le lien spirituel à la terre qui fondent leurs droits fonciers, la colonisation atteint le rapport central des formations précoloniales : celles-ci en effet ordonnent leurs hiérarchies et leurs fonctions selon les appartenances lignagères, selon l'établissement de distinctions entre "originaires" et "étrangers" au terroir et selon les ordres d'arrivée au sein de celui-ci. Les lignages de la Grande-Terre se rattachent

7 La Commission des terres, qui statue sur les demandes de terres domaniales, exige la mise en valeur : l'achat de bétail par des Mélanésiens a ainsi pu être opposé à des demandes européennes concurrentes ; de même, les premières sociétés d'élevage mélanésiennes sont-elles des demandes d'agrandissement de réserve réorientées par l'administration.

8 Le recensement agricole de 1983 dénombre 1 056 élevages sur terre de réserve ; 306 d'entre eux comptent plus de 10 têtes et 76 plus de cinquante têtes (Dubois, 1984 : 47).

ainsi à un lieu originel d'où est surgi l'ancêtre fondateur de la parenté patrilinéaire dont ils relèvent (Bensa, Rivierre, 1982 : 55-64 ; Wamytan, 1985 : 10 ; Pillon, 1992) : cet ancêtre a instauré la relation primordiale à la terre sur laquelle se fondent les droits de sa descendance, et sa bienveillance commande la fertilité du terroir (Bensa, Rivierre, 1982 : 104, 109 ; Kasarhérou, 1989 : 17). Les lignages s'étant ou non déplacés par rapport à ces lieux fondateurs, toute entité territoriale regroupe des lignages d'origines différentes dont certains sont considérés comme autochtones et les autres comme étrangers au terroir. Les hiérarchies fondatrices s'établissent sur un modèle ternaire qui distingue une branche aînée, une puînée et une cadette. Ces positions ont une traduction en termes de fonction et de contrôle foncier : à la branche aînée revient le plus haut statut, la fonction de représentation du groupe et de l'ancêtre, investie dans la personne du chef, et la sacralité. Les lignages de la branche cadette doivent servir les lignages aînés -et plus particulièrement le chef- et se charger de l'approvisionnement en produits du sol, de la forêt, des airs et des eaux lors des réunions cérémonielles. Il leur revient d'exercer les rituels de fertilité nécessaires à l'équilibre du terroir : ce sont les *"maîtres de la terre"*, juges et garants -avec les chefs- des transactions foncières. Les lignages des branches aînée et puînée ne sont pas nombreux, et ils détiennent relativement peu de terres ; les lignages cadets sont, à l'inverse, nombreux, et une part prépondérante des superficies leur revient. Celles dévolues aux lignages étrangers dépendent du statut qui leur est accordé localement et des modalités de leur intégration : des lignages en cours de déplacement ou des individus susceptibles d'être à l'origine de conflits peuvent ne recevoir qu'une dotation restreinte réduisant d'autant leur autonomie. Les nouveaux venus sont en position de faiblesse : tant qu'ils n'ont pas une présence suffisamment ancienne pour être intégrés au terroir, ils demeurent subordonnés aux lignages qui les ont accueillis et dotés en terre (Mapou, 1990). Au sein de relations orientées par l'antériorité absolue ou relative de la présence, l'accusation d'être étranger aux lieux est la forme récurrente des conflits et l'un des affronts suprêmes : le rapport à la terre fait ainsi converger les dimensions de l'identité et de l'intégration sociales, celles du sacré et de l'investissement affectif et celle du politique.

Cette relation multidimensionnelle est atteinte par la constitution des réserves, les conséquences les plus poussées étant supportées par les lignages affiliés à des réserves n'intégrant pas leurs terres ; ainsi, alors que certaines tribus se composent uniquement de lignages relevant du terroir précolonial sur lequel fut créée la réserve, d'autres mêlent les origines parentales en des formations composites totalement ou partiellement extérieures à celui-ci. Les situations varient d'une réserve à l'autre : lors des créations de réserve, certains lignages ont dû quitter ou ont choisi de quitter le pays où ils étaient installés, d'autres pas ; des lignages présents sur le terroir avant la mise en place des réserves ont pu être totalement ou largement privés de leurs terres, d'autres moins ; des lignages ayant accueilli des gens ainsi évincés peuvent conserver à ce jour la maîtrise politique et foncière de la réserve ou être devenus minoritaires et avoir du mal à maintenir celle-ci ; dans d'autres cas encore, les étrangers, se déplaçant en nombre, ont pu s'organiser en une "tribu" distincte au sein de la réserve et

préserver une certaine autonomie d'action par rapport à leurs accueillants, tandis qu'ailleurs cela ne fut pas possible. De manière générale toutefois, les dépossession foncières et les mises en réserve ont multiplié les étrangers au terroir en position étroitement subordonnée, généralisant ainsi des situations qui étaient temporaires ou marginales aux temps précoloniaux ; elles ont accru, de ce fait, les potentialités de conflit : en effet, et dépendant en cela des liens qui les unissent les uns aux autres, les accueillants considèrent le plus souvent que la présence des accueillis n'est pas définitive et que les droits de ces derniers sont limités⁹.

L'autre composante du système de réserve est de nature juridique. Depuis 1867, la réserve est la propriété collective de la tribu ; cette dernière est placée sous l'autorité d'un chef, nommé par l'administration sur proposition locale, celui-ci pouvant être issu ou non d'un lignage de chefs précolonial. Au regard de l'État, le chef administratif représente la collectivité tribale et les droits fonciers de celle-ci : il est responsable de l'ordre interne de la tribu en liaison avec la gendarmerie ; ces pouvoirs et leur convergence sur une même personne n'ont toutefois pas de résonance précoloniale¹⁰. En référence à l'autorité lignagère gagée sur l'ancienneté en âge ou sur la primogéniture, le "conseil des anciens", composé d'un représentant de chaque "clan", devient, au lendemain de la guerre, le nouvel organe représentatif de la tribu¹¹. Cette parité des composantes parentales n'est toutefois pas plus conforme aux dispositions précoloniales -qui admettaient essentiellement des lignages d'anciens du terroir au conseil de chefferie- que les pouvoirs antérieurement dévolus au chef administratif. Aussi les débats du "conseil des anciens" ne laissent-ils pas voix au chapitre aux groupes dont la présence tient à l'existence des réserves.

Prenant appui sur ces dispositions, les situations relatives à l'utilisation des terres de parcours à bétail ont pu se diversifier : s'il est des cas où ces dernières sont monopolisées par les propriétaires fonciers, il en est d'autres où les individus les moins lotis -et plus particulièrement ces "étrangers" créés par les mises en réserve- se prévalent des droits et des situations issues de la colonisation -ainsi,

⁹ Les Mélanésien dissocient les droits sur le fonds des droits sur la plante : si les premiers reviennent au propriétaire foncier, les seconds vont à celui qui a planté. Dans le cadre des plantations vivrières, l'autorisation de culture est de courte durée, de nouveaux jardins étant ouverts chaque année ; ceci n'est plus le cas avec les plantes pérennes, telles que les caféiers, qui sont cultivées à des fins monétaires. Aussi les propriétaires fonciers refusent-ils le droit de planter des caféiers aux lignages accueillis du fait des mises en réserve de crainte de voir l'utilisation prolongée du sol se muer en acquisition de droits sur le fonds.

Selon Louis Mapou (1990), la période contemporaine aurait vu une prolongation de l'état de tutelle dans lequel se trouve tout nouvel arrivant vis à vis de ses accueillants, ceci afin de ralentir l'arrivée de personnes extérieures à la réserve : en effet, l'émancipation de cet état confère l'ancienneté relative et le droit d'accueillir et de doter en terre à son tour.

¹⁰ Les pouvoirs fonciers des chefs précoloniaux se limitent à leurs propres terres ; l'administration considère le territoire tribal comme le domaine foncier de la chefferie et de son titulaire, alors qu'il n'en est que la zone d'influence politique (Néoéré : 1976).

¹¹ "Tribu" et "réserve", sont des créations administratives : la réserve est un espace foncier, la tribu étant la collectivité ou l'une des collectivités occupant cet espace. Le "clan" relève des usages courants et administratifs, ainsi que de certains usages anthropologiques : il est dénommé "lignage" dans le présent texte, du fait que les modalités de regroupement clanique des lignages (Bensa, Rivierre, 1982) ne sont pas attestées sur l'ensemble du pays.

sans doute, que des rapports de force locaux- pour affirmer que *"la réserve, c'est à tout le monde"* ; ailleurs encore, des propriétaires fonciers autorisent l'utilisation de leurs terres. La réserve est ainsi le champs clos des tensions centrifuges pour le contrôle de la terre ; elle fonctionne toutefois également en tant que lieu d'intégration, les tribus tendant à forger des communautés élargies¹². Le modèle d'élevage sur terre de réserve qui se répand au lendemain de la guerre repose dès lors sur l'appropriation individuelle ou familiale des bêtes et sur l'utilisation commune des terres par les membres de la tribu. Les groupes de travail sont informels et, selon l'idéal mélanésien, ils devraient comprendre tous les éleveurs ou un représentant des familles concernées ; cela quelles que soient les tâches à accomplir. De tels regroupements ont vocation à coïncider avec l'ensemble des adultes et des adolescents masculins de la tribu, l'accès commun aux terres incultes induisant la communauté d'accès à l'élevage. Ce conditionnement réciproque des modalités d'accès foncier et de l'activité d'élevage renvoie en effet à la nécessité de minimiser les risques de conflit qui seraient fatals à l'entreprise ou entraîneraient des tensions persistantes : le renforcement de la sécurité d'utilisation foncière, l'allègement des tensions psychologiques et l'idéologie de la parenté, débouchent ainsi sur l'implication d'un maximum d'individus dans l'élevage.

3. Réformes foncières et groupements d'élevage formalisés

3.1 La genèse du foncier en tant qu'enjeu multidimensionnel : de la problématique culturelle à celle du développement

Dans la seconde moitié des années soixante-dix, les rapports politiques entre ethnies européenne et mélanésienne, établis sur la prise de possession du pays, -et qui ont conduit aux formes les plus anciennes du développement colonial¹³ et à l'établissement du système de réserve- connaissent leur crise décisive : le foncier devient l'un des principaux lieux d'affrontement entre tenants du maintien de la Nouvelle-Calédonie dans la République française et partis indépendantistes mélanésiens, ainsi qu'entre ces derniers. Les élaborations idéologiques en viennent alors à fondre les enjeux fonciers avec ceux de l'identité culturelle et du développement : les "demandes foncières"

¹² La tribu regroupe des individus qui auraient été autrefois dispersés. Elle inverse ainsi les modalités d'habitat précolonial qui multipliaient l'isolation et les "clôtures" (Guidieri, 1975 ; Bensa, Rivierre, 1982 : 47), la proximité spatiale de deux habitats traduisant une proximité sociale. La fonction d'intégration des regroupements tribaux est, quant à elle, perceptible dans les pratiques cérémonielles contemporaines qui s'effectuent sur des bases élargies au regard des situations précoloniales (Pillon, 1989c). Certaines conceptions de l'unité tribale et des relations parentales qui lui sont sous-jacentes peuvent, par ailleurs, poser à l'occasion problème : ainsi lorsque des groupes d'individus en quête de distraction s'associent, à ce titre, à des fêtes familiales auxquelles ils n'ont pas été conviés.

¹³ Les populations autochtones étaient alors astreintes à fournir leur force de travail aux colons ou à l'administration.

s'effacent devant des "revendications foncières" qui s'ancrent dans la critique anticolonialiste et les réévaluations culturelles des années soixante.

Les premiers mouvements anticolonialistes mélanésiens se réfèrent, dès 1969, à la notion "d'identité *kanak*" qui inverse la connotation péjorative héritée de l'histoire coloniale du Pacifique sud¹⁴. Parallèlement, les efforts de revalorisation culturelle -qui ne sont encore le fait que de cercles restreints-, débouchent, en 1975, sur la tenue à Nouméa du festival *Mélanésia 2000* organisé avec la participation du Secrétariat d'État à la jeunesse et au sport (Tjibaou, Missote, 1978 ; Dupon, 1989 : 76). Bien que cette dernière ait été perçue de manière mitigée par de nombreux militants mélanésiens, elle prend la dimension d'un acte fondateur : avec elle s'enclenche la liaison entre nouveau culturel, identité ethnique et mobilisation politique de masse. La même année voit l'émergence d'un mouvement de reconstruction des cases masculines qui avaient disparu de la Grande-Terre¹⁵ et, l'année suivante, le rapport Néoéré à l'Assemblée territoriale prône la restitution des "terres claniques", ou sites d'habitat précoloniaux¹⁶. Le rapport rompt, ce faisant, avec une pratique aussi ancienne que la présence coloniale consistant à couler les demandes foncières mélanésiennes dans un argumentaire économique dissocié des droits fonciers : en effet, le statut juridique des réserves n'intègre pas les tenures précoloniales -puisqu'il crée de toutes pièces la propriété collective de la tribu-, et toute demande de terre s'effectue jusque-là au titre de l'agrandissement de réserve suscité par un besoin économique. En 1977 ont lieu les premières occupations de terre de colons (Saussoi, 1989 : 73) : elles sont le fait de militants du Parti de libération kanak qui ne lie pas les rétrocessions foncières aux tenures précoloniales. Sous l'impulsion de l'Union calédonienne, les revendications claniques n'en deviennent pas moins majoritaires : de réceptacle précolonial de l'identité lignagère, la terre devient le réceptacle de l'identité culturelle et ethnique. La convergence entre le mouvement de reconstruction des cases (et notamment de grandes cases de chefferie) et le mouvement de revendication foncière entraîne la construction systématique de cases sur les terres revendiquées, marquant ainsi la réintégration symbolique de ces

14 Les appellations de "*Kanak*", de "*Kanaka*" ou de "*bush Kanaka*" étaient autrefois couramment employées par les Européens, anglo-saxons, allemands ou français pour désigner les Océaniens. Elles proviennent d'un terme d'origine polynésienne signifiant "les hommes".

15 En situation précoloniale, hommes et femmes, aînés de groupes et cadets, n'habitent pas les mêmes cases, celles-ci étant distinguées par leur taille et par leur emplacement. Les cases des hommes sont alignées sur l'espace central de l'habitat disposé en forme d'allée, les cases des femmes, de plus petite taille, sont placées de part et d'autre de la partie basse, non sacralisée, de cet espace. La case de l'aîné du groupe d'habitat est de même forme que celle de ses cadets, mais généralement plus imposante ; la case de la chefferie, située en un habitat propre, accentue cette tendance : sa construction nécessite en effet le recours à tous les membres de la chefferie, ainsi qu'aux alliés ; ses dimensions témoignent, dès lors, de la quantité d'individus mobilisables et de la puissance de la chefferie (Boulay, 1984 : 100-101). Les reconstructions de case concernent soit des cases masculines ordinaires, soit des cases de chefferie.

16 Ces sites d'habitat sont le plus souvent établis sur des prééminences de terrain, les cases étant elles-mêmes construites sur des soubassements aménagés ; ces lieux sont généralement occupés par un lignage, quoiqu'ils puissent l'être par plusieurs. La notion de restitution des "terres claniques", alliée à celle de "restitution des sites sacrés", n'a sans doute pas été reçue telle qu'elle était émise : prise au sens littéral par l'administration, elle signifiait davantage la restitution de l'ensemble des terres, le site d'habitat sacralisé commandant les droits fonciers sur ses alentours, le plus souvent désignés par son nom.

dernières au sein du patrimoine clanique (Boulay, 1984 : 112). En 1978, ces mobilisations débouchent sur le lancement de la première réforme foncière de l'histoire du territoire : celle-ci sera suivie de plusieurs autres, amenant une expansion sans précédent des groupements d'élevage formalisés.

Jusqu'alors au nombre d'une demi-douzaine environ, les groupements d'élevage formalisés passent d'une vingtaine à la centaine entre 1978 et 1987. Identité culturelle et projets de société, accès fonciers et développement focalisent, dès lors, les engagements des partis indépendantistes. A partir de 1985, les redistributions de terre et l'accès au pouvoir régional ouvrent le développement rural à l'action des partis mélanésiens puisque les quatre régions créées en 1985 ont compétence en matière de développement, de financement et de réglementation. Jusque-là en effet, les partis indépendantistes en étaient réduits, chacun selon ses options, à réagir aux opérations de développement lancées par l'administration, à mener des expériences de mise en valeur collective ou à organiser des circuits de distribution coopératifs. Après l'Union progressiste mélanésienne, qui semble ouvrir ce champ d'action en 1975, l'Union calédonienne, le Parti de libération kanak et le parti Libération kanak socialiste s'investissent et s'opposent sur le terrain du développement rural (Pillon, 1989b) : les acquis institutionnels du mouvement nationaliste renforçant, dans un premier temps, la compétition idéologique, les modalités de mise en valeur et le contrôle des terres redistribuées n'en sont que plus intensément investis du statut de rapports sociaux à promouvoir. Sur fond d'inégalités foncières entre composantes parentales, les tenants de la propriété et du développement "claniques" ancrés dans l'identité culturelle s'opposent aux tenants de la propriété et du développement "collectifs" basé sur l'appartenance tribale¹⁷.

17 Pour les tenants de l'approche culturelle, la cellule économique et parentale mélanésienne n'est ni l'unité domestique ni la tribu mais le clan (Wamytan, 1985 : 10) : cette tendance est représentée par l'Union calédonienne, parti majoritaire au sein du front indépendantiste, qui prône la mise en valeur des terres par des regroupements locaux de lignages apparentés ou alliés. Les autres partis indépendantistes optent pour un développement associant l'ensemble des membres d'une tribu ; ils sont souvent motivés en cela par des ancrages idéologiques issus du marxisme ou sur une assimilation des pratiques mélanésiennes aux pratiques socialistes ; certains d'entre eux appuient toutefois leurs positions sur la dénonciation des fortes inégalités foncières actuelles entre composantes parentales, auxquelles ils pensent ainsi apporter une réponse. La presse indépendantiste s'est fait l'écho de ces divergences : les réglementations foncières différentes des anciennes régions Nord et Centre, ainsi que la création du statut de "groupement de droit particulier local" pour l'encadrement des restitutions de terre et des mises en valeur, en auraient été des traductions institutionnelles.

3.2 Contrôle foncier et structure des groupements d'élevage formalisés

Entre 1969 et 1982, la composition des groupements d'élevage mélanésiens formalisés est peu diversifiée, étant contrainte par les dispositions juridiques et par les politiques foncières administratives : la tribu, le regroupement de tribus ou les sociétés par action établies sur ces mêmes appartenances, sont les seules alternatives de cette composition. En 1980, l'Assemblée territoriale légalise la "propriété clanique". Les effets de cette légalisation seront tout d'abord limités, du fait du contrôle de l'administration territoriale sur la première réforme foncière¹⁸ ; les ordonnances de 1982 confient la réforme suivante à un organisme d'État, l'Office foncier : celui-ci recourt dès lors amplement au décret de 1980 qui permet d'établir la liaison entre contrôle foncier et composition des groupements à un niveau social et parental inférieur à la tribu. Ce déblocage juridique diversifie brusquement la composition des groupements.

Les données qui suivent proviennent de recherches de terrain effectuées entre 1986 et 1987 auprès de soixante-six groupements formalisés. Ces groupements -qui ne relèvent pas d'un échantillonnage- représentent, à cette date, un peu plus de 60% des groupements formalisés en cours de constitution, en place ou l'ayant été depuis la création des deux premiers d'entre eux en 1969¹⁹. La "*composition organique*" renvoie à la structure de leur recrutement en référence au lignage qui est l'une des bases de l'organisation sociale mélanésienne.

Composition organique	Effectifs
Tribus	30
Lignages	05
Poly-lignagers agnatiques	07
Pluri-lignagers de prop. fonciers uniquement	09
Pluri-lignagers autres	07
Regroupements d'individus	08
Total	66

Groupements d'élevage formalisés mis en place entre 1969 et 1987 : structure du recrutement

¹⁸ Les réformes foncières de 1978 et de 1986 dépendent de l'administration territoriale : elles tendent à préserver le contrôle du Territoire sur les terres rétrocédées ou à orienter les cessions à des fins idéologiques : agrandissements de réserve, locations domaniales ou promotion de la propriété privée individuelle sont privilégiées à l'encontre des dévolutions claniques.

¹⁹ Les premiers élevages formalisés sont des sociétés civiles ou des sociétés par action (Saussoi, 1979 : 410-414). Après 1978, ce statut sera supplanté par celui du groupement d'intérêt économique ; le groupement de droit particulier local apparaît après 1985.

Hormis les associations d'individus faites de choix hétérogènes, mais reposant également sur des relations parentales, cinq alternatives parentales et foncières sont au principe des groupements à partir de 1982. Considérées sous le seul angle foncier, elles peuvent même être réduites à deux : celle de la communauté d'accès aux terres des regroupements tribaux, et celle de la restriction d'accès aux seuls propriétaires fonciers des options lignagères, poly-lignagères agnatiques et pluri-lignagères²⁰ : dans ce second cas, les autres membres des tribus se doivent d'obtenir leurs propres terres. A compter de cette date, les appropriations lignagères deviennent l'orientation majoritaire (**Office foncier, 1986 : 24**) ; quatre facteurs semblent, dès lors, pouvoir rendre compte des modalités d'organisation et de leur diversité.

Les facteurs politiques seraient la première détermination : ils sont notamment à l'origine des groupements tribaux issus des mobilisations suscitées par les revendications foncières. De tels regroupements ont pu, par ailleurs, être accentués par le caractère technocratique des procédures de rétrocession et de constitution des groupements qui ont prévalu dans un premier temps, celles-ci liant la rapidité de traitement d'un dossier au nombre de lignages demandeurs (**Office foncier, s. d. : 6-9**). Le facteur politique aboutissant à la constitution de groupements tribaux serait plus particulièrement à l'oeuvre entre 1978 et 1982 ou dans un environnement marqué par la présence des partis de Libération kanak socialiste, du Parti de libération kanak ou de l'Union progressiste mélanésienne : ces développements se retrouvent sur la côte ouest, dans des communes telles que Poya et Koné, et sur la côte est, dans les communes de Ponérihouen et de Poindimié par exemple ; l'influence de l'Union calédonienne favorise à l'inverse la mise en place de groupements lignagers. La deuxième détermination serait de nature économique puisqu'elle tient au renforcement du développement du secteur mélanésien et de l'économie rurale territoriale : avec la poussée de la formalisation juridique, l'augmentation des sommes allouées et l'accroissement de l'encadrement technique et administratif, l'attention aux aspects économiques se développe, stimulée par le discours indépendantiste majoritaire (**Pillon, 1989b**). Ces éléments concourent à des regroupements fonciers -visant à pallier l'insuffisance des superficies dévolues aux lignages attributaires-, qui sont en conformité avec les critères bancaires d'acceptation des dossiers d'emprunt (**Office foncier, s.d. : 6**). Ce second facteur est contemporain des avancées de l'institutionnalisation du conflit politique central ; il semble plus particulièrement à l'arrière-plan de groupements associant des lignages de propriétaires fonciers détenteurs de superficies de plaine relativement restreintes, comme il s'en trouve dans la vallée de Houaïlou. La troisième détermination serait tout à la fois d'ordre foncier et économique : certains groupements ont été orientés, en effet, par la volonté d'éviter les conflits qui surgiraient de la répartition des terres entre lignages de propriétaires fonciers pour des questions de

20 Les regroupements poly-lignagers agnatiques se réfèrent à une même filiation patrilinéaire, contrairement aux regroupements pluri-lignagers. Les regroupements "pluri-lignagers d'une autre nature" reposent sur l'association d'alliés matrimoniaux aux lignages de propriétaires, mais généralement en nombre restreint ; ils sont traités en tant que variante dépourvue d'effets spécifiques.

limites (nul ne gardant plus connaissance des délimitations précoloniales) ou de crainte d'une inégale répartition des ressources qui s'ensuivrait. Ce facteur mène plus particulièrement aux groupements de type poly-lignager agnatique, qui conservent en indivis des terres autrefois appropriées par chacune de leurs composantes lignagères ; il mène également à certains groupements tribaux qui peuvent être rapprochés des groupements précédents dans la mesure où ils émanent de tribus ayant constitué des ensembles précoloniaux unitaires. Les groupements de ce type paraissent surtout représentés en des zones de plaine ou de piedmont, telles que la côte ouest. La quatrième détermination relève de l'hypothèse selon laquelle il existerait une relation entre superficies et qualités des terres disponibles et modalités d'organisation : en effet, dans un pays où prédominent les espaces montagneux cloisonnés, les superficies qui échoient aux groupements varient grandement tant en quantité qu'en qualité : elles vont de la centaine d'hectares ou moins au millier d'hectares et plus. Si les groupements les mieux pourvus intègrent les catégories supérieures de l'élevage néo-calédonien²¹, l'intérêt économique de nombreux groupements mélanésiens est des plus réduits, les pratiques de l'élevage extensif étant peu rémunératrices : il semblerait ainsi que des superficies importantes et d'accès relativement aisé aient pu induire des options lignagères, les superficies restreintes ou de montagne facilitant les options tribales. Il n'en demeure pas moins toutefois que des structures lignagères et tribales peuvent exister côte à côte ou sur des espaces inversant la relation.

4. Recompositions spatiales et sociales

A partir des années quatre-vingts, les réformes foncières, leurs mesures d'accompagnement et le contexte politique dans lequel elles s'inscrivent, amènent des transformations d'envergure du secteur rural mélanésien, tant dans la nature et les moyens de la production que dans la répartition de ceux-ci. A la fin de l'année 1985, 59 000 ha ont été redistribués aux seuls Mélanésiens, ce qui représente un accroissement de plus de 35% des 165 000 ha de réserve de 1978 (**Office foncier, 1986**) ; s'y ajoutent plus de 51 000 ha restitués entre 1989 et 1991, dont 48 400 à des groupements (**A.D.R.A.F., 1992 : 4**) : les groupements les mieux lotis représentent dès lors un élargissement sensible de la base productrice en capital foncier, cheptel, infrastructures et matériel de production (**Giry, Pillon, 1987**). Ces rétrocessions poussent ainsi plus avant l'inversion d'un siècle de colonisation foncière ayant jusque-là fortement contraint l'organisation interne du secteur mélanésien -de même que les formes et les potentialités de son développement- par la mise en place d'un système de réserve qui a assigné des limites étroites aux superficies disponibles et aux modalités de résidence des populations, a légiféré sur la tenure foncière -contribuant par la même aux redéfinitions

²¹ En 1976, les exploitations néo-calédoniennes de 500 à 2 000 ha représentent 3,8% du total (**Saussol, 1981**).

pragmatiques de celle-ci- et qui a réorienté les enjeux propres aux groupes locaux au travers des déséquilibres statutaires et fonciers qu'il a introduit entre les unités parentales. Les réformes foncières rompent le clivage de la répartition du bétail entre tribus de montagne et tribus de plaine ou de bordure côtière légué par l'implantation coloniale, au point de quasiment en inverser les termes : les tribus demeurées étrangères à l'élevage retrouvent des terres de plaine. Les groupements y prennent alors souvent la place de sociétés européennes aux capacités supérieures à celles des élevages mis en place dans le même temps sur des espaces montagneux : les tribus de plaine accèdent ainsi potentiellement aux techniques de pointe de l'élevage néo-calédonien, ce qui représente un avantage différentiel par rapport à la masse des groupements (Giry, Pillon, 1987). Les mesures d'appropriation lignagère diversifient les situations foncières et les pratiques internes aux réserves : certains lignages récupèrent leurs terres, d'autres pas, des groupements tribaux sont remplacés par des groupements lignagers ; mais surtout, les appropriations lignagères rompent avec les rapports juridiques et sociologiques du fonctionnement des réserves : les "propriétés claniques" n'étant pas des terres de réserve mais des propriétés privées, elles échappent aux conseils des anciens. Les attributaires recouvrent dès lors leur autonomie d'action, ce qui vaut plus particulièrement pour les lignages et les chefferies étrangers à leur tribu d'accueil, et plus encore si ceux-ci ne se sont pas scindés au moment de leur éviction²² : certains d'entre eux n'ont alors de cesse de se rétablir sur les terres recouvrées. De manière symptomatique, tribu et réserve, qui sont désormais partiellement dissociées du contrôle de la terre, cessent d'être l'espace d'enfermement qu'elles étaient jusque-là, le support *sine qua non* de toute activité agricole : des lignages s'associent autour d'une activité économique par delà leurs appartenances de réserve, ce qui est plus particulièrement le cas des groupements pluri-lignagers établis entre membres de tribus voisines et propriétaires fonciers limitrophes ; mais ceci peut être également le cas de lignages de propriétaires vivant dans une tribu éloignée de leurs implantations précoloniales, et désireux, par leur intégration au groupement mis en place en ces lieux-là, de préserver leurs droits fonciers. En fait, et dès sa formulation, la "revendication clanique" pointe vers un hiatus juridique entre la représentativité tribale et l'appropriation lignagère : en effet, les demandes foncières et les dossiers de mise en valeur qui leur sont liés requérant l'aval des conseils des anciens, ceux relatifs à des terres proches de réserves où les demandeurs ne résident pas passent par les conseils des anciens de ces dernières ; dans le domaine connexe de l'habitat, les rétrocessions favorisent des essaimges basés sur des approches lignagères²³. Les dix dernières années mettent ainsi en place les prodromes d'une fragmentation spatiale et sociologique des réserves et du système de réserve, entamée sur un autre plan par les migrations de travail des années

²² En effet, un groupe familial isolé ou composé de peu d'individus peut recourir à des stratégies d'intégration qui ne seront pas celles d'un groupe politique constitué s'étant déplacé en nombre, et restant jaloux de son passé et de son identité.

²³ La redistribution de l'habitat est liée à la pression démographique en réserve ; les réformes foncières contribuent toutefois aux essaimges d'habitat, notamment à des fins d'appropriation basée sur l'occupation des terres.

soixante, et qui sont coextensifs à la légalisation de la "propriété clanique". Ce nouveau lignager coexiste toutefois avec des tendances à l'éclatement à des niveaux parentaux inférieurs, comme avec les anciennes pratiques informelles des regroupements tribaux, et celles, politiques et plus récentes, de l'approche communautaire (Pillon, Ward, 1990). Bien que cette diversification du secteur rural mélanésien s'effectue dans le cadre d'enjeux de répartition repérables dans les alternatives de la constitution des nouveaux groupements d'élevage, aucune de celles-ci ne saurait être renvoyée mécaniquement à l'une ou l'autre dimension locale du foncier, de l'économique, des relations politiques ou des rapports entre groupes parentaux : les recompositions en cours paraissent alors s'effectuer selon les incidences combinées de ces déterminations et des enjeux spécifiques aux groupes locaux hérités de l'histoire précoloniale et de celle des mises en réserve.

Patrick Pillon
O.R.S.T.O.M., Nouméa
mars 1993

Références

- Agence de développement rural et d'aménagement foncier (A.D.R.A.F.).** 1992. Rapport annuel d'activité 1991. A.D.R.A.F. Aménagement foncier, Nouméa, 26 p.
- Bensa, A., Rivierre, J.-C.** 1982. Les chemins de l'alliance : l'organisation sociale et ses représentations en Nouvelle-Calédonie. Paris, Société d'études linguistiques et anthropologiques de France, 586 p.
- Boulay, R.** 1984. Renouveau de la construction des cases rondes sur la Grande Terre. In : *Roger Boulay, Architectures kanak*. Nouméa, Office culturel scientifique et technique canaque, pp. : 112-113.
- Direction territoriale de la statistique et des études économiques.** 1985a. Tableaux de l'économie calédonienne. Nouméa, Nouvelle-Calédonie et dépendances, 272 p.
- 1985b. Recensement général de l'agriculture 1983-1984. Nouméa, Nouvelle-Calédonie et dépendances, traitement informatique.
- Dubois, J.-P.** 1984. L'élevage bovin en Nouvelle-Calédonie. Quelques aspects généraux. *Revue d'élevage et de médecine vétérinaire de Nouvelle-Calédonie*, 2, pp. : 43-58.
- Dupon, J.-F.** 1989. La renaissance culturelle mélanésienne en Nouvelle-Calédonie. Entretien avec Jean-Marie Tchibaou (mars 1984). In : *Renaissance du Pacifique*. Ethnies, 8-9-10 : 76-80
- Giry, C., Pillon, P.** 1987. Réformes foncières et groupements d'élevage mélanésiens en Nouvelle-Calédonie. *Journal de la Société des Océanistes*, 85, 2 : 205-219
- Guidieri, R.** 1975. Enclos et clôtures. Remarques sur les discontinuités et les segmentations océaniques. *Journal de la Société des Océanistes*, 31, 47 : 123-141

- Kasarhérou, E.** 1989. Identité et dynamique sociale en Nouvelle-Calédonie. In : *Actes du colloque C.o.r.a.i.l.: migrations et identités*. Nouméa, novembre 1988, Publications de l'Université française du Pacifique, pp. : 17-20.
- Mapou, L.** 1990. Perception et pratique de l'espace chez les Kanak de Yaté. Université de Bordeaux III, mémoire pour l'obtention du Diplôme d'études approfondies de géographie, 99 p.
- Néoéré, F.** 1976. Assemblée territoriale. Rapport sur les réserves foncières mélanésiennes, s.p.
- Office foncier.** 1986. La réforme foncière en Nouvelle-Calédonie de 1978 à 1985. Bilan. Nouméa, Nouvelle-Calédonie et dépendances, 51 p., *plus annexes*.
- s. d. Les groupements d'intérêt économique d'élevage. Problèmes et enjeux. Nouméa, Nouvelle-Calédonie et dépendances, 89 p.
- Pillon, P.** 1989a. D'un mode de produire à l'autre : un siècle d'élevage bovin mélanésien en Nouvelle-Calédonie. In : *La France et le Pacifique*, études publiées sous la direction de Paul de Deckker et de Pierre-Yves Toullelan. Revue française d'histoire d'Outre-mer, 76, 284-285 : 511-529.
- 1989b. Mobilisations ethniques et genèse des organismes de développement du milieu rural mélanésien. In : *Nouvelle-Calédonie. Essais sur le nationalisme et la dépendance*. Michael Spencer, Alan Ward, John Connell éditeurs. Paris, L'Harmattan, pp. : 159-185.
- 1989c. Parenté agnatique et par alliance, positions statutaires et circulation des offrandes. Le déroulement contemporain d'une cérémonie des morts dans la vallée de la Kouaoua (Nouvelle-Calédonie). Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (O.R.S.T.O.M.), 44 p., *ms*.
1992. Listes déclamatoires ("viva") et principes d'organisation sociale dans la vallée de la Kouaoua (Nouvelle-Calédonie). *Journal de la Société des Océanistes*, 94, 1 : 81-101
- Pillon, P., Ward, A.** 1990. Groupements d'élevage autochtones dans le Pacifique sud. Trois études de cas : Nouvelle-Zélande, Nouvelle-Calédonie, Papouasie-Nouvelle-Guinée. Les Éditions de l'O.R.S.T.O.M., Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (O.R.S.T.O.M.), coll. : "Études et thèses", 118 p.
- Saussol, A.** 1979. L'héritage. Essai sur le problème foncier mélanésien en Nouvelle-Calédonie. Paris, Publication de la Société des Océanistes, 493 p.
1981. L'espace rural européen. Cadre foncier. In : *Atlas de la Nouvelle-Calédonie*, Paris, O.R.S.T.O.M., planche 36.
1989. La chimère coloniale (1853-1976). De la prise de possession à la résurgence de l'identité kanak. In : *Nouvelle-Calédonie. Essais sur le nationalisme et la dépendance*, édité par Michael Spencer, Alan Ward et John Connell, Paris, L'Harmattan, pp. : 56-74.
- Tjibaou, J-M., Missote, Ph.** 1978. Kanaké : Mélanésien de Nouvelle-Calédonie. Les Éditions du Pacifique, s. p.
- Wamytan, R.** 1985. Culture et développement kanak. Production agricole et commercialisation. Nouméa, Office culturel scientifique et technique kanak, 19 p.

Résumé : Les tendances récentes de l'élevage bovin en milieu mélanésien sont inséparables des profondes transformations qui affectent la société néo-calédonienne depuis une quinzaine d'années. L'accent mis, au plan politique, sur le développement du secteur rural -en liaison aux réformes foncières- constitue dès lors les modalités des recompositions sociales en tant qu'enjeux ; tel est plus particulièrement le cas des compositions des groupements d'élevage dans la mesure où celles-ci renvoient aux alternatives du contrôle foncier. Différents facteurs semblent dès lors orienter les recompositions du secteur rural mélanésien, parmi lesquels les enjeux spécifiques des groupes locaux.

[Mots-clés : *Nouvelle-Calédonie ; Mélanésie ; élevage bovin ; développement ; groupements d'élevage ; foncier ; réformes foncières ; enjeux politiques.*]

Summary : Recent evolutions in cattle-raising among New Caledonian Melanesians have been intimately associated with the current transformations which the Neo-Caledonian society have been going through for the last fifteen years. Political analysis have then been increasingly putting the emphasis on Melanesian rural sector and the requirements of its development. Social transformations have become part of the contest. Such is the case with the very organisation of group cattle-raising, the different modalities of which are connected with the alternatives of land control and political contest.

[Key words : *New Caledonia ; Melanesia ; Cattle-raising ; Development ; Group ventures ; Land tenure ; Land reforms ; Political contest.*]

Annexe

**Rapport de mission en Papouasie-Nouvelle-Guinée
du 23 août au 6 septembre 1985**

1. La Papouasie-Nouvelle-Guinée : présentation

1.1 Les données économiques

La Papouasie-Nouvelle-Guinée est de loin, par sa superficie comme par sa démographie, le pays le plus important de l'aire mélanésienne : avec une population supérieure à 3 100 000 habitants pour une superficie de 462 200 km², la Papouasie-Nouvelle-Guinée représente, à elle seule, plus de 70% de la population totale de la zone et 85% de ses terres émergées. Réinsérée dans le contexte plus large du Pacifique sud, qui englobe l'ensemble de la Mélanésie, de la Polynésie et de la Micronésie, elle continue à compter pour plus de 80% des surfaces terrestres et plus de 60% de la population totale de la zone (Connell, 1985a).

Pays	Superficies en km ²	Population
Fidji	18 200	658 000
Nouvelle-Calédonie	19 100	145 000
Papouasie-Nouvelle-Guinée	462 200	3 126 600
Salomons	28 500	243 000
Vanuatu	11 800	125 600

Superficies et populations des différents pays constitutifs de l'aire mélanésienne, à l'exclusion de l'Irian Jaya (Fairbairn, 1985 a : 1)

En 1979, le produit intérieur brut du pays s'élève à 2 257 273 000 dollars australiens, soit environ deux fois celui des pays qui arrivent immédiatement après, la Nouvelle-Calédonie -avec 931 103 000 dollars- et Fidji -avec 922 903 000 dollars¹. Outre ses possibilités en matières agricole, forestière et maritime -dans ce dernier domaine avec les thonidés-, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est notée pour l'importance de ses gisements minéraux (de cuivre et d'or notamment), dont certains sont parmi les plus riches actuellement connus, et qui lui confèrent un avantage en ce domaine sur tous les pays de la zone. En 1981, la structure des principales exportations du pays s'établit comme suit (Fairbairn, 1985 : 41) :

Poissons	4,8%
Café, cacao, thé, kava, épices	26,8%
Coprah, huile de coco, etc.	6,4%
Huile de palme	2 %
Minéraux (cuivre, phosphates)	42,8%
Bois et produits dérivés	7,5%

Les exportations proviennent donc essentiellement du secteur primaire, et l'agriculture en représente, à elle seule, plus du tiers, essentiellement sous forme de produits non transformés² ; la structure des exportations reste cependant dominée par le secteur minier dont la part devrait se maintenir, sinon s'accroître, dans le futur. En 1981, le montant total des exportations est de 934 100 000 dollars australiens, soit trois fois celui de la Nouvelle-Calédonie, trois fois et demi celui de Fidji et 59% du montant des exportations de l'ensemble des pays mélanésiens (Fairbairn, 1985 : 41). En dix ans, l'évolution dans la production des six principaux produits agricoles -mesurés aux exportations- s'est effectuée de la façon suivante (Goldthorpe, 1985 : 20) :

	1974-1975	1979	1984
Caoutchouc	5 445	4 025	2 800
Huile de palme	18 438	34 527	131 700
Noix de coco	122 020	121 702	134 200
Cacao	35 498	27 994	34 100
Thé	4 489	6 978	7 300
Café	35 874	48 364	49 000

Volume des exportations entre 1974 et 1984 (en tonnes)

¹ Ces chiffres sont tirés de l'ouvrage de la Commission du Pacifique Sud (1982 : 7) ; le chiffre relatif à la Nouvelle-Calédonie représente le P.I.B. de 1979, celui relatif à Fidji, le P.I.B. de 1980.

² Seuls le thé et le café sont transformés sur place (Connell, 1985a : 12).

Sur l'ensemble de la période, [...] "la production des palmiers à huile a grandement progressé et pourrait remplacer le café en tant que principale culture d'exportation ; la caféiculture a connu une croissance marquée ; production de noix de coco et de thé se sont maintenues, tandis que celles de cacao et de caoutchouc ont décliné" (Goldthorpe, 1985 : 19).

Fournisseuse de produits primaires, l'économie de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est sensible aux fluctuations des cours du marché mondial et à l'instabilité des revenus qui en découle : toutefois, en 1984, dans un contexte de dépression des prix des matières premières minérales, l'accroissement de la production et la hausse des cours des produits agricoles et forestiers permettent malgré tout aux exportations du pays d'atteindre leur niveau record (Goldthorpe, 1985 : 19).

État indépendant depuis 1975 et membre du Commonwealth, la Papouasie-Nouvelle-Guinée reste étroitement associée à son ancienne métropole australienne. Cette relation se manifeste sous forme d'aides financières bilatérales et d'envois de nationaux australiens travaillant en expatriation : ceux-ci sont détenteurs d'emplois qualifiés, ou hautement qualifiés, des secteurs publics et privés. En 1977, 11% de la force de travail du secteur industriel est composée d'expatriés recevant 50% de la masse salariale du secteur (Connell, 1985a : 22) ; en 1980, 32 000 non-nationaux auraient résidé en Papouasie-Nouvelle-Guinée, dont 12 000 australiens (Connell, 1985a : 57). En 1982, l'aide bilatérale fournie par l'Australie s'élève à 268,6 millions de dollars australiens, soit 95% des aides bilatérales ; le total des aides (bilatérales et multilatérales) perçues par la Papouasie-Nouvelle-Guinée est de 316,7 millions de dollars australiens : la part de l'aide extérieure dans le budget étatique s'élève à 32% (Fairbairn, 1985 : 67, 60). Outre l'Australie, différents pays sont en relation avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée, soit sous forme d'implantations de firmes transnationales, soit sous forme d'achats de matières premières minérales (cuivre, or ...), végétales (bois), animales (poissons) : tel est notamment le cas de capitaux américains et allemands (avec la firme "O.K. Tedy Mining" et l'exploitation des gisements de cuivre et d'or), de firmes japonaises (pour le bois, la pêche, les minéraux) et de l'État chinois (pour le cuivre).

La Papouasie-Nouvelle-Guinée est incluse dans la liste des pays associés à la Communauté économique européenne dans le cadre des pays Afrique-Caraïbes-Pacifique et des accords de Lomé II.

1. 2 L'organisation de la production agricole

Le secteur agricole tient une place importante dans l'économie et dans la vie sociale du pays : représentant environ un tiers du P.I.B. et près de 40 % des exportations (Goldthorpe, 1985 : 19), il occupe, -en incluant les secteurs de la pêche et de l'exploitation forestière, dans l'ensemble faiblement consommateurs de main-d'oeuvre (Connell, 1985 a : 5)-, près de 80 % de la population active. Le caractère "rural" de la formation sociale néo-guinéenne est accentué, son taux d'urbanisation (de 13 % de la population totale) étant l'un des plus faibles du Pacifique sud (Connell, 1985 a : 8; 1985 b : II - A-4). Au

regard de la force de travail employée, l'essentiel de la production est le fait d'un secteur mixte d'autosubsistance et de production marchande issu de la pénétration des rapports marchands au sein des systèmes sociaux et des communautés non marchandes précoloniales ; les rapports à la terre, au travail et à l'accès aux produits du travail y sont massivement orientés par les relations précoloniales dans le cadre d'un système foncier relevant à 97% de la tenure foncière traditionnelle³ : dans le contexte d'anciennes sociétés horticoles d'autosubsistance où la productivité du travail s'accommodait de faibles surfaces cultivées (Barrau, 1958), la part des cultures commerciales par producteur reste faible⁴. A côté d'une économie entièrement non marchande, produit d'inégalités de développement régional accusées (Connell, 1985 a : 2), la production orientée par les rapports sociaux précoloniaux relève essentiellement d'un système mixte, à la fois non marchand et de petite production marchande (ou "*smallholder*", soit paysan parcellaire en anglais).

Le second type de rapport social dans lequel s'effectue la production agricole est celui de l'économie de plantation : région de colonisation tardive (puisqu'il débute en 1884), la colonisation de la Nouvelle-Guinée est le fruit d'objectifs mercantiles de la Prusse concrétisés par la création d'une économie coloniale de plantation, originellement coiffée par une compagnie de commerce. La création de cocoteraies et la production d'huile de coco dont les possibilités d'expansion s'accroissent avec la production du coprah, est le ressort de l'économie de plantation : celle-ci restera dominante jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, et entamera un processus de déclin absolu à la fin des années soixante (Connell, 1985 a : 12). A la veille de la guerre, la participation de l'économie domestique mélanésienne aux cultures d'exportation est minimale : elle ne représente que 4% du total en 1935 (Connell, 1985 a : 11). L'après-guerre est marquée par des efforts de diversification⁵ et par la constitution d'un secteur de petite production marchande en milieu mélanésien, basé sur la caféiculture et sur la culture de cacaotier ; ce secteur, qui représente, en 1975, 46 % des productions d'exportation, souligne *a contrario* la place de l'économie de plantation contemporaine : bien que sujette à débats, du point de vue de son passé colonial et de celui de la fixation à la terre des agriculteurs, cette dernière reste considérée comme un élément essentiel du dispositif productif.

Un troisième type de rapport de production a été développé après l'indépendance avec la création du National Plantation Management Agency (NPMA), en 1977 : la nécessité d'un tel organisme s'est faite sentir au travers des difficultés de l'expansion des productions commerciales en secteur de petite production marchande, comme au travers des transferts de plantations aux nationaux ("*Plantation Redistribution Scheme*"). Le système repose sur l'intervention de l'état et sur le contrôle de la production par une société de gestion (dans la plupart des cas, le NPMA, société nationale), qui vient coiffer, au

³ 97% des terres sont en tenure traditionnelle, 1% appartient à des expatriés, 2% à l'État.

⁴ La surface moyenne dédiée à la caféiculture dans le cadre de la petite production marchande serait de 0,19 hectare (Anderson, 1977 : 24).

⁵ La diversification des productions agricoles d'exportation distingue la Papouasie-Nouvelle-Guinée de la plupart des pays de la région (Fairbairn, 1985).

niveau de la gestion, du contrôle de la production et de son écoulement, une ancienne plantation européenne, un regroupement de petits producteurs marchands villageois ou la constitution de zones ("*blocks*") de développement, les uns et les autres exploités en société.

La présentation des types de production prévalant en milieu rural ne serait pas complète sans la mention que la force de travail salariée relative à ce secteur était évaluée, en 1975, à 47 000 individus, pour le seul secteur de plantation. Tous types de salariat compris, (et petite production marchande et travail temporaire inclus), ces chiffres pourraient s'élever à 60 000 individus, soit 30% de la force de travail salariée (Connell, 1985 a : 38) ; le déclin de l'économie de plantation peut y avoir réduit l'importance de la force de travail par deux depuis 1975 (Connell, 1985 a : 38).

2. Politiques de développement en Papouasie-Nouvelle-Guinée : l'élevage

2.1 La petite production marchande individuelle

Durant l'ensemble de la période coloniale, l'élevage repose sur la grande propriété européenne de type australien. Lorsqu'il devient apparent que le pays accédera à l'indépendance, son faible niveau de développement rend nécessaire l'accomplissement d'un effort volontariste pour lui donner une viabilité économique et rendre compte du mandat détenu de l'Organisation des nations unies sur la Nouvelle-Guinée⁶ ; il est fait appel à la Banque mondiale qui identifie l'élevage en tant que secteur susceptible de développement : la politique alors retenue consiste à susciter une petite production individuelle mélanésienne, appuyée sur la grande exploitation européenne celle-ci étant conçue comme pouvant fournir la technique, la formation et les reproducteurs nécessaires aux exploitants mélanésiens. Les premiers prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement sont dirigés vers les exploitations européennes, et ce n'est qu'en 1970 -soit 5 ans avant l'indépendance- que la seconde tranche de prêts est affectée au secteur de petite production marchande mélanésienne : l'objectif est la création d'élevages comprenant de 13 à 15 reproducteurs.

La période qui précède l'indépendance est caractérisée, au niveau des transferts de connaissances, par un comportement substitutif des services ruraux ("*extension officers*") vis à vis des villageois, qui n'aurait pas réussi à combler les manques de formation. Entre 1973 et 1977, l'autonomie interne, puis l'accession à l'indépendance, rendent nécessaires les transferts de responsabilité aux nationaux : avec la promotion de subordonnés aux positions de commandement se constitue une administration inexpérimentée aux divers niveaux de la hiérarchie. Lorsque les transferts de responsabilités se mettent en place, le bétail n'existe que depuis trois ou quatre ans en milieu mélanésien

⁶ La Nouvelle-Guinée fut, jusqu'à la première guerre mondiale, une colonie allemande ; elle passe ensuite sous mandat de la Société des nations, puis de l'O.N.U.

et, de l'administration aux villageois, l'expérience en ce domaine est faible ; au niveau de la vulgarisation, l'approche substitutive cesse d'elle-même, sans être pour autant remplacée par une approche plus appropriée : sur le terrain, la relation des agents techniques mélanésiens aux villageois diffère de celle des expatriés : les agents nationaux ne possèdent pas les connaissances des expatriés et ne peuvent se prévaloir d'un statut qui puisse les poser face aux villageois. Il y a rupture de la relation entre agent de développement et villageois ; c'est dans un tel contexte que se met en place l'élevage mélanésien.

Les projets d'élevage en milieu villageois visent à assurer à un éleveur un prêt bancaire lui permettant de développer un petit cheptel sur des terres encloses ; ce prêt est assuré par une banque d'état⁷, et le contrôle du remboursement extrêmement rigoureux. Par l'intermédiaire des services ruraux, de la banque d'état et des abattoirs, l'état contrôle l'ensemble du processus de commercialisation et s'assure du remboursement prioritaire des prêts au détriment du revenu de production : les agents des services ruraux décident des abattages et de la part monétaire qui échoit aux remboursements. Cette autre forme de substitution est telle que des revenus extrêmement faibles reviennent aux producteurs après déduction des remboursements : le manque d'expérience en matière d'élevage se double de la faiblesse des rentrées monétaires de l'exploitant et des villageois qui, en dehors de toute reconnaissance officielle, sont associés au projet. En effet, contrairement à la conception de l'exploitation individuelle sur laquelle repose le projet, les candidats à l'élevage n'accèdent au foncier et à la main-d'oeuvre que dans le cadre des relations sociales en place ; désirant de la terre pour leur projet (les terres sont alors encloses et soustraites à la gestion clanique), ils doivent assurer en retour des rentrées monétaires : celles-ci firent toutefois rapidement défaut par manque de capital initial, et du fait des taux de remboursement. Si, dans un premier temps, les villageois apportèrent leur aide, lorsque les rentrées monétaires n'atteignirent pas les niveaux escomptés, le support de la force de travail vint à manquer ; des phénomènes de surpâturage et de bétail qui, défonçant les barrières, ravagèrent les cultures vivrières voisines, s'installèrent ; le bétail devenu sauvage dut être abattu.

A la fin des années 1970, sur 3 400 projets financés selon ce système, seuls 850 projets ont réussi à s'imposer ; les autres n'ont pas repayé leurs dettes et ont disparu ; le taux d'échec est de 75%.

2. 2 Les sociétés d'élevage sur station

Ces projets traduisent une innovation par rapport à la politique antérieure : d'une part, ils marquent l'abandon d'un développement basé sur le petit producteur marchand et sur un cheptel de dimensions modestes ; d'autre part, ils sont caractérisés par l'utilisation de services de gestion extérieurs aux producteurs. L'objectif est d'impulser une production mélanésienne semblable à la grande exploitation européenne et pouvant concerner 4 à 5 000 têtes sur 10 000 hectares. La première étape est celle de

⁷ La Papuan New Guinea Bank créée en 1967 (Connell, 1985a : 30).

l'identification, par les services de l'agriculture, des terres, des villages et des clans susceptibles de se constituer en société d'élevage : des difficultés peuvent alors surgir dans la négociation des terres nécessaires au projet auprès des clans concernés (allant parfois jusqu'à 5 ou 6) et dans la clôture de celles-ci. Comme les droits d'accès au foncier sont claniques -et parfois villageois-, et que la clôture des terres s'effectue au détriment d'activités de culture ou de chasse valorisées, cet espace est retiré à la jouissance d'individus dont les intérêts ne s'identifient pas toujours à ceux de la société d'élevage. Une fois la question foncière réglée, et après étude de faisabilité, les propriétaires terriens se constituent en société d'élevage ; celle-ci comprend la "*Development Bank*", détentrice d'une action de contrôle lui servant de garantie pour le remboursement des prêts : la banque s'assure le concours d'un gestionnaire ("*manager*"), qui gère la compagnie comme une entreprise ; la force de travail devrait, tant que faire se peut, provenir des villages de propriétaires, et le travail être réparti entre les clans. Au remboursement des emprunts, le rapport entre la banque d'état et les propriétaires fonciers s'inverse : ceux-ci deviennent détenteurs de l'action de contrôle et peuvent conserver ou non le système de gestion en place.

Ce type d'approche est trop récent pour que des conclusions puissent en être tirées. Cependant, selon un responsable de service, les difficultés auxquelles il pourrait être confronté, seraient les suivantes :

a) en termes de motivation du milieu de réception, rien n'aurait changé dans l'approche des services techniques par rapport à la période antérieure.

b) l'élevage est une spéculation dont la rentabilité ne se fait qu'à long terme (remboursement des emprunts sur 12 ou 14 ans). Les revenus, sous forme de dividendes, devant se faire attendre, et la participation villageoise pouvant être faible (surtout si la main-d'oeuvre provient de l'extérieur), le soutien villageois pourrait ne pas résister à l'épreuve du temps ou aux difficultés internes (notamment d'ordre foncier) qui pourraient apparaître.

c) les coûts de gestion sont élevés et retardent d'autant le remboursement des prêts, tout comme serait élevé, au niveau national, et en matière d'allocations de ressources et de choix économiques, l'établissement de telles exploitations pour des créations d'emplois qui restent modestes.

d) il existe des difficultés dans les transferts de connaissances pour remplacer à terme les dirigeants expatriés et des incertitudes sur l'évolution des sociétés après les remboursements ou à expiration des baux fonciers établis pour vingt cinq ans.

2.3 Les réorientations envisagées : les exploitations intermédiaires et le petit bétail

Autant pour répondre aux difficultés auxquelles pourrait être confrontée la grande exploitation mélanésienne que pour faciliter la création d'emplois en secteur rural, il est envisagé le développement de projets plus modestes qui n'impliqueraient que de un à trois clans ; cet élevage intermédiaire serait basé sur sa complémentarité aux grandes stations d'élevage européennes ou gouvernementales dans un système d'embouche. La gestion externe du système précédent ne serait plus nécessaire, les prêts initiaux, moins importants, et les remboursements plus rapides ; ce type d'approche ne devrait toutefois pas connaître une grande extension.

Pour satisfaire aux transformations en matière de consommation (réduction de la consommation de viande bovine), et devant les difficultés d'obtention de terres pour les projets de développement dues à la tenure foncière en place, des réorientations seraient en cours en direction du petit bétail (porcs, chèvres...) et de la volaille.

3. Politiques de développement en Papouasie-Nouvelle-Guinée : la caféiculture

3.1 Les choix

La caféiculture est, à l'origine, une culture de plantation coloniale protégée par l'interdiction faite au Mélanésien de s'y livrer : elle ne se développe en milieu mélanésien qu'au début des années cinquante avec l'intégration de la région des "Highlands", jusque là inexplorée et dépourvue de tout contrôle administratif. La caféiculture des petits producteurs, tout comme celle de plantation, sont essentiellement localisées aux trois provinces des Highlands de l'est, de Simbu et des Highlands de l'ouest : l'expansion caféicole va donc de pair avec l'intégration de nouvelles régions qui, aujourd'hui encore, comprennent le tiers de la population du pays.

L'accès à l'indépendance débouche sur une politique de rachat et de redistribution des plantations européennes aux propriétaires fonciers traditionnels ou à des regroupements de gros paysans ("*Plantation Redistribution Scheme*"). Pour accompagner cette politique, il est créé, en 1976, un organisme public, le "*National Plantation Management Agency*" (NPMA) dont la fonction est d'assurer la continuité de gestion des plantations redistribuées ; mais, de manière plus générale, cet organisme se voit attribuer les objectifs suivants :

- a) assurer la gestion et la régénération des plantations ;
- b) former des nationaux aux postes de direction ;
- c) assurer le transfert des bénéfices aux nouveau propriétaires -à la fois propriétaires fonciers et actionnaires- que sont devenus les propriétaires traditionnels.

Dans le cadre du "*Plantation Redistribution Scheme*", le rachat des terres est fréquemment le fait des propriétaires traditionnels, aidés en cela par des prêts remboursables émis sur fonds d'état ("*Alienated Land Redistribution Trust Fund*"), sur banque d'état ou sur fonds privés. En règle générale, les organismes prêteurs imposent la présence d'un organisme de gestion jusqu'au remboursement des emprunts : la relation entre NPMA et propriétaires foncier est donc, jusqu'à cette échéance, une relation contrainte. Outre la gestion d'anciennes plantations européennes, le NPMA intervient dans deux autres directions :

- a) en effectuant des opérations de régénération de cultures (petite production parcellaire villageoise) ;
- b) en ouvrant de nouvelles caféières (avec très peu d'ombrage), ce qui semble être le choix principal fait en matière d'extension de la caféiculture ("*20 hectare development blocks*").

Dans les trois cas (anciennes plantations européennes ; régénération de parcellaires villageois ; "*20 hectare development blocks*"), l'intervention du NPMA est la même : elle peut être illustrée sur ce dernier exemple.

La création de petites plantations sur des terres de régime foncier traditionnel est un choix lancé en 1979, et, jusqu'ici, essentiellement appliqué à la caféiculture. (Un effort plus modeste a été fait pour la culture du cacao.) En général, les surfaces retenues sont de 20 hectares, bien que certaines puissent descendre à 5 hectares ou aller jusqu'à 50 hectares ; le financement s'effectue au travers de la *Papua New Guinea Development Bank*, gérant en cela des prêts internationaux ou bilatéraux ; les conditions de prêts stipulent le recours à des services de gestion professionnels (en général le NPMA) ; les propriétaires terriens doivent apporter leur contribution en force de travail. Sur ces bases, les terres et leurs ayants droit sont identifiées, et les propriétaires terriens se forment en société ; le NPMA assure la gestion et l'encadrement sur place par la formation d'individus préférentiellement originaires de la région. Huit années devraient suffire au remboursement de caféière nouvellement créées, moins pour les opérations de régénération ; dans tous les cas, la propriété des terres est identifiée⁸, puis celles-ci sont encloses, et les individus regroupés en sociétés.

3. 2 Développements et incertitudes

Le système est conçu au départ comme un moyen terme entre la petite production parcellaire et la plantation, afin de pallier les difficultés reconnues du développement en milieu rural mélanésien ; il est également conçu comme devant profiter aux villageois propriétaires fonciers, au travers d'un développement communautaire encadré : il débouche cependant assez fréquemment sur la mise au travail d'individus extérieurs aux villages concernés. Les normes quotidiennes de travail, dans le cadre de

⁸ Ces identifications donnent lieu à des rédactions de contrats, avec engagement des droits fonciers ; en cas de litiges ultérieurs, ceux-ci sont portés devant les tribunaux.

la gestion par le NPMA, sont de huit heures par jour ; la main-d'oeuvre est le plus souvent salariée. Lorsque main-d'oeuvre et propriétaires terriens coïncident, les travaux peuvent être effectués en déduction des frais d'entreprise ; cette situation ne semble toutefois pas la plus répandue, et il existe là un glissement par rapport au projet initial. Plus important sans doute, l'avenir dira quels seront les choix effectués par les propriétaires fonciers en matière de gestion de travail et de développement du système une fois les emprunts remboursés et les obligations de recours à des agences professionnelles caduques.

4. Papouasie-Nouvelle-Guinée et Nouvelle-Calédonie

L'histoire contemporaine de la Mélanésie est marquée par des mouvements de décolonisation et d'accession aux indépendances ; ceux-ci restent toutefois des phénomènes récents : Fidji est le premier pays mélanésien à accéder à l'indépendance (en 1970) ; il est suivi de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (en 1975), des Salomons (en 1978) et du Vanuatu -anciennement Nouvelles-Hébrides-, en 1980 ; la Nouvelle-Calédonie pour sa part reste rattachée à la France.

Replacés dans un contexte international, les spécificités de la Mélanésie semblent nombreuses : faibles étendues des terres émergées et modicité des populations, éloignement des grands centres du marché international, colonisation et décolonisation tardives et faible développement économique jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. La fragmentation des unités politiques précoloniales constitue un autre trait remarquable.

Au plan politique, l'accession aux indépendances et la formation des états, entre 1970 et 1980, sont contemporains :

--de l'accent mis par les instances internationales sur les politiques de développement (2ème et 3ème décennies du développement) ;

--du surgissement, sous leurs formes contemporaines, des mouvements sociaux basés sur l'identité régionale, culturelle et ethnique : cette dernière caractéristique a contribué pour sa part, en Mélanésie, à la genèse des nationalismes, à celle de l'état et de ses institutions, ainsi qu'à celle de référents politiques et sociaux⁹, dans un contexte longtemps caractérisé par l'absence de différenciations sociales significatives. Aussi, les quatre pays mélanésiens indépendants ont-ils constitué leur régime foncier sur le modèle de la tenure foncière précoloniale, la propriété des terres revenant aux groupes de parenté traditionnels.

Si les études appliquées identifient, le plus souvent, un certain nombre de difficultés des populations mélanésiennes face à l'insertion dans l'économie de marché (faiblesse des capitaux, manque

⁹ La référence à la société précoloniale est explicite dans le discours politique qui prévaut dans plusieurs états indépendants: Pacific Way (à Fidji), Eight Point Plan (en Papouasie-Nouvelle-Guinée), Socialisme mélanésien (au Vanuatu).

de formation, difficultés de gestion, accent mis sur la consommation plutôt que sur l'investissement...), la façon dont se présentent les questions de développement en Mélanésie -et en l'état actuel des relations sociales-, souligne, en deçà des analyses macro-économiques du développement et du sous-développement, la portée des configurations socioculturelles en place : en Papouasie-Nouvelle-Guinée par exemple, les systèmes de tenure foncière existant ont un impact spécifique sur les projets d'intervention économique ; de même le rapport au travail de production et ses incitations ; ces dimensions commandent, en dernière analyse, l'accroissement de la production ainsi que sa répartition.

Au regard des transformations des sociétés précoloniales et de la constitution de formations et de catégories sociales orientées par les rapports marchands, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et la Nouvelle-Calédonie diffèrent toutefois sur un certain nombre de points :

1)--L'indépendance politique de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a entraîné la constitution d'un état et des catégories sociales nécessaires à sa gestion : une différenciation sociale a pu se mettre en place, basée sur le gonflement du secteur administratif et sur l'accès à des emplois ou à des positions sociales libérées par une politique (dite de "*localisation*") de remplacement des expatriés par des nationaux. En Nouvelle-Calédonie, par contre, l'existence d'une forte colonisation de peuplement européenne s'est traduite par un accaparement foncier en secteur rural et par une mainmise sur les emplois les plus qualifiés et les plus rémunérateurs pour les autres secteurs. Si moins de 2% des terres ont été aliénées durant la colonisation en Papouasie-Nouvelle-Guinée -bien que cette proportion ait pu atteindre jusqu'à 40% dans certaines zones-, en Nouvelle-Calédonie, la part des terres de réserve ramenée à la superficie totale du pays était, en 1903, de 17 %, les îles comptant pour 63% de cette superficie (**Doumenge, 1981**) : lorsque les réserves sont mises en place, le transfert foncier concerne donc 83% des terres de l'ensemble du territoire, et une proportion supérieure des seules superficies de la Grande-Terre.

2)--En Papouasie-Nouvelle-Guinée, comme en Nouvelle-Calédonie, la période de développement proprement colonial n'a eu qu'un impact circonscrit sur l'émergence de nouvelles catégories sociales : celles-ci se constituent au travers des églises, de l'enseignement et de la production d'auxiliaires administratifs. L'après-guerre entraîne, au contraire, une accélération des différenciations sociales : en Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'ouverture des Highlands à l'administration, l'extension et la diversification des cultures commerciales au delà des plantations de cocoteraies ont permis la constitution de différenciations sociales en milieu rural par le commerce du café, l'accès inégalitaire à la force de travail et au foncier, aux aides, subventions et aux connaissances techniques dispensées par l'état en direction du milieu rural ; et il en est allé de même au travers des avantages retirés des fonctions électives aux assemblées provinciales. Les analyses sur la formation sociale néo-guinéenne s'accordent à noter l'émergence et la consolidation d'une grosse paysannerie, l'existence d'un salariat agricole et l'apparition de ruraux dépourvus de terres (**Connell, 1985 a : 30**) ; la Nouvelle-Calédonie par contre, connaît jusqu'à présent une absence quasi-totale de différenciations à partir du secteur rural, du fait principalement de la

situation de réserve et de la pression foncière qui y a cours, du fait de l'absence de réelle politique de développement rural dirigée vers le milieu mélanésien et de la concurrence avec l'agriculture des colons.

3)--Les conditions de différenciation du milieu rural en Papouasie-Nouvelle-Guinée, au regard de la situation néo-calédonienne, reposeraient alors sur plusieurs données : en premier lieu, la situation géographique de la Papouasie rend possible la culture d'une large gamme de plantes tropicales, avec, pour certaines, des avantages comparatifs sur le marché mondial. La diversification de la production freine la vulnérabilité aux fluctuations des cours mondiaux, tout comme les niveaux de productions atteints offrent une base élargie pour la constitution d'une paysannerie et pour la formation de différenciations sociales ; mais, l'un des facteurs essentiels semble résider, en l'état actuel de la situation des deux pays, dans l'étendue des disponibilités foncières et de main-d'oeuvre dont peut se prévaloir la Papouasie-Nouvelle-Guinée, puisque 31% des terres y sont favorables à l'agriculture contre 2,6% en Nouvelle-Calédonie (Latham, 1981). Bien que la part de la production vivrière reste forte en Papouasie-Nouvelle-Guinée, tant l'accent mis sur le développement des cultures commerciales que les inégalités de développement régional¹⁰ et que les interventions étatiques ont enclenché des processus de mise au salariat et de clientélisme en milieu rural, et les déplacements importants de population y affèrent : les régions rurales dépourvues de rentrées monétaires fournissent la main-d'oeuvre des régions plus favorisées. Le déroulement des politiques de développement des cultures commerciales -jugées prioritaires pour fournir au pays emplois et devises- ainsi que les écarts entre leur réalisation et les projets initiaux soulignent certains des mécanismes de la mise en place de différenciations sociales : la politique des "20 hectare development blocks", au lieu de se traduire par une mise au travail des sociétaires propriétaires fonciers, entraîne assez fréquemment, semble-t-il, l'introduction d'une main-d'oeuvre salariée et, corrélativement, l'émergence d'une rente foncière mélanésienne. Le contrôle de certains individus sur l'utilisation -sinon sur la propriété- des ressources, l'émergence, si modeste soit-elle, d'un marché de la terre (Connell, 1985 a), l'apparition de pressions foncières et la constitution d'individus dépourvus de terres, ainsi que l'existence d'une grosse paysannerie disposant de ses relais politiques au niveau des

¹⁰ Les inégalités régionales se développent notamment à partir des types de cultures, des possibilités et des impossibilités climatiques, de la nature des sols et de l'existence ou non de réseaux routiers.

assemblées provinciales, signalent la Papouasie-Nouvelle-Guinée comme le pays de Mélanésie et du Pacifique sud où la transformation des sociétés précoloniales en paysanneries serait la plus avancée (Connell, 1985 a).

Patrick Pillon
O.R.S.T.O.M., Nouméa
octobre 1985

Références

- Amarshi, A., Good, K., Mortimer, R.** 1979. Development and dependency. The political economy of Papua New Guinea. Oxford University Press, Melbourne, 287 p.
- Anderson, D.** 1977. An economic survey of smallholder coffee producers -1976. Department of Primary Industry, Goroka, 76 p.
- Barrau J.** 1958. Subsistence agriculture in Melanesia. Bernice P. Bishop Museum, bulletin 219, Honolulu, 111 p.
- Banque internationale pour la reconstruction et le développement (B.I.R.D.).** 1976. Podondetta Smallholder oil palm development project. Papua New Guinea, Projects Department East Asia and Pacific Region.
- Commission du Pacifique Sud.** 1982. Les économies du Pacifique sud en 1980 : Résumé statistique. Nouméa, 36 p.
- Connell, J.** 1985 a. Migrations, employment and development in the South Pacific. Country report n° 14. Papua New Guinea. Commission du Pacifique Sud, International Labour Organization, Noumea, 152 p.
- 1985 b. Under pressure : Population growth and urbanisation in the Pacific. In : *Development and Change*. Pacific Islands Conference, Rarotonga, Cook Islands, august 1985, Pacific Islands Development Program, East West Center, Honolulu, pp. : II-A. i - II-A.14.
- Doumenge, J. P.** 1981. L'espace foncier mélanésien. In : *Atlas de la Nouvelle-Calédonie*. O.R.S.T.O.M., Paris, planche 33.
- Fairbairn T. I., J.** 1985. Island economies. Studies from the South Pacific. Institute of Pacific Studies, University of the South Pacific, Suva, 442 p.
- Goldthorpe, C.G.** 1985. Plantation agriculture in Papua New Guinea. Institute of National Affairs, Port-Moresby, 92 p.
- Grossman, L.S.** 1983. Cattle, rural economic differentiation and articulation in the Highlands of Papua New Guinea. American Ethnological Society, 59-76.
- Institute of Applied Social and Economic Research.** 1980. Cattle ranches are about people : social science dimensions of a commercial feasibility study. M.A.H.B. Walter Editor, Boroko, Papouasie-Nouvelle-Guinée, 202 p.
- Latham, M.** 1981. Aptitude culturelles et forestières. In : *Atlas de la Nouvelle-Calédonie*. O.R.S.T.O.M., Paris, planche 28.
- Shaw, B.** 1985. Agriculture in the Papua New Guinea Economy. Institute of National Affairs, Port-Moresby, 92 p.

Résumé : Rapport de mission en Papouasie-Nouvelle-Guinée, abordé au travers des politiques de développement mises en oeuvre dans les domaines de l'élevage bovin et de la caféiculture ; brèves comparaisons sur les différences de conditions quant à l'émergence de différenciations socio-économiques en milieu rural, entre la Papouasie-Nouvelle-Guinée et la Nouvelle-Calédonie.

(Mots-clés : Océanie ; Mélanésie ; Papouasie-Nouvelle-Guinée ; Nouvelle-Calédonie et Dépendances ; café ; bétail ; rapports de production ; paysannerie.)

Summary : Mission report in Papua New Guinea with an approach through development policies used within domains concerning cattle breeding and coffee crops. Short comparisons about differences of conditions with respect to the emergence of socio-economic differentiations in a rural environment between Papua New Guinea and New Caledonia.

(Key-words : Oceania ; Melanesia ; Papua-New-Guinea ; New Caledonia and Dependencies ; Coffee ; Cattle breeding ; Relations of production ; Emerging peasantries.)

**Du rural à l'urbain : dénominateurs communs et différenciations :
Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Vanuatu**

1. Introduction

La croissance démographique et urbaine dans les pays du Pacifique sud et ses conséquences actuelles sont des phénomènes assez bien documentés (Connell, 1985)¹ : l'expansion démographique qui se met en place entre les deux guerres se double, à partir des années soixante, d'une urbanisation caractérisée par de forts taux de croissance. Cette croissance trouve son origine principale dans les migrations rurales accompagnées, dans certains pays, de mouvements migratoires en provenance d'autres îles du Pacifique ou d'Europe : vingt années suffisent pour effectuer le passage de sociétés agraires assurant leur autosuffisance alimentaire à des milieux ruraux affectés -jusqu'à perdre parfois la moitié de leur population (Fages, 1974 : 253)² - par les mouvements de migrations urbaines, et dont les techniques horticoles entrent en crise³. A un modèle social qui pouvait passer pour "traditionnel" lorsqu'il n'était complété que de migrations circulaires succède la désarticulation lorsque s'enclenchent les processus d'urbanisation "sauvage" (Bonnemaison, 1974 : 272) ; paradoxalement, ces phénomènes se développent en même temps que les pays du Pacifique sud produisent, au travers du "*Pacific way*", une

¹ Claude Robineau (1972 : 5) fait, à propos de la Polynésie française, l'énumération des phénomènes concomitants suivants :

- Croissance démographique
- Étroitesse des bases productives
- Dépeuplement des îles extérieures
- Entassement urbain
- Pléthore du tertiaire
- Développement des inégalités entre couches sociales
- Faible progrès dans la qualification d'une majorité de la population

² En 1971, une personne sur deux nées dans l'archipel des Tuamotu vit dans la zone urbaine de Tahiti.

³ Doumenge (1982) pour la Nouvelle-Calédonie ; Bonnemaison (1973) pour le Vanuatu.

vision d'eux mêmes qui en ferait, par essence, des ruraux. Aujourd'hui, dans une période de crise économique durable, l'urbanisation de la période précédente révèle la fragilité de ses bases économiques comme les handicaps nouveaux qu'elle a pu créer : pour certains pays du Pacifique, les taux d'urbanisation sont supérieurs à 50%, et les problèmes désormais liés à l'urbanisation ne laissent pas d'être délicats au triple plan social, économique et politique⁴.

Autant à l'échelle internationale qu'à celle de la région, les réponses à ces mouvements de déperdition de population rurale et de crise des systèmes agraires semblent devoir s'orienter vers le développement rural et la réduction des inégalités entre les villes et les campagnes : aussi, certains aspects des questions relatives à l'urbanisation étant cernés, n'est-il peut être pas inutile de revenir sur l'expérience de ces vingt dernières années et sur les processus d'urbanisation eux-mêmes. S'est-on trouvé en présence d'un seul et unique phénomène d'urbanisation qui viendrait plus tôt ici, plus tard là, ou, au contraire, en présence de phénomènes multiples ? Alternativement, l'urbanisation s'est-elle formée de manière identique sur l'ensemble du Pacifique ou de manière différenciée d'un pays à l'autre ? "L'ouverture au marché international" étant connue, quels sont les facteurs qui enclenchent tel ou tel processus d'urbanisation ? Au travers du questionnement de la notion d'urbanisation et de la représentation unifiée qui peut se dégager de chiffres associés à des espaces géographiques, pourrait être amorcée une démarche visant à une meilleure compréhension des mécanismes en cause : c'est ce que nous nous proposons d'aborder, ne serait-ce que sommairement, en nous référant à des exemples tirés de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et du Vanuatu.

2. Les phénomènes d'urbanisation accélérée dans les pays du Pacifique : les convergences

L'urbanisation ne procède pas de but en blanc : elle constitue l'ouverture d'une nouvelle période de transformations sociales pour des sociétés rurales déjà insérées dans un système d'économie marchande. L'économie de plantation autochtone (du coprah ou du café...) qui marque la période antérieure, induit la transformation du rapport à la terre et les prémices d'inégalités économiques en milieu rural ; comme l'indique Joël Bonnemaïson (1977 : 129-130) pour l'archipel du Vanuatu, aussi fortement peuplées soient-elles, les îles ne connaissent pas de surpopulation en situation précoloniale, l'horticulture ayant généralement une productivité et des rendements suffisants pour satisfaire aux besoins des populations avec peu de surfaces vivrières : à l'inverse, la culture de plantes pérennes commercialisées

⁴ Au recensement de 1983, le taux d'urbanisation est de 58% en Nouvelle-Calédonie, en ne prenant en compte que Nouméa et ses communes suburbaines, et de 56% en Polynésie française (*Institut de la statistique et des études économiques*, 1984 a, 1984 b) : ces taux d'urbanisation sont les plus forts parmi les pays dont la superficie est supérieure à 3 000 km² (Connell, 1985 : 4).

démultiplie les besoins en terres et jette les bases d'une surpopulation relative⁵. Aussi, les mouvements migratoires vers la ville apparaissent-ils dans une situation "spontanée" où l'état n'intervient pas⁶, comme un phénomène affectant des populations qui se trouvent souvent à l'articulation de la proximité spatiale aux pôles de développement et d'engagements antérieurs dans l'économie monétarisée : les îles qui fournissent les migrants sont, au Vanuatu, celles où le chiffre de plantation de cocotiers par tête d'habitant est le plus élevé (Bonnemaison, 1977 : 128) ; ce sont aussi fréquemment, en Polynésie française, au Vanuatu, comme en Nouvelle-Calédonie, les zones les plus proches des pôles de développement urbains⁷.

Les contrats de travail sur plantations européennes, les migrations circulaires ou le travail temporaire auprès de colons, qui sont constitutifs de la période précédente, montrent que l'économie villageoise rurale ne peut, dès cette époque, plus satisfaire l'ensemble des besoins de ses ressortissants : à l'origine de migrations ou d'emplois temporaires, des besoins souvent soulignés -à tort- comme ponctuels (tels des achats de tôle pour l'habitat), sont, en fait, structurels, et traduisent un état de l'articulation de l'économie villageoise à l'économie de marché ; la configuration sociale dont relève l'économie villageoise de cette époque est alors à grands traits -et avec des réalisations variant en intensité- celle qui mène à la constitution d'une surpopulation relative par augmentation des besoins fonciers et par accroissement démographique, et à la genèse des inégalités sociales (dans le contrôle du foncier, du travail et de l'appropriation des produits). Cette période est aussi celle où se créent des besoins nouveaux par l'accès à des produits manufacturés (en matière d'alimentation, de vêtements, d'habitat...) ou par l'inflation de pratiques précoloniales, telles que les compensations et les coûts liés aux relations matrimoniales ; sur ces rapports socio-économiques vient se greffer l'intervention étatique qui induit un développement de la scolarisation dont les effets sur les migrations semblent partout avérés (Bonnemaison, 1974 : 1 ; Fages, 1974 : 254). Ces effets ne se limitent d'ailleurs pas aux migrations : en Nouvelle-Calédonie par exemple, les ruraux qui restent à la terre peuvent être eux-mêmes affectés par la scolarisation de leurs enfants, soit aux travers de redistributions spatiales visant à assurer à ceux-ci une meilleure scolarité, soit au travers de l'augmentation des besoins en numéraire : les sociétés rurales se voient ainsi peu à peu dotées à la fois de besoins et de charges dont le contrôle leur échappe. La création d'un marché du travail urbain, conjugué avec des chutes conjoncturelles ou tendanciennes des cours des produits agricoles (Bonnemaison, 1974 : 272 ; Fages, 1974 : 244), enclenche des processus de migration à la mesure des besoins du marché urbain, voire les débordant : une nouvelle articulation de l'économie villageoise à l'économie du pays s'est mise en place.

⁵ En Nouvelle-Calédonie, l'espace moyen dévolu aux caféiers est de 1 ha, soit dix fois la surface dévolue aux cultures vivrières (Doumenge, 1982).

⁶ Le rôle de l'état est souvent essentiel dans l'orientation des phénomènes sociaux : en Polynésie française par exemple, l'état est intervenu pour fermer l'accès des mines de Makatea aux ressortissants d'archipels périphériques afin d'enrayer les phénomènes de désertification rurale.

⁷ Doumenge (1982), pour la Nouvelle-Calédonie ; Bonnemaison (1977 : 131), pour le Vanuatu ; Fages (1974 : 252), pour la Polynésie française.

En même temps qu'un certain nombre de causes communes, des mécanismes migratoires similaires peuvent être dégagés : d'un pays à l'autre en effet, la croissance urbaine et l'appel de main-d'oeuvre ne touchent jamais toutes les régions, toutes les îles ou toutes les zones d'une même région au même titre : en Polynésie française, au Vanuatu, comme en Nouvelle-Calédonie, les zones les plus proches spatialement et les plus monétarisées, sont touchées en premier ; les zones plus "éloignées" -géographiquement et économiquement- ne le sont qu'au fur et à mesure que l'élargissement du marché urbain épuise les réservoirs de main-d'oeuvre (**Bonnemaison, 1974 : 271 ; Fages, 1974 : 251**) ou, éventuellement, que se stabilisent les zones rurales par l'intervention étatique. Touchant en priorité les zones les plus proches des centres urbains, ces mécanismes de développement inégal reproduisent et élargissent des inégalités suscitées à la période antérieure ; ils peuvent alors se traduire par des différenciations sociales en milieu urbain associées aux origines régionales des migrants : dans plusieurs endroits, au Vanuatu et en Polynésie française, les mécanismes d'accueil des premiers migrants sont fondés sur la mise en place de quartiers et de filières de travail contrôlés par zone d'origine ; le développement "sauvage" de l'urbanisation sature ces possibilités pour les migrants ultérieurs dont l'origine géographique s'est diversifiée entre temps (**Fages, 1974 : 256 ; Bonnemaison, 1974 : 263, 274, 276**) et dont l'insertion salariale s'effectue ainsi dans des conditions plus défavorables : en Nouvelle-Calédonie, les mécanismes d'impact différentiel selon les régions se traduisent par la prépondérance des habitants des îles Loyauté en général -et de Lifou en particulier-, dans la population nouméenne. Au recensement de 1976, près de 64% des Mélanésiens urbanisés sont originaires des trois îles de l'archipel des Loyauté, la seule île de Lifou comptant pour 36% du total ; des communes de la Grande-Terre, Canala et Houaïlou, qui sont les plus proches de Nouméa, fournissent des contingents supérieurs à ceux des autres communes (**Doumenge, 1982 : 413**) ; ceux-ci restent toutefois de l'ordre de 4% pour chacune de ces deux communes : ces coupures régionales se traduisent par de meilleures insertions dans l'économie salariale et de meilleurs accès aux postes les plus valorisés et à la scolarisation sur lesquels peuvent se greffer des oppositions inter-régionales.

Les mécanismes de développement inégal et de recomposition qui apparaissent au fur et à mesure du développement urbain s'exercent, de même, à l'intérieur des zones rurales : à la veille du développement minier, la commune de Canala est la première commune caféicole de Nouvelle-Calédonie ; située sur une zone minière, l'expansion minière de 1968 vide les communautés mélanésiennes de leurs actifs masculins et fait chuter la production caféicole : en 1975, Canala n'est plus que le troisième producteur après deux centres caféicoles de la côte est, éloignés des lieux d'emploi fournis par la mine et par l'agriculture européenne. Durant la période d'expansion minière, trois à quatre mois de travail sur mine suffisaient à assurer un revenu supérieur à celui d'un an de production caféicole moyenne -une moyenne à laquelle les différences dans le contrôle foncier ne permettaient pas à des franges importantes de caféiculteurs d'accéder : de principale ressource économique, le café ne représente alors plus que 10% des revenus ; mais, à l'intérieur de la commune, les oppositions entre zones de plaine et zones de

montagne se sont aussi reproduites : les zones de montagne produisent plus de café que les zones de plaine, et la part des revenus caféicoles y est de 14%, signe de leur moindre implication dans l'accès au salariat.

Il semblerait alors qu'au travers des analyses sur la reproduction et sur l'élargissement des inégalités en milieu rural induites par les pôles centraux de développement, transparaisse une certaine continuité des inégalités de développement d'une période historique sur l'autre : à un moment donné, et toutes choses égales par ailleurs, les facteurs de différenciation issus des périodes antérieures seraient l'une des clefs des redistributions et des nouveaux processus de différenciation qui s'exercent au travers de l'économie de production marchande, au travers des migrations et de l'accès au salariat, comme dans la constitution de stratifications sociales.

3. Les phénomènes d'urbanisation accélérée dans les pays du Pacifique : les différenciations

La croissance de la population urbaine de Tahiti est un phénomène lent et continu qui décolle brutalement à partir de 1962 ; les différents recensements de 1956, 1962 et 1971 laissent ainsi apparaître qu'en quinze ans, la population urbaine s'est accrue de 125%, soit à une moyenne annuelle supérieure à 6% : la part de Papeete et de sa zone urbaine, par rapport à la population totale de la Polynésie française, passe ainsi de 38 à 54%. Durant toute la période, l'accélération de l'accroissement démographique est constante :

- entre 1956 et 1962, l'accroissement annuel moyen est de 3,7% ;
- entre 1962 et 1967, il est de 8,3% ;
- entre 1967 et 1971, il est de 9,5% (Fages, 1974 : 245).

	1956		1962		1971	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Communes urbaines	23 233	30,4	27 786	32,8	47 744	40
Communes suburbaines	5 742	07,5	7 728	09,1	17 441	14,6
Zone urbaine	28 975	37,9	35 514	42	65 185	54,7
Tahiti	38 140	49,9	45 430	53,7	79 494	66,7
Polynésie	76 327	100	84 551	100	119 168	100

Évolution de la population urbaine de Tahiti d'après Jean Fages (1974 : 245)

Au recensement de 1983, la population de la zone urbaine se stabilise autour de 56% pour une population globale qui s'est, entre deux recensements, accrue de 21%.

La croissance de l'agglomération nouméenne se dessine au début des années soixante, mais elle ne décolle véritablement qu'à partir de 1968 et de 1969 : de 1956 à 1983, la population urbaine passe de 32 à 58% de la population totale, soit une multiplication par 3,8, tandis que la population du territoire ne fait, dans le même temps, que de doubler ; au recensement de 1983, l'urbanisation se stabilise à un niveau élevé pour le Pacifique -58% de la population totale-, qui est proche de celui enregistré en Polynésie française.

	1956		1969		1976		1983	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Com urb.	22 235	32,4	41 853	41,6	56 078	42,0	60 112	41,0
Com sub.	2 969	4,3	8 635	8,5	18 257	13,7	24 986	17,1
Zone urb.	25 204	36,8	50 488	50,1	74 335	55,7	85 098	58,1
Total	68 480	100	100 579	100	133 233	100	145 368	100

Par rapport à ces deux territoires, le Vanuatu connaît un retard marqué à l'urbanisation : la population urbanisée ne représente que 13% de l'ensemble de la population de l'archipel en 1967 ; elle passe à près de 19% en 1972, et à 22,3% en 1975 (Bonnemaison, 1977 : 1) ; en 1979, elle n'est plus que de 12% (Connell, 1985).

Ainsi, dans les trois cas considérés, l'enclenchement ou le renforcement des mécanismes d'urbanisation se font-ils à partir de prémices différentes :

1) à partir d'une décision politique venue de métropole, en ce qui concerne la Polynésie française, d'implantation du centre d'expérimentation nucléaire en 1963 ; celle-ci se traduit par des investissements massifs, publics et privés, des créations d'emplois et la venue de migrants européens ;

2) à partir de mécanismes économiques, en ce qui concerne la Nouvelle-Calédonie, basés sur la détention d'une matière première, le nickel, dont la demande croît depuis les années cinquante et dont le marché "explose" entre 1968 et 1971 : l'expansion minière et les secteurs induits -notamment le tertiaire commercial-, entraînent des arrivées massives d'immigrants en provenance de France et d'autres îles du Pacifique (Wallis et Futuna et la Polynésie française), ainsi que le doublement du nombre de salariés ;

3) à partir d'une impulsion donnée, vers 1971, au secteur tertiaire, administratif et commercial en ce qui concerne le Vanuatu, à l'époque sous régime de condominium ; cette urbanisation sera de moindre ampleur que les deux autres et retombera par la suite.

L'expansion massive de la ville à partir de secteurs miniers, administratifs ou commerciaux soutenus de la métropole s'est traduite, en Polynésie française comme en Nouvelle-Calédonie, par la création de pôles uniques de développement coupés d'un arrière pays agricole dont la contribution à la formation du produit intérieur brut est des plus réduite : 1,7% pour la Nouvelle-Calédonie en 1982, 7%

pour la Polynésie française en 1980. En Nouvelle-Calédonie, l'effort de mise en place de structures de développement rural -longtemps quasi-inexistant- est lancé en 1975 dans un contexte de récession économique ; l'accès au financement et à la formation, le renforcement des services techniques d'encadrement et la création d'organismes d'aide au milieu rural constituent les moyens de cette politique appliquée à un secteur dont 90% des actifs sont mélanésiens, soit environ les deux tiers des actifs de l'ethnie. En Polynésie française par contre, les perspectives du secteur agricole ne semblent guère favorables ; pour autant, l'exode rural se stabilise, résultat d'une politique administrative basée sur l'équipement des archipels, le soutien des produits agricoles et l'injection d'aides diverses en milieu rural : la stabilisation actuelle des rapports entre la ville et les campagnes en Polynésie française pourrait ainsi constituer un cas limite d'inversion de la situation précoloniale ; de ce fait, l'exemple pourrait n'être que de portée réduite, s'il ne s'avérait qu'à un certain stade de développement, les processus d'urbanisation de Papeete sont devenus des processus de diffusion économique et culturelle pouvant induire dans l'île la plus proche de Tahiti une tertiarisation des actifs en milieu rural et un mode de vie décalqué de l'urbain et, vers les îles périphériques, une diffusion de besoins et de modèles culturels généralement facteurs d'émigration (équipements, services, scolarisation) (Robineau, 1974). C'est à ce double niveau économique et culturel que semble se jouer la stabilisation des rapports entre les villes et les campagnes, dans des situations d'urbanisation poussée et où -que ce soit en Nouvelle-Calédonie ou en Polynésie française-, le rôle de l'état et les rapports à la métropole restent prépondérants.

Au travers de ces exemples de rapports entre les villes et leurs arrières-pays dans le Pacifique, il semblerait que le phénomène urbain ne puisse pas être seulement abordé -par le biais des quantifications notamment-, comme un rapport unique d'une population à un espace : la dénomination "urbaine" masque en effet des phénomènes qui peuvent être à la fois similaires et différents que l'on se situe dans l'espace (tel celui constitué par le Pacifique sud) ou dans le temps (telles les successions de structurations différentes des relations sociales) ; l'approche proposée permet alors d'aborder les mécanismes spécifiques d'une urbanisation, comme la façon particulière dont elle articule les rapports entre la ville et les campagnes et de tenter de repérer des états différentiels d'urbanisation dans le Pacifique sud, moins en tant que quantification qu'en tant qu'articulation différente des rapports entre les pôles urbains et ruraux. Les exemples de la Polynésie française et de la Nouvelle-calédonie -dont les taux d'urbanisation sont parmi les plus forts du Pacifique (de l'ordre de 50 à 60%)-, sont essentiellement caractérisés par l'articulation de leur économie à leur métropole européenne dans le cadre d'une faiblesse extrême des activités agricoles -ce qui en fait des cas particuliers dans le Pacifique sud ; le niveau d'urbanisation

atteint, la diffusion des modèles urbains en milieu rural (dont un indice des plus approximatifs pourrait être le niveau de vie), constituent ainsi un nouveau stade des rapports entre villes et campagnes.

Patrick Pillon
O.R.S.T.O.M., Nouméa
août 1985

Références

- Bonnemaison J.** 1973. Espaces agraires dans le Nord des Nouvelles-Hébrides. L'exemple des îles d'Aoba et de Maewo. Nouméa, O.R.S.T.O.M., 108 p.
1974. Changements dans la vie rurale et mutations migratoires aux Nouvelles-Hébrides. Civilisations traditionnelles et urbanisation dans le Sud Pacifique. Cahiers de l'O.R.S.T.O.M., série Sciences humaines, vol. XI, n° 3-4 : 259-286.
- 1977 a. The impact of population patterns and cash cropping on urban migration in the New Hebrides. Pacific Viewpoint, vol. 18, n°2 : 119-132.
- 1977 b. Système de migration et croissance urbaine à Port-Vila et Luganville (Nouvelles-Hébrides). Travaux et Documents de l'O.R.S.T.O.M., 97 p.
- Conférence régionale de la Commission du Pacifique Sud.** 1983. Deuxième Conférence régionale chargée d'étudier une approche océanienne du développement rural. Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 21-25 mars 1983. Rapport de conférence, Nouméa, Commission du Pacifique Sud, 42 p.
- Connell, J.** 1985. Under pressure : population growth and urbanization in the Pacific. Honolulu, Hawaï, Pacific Islands Development Program, East-West enter, 13 p.
- Doumenge, J-P.** 1974. Paysans mélanésiens en pays Canala. Bordeaux, Centre d'études et de géographie tropicale, Centre national de la recherche scientifique, 220 p.
1982. Du terroir... à la ville. Les Mélanésiens et leurs espaces en Nouvelle-calédonie. Bordeaux, Centre d'Etudes et de Géographie Tropicale, Centre national de la recherche scientifique, 488 p.
- Fages, J.** 1974. Migrations et urbanisation en Polynésie française. Civilisations traditionnelles et urbanisation dans le Sud Pacifique. Cahiers de l'O.R.S.T.O.M., Série Sciences humaines, vol. XI, n° 3-4 : 243-258.
- Institut de la statistique et des études économiques.** Recensements de la Nouvelle-Calédonie en 1956, 1969, 1976, Paris.
- 1984 a. Résultat du recensement de la population dans les territoires d'Outre-mer, 15 avril 1983, Nouvelle-Calédonie et Dépendances, 201 p.
- 1984 b. Résultats du recensement de la population dans les territoires d'Outre-mer, 15 octobre 1983, Polynésie française 134 p.

Robineau Cl. 1972. "Introduction" In : *Sociétés et espaces océaniques en transition. Etudes sociales et économiques en Polynésie orientale et Mélanésie du Sud.* Cahiers de l'O.R.S.T.O.M., Série Sciences humaines, vol XI, n° 1 : 3-6.

1974. L'urbanisation en tant que processus de changement rural. Le cas de la Polynésie française : Papeete et Moorea 1960-1970. Civilisations traditionnelles et urbanisation dans le Sud Pacifique, Cahiers de l'O.R.S.T.O.M., série Sciences humaines, vol. XI, n° 3-4 : 287-295.

Sevele F. V. 1979. Emploi et développement rural en Océanie. Documents occasionnels n°13, Nouméa, Commission du Pacifique Sud, 53 p.

